

**ACADEMIE ROYALE
DES SCIENCES
D'OUTRE-MER**

Sous la Haute Protection du Roi

**BULLETIN
DES SÉANCES**

Publication bimestrielle

**KONINKLIJKE ACADEMIE
VOOR OVERZEESE
WETENSCHAPPEN**

Onder de Hoge Bescherming van de Koning

**MEDEDELINGEN
DER ZITTINGEN**

Tweemaandelijke publikatie

1967. - 3

250 F

AVIS AUX AUTEURS

L'ARSOM publie les études dont la valeur scientifique a été reconnue par la Classe intéressée sur rapport d'un ou plusieurs de ses membres (voir Règlement général dans l'Annuaire, fasc. 1 de chaque année du *Bulletin des Séances*).

Les travaux de moins de 32 pages sont publiés dans le *Bulletin*, tandis que les travaux plus importants prennent place dans la collection des *Mémoires*.

Les manuscrits doivent être adressés au Secrétariat, 80A, rue de Livourne, à Bruxelles 5. Ils seront conformes aux instructions consignées dans les « Directives pour la présentation des manuscrits» (voir *Bull.* 1964, 1466-1468, 1474), dont un tirage à part peut être obtenu au Secrétariat sur simple demande.

BERICHT AAN DE AUTEURS

De K.A.O.W. publiceert de studies waarvan de wetenschappelijke waarde door de betrokken Klasse erkend werd, op verslag van één of meerdere harer ledien (zie het Algemeen Reglement in het Jaarboek, afl. 1 van elke jaargang van de *Mededelingen der Zittingen*).

De werken die minder dan 32 bladzijden beslaan worden in de *Mededelingen* gepubliceerd, terwijl omvangrijker werken in de verzameling der *Verhandelingen* opgenomen worden.

De handschriften dienen ingestuurd naar de Secretarie, 80A, Livornostraat, Brussel 5. Ze zullen rekening houden met de richtlijnen samengevat in de „Richtlijnen voor de indiening van handschriften” (zie *Meded.* 1964, 1467-1469, 1475), waarvan een overdruk op eenvoudige aanvraag bij de Secretarie kan bekomen worden.

Abonnement 1967 (6 num.): 1.250 F

80 A, rue de Livourne, BRUXELLES 5 (België)

80 A, Livornostraat, BRUSSEL 5 (België)

**CLASSE DES SCIENCES MORALES
ET POLITIQUES**

**KLASSE VOOR MORELE
EN POLITIEKE WETENSCHAPPEN**

Séance du 20 mars 1967

La séance est ouverte à 14 h 30 par M. *J. Stengers*, directeur.

Sont en outre présents: MM. N. De Cleene, V. Devaux, le baron A. de Vleeschauwer, J.-M. Jadot, N. Laude, F. Van der Linden, M. Walraet, membres; MM. E. Bourgeois, P. Coppens, E. Coppieters, A. Durieux, J.-P. Harroy, M. Raë, le R.P. A. Roeykens, M. J. Sohier, le R.P. M. Storme, associés; M. E. De Vries, correspondant, ainsi que M. E.-J. Devroey, secrétaire perpétuel.

M. *M. Van den Abeele*, membre de la Classe des Sciences naturelles et médicales, assiste également à la séance.

Absents et excusés: MM. le comte P. de Briey, J. Ghilain, A. Maesen, P. Piron, E. Van der Straeten, J. Vanhove, F. Van Langenhove, le R.P. J. Van Wing.

Nominations

Le Secrétaire perpétuel informe la Classe que:

- a) Le baron *H. Carton de Tournai* a été élevé à l'honorariat par un arrêté royal du 23.11.1966 (*Moniteur belge* n° 38 du 24.2.1967).
- b) M. *J. Vanhove* a été nommé membre titulaire par un arrêté royal du 1^{er} mars 1967;
- c) MM. *E. Bourgeois*, anciennement correspondant et *W.-J. Ganshof van der Meersch*, professeur à l'Université libre de Bruxelles, ont été nommés associés par un arrêté ministériel du 1^{er} mars 1967;
- d) Que, par ledit arrêté, le R.P. *F. Bontinck*, professeur à l'Université Lovanium, a été nommé correspondant.

Zitting van 20 maart 1967

De zitting wordt geopend te 14 h 30 door de *H. J. Stengers*, directeur.

Zijn bovendien aanwezig: De HH. N. De Cleene, V. Devaux, baron A. de Vleeschauwer, J.-M. Jadot, N. Laude, F. Van der Linden, M. Walraet, leden; de HH. E. Bourgeois, P. Coppens, E. Coppieters, A. Durieux, J.-P. Harroy, M. Raë, E.P. A. Roeykens, de H. J. Sohier, E.P. M. Storme, geassocieerden; de H. E. De Vries, correspondent, alsook de H. E.-J. Devroey, vaste secretaris.

De *H. M. Van den Abeele*, lid van de Klasse voor Natuur- en Geneeskundige Wetenschappen, nam eveneens aan de zitting deel.

Afwezig en verontschuldigd: De HH. graaf P. de Briey, J. Ghilain, A. Maesen, P. Piron, E. Van der Straeten, J. Vanhove, F. Van Langenhove, E.P. J. Van Wing.

Benoemingen

De *Vaste Secretaris* deelt de Klasse mede dat:

- a) Baron *H. Carton de Tournai* tot het erelidmaatschap verheven werd door een koninklijk besluit van 23.11.1966 (*Belgisch Staatsblad* nr 38 van 24.2.1967);
- b) De *H. J. Vanhove* tot titelvoerend lid benoemd werd door een koninklijk besluit van 1 maart 1967;
- c) De HH. *E. Bourgeois*, vroeger correspondent en *W.-J. Ganshof van der Meersch*, professor aan de Vrije Universiteit te Brussel, benoemd werden tot geassocieerden, door een ministerieel besluit van 1 maart 1967;
- d) Dat, door voornoemd besluit, E.P. *F. Bontinck*, professor aan de Universiteit Lovanium, tot correspondent benoemd werd.

Communication administrative

Le Secrétaire perpétuel informe la Classe qu'au cours de sa séance du 21 février 1967, la Commission administrative a décidé, et ce, en raison des difficultés croissantes de trésorerie:

- a) De supprimer le Prix GOHR;
- b) De ne publier que des *Mémoires* dont la valeur scientifique a été reconnue par *trois* rapporteurs et qui ont une incidence directe avec les problèmes des pays en développement;
- c) D'inscrire les *Mémoires* présentés et dont l'impression est décidée, sur une *liste d'attente*, la publication n'intervenant que lorsque la situation de trésorerie le permettra;
- d) De réduire à deux le nombre des séances annuelles de la *Commission d'Histoire*, qui se tiendront dorénavant en mai et novembre;
- e) De supprimer, à partir de l'*Annuaire 1968*, la liste complète des périodiques reçus par l'ARSOM et de ne mentionner que les titres nouveaux de l'année sous revue.

D'autres mesures seraient ultérieurement prises si le Département ne donnait pas suite à notre requête au sujet d'une augmentation de la subvention gouvernementale laquelle a été ramenée à 2 250 000 F depuis 1963, alors qu'elle fut en moyenne de 2 650 000 F de 1950 à 1962.

La coopération au développement

Au nom de M. J. Ghilain, absent et excusé, M. M. Walraet présente une étude de M. Alb. GODART, chargé de cours à l'Institut du Travail de l'Université libre de Bruxelles et dans laquelle l'auteur recommande de fonder la coopération au développement sur la volonté de la masse des populations, qu'il s'agit d'amener à une collaboration aussi dynamique que possible (voir p. 392).

La Classe décide l'impression de cette communication dans le *Bulletin* (voir p. 396).

« De ecologie van de mens in de tropen »

Le professeur Egbert De Vries, ancien recteur de l'International Institute of Social Studies, à La Haye, correspondant de

Administratieve mededeling

De *Vaste Secretaris* deelt de Klasse mede dat, in haar zitting van 21 februari 1967, de Bestuurscommissie besloten heeft, in gevolge de stijgende budgettaire moeilijkheden:

- a) De Prijs GOHR af te schaffen;
- b) Enkel de *Verhandelingen* te publiceren waarvan de wetenschappelijke waarde door *drie* verslaggevers werd erkend en die rechtstreeks betrekking hebben op de vraagstukken der ontwikkelingslanden;
- c) De *Verhandelingen* die voorgesteld werden en waarvan het publiceren beslist werd, op een *wachtlijst* in te schrijven, en ze slechts te laten drukken voor zover de budgettaire toestand het toelaat;
- d) Het aantal zittingen der *Commissie voor Geschiedenis* tot twee per jaar te beperken; zij zullen voortaan in mei en november gehouden worden;
- e) Van het *Jaarboek 1968* af, de volledige lijst der door de K.A.O.W. ontvangen tijdschriften te laten wegvalLEN en enkel de nieuwe titels voor het betrokken jaar te vermelden.

Verdere maatregelen zouden genomen worden indien het Ministerie geen gevolg zou geven aan ons verzoek tot verhoging van onze regeringstoelage, die sinds 1963 tot 2 250 000 F verminderd werd, terwijl ze van 1950 tot 1962 gemiddeld 2 650 000 F bedroeg.

« La coopération au développement »

Namens de H. J. Ghilain, afwezig en verontschuldigd, legt de H. M. Walraet een studie voor van de H. Alb. GODART, docent bij het Institut du Travail van de Vrije Universiteit te Brussel.

De auteur beveelt er in aan de ontwikkelingssamenwerking te steunen op de wil van de massa der bevolkingen, die tot een zo dynamisch mogelijke samenwerking moeten gebracht worden (zie blz. 392).

De Klasse beslist deze mededeling te drukken in de *Mededelingen* (zie blz. 396).

De ecologie van de mens in de tropen

Professor Egbert De Vries, gewezen rector van het International Institute of Social Studies, te Den Haag, correspondent

l'Académie (Pittsburgh, Pennsylvania, U.S.A.) est présenté à la Classe par M. J. Stengers (voir p. 417) directeur, après quoi il développe la communication intitulée comme ci-dessus.

Ayant rappelé que les essais d'application, aux sols tropicaux, de méthodes utilisées en zone tempérée conduisent inévitablement à la dégradation de ces sols, M. E. De Vries fait part des recherches auxquelles il a collaboré ainsi que des expériences de M. G.-F. VAN DER MEULEN portant sur l'amélioration des sols par les engrains verts et mesures intégrées.

Il termine son exposé en affirmant que, grâce à leur expérience des cultures en zone tropicale, les Pays-Bas et la Belgique peuvent fournir une utile contribution en ce domaine.

Cette communication donne lieu à un large échange de vues auquel participent MM. J.-P. Harroy, A. de Vleeschauwer, N. De Cleene, M. Van den Abeele et M. Egb. De Vries, après quoi la Classe décide de publier la note de M. E. De Vries dans le *Bulletin* (voir p. 419).

Note sur la chronologie du Burundi ancien

En l'absence de l'auteur, M. J. Vansina, correspondant (Madison, Wisconsin, U.S.A.), M. J.-P. Harroy présente une étude intitulée comme ci-dessus et dans laquelle il passe en revue les données connues au sujet de l'estimation de la durée du royaume rundi depuis sa fondation jusqu'en 1915.

M. P. Coppens apporte quelques renseignements complémentaires, après quoi la Classe décide que la note de M. J. Vansina sera publiée dans le *Bulletin* (voir p. 429).

Concours annuel 1969

La Classe décide de consacrer la première question du concours annuel à la coopération au développement et la deuxième à la littérature.

MM. A. de Vleeschauwer et J.-P. Harroy, d'une part, ainsi que MM. N. De Cleene et J.-M. Jadot, d'autre part, sont désignés pour rédiger les textes desdites questions.

La séance est levée à 16 h 30.

der Academie (Pittsburgh, Penssylvania, U.S.A.), wordt aan de Klasse voorgesteld door de H. J. Stengers (zie blz. 417) directeur waarna hij een mededeling voorlegd getiteld als hierboven.

Na er aan herinnerd te hebben dat de pogingen methodes uit de gematigde zone toe te passen op de tropische bodem, onvermijdelijk tot het afsterven van die bodem leiden handelt de H. E. De Vries over onderzoeken waarbij hijzelf betrokken was evenals over de proefnemingen van de H. G. VAN DER MEULEN ter verbetering van de grond door „groenbemesters” en daarmee samenhangende maatregelen.

Hij besluit zijn uiteenzetting door er op te wijzen dat, dank zij hun ervaring inzake landbouw in tropisch klimaat, Nederland en België op dit gebied een nuttige bijdrage kunnen leveren.

De mededeling geeft aanleiding tot een ruime gedachtenwisseling waaraan deelnemen de HH. J.-P. Harroy, A. de Vleeschauwer, N. De Cleene, M. Van den Abeele en Egb. De Vries, waarna de Klasse besluit de nota van de H. E. De Vries in de Mededelingen (blz. 419) te publiceren.

« Note sur la chronologie du Burundi ancien »

In afwezigheid van de auteur, de H. J. Vansina, correspondent (Madison, Wisconsin, U.S.A.), legt de H. J.-P. Harroy diens studie voor, getiteld als hierboven en waarin hij een overzicht geeft van de gekende gegevens betreffende de schatting van de duur van het koninkrijk Rundi, vanaf zijn stichting tot 1915.

De H. P. Coppens verstrekkt enkele bijkomende inlichtingen, waarna de Klasse beslist dat deze nota van de H. J. Vansina in de Mededelingen (blz. 429) zal gepubliceerd worden.

Jaarlijkse wedstrijd 1969

De Klasse beslist de eerste vraag van de jaarlijkse wedstrijd 1969 te wijden aan de ontwikkelingssamenwerking en de tweede aan de literatuur.

De HH. A. de Vleeschauwer en J.-P. Harroy enerzijds, evenals de HH. N. De Cleene en J.-M. Jadot anderzijds, worden aangeduid om de tekst van deze vragen op te stellen.

De zitting wordt gesloten te 16 h 30.

E. Coppieters. — De verering van Tata Raphaël: Pater de la Kethulle de Ryhove (1890-1956) Eerstgekomene in het Kongolees Pantheon*

Symbolen en eerbiedsvoorwerpen van de Afrikaanse volkeren hebben steeds de aandacht weerhouden van onze Akademie. Ook de symbolen en eerbiedsvormen die gegroeid zijn uit de kontakten met de Westerse beschaving en uit de politieke onafhankelijkheid verdienen onze belangstelling. In deze geest heb ik een geval onderzocht dat behoort tot de aktualiteit en dat veelzijdige emotionele kontrasten vertoont.

Onze bedoeling is dus eerder de psychologische verklaring te vinden van de uitzonderlijke populariteit van een Belg bij de Kongolezen, eerder dan zijn volledige biografie te schrijven.

Twee maanden na de plechtige teraardebestelling van Raphaël DE LA KETHULLE in Leopoldstad schreef op 13 oktober 1956 een onafhankelijk dagblad *La Presse africaine* te Bukavu:

Les anciens du R.P. DE LA KETHULLE se sont souvenus de lui ce week-end en une cérémonie très émouvante. On ne dira jamais assez l'énorme respect dont était entouré cet homme devenu une sorte de dieu congolais, entré vivant au Panthéon, comme GANDHI aux Indes. On parle même d'imprimer des pagnes à son effigie, ce qui est le fin du fin, et plus un signe d'affection qu'autre chose (1).

Drie jaar geleden stond in een vooraanstaande krant van Leopoldstad het verrassend voorstel te lezen dat het groot nationaal stadion, tot dan toe Koning Boudewijnstadion genaamd „devrait être baptisé au nom d'un des nôtres, soit Raphaël DE LA KETHULLE, soit Patrice LUMUMBA”. Een meer bescheiden allusie in deze zin publiceert het blad *Le Progrès* op 3 september 1963.

* Mededeling voorgelegd tijdens de zitting van 12 december 1966 (*Mededelingen der Zittingen* 1966, blz. 951-953).

(1) De „pagnes” werden inderdaad met veel bijval op de inlandse markt verkocht met veelkleurige afbeeldingen erop van de pater en zijn verwezenlijkingen (zie foto 1).

In 1963 verklaarde mij het hoofd van de Angolese nationalisten, Roberto HOLDEN samen met scherpe kritiek over de Portugese kerkelijke hiërarchie, dat hij Pater DE LA KETHULLE de stichter beschouwde van de Kongolese natie omdat hij onder andere de eerste ontmoeting van de Kongolese elites had mogelijk gemaakt door het inrichten van football-competities tussen Elisabethstad, Leopoldstad en andere steden.

Op 21 juni 1966 beëindigde de „Radio télévision belge” de laatste nieuwsberichten zoals vaak met een mededeling bedoeld om komisch te klinken: „Door beslissing van president MOBUTU heet het Koning Boudewijnstadion voortaan TATA (2) RAPHAËL stadion”. Komisch mag men helaas dit feit geenszins beschouwen. Eerder kunnen wij het bedroevend vinden, omdat het een breuk schijnt met de verering voor de hoogste staatsburgerlijke symbolen die onze koloniale opvoeders hadden beoogd met de Kongolezen te delen, verering, die ook had kunnen voortleven in de geest van het nooit bekragtigde vriendschaps- en samenwerkingsverdrag in 1960 ondertekend door de Heren LUMUMBA en BOMBOKO en de Heren EYSKENS en WIGNY; des te meer daar gedurende vier generaties het Vorstenhuis een der meest vooruitstrevende factoren in de Belgische ontwikkelingspolitiek is geweest.

Aanmoedigend is dit bericht misschien toch, omdat de nieuwe nationale Kongolese held wiens naam in de plaats wordt gesteld, weer een Belg is, en wel een die geprezen en bijna verheerlijkt wordt voor de wijze waarop hij zijn officiële beroepsverplichtingen heeft begrepen en uitgevoerd, in volledige verstandhouding met de Belgische overheden (3).

Om te bewijzen dat deze uiting van de Kongolese sympathie niet uit een voorbijgaande impulsiviteit spruit, schreef op 23 juni 1966 generaal MOBUTU in zijn functie van „Grand chancelier de l'Ordre national du Léopard”, op papier van de President van de Republiek, aan een broeder van Pater DE LA KETHULLE,

(2) Sango betekent priester in Lingala en Tata betekent vader in Kikongo; Pater Raphaël had een voorkeur voor Lingala.

(3) Op de herdenkingsplechtigheden van 30 juni 1966 heeft de president MOBUTU aangekondigd dat Patrice LUMUMBA nationale held werd en dat de vroegere Leopold III aan zijn naam zou dragen.

Maurice, (één der eerste planters, en nu nog steeds planter in Kivu op 78-jarige leeftijd, van 1910 tot 1920 directeur van de economische diensten van de Kolonie, dus een opvallend prototype van de koloniale pioniers):

Cher Monsieur de la Kethulle,

J'ai le très grand plaisir et le privilège de vous annoncer que je vous ai personnellement désigné pour être décoré dans l'Ordre national du Léopard.

Cette haute dignité à laquelle se rattache toute une série de priviléges, dont, le droit d'accéder sans autre forme de procès à la grande naturalisation, vous est attribuée en hommage aux éminents services rendus à la Patrie, non seulement par vous-même, mais également par plusieurs membres de votre éminente famille.

Vous aurez appris que, désireux de perpétuer le nom de celui dont la vie entière fut consacrée au service du Congo et des Congolais, nous avions décidé de débaptiser le stade Roi Baudouin, qui portera désormais le nom de « Stade Tata Raphaël ».

Eu égard à votre grand âge, je vous demande instamment de ne pas vous rendre à Kinshasa à cette occasion. Je me réserve le plaisir de vous décorer moi-même, lors d'une prochaine visite à Bukavu. J'envoie copie de la présente à Monsieur le Gouverneur Bodji, en lui demandant de bien vouloir vous considérer comme dignitaire de l'Ordre national du Léopard à dater du 30 juin 66.

Agréez, cher Monsieur de la Kethulle, l'assurance de ma très amicale et très sincère considération.

Op 10 mei 1964 schreef mij de H. Jozef KASAVUBU, toen president van de Republiek, over Raphaël DE LA KETHULLE:

...ce missionnaire avait pénétré le cœur congolais pour y découvrir toutes les qualités de générosité, de dévouement et d'abnégation qu'on peut exiger... C'est la raison pour laquelle il n'a pas prêté une oreille attentive à cette opinion fondée d'ailleurs sur d'irréductibles préjugés qui tendaient à considérer le Noir comme n'étant pas de la même origine que le Blanc et qu'il était un être défavorisé par la nature. Educateur inné, le Père de la Kethulle s'est attaché non seulement à la formation intellectuelle de l'homme, mais à son développement intégral. Il veillait à la fois à meubler son intelligence, à développer son corps et à l'aguerrir moralement, préoccupé qu'il était de donner à la société des hommes équilibrés, tant sur le plan professionnel que sur le plan spirituel. Ce qui comptait pour lui, c'est faire le bien. La charité était son guide. Confiant en Dieu seul, juge impartial, il a refusé de prêter oreille au jugement des hommes dont les préoccupations, souvent égoïstes, ne cadrent pas toujours avec le plan divin.

Wie was Sango RAPHAËL of Tata RAPHAËL? RAPHAËL droeg het merk van een familie van vijftien kinderen, waarvan hij

het achtste was, en waarvan negen in Kongo pionierswerk verrichten. Op 15 september 1890 geboren op het kasteel van Leyselbeke te St.-Michiels bij Brugge (4).

Hoe kwam deze man die eerder eenvoudig was, zowel van verstand, van vorming als van ambitie, en die in de hiërarchie nooit nergens meer was dan een gewoon priester van de Orde van Scheut, tot een dergelijke postume populariteit?

Hij was de oprichter te Kinshasa van de eerste scholen van alle cyclussen van het onderwijs en heeft de eerste Kongolese leken naar de universiteit gestuurd.

De eerste lagere school organiseerde hij te Kinshasa in 1917 (5); deze werd later het St.-Jozef Instituut.

(4) Hij was de zoon van Jhr Henri DE LA KETHULLE DE RYHOVE, welke als provinciaal raadslid van 1907 tot 1920 in de provinciale raad tussenkwam over fietspaden, belastingen op fietsen, op kino's en andere publieke vermakelijkheden en tegen het activisme in het onderwijs. De moeder van Raphaël, Victorine COPPIETERS, had een oudere broeder, eveneens provinciaal raadslid, Jhr Léon COPPIETERS, die in zijn gemeente te Loppem en in de omliggende gemeenten, reeds 11 jaar vóór de Encycliek *Rerum Novarum* van 1891 de eerste christelijke mutualiteiten en boerenbonden begon op te richten.

In 1919 terugkerend op hetzelfde schip als generaal MOLITOR die toen het bevel van de Force Publique verliet, noteerde op zijn dagboek Georges COPPIETERS, zoon van Léon, lange gesprekken met de Generaal die persoonlijk zeer bekommert was kaders te vormen voor deze kolonie „welke ons vroeger zal ontsnappen dan we denken», en die voorstelde zwarte officieren te vormen, gekozen uit leidende families en die slechts korte tijd als pelotonoverste zouden dienen om naderhand burgerlijke administratieve functie uit te oefenen.

(5) Volgens het manuscript van een nog te publiceren biografie van P. DE LA KETHULLE door Dr. M. STORME in deel VI van de *Biografie der Koninklijke Academie voor Overzeese Wetenschappen*: «Les missionnaires s'étaient préoccupés du sort des enfants qui couraient la rue et peu avant l'arrivée du P. DE LA KETHULLE, au mois de mai 1917, avaient ouvert une école primaire, installée dans des locaux improvisés et provisoires. On était en pourparlers avec le gouvernement local afin d'obtenir des subsides pour la construction et l'entretien d'une école plus vaste et mieux équipée. Mais le Gouvernement, tant à Boma qu'à Léopoldville, préférant une école neutre et laïque, refusa son appui. Même l'école déjà existante fut l'objet de menaces et d'attaques de la part de certains milieux officiels et privés. Après la démission du gouverneur général LIPPENS, en 1923, l'affaire prit une tournure plus favorable et au mois d'avril — l'école provisoire hébergeait alors 350 élèves et comptait 5 années d'études — on put poser la première pierre de l'Institut Saint Joseph. La bénédiction des bâtiments eut lieu le 5 octobre 1924. »

In verband met de latere ontwikkeling van het onderwijs zie de merkwaardige studie van prof. J. VAN HOVE: *L'éducation et l'évolution de la société indigène en Afrique belge*, blz. 141-176 (in: *Les Cahiers de l'Institut de Sociologie Solvay*, Université Libre de Bruxelles, cahier n° 1; l'enseignement à dispenser aux indigènes dans les territoires non autonomes, colloque international 30-31 mars et 1^{er} avril 1950 sous la présidence de M. Georges SMETS).

Begin 1924 had hij het plan opgevat van een school voor klerken en boekhouders, maar daar hij dit moest opgeven richtte hij begin 1925 de eerste technische school op, met gans moderne uitrusting. Toen hij deze gedurende de economische crisisjaren moest sluiten (na kritiek vanwege milieus van de Handelskamer die zich door deze concurrentie bedreigd achtten) (6) richtte hij in 1933 de eerste lagere middelbare school op die hij in 1945 aanvulde met de eerste volledige cyclus van het hoger middelbaar onderwijs in Kongo, het St.-Jozef College, waar in 1949 de eerste 10 Kongolezen hun eindgetuigschriften van de humaniora ontvingen. In 1955 richtte hij de eerste school voor lichamelijke opvoeding van Kongo op.

Zoals gezegd heeft hij zelf de eerste Kongolese leken naar een universiteit gestuurd, namelijk te Leuven, en uitsluitend met privé giften. Voor de eerste, Thomas KANZA, in 1952, die nog de borgsom van 50 000 F moet betalen, werd hij geholpen door de H. Romain NELISSEN (7); voor de tweede, Paul MUSHIETE, in 1953 (aan wie het gouvernement-generaal dispensatie van de borgsom verleende) werd hij geholpen door de H. PALACCI (7).

Hij stichtte de ADAPES (Association des Anciens élèves des Pères de Scheut); wij bezitten een foto van 1954 waar hij omringd is door de eerste ploeg toekomstige leiders van de Republiek: de vaandeldrager is KASAVUBU, de voorzitter is J. BOLIKANGO, toekomstige vice-eerste minister; eveneens de toekomstige ministers MABUSA, NGWENZA, MASIKITA; waren eveneens

(6) Mededeling van zijn medewerkers, Pater Albert BRYS, van Scheut, besteller van het Studie-Documentatie en Informatiecentrum van Kongo (CEDIC) en toen directeur van het klein seminarie, en Pater Fédror DEN HAERING, thans pastoor te Uitbergen.

(7) Mededelingen van Pater BRYS, die de dossiers van de correspondentie bezit en die ons eveneens schrijft dat Pater DE LA KETHULLE erg bekommert en verontwaardigd was omdat de officiële instanties voor Th. KANZA na zijn studies geen volwaardig statuut van universitair afgestudeerde wilden toekennen alhoewel Pater DE LA KETHULLE hiervoor twee jaar voordien reeds had aangedrongen; dit waren de eerste moeilijkheden van Th. KANZA, met de Belgische overheden.

Thomas KANZA dedicaceerde met dank aan Pater DE LA KETHULLE een hoofdstuk van zijn roman *Sans rancune* (Londres, Scotland, 1965, 143 blz.), alsook aan professor Guy MALENGREAU en aan de H. Romain NÉLISSSEN, een medewerker van Pater DE LA KETHULLE, die directeur was van het antiklerikaal dagblad *L'avenir colonial*, het tweede dagblad van Leopoldstad (terwijl het belangrijkste blad wel *Le Courrier d'Afrique* was, gesticht door de Orde van Scheut en overgedragen aan de Christelijke Syndicaten).

lid de toekomstige ministers ADOULA, ILEO, KANZA, BOBANGA en de toekomstige eerste ambassadeur in België, KINI.

In 1946 waren reeds drie van zijn oud-leerlingen in Leopoldstad priester gewijd waaronder de toekomstige aartsbisschop MALULA. De directeur van het klein seminarie, Pater BRYS, ging Raphaël DE LA KETHULLE de dag van deze priesterwijding feliciteren en schrijft ons:

Hij was er uitermate gevoelig aan en weende van aandoening: U bent de enige die daaraan denkt, zo zegde hij, de meesten zien in mij niets dan de man van de profane zaken, van de sport, van de materiële verwezenlijkingen, en nochtans daar ligt het mij niet.

De meeste van zijn Kongolese beschermelingen hebben inderdaad vooral een levendige herinnering bewaard aan zijn verwezenlijkingen op gebied van het bouwen van talrijke en reusachtige sportterreinen, het inrichten van sporttornooien en organiseren van jeugdgroeperingen, misschien nog meer dan van zijn verwezenlijkingen op het gebied van het onderwijs, zoals blijkt uit de Kongolese citaten die volgen. Nochtans was de sport bij hem slechts een opvoedingsinstrument tegen de corruptie van de te vlug ontwortelde jeugd van de grootstad. Een van zijn medewerkers, Pater BRYS, beweert dat indien men „te Kinshasa in de jaren '45 tot '60 nooit ernstige wanordelijkheden gekend heeft, dan is dit in ruime mate dank aan DE LA KETHULLE met al zijn realisaties op veelvuldig plan".

Onder de ruime tribunen van het Koningin Astridstadion, naast ruime zalen voor de „Cercles des Evolués", kino, schouwburg, had hij kleine vergaderzaaltjes ter beschikking gesteld niet alleen van de ADAPES, van zijn boy-scouts maar ook van de leiders van zijn Corporaties (8), soort vakbonden, ietwat verwant met middeleeuwse gilden; weerom was hij met een dergelijk initiatief de eerste in Congo; slechts later heeft hij, niet zonder persoonlijke spijt, zijn Corporaties ontbonden ten gunste van de ruimere werking van het Algemeen Christelijk Werkersverbond.

Het was de „Association royale sportive congolaise" die vóór de beëindiging van zijn laatste stadium unaniem aangedrongen

(8) Mededeling van Pater BRYS voornoemd.

had opdat het de naam „Raphaël DE LA KETHULLE” zou dragen; dit werd zelfs ruchtbaar in de pers, en *Pourquoi Pas? Congo* kondigde op 2 april 1951 formeel aan dat het stadion deze naam zou dragen. Nochtans weigerde de Pater steeds hardnekkig, terwijl hij zelf vroeg dat het „Koning Boudewijnstadion” zou mogen heten, en deze gunst bekwam; dezelfde „Association sportive congolaise” heeft in 1966 eindelijk bekomen van president MOBUTU dat het stadion de naam „Tata Raphaël” zou mogen dragen.

Hij heeft kritiek ontmoet toen hij in de „Association royale sportive du Congo et du Ruanda-Urundi” ook protestantse sportverenigingen liet opnemen, zoals deze van de YMCA, het Leger des Heils, enz., meer dan twaalf jaar vóór het Concilie van JOHANNES XXIII.

Steeds heeft hij de aanmoediging genoten van het Belgisch Vorstenhuis; in 1928 werden zijn scholen door koning ALBERT en koningin ELISABETH bezocht, en in 1933 door prinses ASTRID; in 1937 was een officiële vertegenwoordiger van koning LEOPOLD in de persoon van gouverneur-generaal RYCKMANS, samen met de gouverneur-generaal van Frans Equatoriaal Afrika, aanwezig op de inhuldiging van zijn Koningin Astridstadion (met 20 000 plaatsen), dat hij had opgericht met de hulp van zijn schooljongens waaraan velen zich nog met fierheid herinneren. In 1939 verleende koning LEOPOLD de titel van „Koninklijke” Vereniging aan de „Association sportive congolaise”, die hij in 1919 gesticht had. Van het groots en nu internationaal beroemd Koning Boudewijnstadion (met 70 000 plaatsen) werd in 1948 de eerste steen door gouverneur-generaal JUNGERS gelegd en door kardinaal VAN ROEY gezegend. De inhuldiging gebeurde in 1952 in aanwezigheid van de officiële vertegenwoordiger van de Koning, de administrateur-generaal van de Kolonie, de H. VAN DEN ABEELE, alsook van de gouverneur-generaal van Frans Equatoriaal Afrika; gouverneur-generaal PÉTILLON nam toen Pater DE LA KETHULLE in zijn open wagen rond het stadion mede, wat een reusachtige geestdrift verwekte; koning BOUDEWIJN bezocht het stadion in 1955, maar Raphaël DE LA KETHULLE was toen voorgoed terug naar België, uitgeput in zijn ziekenbed

waarvan hij nooit meer zou opstaan. Meermaals werd hij op het Koninklijk Paleis ontboden (9).

Raphaël DE LA KETHULLE kende de kunst alle invloedrijke personen aan zijn plannen te laten medewerken (hetzij door hun zijn overtuiging mede te delen, hetzij door hun ijdelheid te vleien), ook zij die het opzet van de Pater te vooruitstrevend zouden hebben gevonden. De massale en indrukwekkende sportdefilés van schoolkinderen die hij voor de koloniale overheden inrichtte vielen aldus bij iedereen in de smaak. Zo kreeg hij de steun van de Staat, die zijn ondernemingen subsidieerde, van de administratie en van het leger dat soms geholpen heeft moeilijke transporten voor zijn bouwondernemingen te verwezenlijken en die een adjudant-monitor voor lichamelijke opvoeding in quasi bestendige dienst en in uniform ter beschikking van zijn sportorganisaties stelde. Ook de grote maatschappijen waren vrijgevig en dikwijls was hij bij hen om geld te krijgen vooraleer zijn bisschop het wist. Zo heeft de spoorweg van de OTRACO kosteloos cement en steen voor zijn Boudewijnstadion vervoerd.

Boekhouding was zijn voorliefde niet, want zijn schulden werden toch gedekt door giften, maar om ze beide te meten werd het nodig gevonden een andere pater of een boekhouder te zijn beschikking te stellen.

In 1939 moest hij nog geld inzamelen door het inrichten van fancy-fairs, en het is slechts na 1945 dat de giften genomen op de oorlogswinsten van de vennootschappen en vrijgesteld van belastingen een belangrijke inkomstenbron werden. Daarentegen moet de „Association royale sportive congolaise” met veel tegenzin een stedelijke taks van 10 % op haar inkomsten betalen. Steeds volgens de H. DAUBRESSE heeft het Boudewijnstadion 52 miljoen gekost, waarvan ongeveer 50 % van giften van vennootschappen kwamen, 40 % van de Staat, inbegrepen de Koloniale Loterij en 10 % van de gewone inkomsten van kleine particuliere giften. Op het bilan van 1955 van de A.R.S.C. waren alle sportinstallaties na afschrijving geschat op 48 miljoen.

Enkele missionarissen van Scheut of van andere orden, bisschoppen of gouverneurs-generaals vonden soms dat pater

(9) Hij was trouwens officier in de Koninklijke Orde van de Leeuw, ridder in de Koninklijke Orde van de Afrikaanse Ster, en drager van het Oorlogs-kruis.

RAPHAËL overdreef in zijn vooruitstrevende doelstellingen, zijn grootse plannen, zijn bestendige activiteit. Nochtans werd hij geëerbiedigd, en zelfs gevreesd door zijn opponenten, want als hij het onontbeerlijk vond kon hij een hinderende persoon hiérarchisch uit de weg ruimen.

Hij was even hard voor zijn Kongolese beschermelingen als voor zichzelf omdat, naar deze zeggen, hij vertrouwen had in hun mogelijkheden; hij was opvliegend van karakter; soms vond men hem scherp en brutaal, in ieder geval overzenuwachtig bij meningsverschillen. Zijn legendarische oorvegen en sterke en talrijke voetstappen op het achterste gedeelte van zijn beschermelingen veroorzaakten een gevoel van schuld en van dankbaarheid.

Voor zichzelf wilde hij geen confort, trouwens zijn bureau leek evenzeer op een magazijn (10). Onverbeten nam hij de verdediging op, zo nodig tot bij de hoogste instanties, van Zwarten aan wie onrecht werd gedaan. Hij was vol attentie om dienst te bewijzen, ook kleine diensten, en Zwarten en Blanken herinneren zich aan zijn kleine camionette waarmee hij overal naartoe reed en die steeds vol zat met langs de weg opgepikte schoolkinderen.

Er ontstond een gevoel van vrees „zoals in aanwezigheid van een leeuw” als DE LA KETHULLE de jongste schoolklassen bezocht (waartoe een Kongolese diplomaat toen behoorde die mij dit onlangs vertelde), maar de faam van zijn bijzondere goedheid bij de oudere scholieren en bij de afgestudeerden stelde de kinderen toch gerust.

De Kongolezen begrepen dat hij vooral voor hen goed was, dat hij bereid was hen vertrouwen te schenken (aldus kreeg hij de reputatie dikwijls door hen bedrogen te worden) en dat hij beweerde dat de neger niet minder begaafd is, noch met menselijk verstand, noch met menselijke gevoelens dan zijn blanke rasgenoten. Dit vinden wij als „leitmotief” terug in de lofreden na zijn dood, waar hij voorkomt als de pionier van de „relations humaines”; inderdaad, in die periode was de kleine blanke middenstand talrijker geworden en in onvermijdelijke concurrentie met de opkomende Afrikaanse middenstand, het drama van de ondergang van vele Europese koloniën.

(10) Mededeling van Pater BRYS.

Herhaaldelijk was hij tussengekomen om voor de Kongolezen dezelfde behandeling te bekomen als voor de Blanken. Ook de sporttornooien die hij tegen ploegen uit België liet inrichten waren een voorbode van een gelijke behandeling tussen de rassen. Te Kinshasa draagt niet alleen een belangrijke laan zijn naam, maar ook een openbare plaats in één der mooiste delen van de inheemse wijk langs de autobaan naar het vliegveld waar, dank zij zijn initiatief, gronden voor Afrikaanse woningen werden voorbehouden; hij heeft talrijke Kongolezen geholpen en aangemoedigd een degelijke woning te bouwen, lang voor de oprichting van het Voorschotfonds en de Dienst voor Afrikaanse Woonwijken waarvan hij tot lid van het raadgevend comité voor Leopoldstad benoemd werd. Op zijn raad werd door zijn collega Pater VAN DEN HEUVEL, dr. in de rechten, schoonbroeder van staatsminister Paul STRUYE, in 1933, het eerste dagblad voor Kongolezen gesticht, *La Croix du Congo*.

De Afrikaanse middenstand, bestaande uit bedienden, technici, arbeiders en handelaars, die Raphaël DE LA KETHULLE vormde, beschouwde hij als een orde-element in de maatschappij, in wiens schoot reeds in de eerstkomende generatie de elite zou ontstaan die onontbeerlijk was voor de onafhankelijkheid (11).

Brieven waar betrokken zijn mening of zijn ervaring beschrijft zijn helaas nergens te vinden; hij was een man van actie die daarvoor nooit tijd heeft overgehadden. Daarom zijn onze bronnen beperkt tot de talrijke persartikels geschreven door Belgen en Kongolezen *in tempore non suspecto*, tot een kleine gepubliceerde biografie door zijn confrater Pater DE SCHAETZEN (12) en tot talrijke enquêtes in zeer diverse Belgische en Afrikaanse middens.

Het zijn vooral de geschriften van Kongolezen die onze aandacht zullen weerhouden in dit tweede deel, om een dieper begrip te krijgen van de redenen van de verering voor deze „Kongolese” held.

(11) Volgens een belangrijke brief aan ons van de H. J. DAUBRESSE, gepensioneerd gewestbeheerder, enz., een der trouwste medewerkers van Raphaël DE LA KETHULLE.

(12) DE SCHAETZEN (Adr.): *Sango Raphaël* (Brussel, Scheut-reeks, nr. 7, 1958, 32 blz.). Andere bibliografie wordt eveneens over Pater Raphaël door Pater M. STORME, nauwkeurig en breedvoerig opgegeven in de reeds vermelde nog te publiceren interessante biografie (zie nota 5, blz. 347).

Toen RAPHAËL te Brussel bijna op sterven lag ontving hij het bezoek van een oudere zwarte medewerker; beiden weenden van aandoening, en in de auto bij de terugkeer verklaarde deze Kongolees aan Pater BRYS „als Raphaël DE LA KETHULLE sterft zijn lijk naar Kin moet overgebracht worden; op een dag halen wij de nodige 80 000 F bijeen”; inderdaad, drie dagen na zijn overlijden waren visa en reisbiljet beschikbaar om J. BOLIKANGO hiervoor als afgevaardigde van de ADAPES naar België te sturen.

Op zijn begrafenis op 28 juni 1956 te Scheut bij Brussel werden twee belangrijke redevoeringen uitgesproken, een door Thomas KANZA en een door Jean BOLIKANGO. Thomas KANZA was toen student aan de Universiteit te Leuven en zou later o.a. ambassadeur worden bij de UNO en in Groot-Brittannië, vooraleer minister te worden van de rebellenregering. Hier volgt een deel van wat KANZA zei:

Que des Européens riches investissent leur fortune dans les colonies, cela n'étonne personne. Qu'une association des humains, en l'occurrence la Congrégation du Cœur Immaculé de Marie de Scheut, accomplisse des performances qui suscitent de l'admiration, cela est remarquable. Mais que parmi ces missionnaires, il se soit trouvé un homme — j'insiste, un seul homme — qui, comme ses Confrères a renoncé aux pompes de la vie mondaine, pour consacrer toute sa vie au service du Tout-Puissant et de ses frères avides de la lumière de l'Evangile, ait pu en outre à lui seul, édifier ce qui est visible à Léopoldville, cela est réellement providentiel.

...cette silhouette enfin dont le nom est éternellement lié à la ville de Léopoldville, notamment au Stade Roi Baudouin, Stade Reine Astrid, l'Institut d'Education physique, l'Ecole moyenne Saint Raphaël, le Collège Saint-Joseph, le Parc général Ermens, l'Association royale sportive congolaise, l'ADAPES, etc.

...
Nos parents, nos descendants et nous-mêmes, aucun de nous ne pourra foulé le sol des stades, des gigantesques bâtisses et parcs précités, sans que ces lieux qui régulièrement accueillent les toutes grandes foules, ne lui rappellent votre vénérable et vénérée personne.

...
Vous laissez des traces indélébiles au Congo et — nous en sommes sûrs — celles-ci rachèteront de nombreuses injustices et serviront de réel stimulant à des milliers de nos enfants.

Ce Congo qui vous est très cher et qui vous a mortellement épousé; son soleil que vous avez bravé pendant près de 40 ans, soit presque un demi-siècle; ces centaines de milliers de Congolais qui vous ont éternellement réservé une place de choix dans leur cœur, voient doubler leur

douleur, car le Ciel vous a rappelé loin d'eux. *Nous aimerais que votre tombe fût un des rares monuments du Congo devant lesquels des générations présentes et futures vinssent méditer régulièrement.*

Vous êtes une des exceptionnelles personnalités pour lesquelles la Belgique est véritablement devenue la seconde patrie après le Congo. Le Congo fut tout pour vous. C'est pour l'amour de ce cher pays et de ses habitants que vous avez donné le meilleur de vous-même.

Il nous aurait été une peine inconsolable de ne pas vous voir reposer de votre dernier sommeil dans le sol tropical de chez nous, sous l'ombre de nos baobabs géants. Aussi, avons-nous délégué expressément en Belgique celui qui, pendant près de 30 ans, fut un de vos plus proches collaborateurs: M. Jean BOLIKANGO.

Hier volgen uittreksels uit de lijkrede van Jean BOLIKANGO, die speciaal op kosten van de ADAPES naar België was gekomen:

En juillet 1917, revêtu d'un uniforme officiel, (hij was militair branchedier), un jeune prêtre alerte et plein de dynamisme débarqua à Léopoldville, Kinshasa, alors encore sans écoles, sans divertissements en dehors des danses folkloriques. Sur-le-champ, ce jeune prêtre au cœur vaillant, comme mû par un ressort magique, s'attache sans répit à l'œuvre de l'éducation de la jeunesse de Kinshasa. Que de difficultés ne rencontra-t-il pas? Que d'obstacles à surmonter!

En effet, à cette époque archaïque, les parents n'ayant pas joui eux-mêmes des bienfaits de l'instruction n'en comprenaient guère l'utilité pour leurs enfants. Le R.P. de la Kethulle, à lui seul, joua le rôle de parent et d'éducateur. Quel homme de poigne! En effet, seul, en vélo, par les rues et les sentiers presque impraticables, ce prêtre au grand cœur se mettait à la recherche de ses élèves, qui optaient plutôt en faveur de l'école buissonnière. Le temps aidant, le R.P. de la Kethulle de Ryhove finit par l'emporter sur cette masse écervelée qu'était alors la jeunesse léopoldvilloise.

Fidèle à l'adage *mens sana in corpore sano* le R.P. de la Kethulle comprit déjà dès ce temps qu'il fallait des loisirs organisés et éducatifs pour cette jeunesse bruyante. Et ce fut la fondation, en 1919, de la section de football.

...Il créa la troupe des boy-scouts Saint-Norbert (13), qu'il a dotée de la première fanfare de la Capitale, l'actuelle Harmonie Sainte Cécile. Elle se créa une place de premier ordre parmi les fanfares du Congo belge.

Léopoldville prenant de l'extension, un grand besoin en main-d'œuvre artisanale se fit sentir. Une fois de plus, le Père de la Kethulle, missionnaire aux vues larges et lointaines, créa, avec les moyens du bord, les écoles professionnelles de menuiserie et de mécanique. Sous sa direc-

(13) Du nom de M. Norbert LAUDE, qui en fut le responsable; la fanfare provoqua toujours une sensation incroyable.

tion éclairée, ces écoles techniques formèrent des menuisiers et des mécaniciens, ouvriers qualifiés et largement réputés. Le Congo les compte aujourd'hui parmi l'élite qui fait sa fierté légitime.

...Il suit attentivement l'évolution rapide de Léopoldville. Prenant les devants, malgré les longues distances qui séparent nos villes congolaises malgré la difficulté des transports, il réussit à créer les premières compétitions entre les équipes de Brazzaville, Thysville et Matadi. Ainsi naquit la « Fédération sportive congolaise ». Les plaines de football s'avérant insuffisantes pour une population toujours croissante, il conçut le projet du stade Reine Astrid, le premier du Congo belge. Là furent reçues les équipes du Katanga, de Rhodésie, du Cameroun, du Portugal, de Belgique, d'Autriche, d'Angola et de Mozambique.

L'évolution rapide de la ville avec ses nouvelles exigences ne lui échappa pas. Pour répondre aux demandes des entreprises commerciales qui se multiplièrent très vite, il fonda l'école moyenne d'où sortirent la plupart des employés de Léopoldville. Confiant dans les possibilités intellectuelles de ses élèves, il créa en 1948 le Collège Saint-Joseph, d'où sortit le premier Congolais qui achève actuellement ses études universitaires à Louvain. Les trois premiers prêtres de Léopoldville sont également le fruit de son travail éducateur.

Bientôt le Stade Reine Astrid devient trop petit pour la population croissante de Léopoldville. Le Père de la Kethulle, toujours prêt, conçoit le projet hardi du Parc des Sports général Ermens avec son grand bassin de natation et son stade immense. Et en juillet 1948, Son Eminence le cardinal van Roey, primat de Belgique, en posa la première pierre sous les yeux des plus hautes autorités et de tout Léopoldville. Là on vit le R.P. de la Kethulle, malgré ses multiples occupations ordinaires, consacrer à cette œuvre, parfois même sous des pluies torrentielles, tout ce qui lui restait de forces. Enfin, après des années de durs labours, Léopoldville vit s'élever dans son sein le Stade grandiose Roi Baudouin.

Toujours préoccupé du sort de la jeunesse, il fonda l'Institut d'Education physique, dont les premiers élèves furent diplômés à Léopoldville hier vendredi, 29 juin 1956.

...

A toute occasion, le R.P. Raphaël manifestait son amour pour ses anciens élèves. Nous le comptons parmi ceux qui peuvent dire sans démenti possible: « Nous avons fait du Congo ce qu'il est aujourd'hui... »

A eux tous, nous répondons: merci!

Grâce à celui dont nous regrettons aujourd'hui la disparition, *les premiers rapports humains belgo-congolais naquirent*. En effet, grâce à ses initiatives, Belges et Congolais eurent des occasions de se rencontrer et de se connaître en dehors de leur tâche quotidienne...

...Je ne peux pas oublier de faire connaître votre désir intime, celui de voir transférer le corps de notre héros en terre léopoldvilloise. Par là, une fois de plus, vous manifestez votre sincère reconnaissance envers celui qui sut vous traiter en homme. J'espère et j'en suis sûr que votre

souhait se réalisera et dans quelques semaines notre père Raphaël reposera dans notre sol congolais.

Op 16 juli 1956 kondigde het dagblad *Le Courrier d'Afrique* de inscheping aan op 12 juli van de lijkstaf van Pater DE LA KETHULLE, naar Congo „gerekatrieerd” werd op kosten van de oudstudenten van de Missiën van Scheut. Ziehier wat de *Gazet van Antwerpen* op 11 juli 1956 schrijft:

...Het is wel de eerste maal dat Belgisch-Kongo het toneel is van een dergelijke reusachtige dankbaarheid en hierbij dient te worden onderlijnd dat alles gebeurt op initiatief van de Zwartes die trouwens de volledige financiële verantwoordelijkheid hiervoor zullen dragen. De vervoerkosten op zee van het stoffelijk overschat van Pater de la Kethulle belopen reeds 40 000 F; een eerste inschrijving onder de leden van de Oud-leerlingenbond der Scholen van Scheut bracht de helft van dit bedrag op. Leopoldstad telt 5 000 oud-leerlingen van de scholen der Missiën van Scheut; meer dan 2 000 onder hen zijn ingeschreven in de Oud-leerlingenbond...

De lijkstaf kwam op 28 juli 1956 te Leopoldstad aan met een speciale trein uit Matadi, kosteloos door de OTRACO bezorgd.

Le Courier d'Afrique van 30 juli 1956 schreef onder de titel: *Devant une foule énorme, évaluée à 100.000 personnes, la dépouille mortelle du R.P. de la Kethulle est ensevelie au Camp Cito:*

...une des cérémonies les plus solennelles et les plus émouvantes qu'aura connues la capitale.

...

Bien longtemps avant que ne soit reconnue et proclamée la nécessité des relations humaines, le R.P. de la Kethulle, animé de cet amour évangélique s'était mis à l'ouvrage avec cette énergie, cette abnégation totale, cet amour du Congo qui le caractérisèrent.

...

La foule, elle l'a prouvé samedi et dimanche, ne manque pas de gratitude. Elle reconnaît les actes, et les actes, le R.P. de la Kethulle leur en a livrés par centaines.

Ce n'est pas sans émotion qu'un vieux moniteur nous montrait au cœur même de la cité, à quelques pas de la chapelle ardente où Tata Raphaël reposait de son dernier sommeil, sa maison de briques et de bois, lui construite il y a plus de 20 ans par le Père. Ils sont ainsi des milliers, dans tous les domaines, rattachés à la mémoire du Père par ces choses concrètes et bienfaisantes.

Cet hommage de tout un peuple à l'Européen qui est mort pour lui, héroïquement, à la tâche, indique sans aucun doute la voie à suivre.

Car la foule eut un geste spontané de reconnaissance et d'affection. Un de ces élans qui ne trompent pas.

Sango Raphaël était l'un des siens ,et tous ces gens qui l'avaient attendu pendant des heures, dans le soleil de saison sèche, voulaient revoir une dernière fois son visage et le pleurer à l'indigène. Il y avait parmi eux, parmi ces Noirs pleurant un Blanc, aussi bien des chrétiens que des musulmans ou des païens, des laïcs et des ecclésiastiques.

En verder:

On sait que les foules indigènes sont particulièrement bruyantes et qu'elles adorent le mouvement. Ce fut cependant dans un calme émouvant que des dizaines de milliers de Noirs, presque le tiers de la Cité, participèrent aux obsèques par une sorte de mot d'ordre tacite, pas un cri, pas un geste déplacé chez tous ces hommes et ces femmes qui accompagnaient un ami et un père à sa dernière demeure.

Op 2 augustus 1956 publiceerde de krant *L'Avenir colonial* die zeker niet als klerikaal bekend stond onder de titel *La Cité sans voile* een lange en geestdriftige beschrijving van de begrafenis, door Philippe KANZA, broeder van Thomas, en hoofdredakteur van het weekblad *Congo* dat in 1957 verboden werd. In alle kranten stonden gelijkaardige relazen te lezen.

Reeds einde juni 1956 publiceerde Philippe KANZA een gedicht in *L'Avenir colonial* onder de titel: *Repose en paix cher Père Raphaël*, waarvan enkele uittreksels volgen:

*Nous te voyons tous encor
Assis dans ce modeste décor
De ta vieille camionnette...
Dans laquelle nous nous sentions nobles
O grands vieux plaisirs du passé
Dont le souvenir nous rend la tête folle...
Tes droits et tes mérites sont trop grands
Notre gratitude trop insignifiante
Mais à tes funérailles nous serons présents
En la personne de Bolikango Jean.
Jean, toi qui vas nous représenter
D'enfant chéri tu as la qualité
De « reprocher » à papa d'être décédé là-bas.
C'est ici qu'il aurait dû mourir
C'est ici où il nous a vu grandir...
Mais, notre désir est de le voir revenir.
Ce serait inhumain de l'enterrer ailleurs
Sa place est au pays de ses filieuls
Où il avait dépensé le meilleur de lui-même...*

L'Avenir schreef op 30 juli 1956 onder de titel: *Une médisance qui frise la goujaterie* een artikel waaruit blijkt dat de Kongo-lezen vreesden dat de Europeanen de verering van hun held afkeurden:

A chaque événement de quelque importance, la cité s'acharne, semble-t-il, à créer une rumeur. Tout récemment les manœuvres Kimaza avaient engendré dans les esprits le mythe d'un train fantôme. Aujourd'hui ce sont les funérailles du R.P. Raphaël qui sont à l'origine d'une rumeur assez malveillante puisqu'il ne s'agit rien de moins que de prétendre, voire d'affirmer, que le cercueil serait... vide.

Il est assez déprimant de constater qu'un geste aussi noble que le retour de la dépouille mortelle d'un saint homme puisse donner lieu à des médisances d'un tel calibre. A l'encontre de ce que certains Africains imaginent, la population européenne a été très touchée de la demande des indigènes concernant le rapatriement (c'est à dessein que nous employons ce terme) du corps du R.P. Raphaël en terre congolaise. Il s'agissait là, en effet, d'un démenti réconfortant à la légendaire ingratitudo du Noir et, par ailleurs, chacun était persuadé que ce retour devait répondre au vœu le plus cher du disparu. L'accord de la famille du défunt à la demande de l'ADAPES a donc été applaudi « unanimement » par tous les Européens de la capitale.

...Cela dit, soulignons le ton de dignité qui a présidé aux funérailles du R.P. de la Kethulle. Certains craignaient des démonstrations d'affliction bruyantes, spectaculaires, déplacées. Rien de tout cela. Bien au contraire, le spectacle d'un cortège d'hommes correctement vêtus, tous cravatés de noir, de femmes dignes dont beaucoup sanglotaien d'une façon particulièrement émouvante.

Twee jaar na de teraardebestelling schreef *L'Avenir* op 5 juni 1958 onder de titel *Lettre aux Membres de l'Adapès* een artikel van M. J.-J. KANDE (14):

Chers Messieurs,

Dans vingt jours — le 25 juin précisément — tout Adapésien qui se souvient, ira pieusement s'incliner devant la tombe embroussaillée de celui qui fut à Léopoldville le porte-drapeau de l'enseignement supérieur et des sports, la tombe abandonnée de celui qui fut à l'avant-plan de toutes réalisations progressistes, la tombe «anonyme» de celui qui, si le Congo possédait son Panthéon, reposera indubitablement parmi les grands tombés pour le pays: Tata Raphaël.

(14) J.-J. KANDE, ex-rédacteur en chef de *La Voix du Peuple* organe du M.N.C. Kalonji et corédacteur en chef de *Congo*. Il a été rédacteur de l'hebdomadaire illustré *Actualités africaines*. Il suivit les cours à l'Université d'Elisabethville. Cofondateur et secrétaire général de l'Union progressiste congolaise (U.P.C.O.), depuis lors ministre de l'Information dans le Gouvernement du général MOBUTU.

Il y a deux ans, une nouvelle catastrophique plongeait tout Léo-la-Noire dans la consternation, dans cette tristesse qui vous pique les oreillons du cœur tel un dard: le R.P. de la Kethulle avait rendu son âme à son Dieu, après une pénible et longue maladie, loin de vous, ses « enfants » qu'il aimait avec cette rudesse qui vous le rendait si cher...

Reconnaisants, vous vous souvintes que ce prêtre fut votre plus grand bienfaiteur, qu'il lutta contre vents et marées pour faire de vous le peu (qui n'est pas tellement peu) que vous êtes devenus aujourd'hui. Et bien que ne possédant aucun penny dans la caisse de votre association, vous produisîtes le miracle de réunir en un rien de temps la somme nécessaire pour dépecher dare-dare un délégué à Bruxelles, avec la noble mission de ramener en terre congolaise le corps de ce grand missionnaire qui n'aura jamais d'égal à vos yeux.

Votre deuil fut émouvant, il faut le reconnaître. Et même l'attitude de certains Européens qui s'obstinaient à placer des étiquettes disgracieuses sur le dos des Africains, vacilla sensiblement en votre faveur. J'ai vu, ce jour-là, des messieurs blancs à la mine austère pleurer d'émotion lorsque vous escortiez, recueillis, le corps de la gare à la chapelle ardente du Stade Reine Astrid. Vous aviez accompli là un geste unique, éloquent, sensationnel.

Mais (...) tous les projets grandioses que vous aviez échafaudés autour de ce mort illustre, sont morts dans l'oeuf: la chapelle qu'on s'était juré d'élever à la mémoire de Tata Raphaël n'a même pas dépassé le stade des plans. Que dire de la sépulture elle-même...

Le R.P. Raphaël, cet homme exceptionnel qui s'usa les yeux, s'écorcha les ongles, dépensa toute son énergie au service de la jeunesse kinoise, doit vraiment être triste, très triste dans l'au-delà: il a été oublié, plongé vulgairement dans l'obscurité profonde d'un oubli sans nom, alors qu'il aurait dû, vu tous les bienfaits qu'il vous a prodigués, être pour vous un mythe, mais un mythe fort et impérissable. (...)

Et tel Emile ZOLA dans d'autres circonstances, je pourrais, si j'étais justicier, pointer mon index vers les membres du Comité central de l'ADAPES et proférer: « J'accuse » (car ce sont eux les véritables responsables) et leur demander des comptes: où est passé tout l'argent récolté à la cité indigène comme en ville européenne de Léopoldville pour élever un monument, une chapelle à la mémoire de Tata Raphaël? Oui, où est cet argent?

Le Comité central de l'ADAPES avait accordé sa confiance à des « encaisseurs » cupides qui, sans vergogne, ont dissipé cet argent à des fins inavouables. Et pour camoufler leur sacrilège, la plupart de ces encaisseurs sans conscience ont perdu, comme par hasard, les souches des reçus qu'ils avaient remis aux généreux donateurs.

Allons, un peu de sérieux. Je crois qu'il est encore temps de décrotter cette boue qui noircit votre réputation.

Het monument werd kort nadien opgericht en zijn faam was in de Kongolese geesten gevestigd. In zijn lijkrede te Leopold-



Fig. 1. — Pagne ter ere van Tata Rafaël

Tekst: *Dat hij in vrede ruste. Wij blijven hem gedenken. Hij heeft ons zeer bemind, Pater Rafaël.*

Illustraties: Bovenste horizontale lijn: eerste voetbalploeg; ontwerp van rouwkapel; 2de lijn: ingang van het stadium koning Boudewijn; stadium koningin Astrid met helemaal op het einde de parochie St.-Pieter; 3de lijn: de voetbalploeg voor het borstbeeld van koningin Astrid in het stadium koningin Astrid; Tata Rafaël; 4de lijn: speelterrein van het college St.-Jozef; stadium koningin Astrid; 5de lijn: een speaker voor het stadium koning Boudewijn; voetbalploeg.

Een stuk stof uit katoen van 120 cm breed op 134 cm hoog, aangeboden door de Eerwaarde Broeder René, oud-medewerker van Tata Rafaël, aan E. Coppeters; mauve achtergrond, illustraties in zwart-wit.

stad op 29 juli 1956, blijkt reeds Mgr SCALAIIS, de apostolische vicaris, een rechtzetting te hebben willen doen van de mystiek die de Kongolezen rond de afgestorvene verspreidden:

Son dévouement, ses réalisations lui attachèrent tellement la population congolaise que l'on a l'impression d'assister à une apothéose plutôt qu'à des funérailles... Ses réalisations grandioses n'ont jamais été pour lui une fin... Par ses nombreuses activités visant au délassement des masses il a cherché uniquement à vivifier les âmes.

Zijn buitengewone vermaardheid is te danken aan het feit dat hij de opvoeder was van vele leiders van de jonge Republiek, dat hij in Kinshasa aankwam vooraleer dit heel klein dorpje, op meer dan 12 km van elke bewoonde kom, zich in een zeer snel tempo ontwikkelde, tot een zeer bevolkte hoofdstad, intuïtief de sociale problemen van heden en van de toekomst aanvoelde en instinktmatig naar oplossingen greep, dat hij steeds bereid was vooruitstrevende gedachten op te vangen en te verwezenlijken, iedereen bij zijn grootse plannen te betrekken, en vooral omdat hij op opvallende wijze geloofde in de natuurlijke gaven en in het recht tot ontwikkeling van de Kongolezen. Daarom is de verering van de Kongolezen voor Tata RAPHAËL een mooie bladzijde van de Belgische geschiedenis.

12 december 1966

J. Sohier. — Réflexions sur le jeu politique en Afrique noire*

Ni l'enseignement, ni le service militaire obligatoires, ni la communauté de race, de langue et de religion, n'ont empêché, en une île qui fut un des berceaux de l'unité nationale, la survie dans l'Italie de la seconde moitié du XX^e siècle, d'une tribu guerrière au stade culturel du mésolithique, indomptable et farouchement attachée à son indépendance.

Cette constatation surprenante au premier abord, ne peut guère être mise en doute depuis les profondes analyses de l'ethnologue Franco CAGNETTA (1) sur le banditisme sarde. Au cœur de la Barbagie, la contrée des Barbares, dans les *Insani Montes* des anciens Romains, le pays d'Orgosolo, véritable musée ethnologique, voit ses populations demeurées à mi-chemin du stade culturel des chasseurs-cueilleurs et de celui des pasteurs, divisées en clans selon le cliché le plus classique de la « Grande Famille »; chaque parentèle patrilinéale sous les ordres de l'aîné de la génération la plus ancienne, dans un habitat communautaire, connaît une propriété collective et vit dans une économie fermée de subsistance axée sur l'exploitation du petit bétail. Si la justice familiale interne est stricte et sans appel, les conflits entre membres de « grandes familles » différentes ne se résolvent que par le recours à la *vindicata* (vendetta), justice privée, basée sur la notion de la responsabilité collective, et dont le déroulement, en vertu d'un véritable droit coutumier, suit une procédure formaliste, riche en symbologie sanglante, qui comprend une dénonciation-avertissement, une enquête, un jugement, une citation, une désignation d'exécuteurs, une notification, enfin, une exécution, tous ces actes collectifs émanant unilatéralement de la « grande

* Communication présentée à la séance du 20 février 1967 (*Bull. des Séances* 1967, p. 362-391).

(1) CAGNETTA F.: *Bandits d'Orgosolo* (Buchet/Chastel, Paris, 1963). L'original en italien, *Inchiesta su Orgosolo*, a paru dans le n° X, 1954, de la revue *Nuovi Argomenti*.

famille » lésée. Il arrive parfois que les parentèles en conflit recourent au service d'un pacificateur, mais la vendetta est l'expression fondamentale du droit, de la justice.

Au-delà du cadre de la « grande famille », l'existence de la tribu orgosolaise ne se manifeste guère que par la *bardana*, la razzia, organisée sur base égalitaire par « invitation » ou commanditée par « enrôlement », au recrutement interfamilial et dirigée contre les « pays » étrangers ou les représentants du gouvernement central. Au XIX^e siècle encore, des guerres intertribales impitoyables furent menées en Barbagie et aboutirent à l'extermination totale de la population de certains « pays » par des conquérants, suivie de la confiscation de leur territoire: telle fut la *bardana* victorieuse d'Orgosolo contre Locoe.

C'est en vain que, depuis les Carthaginois jusqu'à l'actuelle République italienne, les gouvernements centraux ont essayé d'imposer une armature politique moins archaïque aux populations; les magistratures administratives ou judiciaires, la représentation officielle des habitants, leur sont extérieures; la mise sur pied, du Moyen Age à nos jours, de la *Compagnia bracellare*, milice locale responsable du maintien de l'ordre, s'est révélée décevante, les compagnies finissant par former le cadre d'une nouvelle *bardana*. Le crime suprême, à Orgosolo, reste la dénonciation aux autorités.

Pour l'Italie, berceau de la criminologie moderne, il n'est certes pas glorieux de reconnaître que la déportation fasciste des familles des criminels dans des forteresses continentales est toujours d'application, comme d'autres manifestations de responsabilité collective, mais cette perpétuelle révolte de tribus sardes contre l'Etat peut se chiffrer d'une manière tout aussi frappante: depuis plus de cinquante ans, et jusque fin 1966, comme nous l'apprend la lecture de la presse, et selon une proportion presque constante, le pays d'Orgosolo et ses 4 500 âmes sont les spectateurs d'un meurtre tous les deux mois, d'un délit agraire par semaine, principalement de l'abigéat, malgré une force d'occupation « étrangère » permanente de huit cents gendarmes et policiers répartis en une douzaine de casernes. De 1950 à 1954, 15 Orgosolais furent condamnés aux travaux forcés à perpétuité, 6 à des peines allant de 17 à 30 ans, tandis que dans la seule année de 1954, 32 étaient déportés et 10 en instance de dépor-

tation. Franco CAGNETTA n'a pas hésité à qualifier de « coloniale » la politique menée par l'Etat italien, héritier pourtant des Carthaginois, Romains, Espagnols et tant d'autres qui ne purent soumettre les peuples des nuraghes.

Tel est notre refus devant certaines évidences désagréables que la plupart de nos lecteurs européens auront pensé: « il s'agit de banditisme méditerranéen, d'une situation exceptionnelle nettement localisée qui ne se retrouve pas dans notre région plus évoluée. » Et là, ils se trompent lourdement! Car un groupe ethnique nettement différencié, les Roms, bloqués eux aussi à un cycle culturel archaïque, est représenté de façon plus ou moins compacte dans chaque pays européen, déborde d'ailleurs sur le Moyen Orient et l'Afrique du Nord, et véritable parasite de l'Européen, l'a suivi dans ses migrations: des tribus de Romanichels nomadent aussi bien aux Etats-Unis qu'au Brésil, sont présentes en Australie. Et si quelqu'un objectait que les Roms sont d'origine raciale et linguistique indienne, il ne serait pas difficile de répondre qu'ils ont trouvé dans leurs vagabondages historiques d'autres « Bohémiens » comme eux avec lesquels ils se sont plus ou moins métissés, comme des hordes germaniques qui n'ont pu se fixer depuis les grandes invasions du IV^e siècle ou des clans écossais que des luttes intertribales préhistoriques avaient privé de toute assise territoriale. Enfin, si poussé dans son dernier retranchement, un contradicteur osait prétendre qu'il ne s'agit là que de groupes infimes, d'une poussière d'humanité, il serait certes étonné d'apprendre que leur total excède cinq millions d'individus, soit un montant comparable à celui de plusieurs dizaines d'Etats représentés à l'ONU. En Belgique, par exemple, au-delà de la rive droite de la Meuse, aussi bien au pays de Herve, en Condroz, en Ardenne qu'en Lorraine, de multiples localités sont flanquées d'un quartier de baraqués et roulettes où grouillent des familles complètement séparées de la masse de la population, qui se croisent entre elles et exercent les métiers de maquignon, rétameur, vannier, marchand de vieux métaux, etc.; Arlon, Baelen, Aywaille, combien d'autres villes et villages ont leur contingent de Bohémiens (2).

(2) Nous avons puisé la plupart de nos renseignements d'ordre général dans: POPP SERBOIANU, C.J.: Les Tsiganes (Payot, Paris, 1930).

Au XIV^e siècle, dans toute l'Europe, les archives font état de l'invasion pacifique des Roms, mais il semble bien que leur arrivée soit antérieure. Depuis, en tous les cas, la plupart ont perdu leur langue, ont adopté la religion locale, sont soumis aux enseignement et service militaire obligatoires. Le législateur s'est parfois occupé spécialement de les intégrer à la masse de la population, que ce soit PHILIPPE IV d'Espagne par son édit du 8 mai 1633 qui leur ordonne de se fixer, car « les Rômes ne sont Gitanos, ni d'origine, ni par nature, mais Espagnols », ou MARIE-THÉRÈSE comme souveraine de Hongrie, qui oblige les grands propriétaires fonciers à leur céder en pleine propriété des terres arables. Actuellement, la Bulgarie les force à s'inscrire dans des coopératives et à abandonner la musique. Si faute d'une enquête ethnologique sérieuse, nous sommes très mal renseignés sur les Bohémiens de Belgique, nous savons en tous les cas que les efforts individuels d'hommes et de femmes d'œuvre pour « relever » leur situation et les intégrer socialement, se sont soldés généralement par des échecs totaux. Les Romanichels continuent à vivre en « grandes familles », sous la direction d'un père au pouvoir absolu, seul gérant de la propriété collective; les mariages, avec versement de dot à l'ayant droit de la femme, continuent à se célébrer selon un rite ancestral, avec ou sans la sanction du mariage civil légal; les familles sont réunies en petites tribus sous la direction d'un « roi », parfois fort enrichi par le versement du tribut — avec le titre de *vataf* il traitait de puissance à puissance avec les autorités royales roumaines — mais au-delà d'un cercle assez restreint, bien que conscients d'appartenir à l'une ou l'autre branche de leur peuple, les Bohémiens ne se sentent plus liés par aucune organisation sociale. Solidaires entre eux, ils se montrent hostiles à l'égard des « étrangers » vivant surtout de mendicité ou de vol à leur détriment.

L'existence de cette population inassimilée pose de graves problèmes d'ordre public: à leur égard, la législation roumaine avait prévu une responsabilité collective; le père de la criminologie européenne, Johann GROSS, a consacré des dizaines de pages à leur criminalité typique, et maints gendarmes belges sur leur garde se montreront soupçonneux au seul énoncé, par exemple, du nom de POUGIN, l'une de leurs plus importantes familles dans nos régions.

Il est troublant de constater, dans les contrées les plus évoluées du globe, la persistance des strates culturels les plus archaïques de ceux qui survivent dans l'humanité actuelle: le cas des Roms est particulièrement frappant, car ils ne gravitent autour d'aucun foyer commun de caractère national, ne possèdent pas de centre religieux (les Saintes-Maries-de-la-Mer ne concernent qu'une faible fraction d'entre eux), ne sont dotés d'aucune organisation unifiante et forment pourtant un peuple d'une vitalité extraordinaire, qui vient d'échapper d'ailleurs à une tentative d'extermination parallèle à celle des Juifs européens. Le plus paradoxal, c'est que leur organisation sociale remonte à l'aube du néolithique, à la fin du paléolithique, alors que des strates culturels intermédiaires, comme ceux de la fin du néolithique, la cité antique, le monde médiéval, ont complètement disparu de nos régions.

Ce point de départ pourrait provoquer des méditations dans des directions fort diverses relatives aux pays en voie de développement. Que les millions de Roms ne nous aient guère apporté autre chose que la musique tzigane et les *flamencos*, alors qu'un autre groupe minoritaire européen, les Juifs, collectivement comme individuellement, ont contribué à notre civilisation dans une proportion excédant largement leur importance démographique, que des immigrants du Sud ou de l'Est européen, presque illétrés, en quelques années supplantent les membres du sous-prolétariat belge pour s'intégrer en ascension constante dans la masse de la population en laissant sur place la couche inférieure de la société autochtone, montre combien les structures sociales et les mentalités qu'elles provoquent, bien plus que les différences biologiques, sont à la base de l'adaptation plus ou moins heureuse des groupes humains à la vie moderne; ne serait-il pas plus courageux de le reconnaître que de se complaire dans les auto-accusations masochistes de l'accaparement des richesses ou de l'exploitation des défavorisés pour expliquer les retards dans le développement, tout en proclamant l'équivalence des cultures?

Mais notre propos est autre. Ces structures archaïques sont également politiques: nul ne pourrait raisonnablement contester que les Orgosolais ou les Tsiganes nomades se considèrent comme indépendants des Etats où ils vivent. Or, ces structures anciennes, si elles se présentent comme exceptionnelles en Europe, sont beaucoup plus fréquentes en Afrique, particulièrement sub-saha-

rienne, et l'on peut légitimement se demander si la politique tant intérieure qu'extérieure des Etats négro-africains n'en subit pas l'influence. Si leur organisation étatique n'est pas déphasée par rapport aux mentalités des populations qu'elle régit, si en définitive son aspect n'est pas autre chose qu'une façade trompeuse.

I. Des groupes de chasseurs-cueilleurs à l'état pur subsistent en Afrique, c'est le cas, par exemple, des pygmées baMButi; ils ne représentent, cependant, qu'une infime minorité. Il est difficile de contester, par contre, qu'avec un fort substrat du stade culturel des chasseurs-cueilleurs, la majorité des populations négro-africaines étaient, il n'y a guère, en fait quasiment partout en Afrique noire au XIX^e siècle, des jardiniers et des pasteurs qui n'avaient pas encore atteint le cycle de la cité de type su-mérien: celui-ci pouvait peut-être se constater en quelques points du *sahel saharien*. Il serait présomptueux pour les colonisateurs, et les enquêtes le démontrent partout, de prétendre avoir en un siècle substitué à l'armature sociale antérieure, remontant à des millénaires, des structures analogues à celles des pays développés de l'Occident ou de l'Orient.

Pour l'immense majorité de la société négro-africaine contemporaine, la cellule de base demeure la « grande famille », la parentèle, dont le lien est celui du sang, et non l'individu ni même le ménage. En fait, l'organisation politique de base est le clan, regroupement familial à base généalogique de plusieurs parentèles, relié de manière plus ou moins lâche, de façon confédérative, aux clans voisins apparentés. Le clan, seul propriétaire du sol, constitue une souveraineté: chaque domaine foncier est régi par une loi propre, parfois archaïque, car nous y trouvons des régimes d'uxoripotestalité disparus dans toutes les autres branches du droit coutumier, et dont le père du clan propriétaire est le chef. Des habitants soumis par la naissance à une loi personnelle et territoriale sur une aire géographique déterminée, loi sanctionnée par la juridiction du père, il s'agit bien là réellement d'un Etat en miniature comportant toutes les caractéristiques de l'indépendance politique: car il n'est pas question ici seulement envers un pouvoir politique et judiciaire d'une simple sauvegarde des droits de liberté individuelle, comme la proclame

l'antique adage juridique liégeois « pauvre homme en sa maison est roi », mais bien de l'exercice de droits qui ne sont en principe soumis à aucun contrôle supérieur.

L'organisation politique traditionnelle, avant l'occupation européenne de l'Afrique, pouvait ne pas se manifester au-delà de ce cadre « communiste », selon la terminologie d'A. SOHIER (3), basé sur l'homogénéité culturelle et l'absence de gouvernement ainsi que d'appareil judiciaire ou administratif (4). Cette forme acéphale de « gouvernement » couvrait des régions d'une vaste étendue, comme la presque totalité de la cuvette équatoriale.

Dans pareil régime, les chefs de ménage assistent de leurs conseils le chef de parentèle; les chefs de parentèle conseillent le chef de clan; les chefs de clan entretiennent entre eux des rapports plus ou moins épisodiques sans que l'un d'eux puisse prétendre jouir d'un droit souverain sur ses frères. L'organisation peut d'ailleurs ne comporter que deux échelons, et non trois, c'est le cas d'Orgosolo. De toute façon, dans une confédération de type communiste, le clan (ou la parentèle pour une société à deux degrés) demeure une souveraineté, subordonnée, mais en fait plus puissante que l'organisation acéphale supérieure.

L'on pourrait se demander s'il convient d'attacher tant d'importance à un type de gouvernement si primitif: outre, comme nous l'avons vu pour la Barbagie ou les Bohémiens, que sa résistance à l'évolution se révèle plus durable que celle de formes moins archaïques et plus élaborées, — nous essayerons bientôt de comprendre pourquoi —, il faut savoir qu'en Afrique, les ensembles politiques plus vastes, prolongeant le système des souverainetés emboîtées, esquisse par les parentèles contenues dans le clan, et selon le schéma hiérarchique des relations familiales, ménagent l'autonomie clanique, respectant, par exemple, ses assises foncières et ses juridictions domestiques.

L'analyse de nombreux régimes politiques plus structurés de l'Afrique noire traditionnelle, qu'il s'agisse d'une monarchie patriarcale, où la cohésion entre les clans apparentés est mainte-

(3) SOHIER, A.: *Traité élémentaire de droit coutumier du Congo belge* (Larcier, Bruxelles, 1954, p. 52-87).

(4) ELIAS, T. Olowale: *La nature du droit coutumier africain* (*Présence Africaine*, Paris, 1961, p. 20-35).

nue par le pouvoir exercé par le chef du clan aîné, ou des divers systèmes « républicains » ou « royaux » qui ont permis des regroupements tribaux par des systèmes d'une grande variété (création d'une confrérie politique, vénalité des offices, mise en place de deux pouvoirs parallèles se contre-balancant, élection d'un dictateur-chef de guerre ou diplomate, etc.), ménagent avec soin par des biais aussi subtils que nombreux la susceptibilité clanique et parentélaire, se présentant comme une émanation, un épanouissement de ces autonomies de base. Il n'est pas jusqu'aux « empires » conquérants, fondés sur la force par des usurpateurs au-delà du cadre tribal ou ethnique, où nous n'assistons, en général, à une légitimation subséquente par l'élaboration de rapports généalogiques plus ou moins fictifs, des alliances matrimoniales et la mise en place d'une administration supérieure de contrôle intégrant, en prétendant les respecter, les structures antérieures, ce qui conduit de la base au sommet à un emboîtement de souverainetés plus ou moins larges.

Il est rare, même après des siècles de domination d'un pouvoir politique supérieur, que le clan ait perdu tout conscience de son autonomie. La désintégration d'un « empire », fatale au bout d'un certain laps de temps, s'arrêtait au niveau d'une des souverainetés subordonnées, à un échelon qui pouvait être tribal et assez élevé, comme chez les baLuba, où le roi maintenait son pouvoir sur les Shankadi (scindés en deux fragments par suite d'une compétition dynastique), ou intermédiaire, comme chez les baLamba, coupés de l'empire Lunda, où le pouvoir politique se fixa sur de petites monarchies patriarcales, souvent délimitées par le clan lui-même, ou même inférieur avec retour à un pouvoir acéphale, comme il advint lors du démembrement de l'ancien royaume du Congo.

C'est que même dans les régimes élaborés, le jeu politique fondamental se déroulait selon le canevas familial primitif, certes perfectionné mais théoriquement préservé. Les fragmentations et les regroupements de cellules familiales étaient transposés sur un plan supérieur en vertu d'une dynamique analogue.

Mais le donjon de la liberté politique de l'homme (sa chute équivalait à l'esclavage), restait la parentèle, offrant peu de prise aux tyrannies passagères, précisément parce qu'elle ne pouvait pas être frappée à la tête et permettant des opérations-survie

dans un cadre étroit mais souple et suffisant pour assurer une solidarité efficace entre ses membres.

Dans les tornades qui ont balayé ces dernières années maintes régions d'Afrique, seul le retour aux structures archaïques primitives a sauvé de nombreuses populations: nous avons pu le constater personnellement lors du conflit qui, en 1960 et au début 1961, opposa une partie des baLuba du Katanga à d'autres baLuba katangais alliés aux ethnies non luba de la province. Ce retour ne concernait pas seulement, par exemple, une entraide alimentaire, mais rétablissait une justice interfamiliale rudimentaire, là où l'appareil judiciaire avait sombré sous les coups des bandes fanatisées.

Si la solidarité collective fait partie de l'essence du régime clanique, même élargi, il en est tout autant de l'égalitarisme. Si les membres d'une collectivité aiment voir refléter sa puissance dans la munificence de son chef, ce n'est pas tant l'individu qu'ils exaltent en elle, que le groupe qu'il représente. La personnalité qui se révèle, ne verra son ascension tolérée que pour autant qu'elle serve les siens. L'égoïsme est l'antinomie de la paternité, le chef qui ne recherche que sa gloire et son profit se déchoit de sa légitimité. La jalousie de groupe à groupe est tout aussi vigilante; la réussite de l'un d'eux mobilise contre lui des coalitions parfois disparates: la grandeur d'une famille ne sera respectée que pour autant qu'elle ne soit qu'une modalité de celle du chef-père.

La charte même de l'O.U.A. * sanctionne le fait que la plupart des Etats négro-africains sont le fruit direct de regroupements imposés arbitrairement par les colonisateurs: leur création est extérieure aux populations autochtones.

La domination européenne présentait au moins le mérite de se placer au dessus des tribus; sa disparition, relativement brutale, risquait d'entraîner un affaiblissement du pouvoir centralisateur, de renforcer ou de faire renaître les souverainetés subordonnées. Il était d'ailleurs caractéristique que partout, en un premier temps, — et au Congo, à l'accession de l'indépendance, le pays en était toujours à ce stade, — les partis politiques africains se présentaient moins comme un mouvement idéologique que comme un calque de ces souverainetés subordonnées, parfois

* Organisation de l'unité africaine.

modernisées, par exemple en régions communistes, où le lien nouveau plus efficace s'étendait à l'ethnie, devenue consciente de son existence sous l'impact de la colonisation.

La réaction contre ces forces centrifuges appelait, là où la vie politique avait déjà mûri institutionnellement avant l'indépendance et précisément pour hâter son avènement, une concentration des partis en un parti unique. Dans les régions où cette concentration ne s'était pas encore opérée, l'affrontement violent des partis jusqu'à l'extermination des partis minoritaires était inévitable: en effet, l'opposition d'un parti au gouvernement équivaut à une sécession, car elle représente l'affirmation d'une souveraineté subordonnée, son refus de s'agréger à l'ensemble et sa prétention de renverser l'Etat mis sur pied et de se substituer à lui. Ceci explique la défense de Mamadou DIA devant ses juges: les règles du parti dominant priment celles de la constitution elle-même.

Du cadre colonial, il était normal que les divers Etats nouveaux voient leurs institutions de départ plus ou moins inspirées par leurs anciennes métropoles; il est tout aussi symptomatique de constater qu'ils convergent tous vers le régime présidentiel à parti unique, en apparence dictatorial et tout-puissant, mais dont une série diversifiée de coups d'état militaires, sept en 1966, qui n'ont rencontré aucune résistance sérieuse de la part de l'appareil du parti, a démontré l'extrême fragilité. Plusieurs indices tendent d'ailleurs à faire penser que les régimes militaires, pourtant plus brutaux et mieux hiérarchisés, ne sont guère plus solides.

En réalité, même sous les gouvernements les plus autoritaires, même là où les partis ne sont plus édifiés sur des bases tribales ou ethniques, la politique intérieure de chacun des nouveaux Etats, par des biais divers, a dû composer ou, au moins, tenir compte des souverainetés subordonnées affirmées ou latentes.

Il n'existe guère que deux voies possibles: un asservissement de ces souverainetés subordonnées, ou leur intégration, le premier partant en principe de haut, la seconde s'élevant théoriquement de la base de la pyramide.

Pendant deux ans, nous avons personnellement été sur place spectateur de l'aventure katangaise, et dans sa complexité, nous avons pu nous rendre compte qu'elle nous livrait un microcosme

des courants traversant l'Afrique noire entière. Au départ, deux partis politiques seulement divisaient le Katanga, les autres n'ayant recueilli aucune audience profonde et ne groupant en majorité que des allogènes. Tous deux étaient autonomistes, voire sécessionnistes, ne concevant l'adhésion katangaise à un ensemble plus vaste que par des négociations avec des partenaires extérieurs. L'un appuyé, voire même suscité, par les trois grands chefs d'empires traditionnels couvrant toute la province mais débordant son cadre, sollicitant par cascades l'adhésion de leurs vassaux, portait le nom évocateur de « confédération des associations tribales katangaises »; l'autre, scission du premier, estimait que démocratiquement le pouvoir devait revenir non à une coalition mais à l'ethnie majoritaire, à l'empire le plus peuplé, et avait pris pour sigle le nom de cette ethnie. Ce second parti fut favorisé par une compétition dynastique ancienne chez les baLuba, mais ne s'appuyant pas sur l'étagement traditionnel des souverainetés, liquida physiquement au bout de quelques mois les chefs coutumiers qui lui avaient porté leur appui, et chercha son ciment social dans l'élaboration d'une parenté fictive, un lien de sang artificiel, entre ses membres, grâce à de véritables rites d'initiation, des échanges de sang, des manducations collectives, etc., tendant à se substituer aux liens familiaux anciens. Le heurt violent entre ces deux groupes était inévitable, la xénophobie de l'un et sa prétention de « nationalisme progressiste », l'appel à la collaboration des étrangers établis sur place et l'attitude pro-occidentale de l'autre, ne reflétaient aucun idéologie véritable, mais des nécessités tactiques pour faire triompher leurs causes respectives. Cependant, chacune de ces attitudes des partis était quand même facilitée par leur comportement de base, dénué de toute idéologie politique occidentale: un des mouvements, syncrétiste, était prêt à composer avec toutes les minorités pour l'autre, exclusiviste, l'identification d'un bouc émissaire provoquait une catalyse revigorante.

Ces deux tendances, nous les retrouvons un peu partout dans les jeux politiques intérieurs en Afrique noire: le Cameroun semble jusqu'à présent l'Etat de forme fédérale le plus stable d'Afrique, mais il a dû affronter la révolte des baMileke, l'ethnie la plus forte de l'Etat, qui aspirait à la domination (sa prétention idéologique de représenter une extrême gauche communisante

n'est qu'une justification tactique externe du mouvement). Le président F. HOUPHOUET-BOIGNY, avant l'indépendance d'ailleurs, dut avoir recours à la violence pour imposer son parti, mais est parvenu à intégrer les souverainetés subordonnées et se présente comme une émanation d'elles. Au Ghana, par contre, le président K. NKRUMAH s'appuyait sur les Krou pour dominer, notamment, les Ashanti et Ewe minoritaires. Des passages pourtant peuvent s'opérer d'un régime à l'autre, ainsi au Kenya où la coalition des tribus majoritaires Kikuyu et Luo, a fait place à une fusion intertribale, tandis que le système trinitaire du Congo-Brazzaville de l'abbé F. YULU, Lari + Shi + Yumbe, succédant d'ailleurs à une domination du pays par les deux ethnies Kongo, a été renversé par un courant syndicaliste qui tend à intégrer ses partisans dans le sein de confréries en opposition avec les parentages traditionnels.

Sur un plan qui frôle la politique internationale, l'échec de la fédération Mali-Sénégal, trouve son origine dans la volonté du Soudan, majoritaire, d'accaparer « démocratiquement » (loi du nombre) toute la direction du nouvel Etat.

C'est ainsi aussi que des doctrines, comme le « socialisme africain », se développent dans une ambiguïté constante, car la cellule villageoise de base, le clan, la parentèle, est intégrée dans un système pyramidal qui finalement est son expression (c'est le sens général des écrits sénégalais), tandis que pour d'autres, au contraire, l'organisation partisane vise à se substituer aux structures anciennes et à les briser (c'est le sens des écrits du Malien S. BADIAN).

L'équilibre des composantes de l'Etat s'affirme à l'intérieur de chaque groupe: c'est ainsi qu'au Katanga, si nous pouvions retrouver la répartition trinitaire du Congo-Brazzaville, il fallait observer que chaque représentation d'un des trois empires se fragmentait à son tour: dans le groupe Lunda, un portefeuille de très grande importance détenu par un Lunda proprement dit, entraînait l'attribution d'un autre de grande importance à un Tshokwe; dans le groupe Yeke, un ministère de très forte influence attribué à un Yeke, faisait pendant à un autre fort influent dévolu à un Tabwa; quant aux Luba, un Shankadi était balancé par un Hemba. C'est ainsi qu'aux divers échelons du

gouvernement chaque ensemble tribal avait sa place, l'administration locale finalement étant entièrement choisie sur place (même dans les régions luba reconquises militairement). L'inflation ministérielle qui est caractéristique de toute l'Afrique noire tire son origine de ce phénomène.

Ces ministres au Katanga étaient moins la tête d'un département que les représentants de leurs tribus: quelques personnalités exceptionnelles dirigeaient véritablement leur secteur, mais en général, les décisions concernant chaque ministère étaient prises en conseil des ministres au cours de discussions en apparence confuses et orageuses (où les ministres n'hésitaient pas en plein colloque à convoquer des fonctionnaires pour un rapport technique), la solution se dégageant au moment où les spectateurs occasionnels de ces débats se demandaient si le point de rupture n'était pas atteint. L'apparat qui entourait le Chef de l'Etat, semblait avoir disparu dans ces conseils intimes et tumultueux, il présidait certes, mais comme *primus inter pares*.

Ceci fait comprendre combien le pouvoir extérieurement absolu et quasi religieux, la vénération qui entoure le Chef de l'Etat, père de la Nation, ne sont en réalité que le reflet de sa propre existence par le peuple: le Président incarne le courant dominant qui a forgé l'Etat; mais son autorité est d'autant plus menacée qu'elle est établie sur un équilibre plus ou moins stable, à la merci des tensions intérieures des composantes du pays: l'action triomphante des forces de rupture déchoit le Chef de la légitimité, il n'est plus l'image de la Nation, il se dissout en même temps que la coalition qui l'a porté au pouvoir. Il est exceptionnel qu'il puisse s'imposer à nouveau dans l'avenir, car, comme dit le proverbe katangais, « le bukari (bouillie) recuit a perdu son bouquet ».

L'exercice collégial du pouvoir exécutif entraînait au Katanga un autre phénomène que la lutte armée menée contre des contingents étrangers ne parvenait même pas à masquer: l'antagonisme fondamental entre le gouvernement et l'assemblée législative qui l'avait élu. C'est qu'en tant qu'organe représentatif des populations, en l'espèce des tribus, que le parlement élu faisait double emploi avec le gouvernement; pour l'obtention d'un appui, le citoyen s'adressait de préférence directement au ministre choisi

dans sa tribu, plutôt qu'à son député; le manque de clarté dans les esprits de la notion de la distinction des pouvoirs, était aggravé par une insuffisance, d'ailleurs aisément explicable, des connaissances techniques du travail législatif. Il serait certainement exagéré de dire que l'assemblée législative sous la direction de son président faisait figure de contre-gouvernement, mais sa vocation réelle demeurait ambiguë. La Constitution katangaise à côté de l'ex-assemblée provinciale baptisée Assemblée nationale, créa un Grand Conseil élu par les chefs coutumiers et dont les pouvoirs paraissaient assez bien définis dans la ligne coutumière du droit public, car lui étaient soumis tous les projets de loi relatifs aux structures politiques, au régime fiscal, au droit coutumier et aux concessions minières. La précipitation des événements n'a pu permettre de porter un jugement sur la viabilité d'une pareille formule.

Ici encore l'expérience katangaise permet de comprendre une évolution générale en Afrique noire: l'effacement des assemblées représentatives est logique que la tendance du gouvernement soit d'intégrer les tribus, l'assemblée étant un doublet du ministère, ou qu'elle soit de briser l'autonomie tribale, la représentation populaire risquant de l'exprimer. Le parti unique, par son organisation pyramidale, ses sections régionales, locales, etc., paraît mieux à même d'embrasser ou de refléter les composantes de l'Etat. Il n'empêche que le parti, surtout s'il émane de haut, ne constitue pas un véritable contre-poids du pouvoir exécutif, et il ne semble pas que les Etats négro-africains aient trouvé une formule démocratique valable adaptée à leurs structures réelles: on ne peut guère tenir pour telle les *pronunciamientos*! Il est peut-être dommage que la Belgique n'ait pas suivi les expériences ébauchées en ce domaine par cet esprit hardi et novateur qu'était LÉOPOLD II (5). Mais nous nous écartons de notre propos.

J.-P. SARTRE a lancé, à propos du Congo et en l'imputant au machiavélisme des colonialistes belges, le mot atomisation, dont le succès ne s'est pas démenti ces dernières années et qui a été repris par de multiples écrivains politiques africains. Ce philosophe n'est certainement pas un ethnologue, mais la formule

(5) SOHIER J.: Du dynamisme léopoldien à l'immobilisme belge (*Cepsi*, Lubumbashi, n° 73, 1966, p. 39-71).

est heureuse, même si elle fut lancée lors d'un raisonnement d'une dialectique contestable. Il est, en effet, évident que plus un Etat est hétérogène, plus son territoire est étendu, plus il se révèle difficile pour les dirigeants de réunir en un faisceau les diverses tribus et ethnies: il se crée ainsi des solutions de continuité entre les cellules de base de la société (parentèles et clans) et l'Etat, une atomisation des souverainetés subordonnées échappant à l'organisation des structures intermédiaires entre elles et l'Etat lointain et extérieur. La détention du pouvoir se révélant par le fait même précaire, la tentation grandit pour le gouvernement de ne se fier qu'à la force brutale et à l'aventure. La « balkanisation » de l'Afrique devient ainsi le contraire de l'« atomisation » sartrienne; le souvenir des reproches adressés à la France pour avoir « balkanisé » son empire est toujours vif: or, il faut bien reconnaître que les tentatives de regroupements en Afrique noire ont été des échecs (l'union Mali-Sénégal n'est pas la seule, il faut rappeler les rapprochements Guinée-Ghana, Egypte-Soudan, grande Rhodésie, etc.) à l'exception près de la Tanzanie (mais Zanzibar en face du Tanganyika ressemble fort à l'oiseau du pâté d'alouettes), le cas du Cameroun étant trop original pour être démonstratif. La Belgique coloniale a imposé un Congo uni en espérant créer sa force, par ce fait il l'a « congolisé », mais l'expérience pouvait pécher par impréparation; l'indépendance accordée à la Nigéria, Etat fortement charpenté par des échelons fédéraux, doté d'une administration africaine nombreuse et instruite, se révèle de plus en plus aussi désastreuse, et les petits Etats limitrophes dont on avait prédit l'absorption rapide par attraction de leur puissant voisin, affirment leur indépendance. Les Etats de la dimension du « territoire » de l'ancienne Afrique française, ou de la « province » de l'ex-Afrique belge paraissent seuls à même de répondre aux besoins de l'humanisme africain.

Il faut espérer que les historiens futurs qui se pencheront sur les événements du Congo de 1960 à 1963 trouveront suffisamment de documentation pour étudier la création des multiples Etats qui essayèrent de sortir leurs régions respectives du chaos: le cas du Katanga qui provoqua une mobilisation internationale, fut, en effet, loin d'être isolé. Il y eut des quantités de combinaisons, plus ou moins heureuses, mais répondant chacune à des

besoins bien particuliers. A l'opposé du Katanga dont les structures étaient fortement élaborées, nous pourrions citer le Sankuru, réunissant les populations d'origine Kutshu à l'Ouest du Lualaba, soit plusieurs anciens territoires du Congo belge. L'expérience est d'autant plus intéressante que les tribus ainsi groupées étaient de structures très variées: les unes communistes, les autres républicaines sous la direction de confréries politiques, mais il y existait aussi des monarchies patriarcales et même les restes d'un empire conquérant, celui des a'Tetela de GONGO LUTETE. Tous ces groupements, de façon très lâche, parfois même dans le cadre artificiel des secteurs imposé par le colonisateur, décidèrent de s'unir et choisirent, en lui forçant même la main, un abbé comme conciliateur suprême. Il était chargé aussi de maintenir la vie économique, notamment en protégeant les missions et les colons européens, en assurant la conservation des stocks, de coton et de caoutchouc surtout, constitués sous hangars dans les ports fluviaux, de prendre contact avec l'extérieur, notamment avec le gouvernement contral pour en obtenir des moyens de transport pour évacuer les produits emmagasinés et avec les organismes d'aide de l'ONU pour se voir allouer un contingent d'essence, des camions, etc. Ce fragile Etat de fait fut balayé par une incursion militaire « lumumbiste » partie de Stanleyville vers Luluabourg; l'abbé-président fut par la suite déporté: embarqué malgré lui dans cette aventure, il ne s'était jamais rendu compte que le Sankuru avait vécu indépendant pendant de nombreux mois. Cet exemple montre, en tous les cas, à quel point des structures politiques archaïques sont capables de s'organiser et d'influencer les événements encore à l'heure actuelle: car si cet Etat parvint à maintenir un ordre intérieur parfait, paradoxal dans le Congo de l'époque, ses forces de protection furent à même de faire respecter ses frontières, notamment contre les Luba-Kasayi et les Songye, jusqu'au moment du fatal raid militaire qui ne le concernait point, puisqu'il mettait aux prises les troupes des généraux A. LUNDULA, d'un côté, et J. MOBUTU, de l'autre.

La lecture des diverses constitutions des Etats négro-africains réserve une surprise: il n'y est généralement pas fait mention des collectivités locales, sauf pour certaines de façon allusive.

Les communes et départements sont pourtant la base de la vie démocratique occidentale. Alors que l'administration coloniale était fort structurée et hiérarchisée jusqu'à la base, ce silence surprend. Il est évident que ces échelons locaux sont: sans eux, pas d'existence étatique possible. Nous avons pu nous rendre compte qu'en certains pays au moins ce silence est né d'une éclosion spontanée de collectivités locales nouvelles secouant la gangue imposée naguère par le colonisateur et dont l'Etat indépendant, *nolens volens*, a pris la suite; le problème congolais de la résorption des sécessions s'agrandit ainsi jusqu'à l'échelon ultime de l'Etat, les anciennes circonscriptions indigènes. La légalité des juridictions coutumières entées sur les communautés nouvelles est, par exemple, des plus douteuse. Et comme dans un mouvement de folie démagogique l'impôt de capitation qui marque la vassalité, a été supprimé presque partout dès les premiers mois de l'indépendance congolaise, la question se pose du degré réel de subordination des collectivités locales à l'Etat.

Le Congo-Kinshasa révèle en les grossissant tous les problèmes négro-africains actuels, et la plupart des Etats noirs sont loin de présenter une physionomie aussi chaotique, mais l'atomisation qui est la sienne se retrouve localement en des Etats dispersés sur la carte: par exemple, à propos d'une récente échauffourée, le gouvernement du Tchad reconnaissait n'avoir aucune prise sur certaines tribus et hordes voisines du Soudan.

Pour ne pas perdre le fil de notre propos, il est temps de synthétiser quelque peu le résultat de nos analyses. Les jeux passés en revue de la politique interne des Etats négro-africains se déroulent nettement dans une ambiance de politique internationale: alliances entre souverainetés pour aboutir à la domination sur d'autres groupes ou confédérations de fait de souverainetés liées par un pacte précis, même s'il n'est pas écrit. *Leur politique intérieure n'est qu'une politique internationale* de et entre divers ensembles qui se tiennent pour indépendants les uns vis-à-vis des autres.

Comme souvent la politique internationale dans l'histoire, songeons à cette interminable guerre civile à laquelle les Européens se livrèrent aux XVII^e et XVIII^e siècles, ces jeux subtils paraissent stériles, leur agitation ne se révèle qu'une éternelle

giration peu propice à la réalisation de grands objectifs vers le progrès, les jalousies régionales se superposant aux mouvements de balancier de l'Etat en faisant échec aux programmes de développement étrangers à leurs cantons.

Cette façon d'envisager les jeux de la politique intérieure en Afrique noire, éclaire bien divers de ses aspects à première vue insolites.

Ainsi, le clan traditionnel agricole essayait de se renforcer par l'apport de clients: il offrait, sous forme de tenures des terres aux parentèles étrangères dépourvues, en errance à la recherche d'un établissement. De même, les groupements tribaux ou intertribaux nouaient des alliances extérieures pour étayer leurs indépendances. L'exclusivisme tribal ne va pas sans connaître l'adoption, le pacte de sang et autres parentés fictives.

Des études ethnographiques nous signalent aussi que certaines ethnies se choisissaient des chefs parmi les esclaves ou leurs hôtes pour se garantir leur impartialité dans leurs rivalités internes.

Reflet lointain de l'empire forgé par MIRAMBO, barrage contre les convoitises arabes, M'SIRI quitta l'Unyamwezi avec moins de deux cents compagnons et parvint à mettre sur pied au sud du Katanga une confédération défensive dont il constituait la force de frappe, mais impensable sans l'adhésion intéressée des populations locales.

Le recrutement de « mercenaires », « volontaires » ou « conseillers techniques » militaires étrangers, de diverses nationalités européennes, loin de marquer une ingérence non africaine dans les gouvernements qui y recouraient, rejoignait une tradition ancestrale.

L'attitude des Négro-Africains indépendants envers les Blancs est fondamentalement raciste, en ce sens que d'une façon globale, ils les considèrent comme formant un groupe à part: l'Européen qui a rompu toutes ses attaches avec son continent d'origine (où il n'est d'ailleurs peut-être pas né), qui s'est naturalisé, qui, par pur dévouement et prosélytisme par exemple, a rompu avec les siens, demeurera un étranger, un citoyen de seconde zone, un sans famille. Cette attitude raciste qui répond aux conceptions des cycles culturels de la « grande famille », ne s'identifie absolument pas à une hosti-

lité systématique. Au contraire, suivant que la « tribu » des Blancs est considérée comme alliée, ou plutôt cliente, ou ennemie, l'attitude en bloc de la population est diamétralement opposée: au Sud-Katanga, jusqu'en pleine brousse et isolés, jamais les Européens n'ont été aussi choyés qu'entre 1960 et 1962, et en tant qu'Européens, tandis que dans le Nord, ils étaient, par les mêmes ethnies, massacrés avec une cruauté indicible quelles que fussent leurs dispositions personnelles envers les populations, l'aide qu'ils pouvaient leur apporter ou leur passé d'abnégation envers leurs « frères noirs ». Les récits des rescapés des régions ravagées par les *Simba* sont aussi frappants, le contraste entre le traitement qui leur était infligé était total d'une tribu à l'autre. Or, ce contexte qui paraît tellement passionnel n'est que politique, et le même groupe peut passer sans transition d'une attitude à l'autre.

Lorsque les Négro-Africains entraînent des étrangers, Européens, Américains, Asiatiques ou même Africains d'autres Etats, dans les rouages délicats de leur politique interne, leurs soucis idéologiques sont épidermiques. Rien ne l'illustre mieux que ce paradoxe d'un gouvernement issu d'une jacquerie, comme celui du Rwanda, aidé par Formose, alors que le royaume du Burundi, féodal, se faisait appuyer par les pays dits « progressistes » et Pékin, auquel il avait aménagé une véritable agence se subversion à Bujumbura. En réalité, à l'origine, l'idéologie n'est qu'un appeau pour attirer l'étranger.

Il est difficile de ne pas croire qu'à la longue l'idéologie ainsi sollicitée ne se concrétisera pas, peut-être sous une forme originale, que les dépenses en vue de former des cadres révolutionnaires, par exemple, dans les pays communistes ne laisseront pas trace dans les mentalités. Il n'empêche que jusqu'à présent, les surprises ne manquent pas: un révolutionnaire marxiste avancé comme le HOUPHOUET-BOIGNY du début de sa carrière politique, devient le champion d'une collaboration avec la France gaulliste; tel socialiste formé au syndicalisme belge se révèle promoteur du « capitalisme congolais »; les étudiants ghanéens de Moscou provoquent des émeutes anti-soviétiques, tandis que d'autres Africains, dans des universités spiritualistes d'esprit occidental, puisent les arguments qui les font passer au marxisme; le

Dr BANDA poulain de K. NKRUMAH, une fois au pouvoir, collabore avec ses voisins Portugais et Rhodésiens; tandis que J. NYERERE, catholique pratiquant, champion de la coopération intérieure multiraciale, dans la Tanzanie indépendante décourage les ressortiments non africains, et après avoir soutenu la sécession katangaise, seconde l'aide des communistes de Pékin et Cuba aux *Simba*. Les déboires subis en Afrique noire par les ressortissants de toutes les autres régions du monde montre assez l'ambiguïté du phénomène. Pour notre part, connaissant par l'intérieur des motivations des positions politiques prises par les formations katangaises rivales, nous n'avons jamais pu comprendre sur quels critères objectifs elles avaient pu être taxées hors d'Afrique « de droite » ou « de gauche ».

Sans méconnaître la possibilité d'une participation active de l'Afrique dans l'élaboration idéologique du monde politique de demain, nous n'oubliions quand même que la sagesse ancestrale s'est exprimée sans détour dans un proverbe limpide: « celui qui sert le Mwat Yamv (l'empereur Lunda) n'a pas à en attendre de la reconnaissance ».

Il est logique qu'en cas de renversement des alliances internes, et, partant, d'un gouvernement central, les engagements pris sous le régime précédent deviennent caducs et que surgisse une « nouvelle république ». En effet, il y a là naissance d'une souveraineté supérieure inédite, elle ne se sent pas liée par des accords d'une alliance interne-externe qui lui est étrangère. Même si ces volte-face se révèlent payantes en face d'un partenaire non prévenu, il ne peut être question d'y déceler un quelconque machiavélisme, de la politique systématique du « chiffon de papier »: le nouveau gouvernement, issu d'un équilibre original des souverainetés internes, est le reflet d'un Etat neuf. Les manifestations de cet état d'esprit profond peuvent paraître parfois excessivement spectaculaires: changement de constitution — ce qui, en pratique, ressortit plutôt de la déclaration d'intentions, car les constitutions en Afrique noire sont quotidiennement violées —, mais aussi parfois de drapeau et de dénomination officielle, création d'un nouveau mythe du fondateur de la Patrie — l'idole d'hier ayant pu être abattue —, etc. Les exemples sont tellement voyants que nous pouvons nous permettre de ne pas les citer.

Il est singulier que la philosophie « dynamique », véritable paralysie agitante, soit celle des civilisations les plus statiques, où la maîtrise du gibier ou d'autres forces naturelles indispensables symbolise la puissance ontologique. L'harmonie politique en Afrique repose sur un équilibre de forces. Le pouvoir réside essentiellement dans l'expression ou la soumission d'une ou à une force, ses manifestations impressionnent les nationaux plus que les résultats bénéfiques concrets des réalisations gouvernementales pour les individus et collectivités. Cet état d'esprit explique le succès — temporaire, car finalement tout homme aspire à la sécurité et l'exhibition d'une force fallacieuse finit par engendrer l'insécurité — de tant d'aventures politiques africaines vouées dès le départ à l'échec et dont le cours dès le départ jusqu'à l'enlisement final, n'est qu'une longue fuite en avant. Le succès d'une politique résulte moins pour la masse d'un bilan de résultats acquis que de la démonstration de la puissance, de la domination du chef, particulièrement sur d'autres groupes.

II. L'emboîtement de souverainetés superposées que constitue un Etat négro-africain donne une tonalité de relations internationales aux jeux de leur politique intérieure, mais fait comprendre aussi la difficulté que peuvent éprouver les hommes politiques à ne pas transposer leurs concepts politiques internes dans la politique étrangère.

La conservation des indépendances acquises a postulé logiquement la poursuite de deux objectifs: une suffisante libération économique envers l'étranger pour ne pas tomber sous la coupe du « néo-colonialisme », une autonomie des décisions la plus large possible échappant à l'alignement sur les positions prises par l'un ou l'autre des blocs mondiaux.

Ce renforcement de l'indépendance économique et politique appelait une organisation panafricaine. Le catalyseur commun n'était pas difficile à trouver: la libération des peuples demeurés sous le joug du colonialisme. Quant à la construction même de l'organisation unitaire africaine, deux approches étaient possibles dont les tendances se concrétisèrent dans les groupes dits de Monrovia et de Casablanca. Le premier concevait l'union panafricaine sous forme d'un vaste conseil de famille groupant les chefs d'Etats, recherchant comme étapes intermédiaires des unions économiques, postales, un trust des communications, de l'effort

scientifique, etc., avec pour but ultime une confédération non centralisée. Le second, appuyé par les Arabes — et l'intolérance islamique, se réclamant d'un califat aussi totalitaire en principe qu'il fut fragile en pratique, est une des sources les plus irréfutables de l'afro-asiatisme —, au nationalisme de ton agressif, rêvait d'une unité anti-tribaliste, adversaire de la « balkanisation » sous le *leadership* des premières nations africaines importantes ayant accédé à l'indépendance, voire même sous la férule d'un chef individualisé: G. NASSER ou K. NKRUMAH.

Or, il est frappant de constater que les promoteurs les plus marquants de chacune de ces deux tendances prolongaient ainsi le type de relations réalisé dans leurs Etats respectifs.

Bien que l'O.U.A. ait adopté le principe du respect des frontières, faut-il le dire artificielles le plus souvent, héritées de la colonisation, malgré le maintien de la paix internationale en Afrique, que ne démentent pas des incidents fort localisés, il est caractéristique que l'attitude profonde de nombreux gouvernements est de ne pouvoir s'empêcher d'intervenir dans les conflits internes de leurs voisins: sans tenir compte de ceux qui encouragent les rébellions anti-colonialistes (ou anti-blanches), en les computant, on est étonné du nombre des Etats africains qui abritent ou ont abrité une plate-forme de subversion dirigée contre un des Etats indépendants voisins: certainement la moitié d'entre eux.

L'évolution de l'ONU a entretenu l'équivoque à ce propos. L'infléchissement certain de la conception de son rôle sous la pression de l'afro-asiatisme n'explique cependant pas à lui seul que c'est uniquement sur le continent noir que cette institution mondiale suprême s'est laissé entraîner dans des conflits domestiques de pays souverains (le cas du Katanga est certainement le plus typique) ou a prétendu s'immiscer dans la politique nationale interne de tel ou tel Etat, comme dans la partie austral de l'Afrique.

C'est que les Négro-Africains n'éprouvent aucune conscience d'un abus, et ils sont d'ailleurs rarement mus par des visées impérialistes d'un type, disons, classique, quand ils se mêlent de la vie intime de leurs voisins: ce n'est là que la poursuite du jeu de leur propre politique intérieure, une affirmation de la puissance de la personnalité de leur Nation.

L'indépendance pour la plupart des Négro-Africains n'a pas été ressentie comme un sevrage, une rupture avec la Métropole, mais comme un changement, voire un renversement, dans les rapports de force entre les parties en cause.

Au niveau des mentalités individuelles, les exemples fourmillent.

Alors que les relations diplomatiques entre la Belgique et le Congo-Léopoldville étaient suspendues, un groupe d'étudiants congolais en Tchécoslovaquie ne s'y sentirent plus en sécurité et prirent la fuite. Ils se dirigèrent vers Bruxelles après avoir demandé des passeports à l'ambassade de Belgique, et laissèrent d'ailleurs leurs frais de transit, relativement somptueux, à charge de notre Ministère des Affaires étrangères.

C'est sous le slogan de la « discrimination raciale » que la presse congolaise, après l'indépendance, dénonça, avec d'ailleurs des succès divers, non seulement la mise sur pied d'écoles consulaire, mais encore des réunions entre ressortissants belges, ou d'autres nationalités européennes, aussi anodines que celles que tiennent toutes les colonies étrangères d'Europe ou d'Amérique: émanant des feuilles faisant étalage du nationalisme le plus exacerbé et de la plus pointilleuse jalousie d'une indépendance politique radicale, ces articles démontraient que leurs rédacteurs en étaient demeurés au stade où les Européens et les Africains belges du Congo, dotés d'une même nationalité, jouissaient de statuts différents selon leur origine raciale.

Un exemple tout récent peut encore en être donné: l'envahissement d'un consulat dont les employés consulaires originaires du pays représenté en Afrique ne respectaient pas dans leurs travaux internes de bureau une des multiples fêtes nationales du pays africain où il était établi.

Le plus grave, c'est que ce comportement n'est pas seulement celui d'individus plus ou moins bien formés, mais commande des prises de position officielle de gouvernements africains.

Les exemples ici sont multiples et surprenants; il vaut mieux les évoquer sans entrer dans les détails, de peur de faire resurgir des incidents.

Tel pays africain n'a-t-il pas prétendu obtenir de gouvernements européens, non sans quelque succès initial de surprise,

l'établissement d'une censure des journaux de pays d'Europe occidentale sur les nouvelles émanant d'Afrique?

Un gouvernement africain n'a-t-il pas émis la prétention de la révocation de tel fonctionnaire européen, travaillant dans son pays d'origine, au service de son gouvernement dans les cadres réguliers de l'administration?

Pendant de l'attitude précédente: choisissant pour le représenter un diplomate dont le moins que l'on puisse dire est qu'il n'avait pas montré des sentiments fort cordiaux envers le pays où il était envoyé en poste, un pays africain n'a-t-il pas fait entendre qu'un refus d'agrément de son ambassadeur serait considéré comme une immixtion dans ses affaires intérieures?

Tel Etat africain ne prétend-il pas, de sa propre autorité, fixer le budget d'aide au développement de telle ancienne métropole à son profit?

Les partenaires européens des Africains auraient tort de conclure à une incongruité temporaire de nouveaux venus dans la vie internationale: d'abord ces derniers ne sont pas toujours é conduits même en termes diplomatiques, mais obtiennent des résultats certains, bien que mineurs, de leurs interlocuteurs lassés, mais ensuite, ces démarches dérivent trop d'une mentalité logique et généralisée pour qu'on puisse y voir une exception.

Il n'y a guère un an parurent à Kinshasa des articles de presse assez délirants sur une colonisation de la Belgique par les Congolais. N'y voir qu'une intempérance de plume de journalistes novices et irresponsables paraît une erreur. La création congolaise mal camouflée d'un hebdomadaire politique, soi-disant belge; des déclarations de personnages officiels africains visant nettement à s'immiscer dans la politique intérieure belge en s'appuyant sur l'antagonisme flamand-wallon; comme l'espoir et la tentative d'une congolisation d'usines belges, situées en Belgique et appartenant à des sociétés belges, montrent assez la relativité de la conception de l'indépendance.

Pour le Congo ex-belge, le massacre gratuit de centaines d'Européens est bien sûr explicable par un désarroi dû aux conditions politiques particulières de l'indépendance. Les fautes psychologiques des dirigeants belges sont patentées dans le contexte bantou: ce passage sans transition d'un paternalisme efficace à une

indépendance totale fut aggravé par la croyance qu'en brûlant les étapes obligées, on pallierait le manque d'expérience des hommes politiques congolais. Le « sens de l'histoire » le plus visible de l'époque était représenté par le Ghana, champion de l'extrémisme nationaliste et de l'unité africaine, si bien que les Belges propulsèrent en bonne place les politiciens les plus extrémistes (battus au premier tour des élections annulées d'octobre 1959) et mirent sur pied des institutions préservant le monolithisme centralisateur de leur ancienne colonie. Jamais les Belges ne voulurent malgré eux avec tant de décision le bonheur de leurs pupilles, ne furent en un mot plus colonialistes qu'en donnant l'indépendance au Congo. En frustrant les Congolais du mimo-drame de la conquête de l'indépendance, loin d'assurer la sécurité de leurs compatriotes, les gouvernants belges les sacrifiaient aux forces obscures.

Mais cette tragédie ne peut faire oublier que partout ailleurs en Afrique noire la situation des Européens établis sur place est précaire. La chute du nazisme a vu une extension planétaire des sentiments racistes, et le plus déroutant c'est que ce paradoxe n'étonne personne. Le génocide des Arméniens lors du premier conflit mondial, suivi de celui des Juifs dans le second, ont été répétés ces dernières années à l'occasion de maintes nouvelles indépendances, sans soulever la moindre réprobation des organisations internationales, et presque, parfois, pourrait-on dire, avec leurs félicitations. La politique nationale et internationale de multiples Etats est établie sur l'affrontement de groupes socio-culturels, le respect des minorités est dénoncé comme « tribaliste ». Expliquer l'origine de ce phénomène nous écarterait de notre sujet, mais il nous faut enregistrer le fait.

La recherche d'équilibres favorables à chaque Etat polarise le jeu politique sur les groupes minoritaires facilement identifiables, jouets, otages ou boucs émissaires désignés, dont l'asservissement, plus que la collaboration, peut constituer un point de rupture propice au développement d'ensembles nouveaux, souhaités par des ambitions exaspérées d'un effacement personnel mal supporté. Rameuter des alliés extérieurs temporaires sur la position occupée par ces minorités dans divers Etats fait partie de la conception politique africaine classique. La traduction de

pareils conflits en termes idéologiques, démocratie, etc., ne correspond que très imparfaitement à la mentalité négro-africaine profonde qui meut ces campagnes: en réalité, les excitateurs européens ou asiatiques à l'origine de ce racisme baptisé de façon si étrange d'« à rebours », ne sont que des leviers, une justification au goût du jour d'un comportement ancestral.

Rien n'est plus symptomatique à cet égard que l'indifférence générale des Etats négro-africains devant le génocide perpétré contre les Noirs du Soudan méridional par les Arabes. Les voisins du Soudan accueillent, pourtant, avec générosité les réfugiés par dizaines de milliers. Les Négro-Africains savent faire preuve de « racisme à rebours », de haine meurtrière à l'égard des Arabes: la cruelle liquidation physique de la communauté arabe de Zanzibar le prouve assez. Mais dans le cas précis, il n'existe pas, à l'heure actuelle, un courant d'opinion publique internationale défavorable aux Arabes qui permette d'exercer le jeu politique autour du Soudan, d'obtenir des interventions extérieures susceptibles de changer l'équilibre des forces dans cette partie de l'Afrique.

Les mises en accusation perpétuelles ces dernières années de tout ou partie de la race blanche, souvent et parfois surtout par des Européens eux-mêmes, expliquent cet état d'agression permanente envers un groupe intérieur faible, désigné à la vindicte par sa faiblesse même: *vae victis* est la formule célèbre lancée par un guerrier agriculteur mi-chasseur du stade culturel du début du néolithique. Mais ce qu'il faut observer c'est que cette excitation tire son origine d'une campagne extérieure au monde négro-africain, que la qualité de ressortissants étrangers des Européens ainsi désignés à la vindicte publique ne les protège pas.

L'esprit clanique égalitaire joue aussi un rôle important dans ces conflits. Il paraît évident que l'Afrique ne pourra accéder à l'économie industrielle moderne qu'au départ de certains complexes nécessairement régionaux. Préférant un nivellation dans la misère au spectacle de la prospérité d'un voisin, même si cette inégalité est proclamée temporaire, le Négro-Africain paraît immunisé contre la perspective de voir certaines régions économiquement évoluées sombrer dans le chaos. Il est évident que

cet état d'esprit est d'autant plus dangereux que l'Etat est vaste et hétérogène, que les contrastes entre régions sont plus marqués.

Un des arguments les plus ressassés pendant la sécession katan-gaise, repris d'ailleurs à la tribune de l'instance internationale suprême, est que la richesse de cette province constituait un défi pour le reste du Congo, que cette injustice ne pouvait être tolérée. L'accession à l'indépendance de la Zambie contiguë, dont le revenu par tête d'habitant était le double de celui du Katanga, ne troublait personne. L'acquisition d'un avantage politique, nécessairement précaire, n'est jamais entré en balance au Katanga pour le gouvernement central avec la possibilité d'une destruction de ses richesses tant jalousees.

Fondamentalement, l'attitude psychologique est identique dans le contexte général de l'Afrique noire vis-à-vis des quelques Etats du continent de structures économiques modernes: le fait que des Européens y jouent un rôle prépondérant n'est qu'un argument tactique du jeu politique inter-africain.

Plus nous observons les jeux politiques en Afrique noire, plus nous constatons qu'il *n'y a pas de différence de nature entre la politique interne et la politique externe* des Etats. Aucune démarcation nette ne sépare l'une de l'autre.

Nous ne visons évidemment pas ici le prolongement normal d'une politique intérieure, par exemple en Europe l'adhésion à un bloc défensif d'une nuance idéologique donnée, ou au Ghana l'agressivité envers le Togo qui n'était que la conséquence de l'asservissement d'Ewe ghanéens, mais bien plutôt l'extension universelle de la palabre, la poursuite au delà du respect des frontières et des nationalités du jeu politique interne, sur une scène plus vaste et par conséquent plus grisante.

III. Une ambiguïté domine toutes les relations politiques avec les Négro-Africains: sur tous les plans, la politique africaine est une, alors que les Européens, Américains et Asiatiques distinguent une face interne et une face externe au jeu politique et se placent ainsi en porte-à-faux.

Politiciens nés de par leurs structures sociales, le jeu politique commence dès l'échelon familial; rompus à la palabre, les Négro-Africains compromettent, sans aucun profit à long terme, leurs partenaires des autres continents dans leurs conflits d'influence.

Un double danger guette les interlocuteurs des Négro-Africains: la fascination du Barbare, tentation vertigineuse des vieilles civilisations, mais plus encore, la sous-estimation des qualités du partenaire-adversaire: une longue série de capitulations européennes, mineures le plus souvent, mais parfois d'un ordre plus élevé, démontrent à suffisance que les procédés peu orthodoxes utilisés par les hommes politiques négro-africains sont d'une grande efficacité, même si souvent ils n'obtiennent ainsi que des victoires à la Pyrrhus, des avantages à courte échéance.

Un effort constant de rationalité, telle a toujours été une des règles d'or de la réussite d'un Européen en Afrique noire. C'est vrai sur le plan privé, mais l'est tout autant sur le plan public.

L'ambiance dans laquelle se déroule le jeu politique en Afrique noire commande une ligne de conduite rigide, surtout pour les représentants d'Etats dénués de toute ambition, comme la Belgique: *débarrasser l'apport d'une aide technique, humainement indispensable malgré les déboires, de toute résonance politique*, même lointaine ou indirecte, que ce soit dans le domaine propre à chacun des Etats ou dans celui des relations inter-africaines. Demeurer sur le plan des réalisations scientifiques, économiques, agricoles, etc., où d'ailleurs la supériorité technologique est manifeste et prête peu le flanc à controverses, en évitant les implications politiques de cette intervention technique.

Il n'est pas facile de s'empêcher de mettre le doigt dans l'en-grenage des subtilités de la politique bantoue! L'invite des autorités africaines sera selon le cas pressante ou insidieuse, mais si cette aide, dans n'importe quel domaine, est subordonnée à une prise de position tant soit peu politique, et les exigences en cette matière se révèlent parfois insolites pour qui vit à l'extérieur, il est préférable, dans l'intérêt des deux parties, de rompre là.

L'affichage d'une spectaculaire déception, les chantages, ne doivent pas impressionner le pays aidant: il a été donné d'assister bien vite à des revirements quand le Négro-Africain a compris vraiment qu'il était inutile d'insister et qu'il est le demandeur primordial. Les relations fort différenciées de la France avec ses anciennes colonies en fournissent assez de démonstrations.

L'aide au développement du tiers monde est d'ailleurs si notamment insuffisante, que toute offre sérieuse doit rencontrer

preneur. L'exigence est, en outre, au-dessus de toute critique puisque c'est une volonté de non-intrusion dans la politique intérieure du partenaire.

C'est pourquoi nous sommes convaincu que les historiens futurs comprendront difficilement comment la Belgique s'est placée pendant tant d'années dans la position absurde de livrer en gage, comme des objets, des milliers de ses nationaux. Cet abandon a favorisé une perpétuelle agressivité à son égard, lui a fait perdre finalement le plus clair des bénéfices économiques que pouvaient lui valoir ses relations avec son ancienne colonie, mais surtout, et c'est là que l'aventure devient franchement insensée, à part quelques avantages, surtout d'amour-propre, aussi momentanés qu'inéquitables, sans profit tangible pour le Congo, bien au contraire. Il serait douloureux et délicat de citer les cas les plus spectaculaires, mais les plus simples sont tout aussi instructifs: l'expulsion de centaines de colons de leurs plantations de thé, café, etc., ne s'est-elle pas soldée pour le Congo par une perte irréparable, celle des arbres eux-mêmes?

Un certain climat international passionnel que nous avons déjà évoqué, voudrait faire de ces pogroms, de ces prises d'otages un simple déroulement normal et intérieur de vie politique. Paraître admettre ce point de vue, c'est évidemment se laisser enfermer dans le cercle infernal.

Rien n'est plus nocif pour les relations entre Etats européens et africains qu'une certaine générosité pusillanime, qu'un certain pardon des offenses, charitable mais mal éclairé. Passer l'éponge sur des attitudes inadmissibles de nos partenaires, avec la conviction qu'il ne s'agit que d'inexpérience de leur part, s'est révélé tellement désastreux que l'on est sidéré que l'expérience n'ait rien appris à tant de dirigeants.

La faiblesse, même dans des domaines mineurs à répercussion en apparence réduite, n'est pas payante. Une atteinte à notre propre souveraineté, la tolérance d'une intrusion, même verbale, d'une autorité officielle africaine dans notre politique intérieure, créent des équivoques pénibles. Car si la philosophie du clan est celle de la force vitale, toute capitulation déraisonnable, toute manifestation d'impuissance, est le signe d'une perte d'énergie sur laquelle le partenaire peut faire fond. La politique africaine

est ce jeu d'équilibre et de déséquilibre perpétuel des forces en présence, des groupes en contact.

Ainsi surgissent des quiproquos qui mènent à des impasses, car il est évident qu'il existe toujours une frontière à la tolérance que peut se permettre un Etat souverain occidental s'il veut survivre. Ainsi interviennent des ruptures brutales, catastrophes pour toutes les parties en cause, à commencer par les Négro-Africains qui, la plupart du temps, n'y avaient pas cru. Elles peuvent être évitées dès le début, par des dialogues clairs, sur des bases précises. Car la fermeté n'exclut pas le respect de l'interlocuteur et provoque le sien.

Notons que ceci est aussi valable sur le plan des organisations internationales: un directoire afro-asiatique de la planète, en tuant la poule aux œufs d'or, plongerait le monde dans le chaos, le ferait rentrer dans la nuit jusqu'à l'aube de quelle nouvelle Renaissance?

Rien n'illustre mieux ce danger que le projet de résolution déposé par l'Argentine à la 7^e Assemblée générale de l'ONU sur les fabrications synthétiques: figer une situation et décourager l'esprit d'invention, base du développement.

Nous aimerais conclure en insistant sur le fait que c'est notre sympathie profonde pour l'Afrique, où nous sommes né, et les Africains, qui nous a guidé dans ces quelques réflexions. Sans elle, nous n'aurions pas osé émettre certaines vérités désagréables, franchise qui risque de nous causer un tort personnel, sans nous apporter aucun avantage.

C'est que dans l'univers de plus en plus solidaire, la prospérité des pays évolués est la seule planche de salut possible du tiers monde. Pour pouvoir aider efficacement l'Afrique, les nations occidentales ont besoin d'un minimum de sécurité, de stabilité, de logique et de bonne foi contractuelle. L'histoire économique contemporaine enseigne que le développement s'opère dans une zone de co-prospérité, et que les échanges avec les contrées sous développées sont finalement marginaux.

La Belgique n'a nul besoin du Congo. Le problème actuel est d'empêcher l'opinion publique belge lassée d'abandonner le Congo à son sort. Puisse le Congo, dont la survie dépend en définitive d'une aide extérieure désintéressée, le comprendre à temps!

20 février 1967.

**J. Ghilain. — Présentation de la note
de A. Godart: « Réflexions sur la coopération
au développement »**

Le travail que j'ai l'honneur de présenter ce jour, est dû à M. A. GODART, chargé de cours à l'Institut du Travail de l'Université de Bruxelles.

L'auteur exprime ses idées personnelles en matière de coopération au développement pour les pays du tiers monde en général et pour les pays d'Afrique qu'il a visités et dans certains desquels il a vécu en particulier.

Il est inutile de rappeler, je pense, que, personnellement, je n'ai plus pu, pour des raisons diverses, visiter des pays africains depuis fin 1959. C'est pourquoi, après avoir lu de nombreuses publications émanant d'africanistes et notamment le *Bulletin* publié par les anciens étudiants de l'Université coloniale, dont la plupart des diplômés ont œuvré au Congo belge ou bien sont encore à la tâche dans notre ancienne colonie, j'ai été particulièrement intéressé par les notations de M. GODART. Celles-ci recouvrent en partie les opinions que j'avais pu me faire à la lecture notamment des publications dont je viens de parler.

Je crois utile de faire part à nos collègues des considérations de M. GODART qui non seulement a travaillé au Congo belge en tant qu'inspecteur du travail, mais encore, y est retourné pour des recherches socio-économiques en 1964 et qui de plus, a poursuivi ses observations sur le terrain au Dahomey d'une part et au Cameroun d'autre part.

Dans son travail, M. GODART commence par rappeler qu'on est de plus en plus conscient de l'obligation vitale pour tous les pays industrialisés, non seulement d'assister les pays du tiers monde dans leurs efforts pour s'émanciper, mais aussi et surtout, de collaborer aux tentatives qu'ils font maladroitement souvent, peut-être, comme certains d'entre eux le reconnaissent (1), mais

(1) Voir *Bulletin hebdomadaire de la République de la Côte d'Ivoire*, n° 58 du 11.1.1967 notamment.

avec un enthousiasme qui mérite, à maints égards notre considération attentive. Je crois, à ce propos, pouvoir me référer à ce que nous disait le mois dernier notre collègue M. WALRAET, en résumant les idées de l'ancien gouverneur général français des colonies M. DELAVIGNETTE.

Il y aurait lieu, d'après lui, si l'on ne veut pas essuyer des mécomptes, de la part des pays assistés, dits sous-développés, de tenir compte de acquits de ces derniers, acquits qu'ils ont hérités, aussi bien de leurs coutumes ancestrales souvent suggestives, comme l'a montré M. CORNEVIN (2), que de ce qu'ont laissé les anciens colonisateurs européens.

L'auteur du travail que je résume, rappelle, à juste titre, que pour éviter que ne se creuse le fossé entre les pays pauvres et les pays riches, il faut se garder de tout gaspillage d'énergie, de personnel et de moyens, sinon on commettrait un crime contre l'humanité. Il constate, après avoir dit que le temps de la vérité lui paraît venu, qu'il est recommandable d'éviter de froisser les susceptibilités, à vrai dire, à fleur de peau, des nouveaux hommes d'état du tiers monde qui donnent souvent (nous ne le savons que trop) l'exemple d'un manque de maturité économique et politique.

Quoi qu'il en soit, après plus d'un lustre d'expérience et grâce à la recherche de formules plus réalistes, on en arrive à la conception d'une coopération au développement, qui place chaque partenaire devant ses responsabilités. En effet, la coopération au développement s'oppose souvent à la tentation d'une intervention réelle dans les affaires intérieures des pays assistés. Il convient (et les anciens coloniaux ne le savent que trop) de traiter avec prudence les nouveaux hommes d'état, prompts à se rebiffer, car le complexe d'infériorité et l'orgueil parlent haut.

Comme le disait il n'y a guère M. KAIYBANDA, président de la République du Rwanda (3), dans une communication faite à l'institut royal des Relations internationales, il convient d'avoir égard, avec une certaine considération, aux vouloirs des pays fraîchement émancipés. A ce propos, M. GODART corrige un peu ce que cette assertion peut paraître de trop unilatérale, en disant,

(2) Dans *Histoire des peuples de l'Afrique noire*, 1963.

(3) Voir *Bulletin de l'Institut royal des Relations internationales*, mai 1966.

à juste titre, que nous, pays industrialisés, nous avons le droit de demander d'être écoutés et d'obtenir notre part de responsabilité, car il faut que la coopération repose sur une confiance réciproque, qu'on n'a pas assez rencontrée de la part des nations du tiers monde. Il ajoute que, selon lui, la garantie de l'exécution du plan doit être recherchée dans une communauté d'intérêt entre pays assistants et pays assistés. Ceci suppose de toute évidence que l'on s'accorde, de part et d'autre, d'intérêts bilatéraux.

Il rappelle ensuite une assertion de M. François PERROUS, que ce n'est pas l'augmentation du revenu national qu'il faut rechercher chez les jeunes nations, mais le développement des hommes. Car, comme l'écrivait notre collègue M. MALENGREAU, « le développement doit viser essentiellement à rendre les hommes plus heureux, c'est-à-dire plus pleinement libres ».

M. GODART observe qu'il a pu constater *de visu* que les projets de développement dont il a eu connaissance « n'ont eu pour résultat que de réduire encore la liberté des hommes, de les prolétariser, de les rendre plus misérables ». Il estime, en recherchant les causes de ces échecs, qu'on s'est trop occupé des moyens matériels et pas assez de l'homme en soi. Selon lui, ce n'est pas tellement de capitaux ni de bras dont on avait besoin, mais beaucoup plus de bras désireux d'un changement destiné à améliorer les conditions de vie, c'est-à-dire d'hommes qui ne soient pas étouffés par un environnement sociologique qui empêche toute émancipation réelle aussi bien économique que sociologique ou politique.

Prenons l'exemple de ce qui constitue souvent, sinon toujours, l'essentiel des ressources des pays sous-développés, c'est-à-dire l'agriculture, comme l'a rappelé ici même l'an dernier le comte DE BRIEY. L'auteur constate, à juste titre, ainsi que l'a noté notre collègue M. BOURGEOIS, que trop souvent l'autochtone africain ne désire pas changer ses méthodes. Il note que l'esprit de progrès tel que nous le concevons, n'existe quasi pas chez les négro-africains. Alors que nous baignons dans une atmosphère stimulante à tous égards, l'indigène lui, ne désire pas ce qu'il ne connaît pas et a une tendance à l'immobilisme. Il faut donc lui exposer nos conceptions, le convaincre ensuite et surtout convaincre ses chefs. Il faut, en d'autres termes, amener la masse des populations à

participer à l'effort commun, tel que nous le concevons et ce, d'accord avec les autorités du jeune pays.

Mais pour cela, comme l'a rappelé à juste titre l'africaniste français M. BALANDIER, il convient de ne jamais oublier, dans notre action, que ceci suppose un travail patient d'éducation et que, dès lors, il ne faut pas, écrit M. GODART, « se fixer des échéances trop rapprochées ». Nous savons, en effet, que tout ce qui confine à la modification d'une mentalité n'est jamais l'œuvre d'un fiat, mais souvent la tâche de plusieurs générations.

L'auteur rappelle ensuite que l'action des pays industrialisés, aussi bien dans l'ordre matériel que dans l'ordre politique et, dirions-nous parfois même, dans l'ordre moral, a créé des bouleversements dans les sociétés africaines originaires. Par conséquent, il convient d'exercer sur leur milieu une action lente et soutenue qui infléchisse les coutumes dans un sens favorable à ce que nous appelons le progrès. Par conséquent, écrit-il, le travail matériel (et les anciens coloniaux le savent bien), doit être précédé d'une recherche sociologique approfondie qui conduise à une information ethnologique fondée. Il donne ensuite un schéma concret d'une entreprise de coopération au développement basée à la fois, sur l'apport de capitaux autochtones comme de capitaux étrangers et sur une réalisation administrative mixte comprenant des étrangers, des représentants des pouvoirs politiques régionaux et centraux, mais qui soit inspirée et soutenue par un secrétariat de techniciens experts étrangers, auxquels le gouvernement local ferait pleine confiance.

Un tel exemple a été suggéré à la République démocratique du Congo en février 1964 et a rencontré, dit M. GODART, une oreille très attentive. Le B.I.T. tout comme le gouvernement du premier ministre ADOULA, y ont en leur temps souscrit.

Bruxelles, le 20 février 1967.

A. Godart. — Réflexions sur la coopération au développement

Je ne m'attarderai pas personnellement à prouver la nécessité absolue d'une coopération au développement efficace et sincère entre les pays industrialisés les plus avantageés et les pays dits « en développement ». D'autres mieux que moi s'y sont attelés. Je ne pourrais d'ailleurs mieux faire en situant rapidement le problème que de faire appel à de nombreux passages du remarquable discours prononcé par le professeur G. MALENGREAU, président pour 1966 de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer à la séance d'ouverture de l'Académie le 20 octobre 1965 (1) *. Je m'attacheraï plutôt, quant à moi, à étudier les obstacles que rencontre généralement la coopération au développement et à tenter d'y trouver un remède.

Il n'est pas sans intérêt de tracer rapidement l'évolution de la notion de coopération au développement.

Cette évolution est le fruit d'une hypocrisie qui a été maintes fois dénoncée et qui se manifeste « dans un vocabulaire ridiculement édulcoré, mais qui transforme par souci de plaire ou plutôt de ne pas déplaire, et non par souci d'être précis, les pays sous-développés en pays sous-valorisés puis en pays en développement, qui confond sciemment assistance et coopération, et qui préfère nation défavorisée à nation pauvre ou prolétaire » (2). Nous constaterons plus loin que, tout compte fait, cette hypocrisie a eu des effets salutaires.

L'assistance technique est aussi vieille que le monde. Chaque fois, en effet, qu'un homme a trouvé, dans une région donnée, un moyen plus facile ou plus rentable de satisfaire des besoins, d'autres ont désiré en bénéficier.

Ce qui est nouveau maintenant c'est que la coopération technique est une activité importante des gouvernements et des organisations inter-

* Les chiffres entre parenthèses renvoient aux notes *in fine*.

nationales, une expression tangible de l'intérêt commun des peuples de différentes nations. Pour la première fois dans l'histoire, les techniques éprouvées et testées des nations les plus avancées ont été utilisées sur une grande échelle, consciemment, délibérément et efficacement pour attaquer les problèmes économiques et sociaux des nations les moins avancées (3).

Cet effort des nations les plus avancées s'est manifesté dans certaines colonies, spécialement au cours de la seconde guerre mondiale pour croître jusqu'au moment où ces territoires dépendants ont reçu leur indépendance.

Le Congo (Kinshasa) par exemple, du temps de la période coloniale, comptait plusieurs milliers de techniciens belges au service de l'Etat. Ceux-ci ont participé à l'établissement d'une infrastructure économique comme peu de pays en ont reçus en cadeau d'indépendance. Cette coopération technique, car c'en était bien une en fait, était largement plus efficace que celle qui a suivi les premiers pas du jeune Etat. C'est dû principalement, nous en reparlerons, au fait que les experts et techniciens alors simples fonctionnaires du Gouvernement belge possédaient des pouvoirs de décision et d'administration très étendus. Cette forme de coopération efficace a été remplacée par le prêt d'experts ayant rôle consultatif, que l'on consulte, il faut le dire, le plus souvent, quand on espère être approuvé par eux et justifier ainsi ses initiatives politiques en leur donnant plus de poids par suite de leur caractère technique et international.

L'assistance économique est celle qui consiste uniquement à effectuer des prêts ou des dons en espèces ou en nature. L'assistance technique, elle, recouvre toutes les formes d'aide qui se traduisent par une communication du savoir.

Dans l'esprit des Nations Unies et en particulier dans la lettre de la Résolution 222 du Conseil économique et social — qui reste la véritable charte du Programme élargi — l'assistance technique devrait aider les pays insuffisamment développés:

A renforcer leur économie nationale grâce au développement de leur industrie et de leur agriculture, afin de favoriser leur indépendance économique et politique dans l'esprit de la Charte des Nations Unies, et de permettre à leurs populations d'atteindre un niveau plus élevé de bien-être économique et social.

Comment est-on passé de la notion d'assistance à celle de coopération? Il y a là, en fait, un désir comme l'écrit M. DOMERGUE:

...de ne plus froisser les susceptibilités de pays naguère colonisés et parvenus depuis à un degré plus ou moins poussé d'indépendance, où des nationalismes nouveaux-nés sont tout particulièrement alertés et prompts à s'élever contre ce qui, de près ou de loin, peut rappeler leur ancienne situation de dépendance.

Car c'est bien là que le bât blesse; «assistance» implique une certaine situation de dépendance; «assistance» implique que l'un donne et que l'autre reçoit. On sait déjà, dans le simple domaine des relations humaines, d'individu à individu, combien délicate est la situation de celui qui donne une assistance par rapport à celui qui la reçoit (et qui surtout, a dû la solliciter). A plus forte raison lorsqu'il s'agit des relations de pays à pays... (4)

Si on peut trouver dans ce besoin d'effacer l'impression de charité que fait naître cette expression en français, il faut dire que l'on a trouvé une autre explication à ce changement de vocabulaire.

Il faut remarquer, écrit A. AUCLERT (5), qu'une nette évolution dans l'exécution des programmes a tendu ces dernières années à transformer l'«assistance» en véritable «coopération», un certain nombre d'«assistés» devenant eux-mêmes et parallèlement des «assistants».

Si l'on a eu tendance jusqu'à présent à utiliser assistance et coopération pour désigner une seule et même chose, il faut reconnaître que l'expérience aidant, on fait cependant, et heureusement, de plus en plus la distinction.

Comme l'écrit M. DOMERGUE (6):

Assistance technique et coopération technique sont deux choses différentes: elles visent toutes deux le même objectif final — le progrès — mais par des moyens différents, conditionnés par des situations différentes.

Dans l'assistance techn'que, nous l'avons déjà observé, il y a celui qui donne et celui qui reçoit. Le premier sait (ou sait faire) quelque chose que le second ne sait pas. Il s'agit donc d'élever sur ce point précis le second au niveau du premier.

Dans la coopération technique (si toutefois les mots ont un sens), les deux partenaires sont à égalité: chacun d'eux sait (ou sait faire) une chose que l'autre ne sait pas. Ce dont il s'agit ici, c'est donc d'élever à un niveau supérieur le niveau commun des deux intéressés: Dis-moi ce que tu sais, je te dirai ce que je sais, et nous en saurons ainsi tous les deux davantage.

On comprend la réticence de M. DOMERGUE à adopter les mots coopération technique internationale, qui, il faut bien le dire, n'ont pas actuellement le sens que l'on prétend leur donner. L'échange de technique, de connaissance entre pays sous-valorisés et pays développés est et sera encore longtemps une utopie. Mais nous croyons qu'une coopération, non pas « technique » mais au sens plein du terme, soit possible, coopération réelle dans laquelle un des partenaires livre ses connaissances en échange de facilités ou de matières premières, etc.

Si on accepte comme définition du mot coopérer: unir et coordonner les moyens et les efforts de chacun dans une activité commune, visant à une résultat recherché de tous, la coopération entre pays prend une signification nouvelle qui peut satisfaire tous les hommes. A quelle tâche commune pourrions-nous nous atteler? M. MALENGREAU nous le propose: « celle de bâtir une communauté humaine plus harmonieuse, plus riche, plus épanouie », car « il n'est de véritable optimum, écrit avec raison l'économiste Jacques AUSTRUY, que dans la perspective de l'humanité toute entière » (7). Si nous devons nous grouper et coopérer pour atteindre ce but, c'est que la nature ne nous offre que deux solutions: disparaître dans une guerre épouvantable ou survivre dans l'union. Nous n'avons pas le choix. Nous devons coopérer, joindre tous nos efforts pour permettre aux nations plus déshéritées de combler le fossé qui se creuse entre elles et nous, ou du moins éviter que ce fossé ne se creuse davantage. De nombreux auteurs ont montré combien il était urgent de joindre nos efforts en ce sens. Il faut avouer que si nous avons affecté jusqu'à présent des moyens relativement importants à aider les pays sous-développés à améliorer leur situation, nous avons fait montre d'un souci presque nul d'utilisation efficace de ces moyens.

Ceci est une première constatation qui mérite d'être relevée. Dès le moment où on parle de coopération, cela signifie que les partenaires sont égaux. Le vieux principe coopératif nous le rappelle: un homme, une voix. Cela veut dire que si nous contribuons à une tâche commune, nous avons le droit d'exiger d'être écoutés et d'obtenir notre part de responsabilité. Je partage ici entièrement le point de vue énoncé par M. MALENGREAU:

...c'est dire que nous ne pouvons nous désintéresser de l'utilisation que les peuples du tiers monde font de notre assistance technique et financière; celle-ci ne peut être engagée que sous la forme d'une véritable coopération, engageant la responsabilité des deux parties. En d'autres mots, nous avons le devoir de mettre des conditions à notre collaboration. Les biens sont à notre disposition pour fructifier et nos techniciens n'ont aucune raison d'être moins économies de leur temps ou de leur énergie sous d'autres latitudes que les nôtres. Aussi, ne pouvons-nous apporter notre collaboration à quiconque la sollicite et à n'importe quelle fin; cette collaboration doit s'inscrire dans le cadre d'une politique économique et sociale visant au développement de l'ensemble de la population et favorisant spécialement la promotion de ces masses urbaines et rurales dont la contribution est indispensable au progrès économique du pays.

Que nous n'ayons pas voulu intervenir dans l'utilisation de dons ou de prêts pouvait s'expliquer par le souci de ne pas s'immiscer dans les affaires intérieures d'autres pays, bien que la banque qui prête à un particulier exige des garanties d'utilisation des fonds dans le but pour lequel le prêt a été accordé. Mais à partir du moment où on s'engage dans un contrat d'association ou plutôt de coopération ayant pour objet de conduire un pays ami à un certain niveau de vie, il faut que chacun des partenaires ait un droit de regard sur la participation de l'autre.

De fait, écrit M. MALENGREAU, si l'on veut éviter que l'essor industriel et l'accroissement de la production ne soient détournés à consacrer ou à renforcer les priviléges des rentiers de la décolonisation au lieu d'activer cette intégration politique et sociale sans laquelle le développement n'est qu'un leurre, la coopération devra requérir, au départ et avant toute prestation, une réforme profonde des structures économiques et sociales, voire même une redistribution des revenus par le biais d'une politique de nationalisation, ou l'aménagement d'une fiscalité appropriée. Dans cet ordre d'idées, nous ne pouvons davantage tolérer que l'assistance technique et financière soit employée, comme il arrive trop souvent, à gonfler les cadres d'une administration pléthorique, inefficiente et corrompue ou à créer des institutions de prestige dont le coût serait outrageusement disproportionné aux besoins réels du pays.

Cette prise de position correspond en tous points à celle que nous avons défendue lors de notre mission en République démocratique du Congo en 1963-64 au sein de l'équipe d'experts chargés d'élaborer, pour compte du Bureau international du Travail et à la demande du Gouvernement de M. ADOULA, un

plan de développement rural intégré. Nous y avions proposé de nouvelles structures destinées à faire participer la population locale à l'élaboration du projet et à l'associer étroitement à sa réalisation. Ce plan accepté par tous les leaders du moment et par le comité interorganisations des Nations Unies à Genève était révolutionnaire pour l'époque, puisqu'il acceptait une participation active, avec voix délibérative et moyens de contrôle, des organisations d'assistance technique et financière mêlées à sa réalisation. Nous en reparlerons plus loin.

Si le Gouvernement belge, conscient de la nécessité d'utiliser au mieux les ressources affectées à l'œuvre de développement du tiers monde désire effectivement leur donner un maximum d'efficacité, il ne doit plus distribuer ces moyens sous une autre forme que celle d'une coopération réelle.

Mais, on ne s'associe pas avec n'importe qui. Les coopératives se forment entre individus qui ont confiance les uns envers les autres et qui se reconnaissent une communauté d'intérêts. De même on ne peut s'associer qu'avec des Etats qui n'ont pas trompé notre confiance et qui admettent avoir avec nous des intérêts communs, des objectifs communs.

L'élévation des pays sous-développés est un devoir mais il n'est pas possible de les élever tous en une fois. Une politique intelligente veut que l'on consacre ses efforts en premier lieu à ceux qui souhaitent sincèrement coopérer et qui sont dans les conditions voulues que nous examinerons plus tard.

Les faits doivent être traités cyniquement, les illusions sont interdites dans un domaine aussi important et aussi vital pour tous que le nécessaire développement économique des nations pauvres du monde, les sentiments, les complexes de culpabilité ou de frustration sont inutiles dans la conception d'une politique de coopération avec le tiers monde qui ne doit tenir compte que des intérêts réciproques des parties (8)..

Les pays en voie de développement ne devraient pas rejeter une association d'intérêts. Celle-ci est garante de l'exécution du plan avec un maximum de soins. N'est-ce pas le système que l'on utilise quand on ne peut surveiller un associé ou un employé?

On « l'intéresse » alors dans son entreprise en liant sa rémunération à l'importance des bénéfices de celle-ci. Indépendamment

des intérêts que peuvent avoir dans une association bilatérale ou multilatérale, les sociétés privées chargées de l'exécution de certaines parties du plan de développement, on peut considérer que l'Etat, ou les Etats, ou les organismes assistants, ont des intérêts moins directs, mais tout aussi importants, tel que l'extension d'un marché, des approvisionnements en matières premières ou la protection des intérêts de leurs nationaux établis dans le pays ou encore, simplement, le maintien de bonnes relations politiques et d'un climat de paix et d'amitié.

Là où la souveraineté des pays à développer doit être respectée le plus scrupuleusement, c'est dans la fixation des objectifs du plan et dans la liberté de décisions et d'association. Encore que nous ne devrions accepter d'aider un Etat à réaliser un plan de développement que lorsque nous sommes certains que celui-ci a réellement consulté et fait participer les populations intéressées à l'élaboration du projet et lorsque, dans la phase de réalisation, il est prévu que ces populations seront associées à la direction de l'entreprise. Nous en reparlerons plus loin.

Une fois qu'un plan a été décidé par le Gouvernement, si réellement on désire le mener à bien avec une économie de moyens et un maximum d'efficacité, il faut accorder à l'organisme et aux techniciens, nationaux ou étrangers, chargés de l'exécuter, le droit de décider et de le réaliser au mieux des exigences de la technique.

Lorsqu'un chef de famille désire construire une maison il en discute avec sa femme et ses enfants, chacun faisant part de ses désirs et besoins. Puis, après cette information, il va trouver un architecte à qui il explique ce qu'il attend de lui, du point de vue de l'usager. Avec lui, compte tenu des moyens dont la famille dispose, il fixe les objectifs du plan et il s'établit entre l'architecte et le client un chassé-croisé d'explications, de conseils pour finalement arriver à un plan et à un cahier des charges que l'on soumettra aux différents entrepreneurs. Ceci fait, le client (le chef de ménage) n'interviendra plus dans la construction si ce n'est pour vérifier que tout ce qui a été prévu est bien réalisé conformément au plan et au cahier des charges. Mais il n'ira pas donner d'ordres aux maçons ou aux charpentiers. S'il a des remarques à faire c'est à l'entrepreneur ou à l'architecte qu'il les fera.

Pourquoi doit-il en être autrement dans le développement d'un pays?

Que le travail d'exécution technique soit confié à des techniciens étrangers ou non, sous la responsabilité d'un maître d'ouvrage qui soit, compte tenu de la nature d'une tâche de développement, une assistance technique étrangère ou une organisation internationale d'assistance ou mieux encore une association momentanée des différents organismes de coopération technique, voilà qui nous semble logique. Et surtout, de grâce, que la politique ou les rivalités partisanes ou ethniques n'aient aucune prise sur eux!

L'objectif de la coopération au développement, ce n'est pas l'augmentation du revenu national comme tel mais, à travers lui, le développement de tout l'homme et de tous les hommes selon l'expression de François PERROUX. A quoi servira l'accroissement du revenu national global dans la recherche de la réalisation de l'homme si une minorité de privilégiés seule en profite. Comme l'écrit le professeur MALENGREAU:

...Le développement doit viser essentiellement à rendre les hommes plus heureux, c'est-à-dire plus pleinement libres, car un homme ne peut réaliser sa vocation que dans la liberté.

Or, dans les pays que nous avons visités, nous avons pu constater que, jusqu'à présent, les projets de développement, lorsqu'ils n'ont pas tourné court, n'ont eu pour résultat que de réduire encore la liberté des hommes, de les prolétariser, de les rendre plus misérables.

Nos réflexions porteront surtout sur les causes de ces échecs qu'elles soient d'origine humaine ou structurelle. Tant que les représentants des pays riches n'auront pas appris à découvrir ces causes, il n'y aura pas de véritable coopération au développement.

Les causes humaines

On commence à comprendre, enfin, qu'au-delà des tableaux et des courbes des économistes, il y a une réalité beaucoup plus fine, difficile à caractériser par des chiffres, à enfermer dans un canevas, c'est la réalité humaine avec ses problèmes psychologiques, sociaux, juridiques, avec la lenteur d'adaptation, sa méfiance pour le changement. Ceux qui se sont occupés jusqu'à

présent du développement ont, en effet, presque toujours oublié l'homme dans leurs calculs. Alfred SAUVY dans son livre *Malthus et les deux Marx*, publié chez Gonthier (Paris, 1963), explique très bien pourquoi l'homme est toujours oublié par les économistes et surtout prouve d'une manière très claire qu'il ne suffit pas d'arroser une région de capitaux pour améliorer sa situation, mais qu'il faut surtout que la population de cette région soit apte à utiliser ces capitaux au mieux dans un objectif de développement. Nous ajouterons qu'il faut encore et surtout que cette population désire et accepte d'utiliser ces capitaux dans ce but.

On commence à s'apercevoir enfin que ce n'est pas tellement de capitaux que les pays en voie de développement ont besoin, mais bien d'un accroissement de capital humain, non pas tellement de bras mais de bras intelligents, et surtout désireux d'un changement dans le sens d'une amélioration des conditions de vie. Le problème se pose à tous les échelons de l'organisation des pays sous-développés. Certains ont cru trouver le correctif nécessaire à ce problème dans la formation des cadres, mais que peuvent des cadres sans intervention active et favorable de la masse concernée par les projets des dirigeants?

S'il est exact que le développement n'est pas un simple accroissement du revenu national brut, mais une emprise plus grande de l'homme sur la matière, de la culture sur la nature, il n'est pas de développement possible sans la collaboration de tous les membres de la communauté, sans l'intervention active de la masse considérée comme un ensemble de personnes étroitement dépendantes les unes des autres. Il ne suffit pas de leur apprendre comment travailler plus efficacement ni seulement de leur expliquer la portée et la signification de leurs efforts. Pour enregistrer des résultats décisifs et durables il faut, en outre, qu'elles participent d'une manière ou d'une autre au pouvoir de décision lui-même, à l'élaboration des plans de développement et à la détermination des mesures d'exécution (9).

Dans un pays sous-développé, l'expérience prouve que l'important n'est pas que trois cents personnes conçoivent et décident mais que l'ensemble, même au prix d'un temps double ou triple, comprenne et décide. En fait, le temps mis à expliquer, le temps «perdu» à humaniser le travailleur sera rattrapé dans l'exécution. Les gens doivent savoir où ils vont et pourquoi ils y vont. L'homme politique ne doit pas ignorer que l'avenir restera bouché tant que la conscience du peuple sera rudimentaire, primaire, opaque (10).

Encore faut-il, pour que le peuple puisse participer valablement à des décisions utiles que les obstacles sociaux, psychologiques ou juridiques qui entravent la voie du développement soient connus et que les moyens de les surmonter aient été trouvés. Car les véritables obstacles au développement doivent être recherchés non pas tellement dans un manque de connaissances ou un manque de moyens, mais bien plutôt dans l'environnement sociologique des populations.

A quoi sert-il, en effet, d'apprendre à un fermier de meilleures méthodes de travail, de lui fournir des moyens et de doter sa région d'un réseau d'infrastructures et de conseillers s'il ne désire pas améliorer sa terre et augmenter sa récolte?

Comme je le disais dans un exposé fait à Genève, le 5 février 1964 devant les directeurs de départements du Bureau international du Travail, il ne peut être question d'entreprendre un plan de développement dans une région troublée où les paysans voient tous leurs efforts ruinés par les partis militaires. Pourquoi faire un effort quand on sait pertinemment bien qu'on n'aura pas l'occasion d'en cueillir les fruits? Aussi est-ce gaspiller que d'accorder sa coopération à des pays où ne règne pas l'ordre public. Ceci doit être la première condition mise à notre coopération.

Nous examinerons maintenant avec le professeur J.-P. HARROUY (11) un obstacle socio-juridique d'importance: la tenure foncière (12).

Intensifier sa culture, c'est améliorer sa terre, y investir du travail, du fumier, de l'engrais, c'est y bâtir une étable et des clôtures, c'est aménager un point d'eau et planter des arbres. Rien de tout cela n'est concevable sans sécurité de la tenure, sans garantie de pouvoir rester sur cette terre que l'on a améliorée de son travail et de son capital.

Nous ne nous appesantirons pas ici sur ce point particulier, la solution choisie devant être adaptée en chaque région aux conditions locales et coutumières. De nombreux auteurs d'ailleurs ont soulevé cet obstacle fort important. Je m'y suis étendu longuement lors d'une conférence faite à l'Institut agronomique de Gembloux le 18 mars 1965. Remarquons simplement que le problème est généralement très complexe et doit être soigneusement étudié avant de modifier la coutume. Au Kivu, les auto-

rités territoriales belges y avaient été très sensibles déjà longtemps avant que l'on ne parle de « coopération au développement ». Dans cette province, le chef de la Mission d'Etalement des Populations (M.E.P.), chargée de mettre en valeur de nouvelles terres et d'y installer des paysans afin de dégager les régions surpeuplées, avaient soigneusement étudié les coutumes organisant la tenure des terres. Devant les réticences des paysans à faire les travaux d'amélioration voulus, il avait acquis la conviction que ceux-ci ne voulaient pas faire l'effort demandé parce que la coutume locale foncière ne leur donnait pas les garanties voulues que leurs terres, une fois en valeur, ne leur seraient pas retirées. Pour cette raison, il avait mis au point avec les autorités coutumières un document écrit, véritable « titre de propriété à vie » fixant les limites des terres de chaque paysan.

Un autre obstacle, peut-être le principal, c'est que l'organisation socio-économique de la plupart des pays en développement est telle que, quoi qu'il fasse, le paysan sait très bien que ce sera un autre qui profitera de la récolte. Pensons aux commerçants en Grèce ou aux anciens chefs traditionnels du Cameroun par exemple qui enchaînent les paysans dans un endettement perpétuel ou encore au « protecteur » de certaines régions d'Asie qui subtilise tous les suppléments de récolte (13 et 14).

C'est parce qu'il ne parvient pas à échapper à une sujexion capable de lui arracher tout ce qui dépasse son minimum vital que le paysan du Tiers-Monde «n'a pas envie» de cultiver autrement qu'il l'a toujours fait. (15)

Un autre aspect fondamental et qui constitue, comme le dit le professeur HARROY, sans cependant s'y arrêter, le facteur motivation de la réforme à introduire, c'est la résorption de cette « indifférence au développement ».

En fait, le paysan des pays en développement ne désire pas changer. Au contraire, il a peur du changement. De plus, il ne voit pas comment il pourrait améliorer sa vie actuelle. Il faut lui montrer les solutions. Mais nous n'avons jamais l'idée de le faire, parce que nous pensons toujours que les autres sont comme nous et nous croyons qu'il suffit, pour aider les pays sous-développés à sortir de leur situation désavantageuse, de leur proposer un plan qui nous semblerait valable si nous étions concernés.

Nous pensons dans notre contexte socio-économique et nous prêtons aux autres, qui vivent dans un autre contexte, nos désirs, nos motivations. Chez nous, tout le monde lit le journal, quotidiennement ou au moins périodiquement, tous nous allons au cinéma ou nous suivons les programmes d'information de la radio ou de la T.V., tous nous voyageons et il se crée ainsi chez nous, par les moyens de communication auxquels nous sommes, pourrait-on dire, soumis, un esprit de progrès, un désir d'amélioration continue de notre genre de vie. Ce désir peut être satisfait grâce à une organisation, à une législation relativement adaptée qui permet d'éviter dans une certaine mesure des troubles de déséquilibre trop graves. La lutte pour la vie et les conditions du climat nous ont conditionnés à un nouveau type de chasse: la chasse au savoir et aux améliorations continues. Et tous nous en ressentons la nécessité, si nous voulons acheter tout ce que nous voyons dans les étalages des magasins, si nous voulons utiliser les services de plus en plus nombreux qui nous sont offerts. Et on pourrait même dire que nous avons été conditionnés à désirer tous ces biens par une publicité de tous les instants, publicité dont les budgets atteignent des montants extraordinaire. L'habitant des coins les plus reculés des pays en développement n'est pas encore, lui, soumis à cette publicité envahissante de tous les instants par l'étalage, par la lecture, la radio, le cinéma, etc. Et c'est naturel, puisqu'il ne présente pas un potentiel d'achat suffisant pour justifier ces efforts.

On ne désire pas ce que l'on ne connaît pas et à plus forte raison ce dont on ignore même jusqu'à l'existence.

Or, on prétend, avec raison croyons-nous, que le développement doit, pour réussir, être désiré, être la préoccupation constante de la population. Le développement, sous cet angle, c'est une manière de penser, une attitude. Nous avons là une base sérieuse d'action en vue du développement. Il faut, en premier lieu, lorsque les autorités des pays ont décidé d'entreprendre une telle action, leur faire comprendre ce que nous venons d'exposer et les convaincre de ce que l'action n'aura pas de résultats durables si la population n'a pas participé à la définition des objectifs de l'action. Puis, pour préparer cette participation, on devra obtenir qu'une équipe d'animation, utilisant tous les moyens d'information, organise cette sorte de publicité, de pro-

pagande parallèle au déroulement de l'action, adaptée graduellement au degré de formation technique et d'éducation de la population. En effet, une information trop rapide, qui dépasserait de trop loin les moyens du peuple mènerait à des troubles, au pillage et à la révolte. Les exemples en ce sens ne manquent pas. On doit montrer à la population une société très semblable à la sienne, tant par son organisation que par son climat, par son milieu géographique et dans laquelle les améliorations sont progressives et se font sans rupture d'équilibre social, à une vitesse telle que les individus aient le temps de les assimiler, de s'adapter, telle que l'organisation sociale puisse se transformer sans troubles.

En d'autres termes, les efforts de développement ne doivent pas se fixer des échéances trop rapprochées.

Il vaut mieux perdre deux ans à préparer la population mais réussir, une fois le plan en marche, que de vouloir commencer immédiatement, vouloir obtenir rapidement des résultats spectaculaires mais ne pas être certain d'entraîner toute la population. Il faut d'abord convaincre. Ceci est d'autant plus utile que le délai consacré à cette information est largement nécessaire pour mener à bien les études préparatoires indispensables. (16)

Le temps, spécialement dans les techniques sociales

...est le facteur essentiel, constamment oublié, oublié par les généraux surpris pendant l'exécution de leur plan, oublié par les économistes libéraux qui décrivent d'impeccables mécanismes sans se préoccuper des inerties, oublié par les interventionnistes qui voient l'inflation les déborder avant que leurs contrôles aient pu prendre leur effet positif. (17)

En fait, nous venons d'expliquer comment nous nous sommes familiarisés avec le changement social et ce qu'il faudrait faire pour familiariser les populations des pays sous-développés. Mais nous n'avons pas suffisamment peut-être insisté sur l'obstacle que constitue la peur du changement, la méfiance qui est le propre de ces populations rurales. Une société en stagnation s'est installée à creusé son trou, y a élaboré des coutumes très rigides, très strictes, des tabous, des interdits de toutes sortes et ces règles, s'étant révélées des gardiens idéaux d'équilibre, la Société qui leur a donné le jour et les individus qui la composent ont peur du changement (d'autant plus que celui-ci est moins fréquent!)

car tout ce qui est nouveau est une menace pour l'état d'équilibre dans lequel se trouvent toutes les forces sociales en présence et chaque modification dans le type de vie provoque de petits déséquilibres qu'il faut alors continuellement compenser.

L'explosion démographique, résultat d'une longue période de paix interne imposée par les occupants européens, de soins médicaux et d'amélioration de l'hygiène importés par eux, en obligeant les jeunes en surnombre à se tailler une situation non prévue par la Société stable de leurs pères, engendre des entorses très sérieuses et continues aux règles coutumières. Elle a provoqué et elle provoque, sans arrêts, des déséquilibres, des désordres parfois très préjudiciables à la Société et à ses membres. Les bouleversements créés en Afrique par l'exode rural et l'urbanisation — conséquences partielles de cette explosion démographique — , par l'industrialisation, par l'introduction de la monnaie, par l'instauration des nouveaux régimes politiques et les actions militaires qui en ont été bien souvent les effets, ont rendu les paysans encore plus prudents. Des expériences mal préparées ont, dans certaines régions, rendu les paysans encore plus méfiant qu'auparavant. Citons l'exemple des tentatives des représentants des coopératives suisses qui, au Dahomey, ont échoué partout où des expériences malheureuses de coopératives avaient été tentées précédemment dans le sud du pays, mais ont très bien réussi dans les provinces du Nord là où aucun précédent décevant n'avait existé auparavant.

Il faut donc, si on désire réussir, informer le peuple de manière à vaincre sa peur du nouveau, à le persuader que les changements désirés s'accommodent avec la coutume ou même s'appuient sur elle. Mais pour cela il faut connaître parfaitement la Société que l'on désire développer, ses cadres, ses coutumes, ses modes et niveau de vie, ses motivations avouées et réelles.

En effet, il ne manque pas de coutumes qui, bien connues par les spécialistes du développement, peuvent favoriser quantité d'actions progressistes. En exemple, citons celles qui règlent l'épargne et permettent la formation d'un capital autochtone ou la constitution de véritables sociétés-coopératives (18). De même, pour la répartition du bétail amélioré produit par les fermes expérimentales, le projet de développement du Kivu se basait

sur les coutumes régissant les modes d'acquisition de la vache et profitait de ces règles pour donner un caractère plus public et donc plus de valeur à la propriété des animaux sélectionnés, de façon à mieux faire observer les soins à leur apporter.

Par contre, la connaissance d'autres coutumes, de certains interdits, peut aussi éviter des déboires dans la réalisation d'un projet de développement en permettant au moins de les contourner avec à propos ou parfois même, de les utiliser favorablement!

Les équipes de développement doivent donc voir leur tâche précédée par une recherche sociologique approfondie et les sociologues qui auront participé à celle-ci doivent, pour bien faire, être mêlés à l'élaboration des plans après avoir contribué à la préparation des populations intéressées. On évitera ainsi des chocs psychiques et moraux aux populations, des troubles à la société et le développement sera ardemment souhaité par tous. Ceci permettra d'utiliser les moyens dont on dispose avec un maximum d'efficacité. L'envoi d'experts sociologues peut sembler à certains une dépense de luxe, mais c'est la seule façon d'éviter par la suite de dangereux échecs, non seulement psychologiques mais aussi financiers. L'exemple cité plus haut d'installation de coopératives au Dahomey doit être rappelé.

Par la nature même des informations de base nécessaires, une telle politique de développement exige que les efforts soient concentrés sur des zones relativement restreintes afin d'éviter de se trouver devant des cultures ou coutumes contradictoires. Un plan trop ambitieux est d'ailleurs rarement réalisé. Il vaut mieux de petits plans, tous orientés dans un même sens et que l'on conçoit avec l'idée de les rendre complémentaires. Les grandes lignes d'un plan d'ensemble souple doivent se concevoir à un échelon très supérieur, par des gens qui ont une avance réelle sur les autres. La nécessité d'un tel plan, même limité à la définition de tendances, exige que, quelle que soit la formule choisie, il y ait toujours dans la direction locale des représentants de l'autorité centrale (Ministère du Plan, par ex.) ou même de l'organisation régionale de Développement groupant plusieurs pays voisins. Ceci pose aussi le problème du respect de la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes. C'est évident. Mais notre liberté ne s'arrête-t-elle pas là où commence celle des autres?

Un minimum de planification à l'échelon régional international est devenu nécessaire. Les hommes de tous les pays sont désormais solidaires. Les exigences de la technique et la sauvegarde de l'espèce humaine exigent que l'on s'entende si on ne désire pas périr tous ensemble.

Après avoir examiné les causes humaines les plus connues d'échec des tentatives de développement, nous en viendrons maintenant aux causes structurelles.

Les causes structurelles

Le plus grand reproche que l'on puisse faire, jusqu'à présent, à la plupart des projets de développement, c'est que les intérêts de la population ne sont pas toujours représentés lors de l'élaboration des plans. Jusqu'à présent, l'exécution de ces plans a été confiée à l'administration, c'est-à-dire dans la plupart des pays, à des fonctionnaires qui doivent leur promotion à leur parti politique ou à la parenté ou aux liens ethniques qui les lient aux ministres. Dans les pays neufs, en outre, l'administration met souvent son point d'honneur à montrer combien elle est indépendante des pouvoirs coutumiers ou religieux traditionnels. De plus, investie depuis peu d'une autorité, elle tend à imposer ses vues alors qu'on ne peut, nous l'avons vu plus haut, réaliser un véritable développement, c'est-à-dire une véritable emprise de l'homme sur la matière, sans la participation volontaire de la population tout entière.

Enfin pour être objectif, avouons que la plupart des pays du tiers monde souffrent en premier lieu d'un véritable sous-développement administratif. Ce sous-développement est dû surtout à un manque de préparation, de formation mais aussi à des moyens d'action et de contrôle insuffisants.

On a espéré longtemps pouvoir améliorer la situation due à l'inexpérience ou à l'incapacité provisoire des fonctionnaires en les doublant d'un expert « conseiller » de l'assistance technique.

Malheureusement, le système a fait faillite. Il serait valable si les fonctionnaires étaient aptes à se rendre compte de leur manque de formation mais, bien souvent, soit par méfiance, soit par crainte d'avouer leur incapacité, ils n'osent prendre conseil auprès des experts ou même n'ont aucune envie de le

faire. Ou bien ils ne leur communiquent, pour juger d'un problème, que les renseignements qu'ils veulent bien (ou qu'ils croient sincèrement suffisants) parce qu'ils désirent s'entendre conseiller, non pas ce qui est bon ou juste, mais ce qui leur plaît, ce qui justifie leur comportement. Très souvent aussi, lorsqu'ils prennent conseil, le mal est déjà fait.

En dehors de ces considérations, un autre défaut des administrations des pays sous-développés, du point de vue action de développement, réside dans leur peu de stabilité, dans les mutations et nominations fréquentes, souvent liées aux fluctuations des pouvoirs politiques. Or, pour construire, pour réaliser une œuvre de développement, il faut du temps. C'est justement une des caractéristiques du développement: la nécessité d'une action permanente dans le temps.

Pour ces dernières raisons, il semble utopique de vouloir confier, comme on l'a fait jusqu'à présent, malgré l'existence d'individus parfois remarquables mais beaucoup trop rares, la gestion, l'exécution d'un plan de développement aux administrations locales ou nationales qui ont déjà suffisamment de difficultés à assurer l'administration courante. Tout ceci n'a pas échappé aux organismes internationaux de crédit ou d'assistance financière et encore moins aux investisseurs privés qui désiraient trouver, pour les décider, des garanties non seulement sur la valeur des projets, mais surtout des garanties de la bonne exécution et de la bonne fin de ceux-ci.

Ils veulent avoir la certitude que l'action entreprise sera continuée et que les fonds demandés seront utilisés pour l'exécution intégrale des projets adoptés.

Nous examinerons maintenant ce que deviennent, en pays sous-développés, les entreprises privées et comment elles fonctionnent. Au Congo, et dans beaucoup d'autres pays que nous avons visités après la période coloniale, nous avons pu remarquer que de nombreuses entreprises privées continuaient non seulement à être rentables, mais à créer, dans leur région, de véritables îlots de relative prospérité et cela malgré des interventions souvent maladroites de l'administration (augmentations fréquentes et brutales des avantages sociaux et africanisation sans le personnel voulu, etc.). Au Congo par exemple, tout en respectant l'admi-

nistration et ses prérogatives, elles sont parvenues, par l'aide matérielle et technique qu'elles lui accordent, à la renforcer et à lui permettre non seulement le maintien de l'ordre public mais aussi à préserver un réseau routier praticable. Elles ont encore conservé, pour les paysans, un certain attrait aux revenus monétaires dans quelques régions grâce aux approvisionnements de première nécessité qu'elles ont assuré à leurs magasins. Leur force réside dans leur permanence opposée à l'instabilité politique de l'administration, dans l'organisation que l'on peut mettre en regard du désordre administratif, dans le contrôle continual et sévère exercé sur leur personnel (tendues qu'elles sont vers un but unique: la réussite de l'entreprise) opposé à l'anarchie qui provoque dans l'administration le système des « protections » politiques, claniques ou familiales (due à la multiplicité des buts), dans les moyens matériels d'action confiés à un personnel recruté uniquement pour ses capacités, dans l'autorité conservée aux techniciens en matière de production, et enfin, dans la coordination du travail des mêmes techniciens opposée à la dispersion habituelle des efforts de l'assistance technique.

Ce sont des conditions qu'on retrouve partout dans les pays sous-développés que nous avons visités, à des degrés différents, bien entendu, mais toujours présentes.

Puisque nous parlons de dispersion des efforts de l'assistance technique, arrêtons-nous un peu à cette notion.

On peut concevoir qu'il soit possible, sans trop de difficultés, de coordonner les activités des organismes spécialisés des Nations Unies consacrées à l'assistance technique (et si peu encore à la coopération au développement!). Mais on voit difficilement *a priori* comment on peut arriver à coordonner les assistances régionales et surtout bilatérales.

Pourtant, les pays sous-développés sont tentés, et on les comprend, de « jouer sur tous les tableaux » et d'éviter de lier leur développement à l'assistance d'un seul pays. De ce fait, ils se trouvent devant des propositions d'action souvent très diverses, parfois même opposées et ne sont pas toujours aptes à faire entendre la voix de la raison et à obtenir, de chacune des aides, un effort de coopération suffisant ou de rationalisation de l'utilisation des moyens ainsi réunis.

Si une telle coordination est difficile à obtenir au sommet, par contre elle devient beaucoup plus aisée, nous l'avons constaté sur place, lorsqu'il s'agit de projets biens concrets et d'extension géographique relativement restreinte. C'est donc à l'échelon régional, limité, que l'on pourra espérer arriver le plus facilement à la fixation de buts communs et à une répartition efficace des tâches.

Le moment est venu de rechercher ensemble maintenant des structures qui permettent de mener à bien le développement des pays sous-développés, de réaliser une coopération au développement efficace, c'est-à-dire, d'échapper aux différents obstacles que nous venons de décrire. Nous croyons pouvoir affirmer que ces structures doivent être cherchées dans la création de « sociétés mixtes de développement » telles que nous en avions conçue une en 1964 pour le projet B.I.T. de développement rural intégré au Kivu. Cette société devait être chargée de la préparation des populations, de l'établissement des besoins et des projets en traitant directement avec les diverses sources d'assistance technique et financière, bilatérale, régionale, multilatérale ou privée. Elle devait assurer ainsi, matériellement et sur place, la coordination des projets qui pourraient être offerts en exécution à ces différentes organisations d'aide.

Une telle société, aux contrôles réciproques, débarrassée de toute lenteur administrative et soustraite aux possibilités de concussion ou de détournement, devait offrir aux organismes de financement toute garantie quant à la stabilité et à la permanence de l'action, à la bonne fin des opérations et à la valeur des projets. Elle devait être inspirée de l'organisation et des principes de gestion des entreprises industrielles tout en associant tous les intérêts publics et privés.

Cette solution fut proposée par nous dans le cadre du projet de développement rural intégré élaboré par les experts du Bureau international du Travail en février 1964 pour le Congo et l'idée en fut retenue tant par le Gouvernement de M. ADOULA que par le Gouvernement provincial du Sud Kivu, par le B.I.T. et les différents organismes internationaux d'assistance technique. La révolte soumialiste survenue entre-temps en a empêché l'organisation. Nous croyons utile, à titre indicatif, d'en donner ci-dessous les principes. Elle était conçue comme un organisme

chargé de la préparation des populations, de provoquer des initiatives locales, de concevoir des projets, de les coordonner avec d'autres, de prêter ses techniciens pour la réalisation de ceux-ci, et enfin d'assurer la direction générale du plan régional de développement. Elle devait être dirigée par un Conseil d'Administration composé par parts égales de représentants des quatre secteurs directement intéressés au développement économique et agricole du pays, à savoir le Gouvernement central et le ou les gouvernements régionaux, les populations locales (représentées par leurs chefs coutumiers ou les représentants des coopératives) les entreprises et secteurs privés (y compris les syndicats), les aides techniques et financières extérieures. Le président devait être désigné par le Gouvernement central sur une liste de trois membres élus à la majorité relative parmi les membres congolais du Conseil d'Administration. Un bureau exécutif devait comprendre le président et quatre membres (un par secteur représenté). Le secrétariat général devait être assuré par un expert proposé à l'agrération du conseil d'administration par les organismes internationaux intéressés au développement de la région. Enfin, comme le financement des réalisations à effectuer par la société devait provenir en grande partie des aides extérieures, celles-ci devaient désigner en toute liberté un contrôleur financier auprès d'elle.

A côté de cette Société étaient prévues des organisations du genre régies, A.S.B.L. et coopératives ainsi qu'une banque régionale d'investissements destinés à compléter les structures de direction. Le détail de ces organisations secondaires est sans intérêt du point de vue qui nous préoccupe ici.

Par la Société mixte de développement, on peut espérer réaliser la coordination des différents efforts de développement, intérieurs, extérieurs, gouvernementaux, privés ou internationaux. On peut donner à ceux-ci un maximum d'efficacité, d'adaptation aux désirs de la population, aux conditions locales, physiques ou humaines. N'est-ce pas là, avec les moyens décrits plus haut de lutter contre les obstacles humains au développement, un schéma à retenir ou, tout au moins, à éprouver dans nos tentatives de coopération au développement?

NOTES

- (1) Voir *Bulletin de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer*, janvier 1966.
- (2) Guy FENAU: « Pour une politique réaliste de coopération » (*Revue Synthèses*, n° 236-237, janvier-février 1966).
- (3) Technical cooperation: the dramatic story of helping others to help themselves. Department of State publication 6815, Bureau of Public Affairs.
- (4) M. DOMERGUE: L'assistance technique. — Définition et objectifs, moyens et méthodes, conditions et limites (O.C.D.E., Paris, 1961).
- (5) Communauté Economique Européenne — Direction générale des Pays et Territoires d'Outre Mer.: La coopération technique dans les pays en voie de développement, p. 2.
- (6) Déjà cité.
- (7) G. MALENGREAU: déjà cité.
- (8) Guy FENAU: Pour une politique réaliste de coopération (*Revue Synthèse*, n° 236-237, 1966).
- (9) G. MALENGREAU: déjà cité.
- (10) Franz FANON: Les damnés de la terre (*Cahiers libres*, 27-28, Paris, François Maspero, 1961, p. 143).
- (11) J.-P. HARROY: Obstacles socio-économiques au développement agricole dans le tiers monde (*Bulletin des séances* 1966-4. Académie royale des Sciences d'Outre-Mer, Bruxelles).
- (12) Voir aussi à ce sujet René DUMONT: L'Afrique noire est mal partie (*Esprit*, Ed. du Seuil Paris 1962, p. 112).
- (13) Voir A. GODART: Aspects sociaux et culturels du développement rural intégré dans quelques pays d'Afrique occidentale (*Revue internationale du Travail*, Genève, vol. 94, n° 3, sept. 1966, p. 302).
- A. GODART: Problèmes sociaux du développement — Etude de cas en Grèce — Le Péloponèse occidental (*Revue de l'Institut de Sociologie*, Vol. n° 3, 1966, Bruxelles, p. 538 et suivantes).
- (14) Voir aussi Luc HENRARD: La coopération au développement — conditions et planification (*Bull. de l'ARSOM*, 1962, 1122).
- (15) J.-P. HARROY: déjà cité.
- (16) A. GODART: Rapport de mission au Cameroun (Genève, 1964).
- (17) Alfred SAUVY: Malthus et les deux Marx (*Bibliothèque Méditations*, Ed. Gonthier, Paris, 1963, p. 193).
- (18) Voir A. GODART: Aspects sociaux et culturels du développement rural intégré dans quelques pays d'Afrique Occidentale (*Revue internationale du Travail*, vol. 94, n° 3, Genève, 1966).

**J. Stengers. — Welkom aan professor
E. De Vries, correspondent der K.A.O.W.**

Ik heb het groot genoegen in naam van al onze leden professor DE VRIES welkom te heten.

Toen onze Klasse in 1963 professor DE VRIES als correspondent verkoos wou zij in de eerste plaats hulde brengen aan een man die door talrijke en schitterende bedrijvigheden internationale faam had verworven.

Het is vandaag mijn taak niet professor DE VRIES eens te meer hulde te brengen — hij is nu immers één onzer leden en het is niet onze gewoonte elkaar te bewierken —, maar men zal het me wel niet kwalijk nemen als ik de gelegenheid van zijn komst te baat neem om in het kort aan zijn veelvuldige bedrijvigheden te herinneren.

De Heer DE VRIES kreeg in Wageningen op de Landbouw Hogeschool, waar hij later hoogleraar zou worden, de universitaire vorming van een specialist in de landbouwkunde en wel in de tropische tuinbouw. Zijn Proefschrift dat in 1931 gepubliceerd werd handelde over *Landbouw en welvaart in het regentschap Pasoeroean*. Met het Regentschap Pasoeroean bevinden we ons in het hartje van Nederlands Indië en wel op Java. Van 1924 af heeft de heer DE VRIES inderdaad een loopbaan in het bestuur van Nederlands Indië aangevangen, die hem ertoe brengen zou hoge functies in de afdeling economische zaken te bekleden. Door deze functies en tevens door zijn wetenschappelijke belangstelling verruimde zich de horizon van professor DE VRIES tot het geheel der economische zaken van overzee.

Zijn bevoegdheid op dit gebied, voornamelijk dat der economische planificatie, werd spoedig erkend. Het zou heel wat tijd vragen om alle zendingen die professor DE VRIES werden toevertrouwd, op te sommen, al de internationale conferenties waar aan hij deelnam, evenals de vele verslagen die hij voorlegde. Overigens zou een dergelijke opsomming niet passen bij de bescheidenheid van onze genodigde.

Hij late me echter toe twee uiterst belangrijke functies, die hij schitterend vervulde, in herinnering te brengen. Van 1950 af tot 1956 bekleedde hij leidende functies bij de Internationale Bank te Washington; van 1956 af tot verleden jaar was hij rector van het Institute of Social Studies in Den Haag. Dit Instituut was het lievelingskind van de heer DE VRIES. Hij gaf het de stempel van zijn persoonlijkheid. Geen enkele andere instelling in West-Europa, voor „developing countries” slaagde erin zo ruim en echt internationaal te zijn, en dit succes draagt de naam van zijn rector. Dit is niet enkel het succes van een buitengewoon inrichter en wetenschapsmens, het is ook dit van een man die aan de uitdrukking „social sciences” haar diepe menselijke klank wist te geven.

Professor DE VRIES is inderdaad geen koud economist. Als hij aan planificatie doet stelt hij geen cijfers op een rij. Achter de cijfers ziet hij telkens mensen, maatschappijen, politieke factoren. Deze zin voor de levende mensheid gaf aan zijn werken en aan de richting die hij het Instituut te Den Haag deed inslaan een zeer bijzonder karakter.

Niet alleen voor economische en sociale problemen, maar ook voor geestelijke vraagstukken weet professor DE VRIES belangstelling op te brengen. De bijdrage tot de ontwikkeling van nieuwe landen, vanwege godsdienstige groeperingen, voornamelijk vanwege de Christelijke Kerken, hield zijn aandacht gaande. Hij bestudeerde deze vraag in samenwerking met katholieke geleerden, namelijk met de eerwaarde Heer HOUTART, directeur van het Centrum voor socio-religieus onderzoek te Brussel.

Deze weinige woorden hebben U, naar ik hoop, laten inzien hoezeer het hele werk van professor DE VRIES werd ingegeven door idealen die ook de onze zijn, in deze Academie. In uw aller naam dank ik hem zeer hartelijk in ons midden te zijn gekomen en laat hem het woord.

20 maart 1967.

Egb. De Vries. — De ecologie van de mens in de tropen

Het is vandaag den dag algemeen bekend dat de mens met „moderne landbouw- en bosbouwtechnieken” probeert de tropische bodem aan zich dienstbaar te maken, zoals hij dat met succes in de gematigde zone heeft gedaan. Het is ook vrij algemeen bekend dat hij daarbij nog op weinig succes mag bogen.

De „traditionele” methoden waren toereikend, zolang de bevolkingsdichtheid gering bleef en het behoeftsepeil laag bleef.

De beide methoden — soms gecombineerd — waren:

1. Kleine „tuintjes” in het woud, waar vrijwel dagelijks geoogst kan worden, met veel knolgewassen, vruchten, bladen en vlezige plantendelen. Daarbij blijft het bos vrijwel intact;

2. „Brandcultuur”, wisselende velden op omgehakte en gedeeltelijk verbrande vegetaties.

De eerste is meer typisch vrouwentaak, de tweede mannenwerk. Beide leveren een eiwit- en zoutarm diëet en moeten door visserij en jacht (en zelfs kannibalisme) worden aangevuld.

Typische voorbeelden vindt men op Nieuw-Guinea en andere Melanesische eilanden, bij de pygmeeën in Afrika, Indiaanse stammen in de bossen van Zuid- en Midden-Amerika.

Op Borneo is geconstateerd, dat de brandcultuur met een lange omloop (meer dan 30 jaar) ook op arme gronden een evenwicht tussen opbouw (stof door de lucht!) en afbraak kan tot stand brengen, bij een bevolkingsdichtheid van 2 zielen per vierkante kilometer. Het Amazone bosgebied heeft een soortgelijke bevolkingsdichtheid.

(CLARK en HASWELL vermelden dat in het neolithische Engeland, met „primitieve” landbouw de dichtheid der bevolking 2 per vierkante kilometer bedroeg.) (Colin CLARK and M.R. HASWELL: The economics of subsistence agriculture, p. 28).

De „knollentuinen” (en sagobossen) kunnen een plaatselijk dichtere bevolking dragen, evenals visrijke rivieren of meren.

Zij zijn geen van beiden echter in staat om de bevolking van steden te voeden uit landbouwoverschotten, ergo is er geen staatvorming mogelijk.

Dit laatste werd alleen mogelijk waar men „*permanente bouwvelden met bevloeiing*” kon invoeren. Uit de praehistorische en vroeghistorische gegevens blijkt dat dit allereerst gelukte in de sub-tropen, waar de watervoorziening aan seizoenen gebonden is. Tevens is daar de begroeiing eerder gras- dan boomachtig. Vrijwel alle oude cultuurcentra berusten op graancultuur — in feite een hoogproducerend eenjarig gras, dat de natuurlijke laagproducerende grassen vervangt, en dus geen sterke ecologische evenwichtstoornis bracht (behalve waar men het stroo als brandstof ging gebruiken).

Geleidelijk — zelfs zeer langzaam in vele streken — heeft de bevloeiingscultuur zich uitgebreid naar de equator, naar het bosgebied. Vrijwel overal is dit tot voor zeer korte tijd daar beperkt gebleven tot smalle rivierdalen en hellende (geterras-seerde) terreinen. In de grote alluviale vlakten, en op de continentale plateaus waren de voorwaarden voor bevloeiing voor de mens met geringe mechanische beweegkracht ongunstig. Met enige goede wil kan men de bevloeiingscultuur met de brandcultuur vergelijken. Zo kan men ook met wat fantasie uit de tropische bostuintjes de plantage afleiden. Door de cultuur van overjarige, vaak boomachtige gewassen blijft de bodem min of meer beschaduwde en blijft een „*etalagecultuur*” mogelijk. Dit is een type landbouw dat buiten de tropen vrijwel niet voorkomt. Wel kent men de „*boomgaard*” in de gematigde en sub-tropische zone, eveneens een tuinbouw specialisatie, doch deze heeft hoogstens een grasmat als „*beneden-etage*”. Hier heeft men ontdekt dat de productiviteit sterk stijgt door de bomen in een overigens niet bedekte grond te laten opgroeien. Het is een zaak van wortelconcurrentie (vocht en voedingszouten). Een grove blunder werd gemaakt toen met dit beginsel op de rubberplantages in Z.O.-Azië overbracht („*clean-weeding*”). Daarbij bleek de aanplant te lijden, en de productie te dalen. Erger evenwel, de bodem verloor in zeer korte tijd veel humus (snelle oxidatie bij de hoge temperatuur) en erosie deed veel schade.

Een soortgelijke fout werd gemaakt toen men de brandcultuur wilde gaan verbeteren, door veldgewassen op „*beter schoon-*

gemaakte" gronden te gaan planten. Mechanische beweegkracht — de tractor — bood daartoe de gelegenheid. Hoewel pas tot ontwikkeling gekomen na de tweede wereldoorlog, zijn al honderdduizenden hectares tropische gronden mechanisch van vegetatie ontbloot.

Men kan van deze „clean weeding" slechts catastrophale gevolgen voor de bodemstructuur verwachten. Oxidatie van de organische stof, uit- en afspoeling van voedingszouten zijn onvermijdelijk. Tegelijkertijd wordt een aanval op de tropische gronden gericht door de brandcultuur. Het ecologisch evenwicht tussen mens en bodem wordt verstoord als de bevolkingsdichtheid groter wordt (en dit geschiedt door toepassing van de medische wetenschap) of het grondgebruik per gezin stijgt. Dit laatste — „economische ontwikkeling" — is onvermijdelijk als men „handelsgewassen" gaat telen. En met name als dit kruidachtige gewassen zijn (katoen). Het is interessant op te merken, dat men de productie per hectare kan opvoeren door de „benedenetape van het bos" — de heesters, zoals koffie en cacao — zonder schaduw te laten groeien. Doch dan is de levensduur der heesters sterk besnoeid. De koffie-aanplantingen in Brazilië zijn daarvan een leerzaam, doch beangstigend voorbeeld. Het droeve resultaat is een „Stervend Afrika", zoals collega HARROY in een klassiek geworden boek (1) uiteenzette. Men kan op dezelfde wijze spreken van het afsterven, of ten minste de dodelijke ziekte van de bodem in grote delen van Zuid-Amerika en Azië.

De conclusie moet zijn dat noch de veldbouw, noch de boomgaard zonder intensieve modificatie in de tropen een permanente cultuur mogelijk maakt. Ik heb in deze conclusie de woorden „onder intensieve modificatie" ingelast, omdat ik niet bij voorbaat de mogelijkheid wil uitsluiten dat men nieuwe methoden ontwikkelt, die wél een permanent gebruik van de grond toelaten.

Alvorens hierop nader in te gaan, wil ik opmerken dat ook de grote zoogdieren lijden door de inbreuk die de mens maakt op het evenwicht in de natuur.

In 1965 heeft een uwer confraters voor dit genootschap een pleidooi gevoerd om dit evenwicht te bevorderen, om niet alle

(1) J.-P. HARROY: *L'Afrique qui meurt.*

grond voor menselijk gebruik in beslag te nemen. Hoewel ik dit betoog van harte ondersteun, geeft het geen remedie voor het ongetwijfeld veel zwaardere probleem, hoe de menselijke samenleving kan blijven voortbestaan, als wij voortgaan de natuur om ons heen te verwoesten.

De retrograde opvolging van plantenassociaties loopt in het algemeen van bos naar boomrijk grasland („woodland” in Afrika), vandaar naar savanne en graswildernis. Zodra het bodembeschermende bos is uitgedund komen grassen het terrein bezetten. Deze zijn zeer vuurgevoelig, al kunnen zij terugkomen door overvloedige vruchtdracht of diepwortelende rhizomen. In dit stadium is het grasland de vijand van het bos, doordat de jaarlijkse weerkerende branden de jonge bomen vernietigen en opslag uitstompen of wortels zwaar beschadigen. Tussen twee haakjes — de herkauwers en op hen jagende roofdieren beleven een periode van „welvaart” door de gestegen grasproductie. Zij moeten daar later voor boeten, met name als de mens het vuur gaat inschakelen om het jachtterrein voor te bereiden (Oost-Indië!) in plaats van het bouwveld. Het laatste is van beperkte omvang, het jachtterrein vrijwel onbegrensd.

Er zijn dus verschillende economische en sociale redenen voor de sterk versnelde aantasting van het bosbezit in de tropen en daarmee gepaard gaande verslechtering van de bodem.

Is de geologische gesteldheid hierbij een beslissende factor? Voor zover mijn ervaring reikt, is het proces zeer snel op overwegend gelateriseerde zowel als podsolgronden. Op jonger alluvium en recent vulkanisch materiaal is de reserve aan belangrijke minerale voedingsstoffen (andere dan aluminium, ijzer en silicium) veel groter en is het herstellingsvermogen van de vegetatie daarmee gecorrelleerd. Maar ook op deze gronden dringen de „kwade grassen” (*Saccharum* en *Imperatum*) met kracht voort, als men de vegetatie niet zorgvuldig beperkt. In feite is het retrogressive proces van bodemvernieling dus overall werkzaam.

Een aantal auteurs — de z.g. „conservationists” — wordt niet moede het gevaar te signaleren. De grote vraag is — wat kan men doen binnen het kader van de mogelijkheden?

Uiteraard is het niet mogelijk de mens uit de bossen en savannen te weren. Ook helpt het niet veel als men regeringen of

boeren bezwerend toeroept „weest zuinig op uw bodemreserve”. Men moet ook praktische wegen aanwijzen om bodemvernieling tegen te gaan.

Ik wil nu een aantal „oplossingen” de revue laten passeren.

1. *Bevloeien*. Inderdaad kan het bevloeibare areaal worden verdubbeld (Colin CLARK, GROENVELD). Maar dit is een kostbare zaak en zal dan nog slechts 50-100 miljoen hectaren bestrijken;

2. *Boomculturen*. De mogelijkheden zijn nog gering omdat er zo weinig vraag is naar boomproducten. We kunnen niet alleen geprepareerde bananen gaan eten, en voor oliepalm en andere voedsel-leverende bomen is de vraag eveneens beperkt;

3. *Bemesting*. Er is een sterke stroming om de stikstof uit humus en stikstofbinding te vervangen door de synthetische producten. Op zeer korte termijn geeft dit, soms spectaculaire, meeropbrengsten. Maar op gedenuerde en uitgeputte gronden werkt de kunstmest ook niet meer;

4. *Ondergroei met grassen* („ley-farming”). Deze methoden uit de humide gematigde zone (het Verenigd Koninkrijk) is wel gepropageerd voor de tropen. Ik acht haar averechts werken, omdat deze grassen brandgevaarlijk zijn;

5. *Coulissenbeplanting*. Deze methode, uitgedacht in Belgisch Congo, beoogt stroken bos te bewaren om de herbegroeiing na tijdelijke bebouwing te vergemakkelijken. Ik acht deze werkwijze op korte termijn nuttig om het bebouwde areaal snel uit te breiden. Doch zij eist een enorme zelfbeheersing bij de boeren en een sterke discipline bij de overheid.

6. Een geheel andere benaderingswijze is die, welke alle hoop heeft gevestigd op het economisch inzicht van kleine boeren, eigenaar van hun grond. Dit heeft aanleiding gegeven tot grootscheepse pogingen tot „landreform”. Hoewel dit een begerenswaardig doel is, kwam de recente Worldconference on Land-reform, onder de auspiciën van de Voedsel- en Landbouw Organisatie (Rome, juli 1966) tot de conclusie dat met deze politiek-sociale hervormingen, enorme organisatorische, technische en economische problemen gemoeid zijn. Men lost die niet met wetgeving op. In de bossen en savannengebieden van de tropen zijn die technische problemen weer nauw verweven met de eco-

gische achtergrond van het beoefenen van landbouw in moderne zin in deze omgeving.

Dit brengt mij tot een dieperliggende vraag — zijn de wetenschappelijke vraagstukken op dit gebied voldoende onderzocht?

Het is bekend dat een aantal schrijvers, en vele van naam (Colin CLARK, Fritz BAADE, W.A. LEWIS bijvoorbeeld) er toe neigen om het potentiële productievermogen van de tropische bodem te vergelijken met dat van West-Europa en soms zelfs tot de uitspraak komen dat het eenvoudig een zaak is van toepassing van bestaande landbouwwetenschap.

Dit acht ik persoonlijk een van de gevaarlijkste veronderstellingen.

Het is mijn overtuiging dat wij veel te weinig weten van het gedrag van de tropische bodem en van de begroeiing onder condities van „kaalslag”, hoge temperaturen en seizoensregenval.

Ik had het voorrecht in de zomer van 1964 deel te nemen aan een internationale werkgroep, georganiseerd door het Massachusetts Institute of Technology, bij Boston. In de sectie over de tropische landbouw kwam men tot de conclusie dat zeer veel aan onze kennis ontbreekt, doch dat het duidelijk is dat men werkmethoden uit de gematigde zone niet kan overbrengen.

(Intussen hebben de Ford Foundation et de Rockefeller Foundation enkele tientallen miljoenen dollars bestemd voor een onderzoek op lange termijn — 1965-2000 — in West-Afrika, tropisch Amerika en tropisch Azië.)

Er is echter reeds enige ervaring in de tropen en het zou uitermate gewenst zijn die systematisch bijeen te brengen.

Uit onderzoek en ervaring waarbij ik persoonlijk direct en indirect verbonden ben geweest, wil gaarne iets mededelen dat wellicht aanleiding kan zijn tot meer onderzoek. Ik kan van drie ervaringen spreken:

1. De „bosbouw”methode op rubber plantages. Reeds in de twintiger jaren werd in verarmde rubbertuinen in het voormalig Nederlands Indië geconstateerd dat de hoofdoorzaak van lage productie en zelfs afstervende rubber (daar is veel voor nodig!) lag in de kaalslag en het wieden. Er werd daarom gezocht naar bodembedekkers, liefst leguminosen en deze werden ook gevonden. Hierover bestaat een uitvoerige literatuur. Vermoedelijk is de bodembescherming en het bevorderen van Azotobacter-

werking belangrijker dan de stikstofbinding in Rhizobiumknolletjes aan de wortels der bodembedekkers;

2. De „versnelde rustperiode” in de Deli tabakscultuur op Sumatra. Het waren hier politiek-sociale factoren die de tabaksmaatschappijen er toe brachten de verhouding totaal areaal: met tabak beplant areaal gunstiger te maken. Aangezien tabakscultuur tuinbouw is, en het terrein volledig schoon moet zijn, was de enige oplossing een versnelde herbegroeiing na de voedselaanplant die op de tabak volgde. Men bevorderde dus, opnieuw door keuze van de gewenste soorten, een gunstige herbegroeiing — een „imitatie van de natuurlijke processen”.

3. Uit de ervaringen met „bosbouw” in de rubberaanplantingen ook bij nieuwe beplanting, leidde de heer G.F. VAN DER MEULEN, omstreeks 1920 een pionier met groenbemesters, de gedachte af dat de complexe biologische effecten van een met voordacht samengestelde begroeiing de vruchtbaarheid van de bodem zou kunnen verhogen, en verarmde gronden zou kunnen recupereren. Begonnen vóór de tweede wereldoorlog op zijn eigen onderneming bij Indramajoe, Java, trachtte hij na 1950 het werk voort te zetten op Zuid-Sumatra. Hoewel hij in beginsel steun kreeg van de Indonesische autoriteiten, waren de organisatorische moeilijkheden op den duur onoverkomelijk en in 1958 repatrieerde hij naar Nederland. Intussen had hij zijn ideeën ontwikkeld. Misschien met het argument deviezen te sparen voor invoer van kunstmeststoffen, toonde hij aan (met behulp van deskundigen van het Proefstation te Bogor, Indonesië), welke grote hoeveelheden planten voedende stoffen door diep wortelende gewassen uit de ondergrond, zelfs van een arme bodem, worden, „gepompt”. Dit betreft hier voornamelijk fosfor en kalium. Door stuksnijden en onderwerken of zelfs mulchen van de groene massa komt dit de bovengrond ten goede, terwijl tevens de microflora in de bovengrond bij het ontleden van de organische stof wordt bevorderd (nitrificatie). Men kan wellicht tegenwerpen dat wat men in Indonesië „arme” gronden noemt, in Centraal-Afrika of Zuid-Amerika nog eerste klasse grond zou worden genoemd. Deze begroeiing hoeft geen leguminosoos te zijn, hoewel menging met leguminosen zeer gunstig werkt.

Terwille van de verwerking mag de plantenmassa niet liaanvormend zijn, mag niet verhouten, moet brandbestendig zijn, niet giftig voor mens of dier.

Men kan er nog aan toe voegen dat men zou wensen dat de begroeiing eetbaar zou zijn of een vezel opleveren, maar dat kan teveel gevraagd zijn — en is in ieder geval nog niet bereikt.

In 1959 kreeg de heer VAN DER MEULEN het verzoek naar Brazilië te komen om zijn methoden te beproeven en te demonstreren. De bodem hier is volstrekt ongeschikt voor enige vorm van landbouw — groenten en melk moeten worden geïmporteerd. De voorwaarden waren hier bepaald veél ongunstiger dan in Indonesië.

Deze observaties en proefnemingen zijn tot eind 1964 voortgezet. Helaas moesten zij worden onderbroken in 1961/62, wegens geldgebrek. De Nederlandse Organisatie voor Internationale Bijstand heeft in 1963 ongeveer Dfl 300 000 beschikbaar gesteld voor voortzetting (de oude proeftuin was nog beschikbaar). Eind 1964 werden zij helaas opnieuw onderbroken.

Wij moeten het nu dus doen met broksgewijze waarnemingen.

Om tegemoet te komen aan de primaire vereisten voor een begroeiing had de heer VAN DER MEULEN zijn keuze bepaald op een menging van leguminosen (*Centrosema*, *Tephrosia* en andere) met *Eupatorium* soorten. Enkele daarvan zijn seizoenvloeiers (dus niet onkruidvormend): zij hebben geen wortelstokken, verhouten niet of nauwelijks, zijn zéér vuurbestendig. Eén van hen — de *Eupatorium odoratum* — bevat volgens Franse onderzoekers in Cambodja, een aaltjesdodende stof, die bij mulching vrijkomt. In het droge seizoen van 1964, toen de wijde vlakten en heuvels rondom Brasilia geheel afbrandden, werd het vuur tegengehouden door de meer dan manshoge groene massa, hoewel de grenspalen geblakerd en deels verkoold waren.

Een interessante opmerking is dat sommige planten in dit klimaat waterdamp uit de lucht doen condenseren, een waarneming ook door professor F.L. WENT in Californie en Arizona en door Israëlische ecologen in de Negev woestijn verricht. Naast de diepe beworteling, die door de combinatie wordt bevorderd, is dit „waternaantrekgend vermogen” wellicht de oorzaak van groenblijven te midden van een overigens verdorde vegetatie. Op deze proefterreinen, waar de bodembedekking

ondergewerkt was (ten spijt van verwaarlozing in de tussenperiode) werden aardappelen, maïs, rijst en bonen geplant en werden oogsten verkregen — iets wat men voordien onmogelijk achtte.

Er zijn dus sterke aanwijzingen dat de heer VAN DER MEULEN hiermede de weg heeft aangegeven waardoor uitgeputte en afgespoelde tropische gronden opnieuw kunnen produceren.

Lang niet alle problemen zijn opgelost, natuurlijk. Om zijn aanplant aan de gang te krijgen, waren plantmandjes nodig, gevuld met humusrijke grond uit de gordijnbossen naast waterlopen. Maar eenmaal aan de gang, toonden sommige soorten een sterke verspreidingsmogelijkheid.

In hoeverre is kunstmest, enting met microflora (vermoedelijk het effect van de „bosaarde”) of toevoeging van sporenelementen op bepaalde grondsoorten noodzakelijk?

Van meer belang — wat zouden de kosten zijn per honderduizend hectare — en wat de opbrengsten?

Om de hoeveel jaren zou men de behandeling moeten herhalen, of is dit niet eens altijd nodig?

Last but not least, hoe kan men deze methode inlassen in ontginningswerkzaamheden? Daartoe zal men het patroon van percelen, de vruchtwisseling, het bodemgebruik in de hand moeten hebben — dezelfde voorwaarde als bij de coulissenbeplanting in Congo, maar dan niet beperkt tot voormalig woudgebied.

In januari 1967 had ik het voorrecht een bezoek te brengen aan een nieuw ontginningsgebied in de zuidelijke randzone van het Amazone-woud op 600 km afstand van Belem, aan de weg naar Brasilia. Hier grenst dit bos aan een enorme grasvlakte, met babassupalmen als voornaamste product. Aangezien de regenval slechts 1 500-1 800 mm bedraagt en de droge tijd 4 maanden duurt, zullen deze grassen ongetwijfeld de landbouwgewassen die men nu aanplant, opvolgen en zal het bos verder naar het Noorden worden teruggedrongen. Met andere woorden, het hongergebied in het Noodoosten van Brazilië zal zich Westwaarts over honderden kilometers uitbreiden. Na enkele jaren verlaten nieuwe settlers in de staat Maranhao reeds hun grond om verder te trekken.

Op het 18de Nationaal biologisch congres in Brazilië in januari 1967 waarschuwden Braziliaanse ecologen dat „het Amazone-

gebied een tweede Sahara" kan worden, tenzij men leert de gronden in dit gebied deskundig te beheren.

Men kan dus ongetwijfeld zeggen, dat in alle tropische gordels — in Azië, Afrika en Zuid-Amerika — een grondige studie van de omgeving waarin de mens van morgen moet leven een levensbelang is.

De Rockefeller en Ford stichtingen zijn zich dit bewust. Zij hebben in Nigeria een grootscheepse langjarige serie proeven (35 jaar, met een totaal budget van \$ 35 miljoen) in gang gezet, een tropisch Rothamsted. Zulke proeven zijn in andere tropische gebieden evenzeer noodzakelijk.

Zou ik mogen suggereren dat Nederland en België, met hun ervaringen in Indonesië, de Congo en Suriname, een unieke kans hebben op internationaal en intercontinentaal vergelijkbare waarnemingen en proeven? Voor hun eigen overzeese wetenschap zou dit van immens belang zijn, voor de mens in de tropen van nog groter betekenis.

Chalkhill, Pennsylvania
Februari 1967.

BIBLIOGRAFIE

- DE VRIES, E.: De aarde betaalt (Albani N.V., Den Haag 1949, 1951).
HARROY, J.-P.: L'Afrique, terre qui meurt.
—: Obstacles socio-économiques au développement agricole dans le tiers monde (*Mededelingen der Zittingen*, Kon. Acad. voor Overzeese Wetenschappen 1966, 4, p. 590-606).

J. Vansina. — Note sur la chronologie du Burundi ancien

Parmi les problèmes non résolus ayant trait à l'histoire pré-coloniale du Burundi, la question la plus vexante est sans aucun doute celle de l'établissement d'une chronologie valable pour l'époque précoloniale. La situation est telle que la divergence d'opinion entre les auteurs qui se sont préoccupés de ce problème, varie du simple au double quant à l'estimation de la durée du royaume rundi depuis sa fondation jusque vers 1915. Cette note ne présume pas apporter une solution définitive au problème. Son objet est seulement de passer en revue les données connues (1) *.

Les Rundi mesurent le temps à l'aide de phénomènes naturels récurrents: la course du soleil définit le jour, les phases de la lune, le mois, l'alternance des saisons, l'année. Mais pour mesurer un laps de temps dépassant l'année on introduit d'autres critères. Ici c'est une mesure de temps structurelle dérivée de la structure politique qui joue: on calcule en années, en règnes et en cycles de règnes. En effet, l'année peut être comptée d'une cérémonie *d'umuganuro*, ou de renouveau rituel, à une autre. La notion de règne est claire et quatre règnes forment automatiquement un cycle.

Le fait qu'entre l'année et le règne il n'y ait aucune possibilité de préciser le temps — on n'additionne pas les années — est un handicap assez lourd pour établir la chronologie interne d'un règne. Par exemple on ne connaît la succession des événements importants du long règne de MwÉEZI GISAABO (1850±1908) que par la critique interne et il est très difficile d'assigner des dates en termes de chronologie absolue. De plus, il faut noter que les traditions rundi sont ainsi faites qu'elles n'établissent que rarement le rapport entre deux séquences d'événements ce qui complique encore l'établissement d'une succession d'événements

* Les chiffres entre parenthèses renvoient aux notes p. 442.

même relative. Généralement, l'informateur se contentera de préciser la durée en appuyant plus ou moins longuement sur le *ee* d'un *keera* « il y a longtemps ». Ce qui transmet le sentiment imprécis, mais immédiat pour l'auditeur d'une durée.

Pour établir la chronologie dépassant le règne, l'historien dispose des sources suivantes: la tradition du cycle royal, les traditions relatant quelles sont les tombes des rois et des reines-mères et enfin de généalogies diverses. En théorie, on peut arriver à connaître le nombre de rois et l'ordre de leur succession. Il ne semblerait y avoir aucune difficulté si ce n'est que les auteurs ont eu des opinions différentes quant au nombre de tombes royales et quant au nombre de cycles successifs. De plus, les traditions rundi ne s'accordent pas avec les traditions rwanda concernant le Burundi.

En tant qu'exemple du cycle royal en voici l'énoncé de MPFAA-NYISHĀVU:

Ntāre I. Le premier est donc originaire du Gisaka. Il a encore vécu au Nkoma de Banega. Il avait son enclos là. Ce Ntāre, c'est lui qui a engendré Mwéezi I. Mwéezi I a engendré Mutáaga I. Mutáaga I revient et engendre Mwaambutsa I. Mwaambutsa revient et engendre Ntāre II. Ntāre II, lui engendra Mwéezi II. Mwéezi II a engendré Mutáaga II. Mutáaga II a engendré Mwaambutsa II. Maintenant donc (1959) nous allons voir Ntāre III. Ce qui concerne le roi Ntāre, c'est ce que j'ai entendu et c'est ce que ceux qui vivaient jadis m'ont raconté. C'est cela (2).

La succession de ces quatre noms royaux dans le cycle est préservée non seulement dans la tradition orale, mais également dans les coutumes qui en assurent ainsi une transmission de génération en génération. Chaque année, pendant l'*umuganuro*, quatre têtes de bétail sont dédiées aux *abatāre*, *abéezi*, *abatáaga* et *abaambutsa* (Nkunzumwaami). Parmi les insignes royaux se retrouvent quatre lances portant les noms royaux (SIMONS, 63, 69). Les gardiens des tombes royales sont divisés en quatre groupes dont les chefs prennent les noms de Ntāre, Mwéezi, Mutáaga et Mwaambutsa (ZUURE, 26, 38-39; MEYER, 186, SMETS, 218-219, nos notes). Enfin, parmi les chefs des domaines royaux rituels (*ivyibare*) qui participent chaque année à l'*umuganuro* il y a un Ntare du Nkoma et un Mwaambutsa de Magamba

(Nkunzumwaami). Pourquoi on ne retrouve ici que deux des quatre noms reste sans explication. Les lieux sont ceux qui sont liés le plus intimement à la cérémonie.

Si personne ne met en doute l'existence des quatre noms, nous avons cependant connu des informateurs qui pensaient que le premier roi fut un Mwaambutsa et non un Ntäre, quoique pour tous Ntäre est vraiment le fondateur du royaume. Chez certains il s'agit d'une spéculation. Il faut bien donner un nom au père de ce premier Ntäre. Chez d'autres comme les Bibe de la branche Nzooba c'est un renseignement déduit de leur généalogie qui se termine par: Nkoko de Ntäre de Mwaambutsa. Enfin, la présence de Mwaambutsa de Magamba pourrait s'expliquer par une référence à ce père du premier Ntäre. Mais comme il est absolument certain que le premier Ntäre à conquis le Nkoma et puis le Burundi en venant au Buha, il ne fait pas de doute que le titre Mwaambutsa de Magamba est une construction *a posteriori* (3).

Au sujet du nombre de cycles il existe deux positions. VAN DER BURGT et MEYER (194), Baraanyanka, Akobaseka, BOURGEOIS (1, 16, 119-120) et M. l'abbé KAGAME (1959, 46, n. 2; 98, n. 1) ainsi que l'*essai d'histoire* (14-20) et la computation officielle, comptent quatre cycles, donc seize rois alors que SIMONS (12-16), SMETS (212), GORJU (1939, 21), SCHUMACHER (9), NDUWUUMWE et RUGOMANA (*passim*) ne connaissent que deux cycles, dont huit rois, tout comme on l'a vu dans le texte de *Mpfanyaishāvu*. Tous mes informateurs ne parlent que de deux cycles, mais on ne saurait accorder trop de confiance à ce fait, puisque la majorité des contextes historiques se réfèrent au fondateur Ntäre et puis au Ntäre précédent Mwéezi Gisaabo, lui-même décédé en 1908. Pour toute l'époque intermédiaire entre le fondateur et ce Ntäre du XIX^e siècle il n'y a que deux récits: un qui se réfère à un Mwaambutsa ancien et un qui traite de la mort d'un Mutáaga, tué au Rwanda. Et encore ce dernier conte se rattache visiblement à des traditions du Rwanda. Il est donc clair que la « mémoire historique » n'a retenu que les faits relativement récents et les actions du fondateur. Ce qui devait amener les informateurs à postuler deux cycles. En effet, moins de deux cycles aurait détruit la notion même de cycle. Plus de

deux cycles n'était pas nécessaire du point de vue de la classification des contes.

Les auteurs qui soutiennent la première position y sont arrivés graduellement, partant tous au début de la notion de deux cycles. C'est en conciliant l'histoire du Burundi avec celle du Rwanda ou de la zone interlacustre en général qu'on postula d'abord trois, puis quatre cycles. Et cette évolution des esprits est documentée pour BARAANYANKA, d'abord collaborateur de Mgr GORJU, puis influencé plus tard par l'abbé KAGAME, pour VAN DER BURGT (MEYER, 178-194) (4) et pour KAGAME (1951, 41, note 40; 1959, 46, note 2). VAN DER BURGT en était arrivé à croire que le premier Ntäre était un descendant du Ruhinda bien connu dans la zone interlacustre et adaptait sa chronologie à ce fait, tandis que BARAANYANKA et KAGAME adaptaient la leur aux implications des sources rwanda. Une fois leur position arrêtée, ces auteurs ont alors invoqué l'existence de plusieurs noms « personnels » de rois pour affirmer qu'il y eut par exemple plus que deux Ntäre. Ils ont aussi prétendu qu'il y avait plus de deux tombeaux de Ntäre et que donc il devait y avoir plus de deux cycles, le nom de Ntäre appelant celui des autres rois avant de se retrouver.

L'argument des noms royaux ne fait guère impression. Rien que pour Ntäre, voici les noms que nous avons relevés: Rushonje Ruzookira, Bijangali, Bikokwa, Kivimira (Kivimvia), Biti, Rufuku, Rugamba (Rugambira), Rubogora (Kibogora), Rubengere, Runombe (Runombre ngabo y'inka), Runyota, Rushatsi, Rusizana (Kigenzi), Seebatutsi, Seemugazashyamba, Rutanganwa, Gikomvyi, Gikombe, Ruganzu et la liste n'est probablement pas exhaustive. Il est clair qu'il n'y a pas eu dix-neuf Ntäre pourtant. Mais ces noms, d'où viennent-ils? La plupart d'entre eux sont des titres de louanges qui se confondent avec des noms personnels dits « de jeune homme » portés par les rois avant leur intronisation. Voici quelques noms portés par Mwéezi GISAABO (nom de jeune homme) mort en 1908:

Le nom de Mwéezi est dit-on: « Rurêenza-zína », qui-dépasse-tout-nom) lorsque les vaches passent en toute hâte au Martyaazo à Buhangura. Tu as entendu? Cela est un nom.

Un autre: N'as-tu pas entendu que le premier nom qu'il avait reçu de son père et de sa mère était Gisónga de Ntäre: Gisónga.

Et encore le deuxième nom était Bikaata muumbibe (celui-qui-écrase-l'éleusine-non-germée). Donc c'est Bikaata muu Mbibe, de sorte qu'il ne se lève que de la poussière. Bon. Cela donc sont les noms de Mwéezi: Rurenza-zína, Bisoro son nom de jeune homme. C'est cela. C'est ce que je connais, ces trois noms (Masasu).

Et Kibiri, un autre informateur, donne:

« Birenzi, de Ntäre, Bigogo de Rutaganwa, cela est un conseil (interjection), Gisaabo de Ntäre, Gicu de Rubogora. Voilà les noms de Mwéezi. Cela est un conseil. »

Il est évident sans autre commentaire que l'argument de la multiplicarité des noms ne peut être utilisé pour justifier la multiplication des cycles.

On s'est accordé depuis les premiers auteurs à reconnaître que le nombre de rois pouvait être déduit du nombre de tombes royales. Et dès l'époque allemande les gardiens des tombeaux furent questionnés à ce sujet (Ruteeye). H. MEYER rapporte quelques détails exacts sur la localisation des tombeaux, leurs gardiens et les cérémonies d'enterrement (185-186). Le R.P. ZUURE ajouta quelques éléments de généalogie des fossoyeurs royaux (26, 38-39) et notait qu'on célébrait un culte pour le père du roi régnant, que pour les prédécesseurs immédiats on conservait la hutte où le cadavre avait été entreposé et que pour les rois les plus anciens seuls des arbres marquaient l'emplacement de la tombe (39). Tout ceci est exact, sauf qu'en 1958 on ne voyait plus que les fondements de la hutte érigée pour le roi Ntäre mort en 1850 environ et que pour tous ces prédécesseurs seuls un ou plusieurs dragonniers (*ibitongati*) et une érythrine (*imirinzi*) permettaient de retrouver l'emplacement des tombes.

Le premier qui parla du nombre de tombeaux fut Mgr GORJU (1926, 191-193). Selon lui on trouve échelonné du Nord au Sud les tombes de Ntäre, Mwéezi, Mutáaga, Mwaambutsa, un second Ntäre, Mwéezi qui mourut en 1908 et Mutáaga, le fils du précédent. Il y avait donc eu seulement deux cycles de rois. Mais le même auteur prétendit en 1938 (21) qu'il n'y avait que cinq tombeaux, Mwéezi I et Mwaambutsa I manquant. L'enquête la plus minutieuse fut menée par le professeur SMETS en 1935. Il visita les

tombes de Mwéezi II et Mutáaga II, entendit parler de celle de Ntäre II, mais on lui raconta que les tombeaux des rois précédents étaient peu connus. Seul l'emplacement de celui de Mutáaga aurait encore été gardé. Ensuite ce fut le chef Baranyanka, commandant la région et guide de Mgr GORJU comme de M. SMETS qui enquêta à partir de 1940 environ. Suite à ses contacts avec l'abbé A. KAGAME, qui le confrontait avec les traditions rwanda, il annonça en 1949 que les gardiens des tombeaux se rappelaient de onze tombeaux (KAGAME, 1951, 41, n. 40 lettre du 23 novembre 1949). Ce qui fut encore la position de ce chef lors d'un discours de 1956. Dans un ouvrage ultérieur, A. KAGAME cite une autre note du chef, datée de 1957, d'après laquelle il y aurait 16 rois et quinze tombeaux (1959, 46, n. 2).

Notre propre enquête commença en janvier 1958. BARANYANKA confirmait l'opinion transmise à A. KAGAME, mais ne savait citer la localisation de tous ces tombeaux. Les quatre chefs-gardiens des tombes déclarèrent ne connaître que sept emplacements et personnellement je vis les tombes des quatre premiers rois, groupés en forêt quelques kilomètres avant Rugazi de part et d'autre de l'embranchement de la route qui y mène à partir de la route de Bweegura à Djene (préf. Ngozi) et à moins d'un kilomètre de cet embranchement. Ils se trouvent donc au plus haut de la première crête de montagne près du flanc du mont Kabarore. L'endroit s'appelle Budandaari (s/ch. Banteeye, lez akaogabaami). Dans la forêt l'arbre qui marque chaque tombeau n'est pas facile à reconnaître. Mais les gardiens montrent bien quatre emplacements. Quant au Ntäre, Mwéezi et Mutáaga récents leurs tombes se trouvent bien aux emplacements indiqués par SMETS, c.-à-d. à Buruhukiro s/ch. Barabonerana, Reméra s/ch. Zibakwiye et Ramvyà s/ch. Nyamutukwa, tous dans la chefferie Kunkiko, comme d'ailleurs les quatre premiers. Notre enquête quant au nombre de rois fut d'ailleurs substantiée par une enquête ultérieure d'un mois environ faite par le prince NDUWUMWE.

A première vue ceci résout la discussion. Il n'y eut que deux cycles de rois. Mais on peut faire remarquer que peut-être un cycle de rois antérieurs aurait pu être oublié et que la concentration de quatre tombes marquées seulement par un arbre dans une

forêt à Budandaari n'est guère décisive. Il est vrai cependant que les quatre groupes de fossoyeurs sont divisés en deux sous-groupes de façon à ce qu'il y ait un groupe par roi défunt (SMETS, 219). Mais il y avait un autre moyen de contrôler ces données. C'était d'aller compter les tombeaux des reines mères près de Rusaka, ch. Kamatari, préf. Muramvya). Le professeur SMETS avait déjà eu cette idée et y avait vu huit tombeaux. Nous eûmes la chance de retrouver ici les mêmes informateurs qui l'avaient déjà guidés. Joseph RUBUNGIRA est le chef de ces fossoyeurs et c'est dans son enclos à Shaana qu'on cultivait (et on le cultivait toujours en 1958, trente ans après l'abolition du rituel) le sorgho pour l'*umuganuro*. Un ruisseau sépare cette résidence de la colline de Mwiiteka où sont enterrées les reines mères. Derrière cette colline se trouve un ruisseau nommé *akoogabaa-mi*, comme celui de Budandaari. Tous ces lieux se trouvent en contrebas et à l'est du gîte de Rusaka. Deux indices pouvaient être utilisés pour la chronologie: l'emplacement du tombeau et l'emplacement de la « capitale funéraire » de chaque reine, l'endroit où le corps avait été déposé en dernier lieu avant l'enterrement. Après les funérailles, une jeune fille de lignée Hanza continuait à vivre dans cette capitale. On en connaissait encore huit en avril 1958. A Bunyange il y avait des enclos pour InaNtâre I, InaMwéezi I et InaNtâre II. A Shaana même étaient les enclos de InaMwéezi II et de InaMutâaga II. A Iyakiriro (gîte Rusaka) était celui de InaMwambutsa, mère du roi régnant en 1958, à Kaantama était celui de InaMwambutsa I et à Gatoobo celui de InaMutâaga I. Les emplacements sont si bien connus parce que chaque année à l'époque de l'*umuganuro*, les fossoyeurs allaient d'abord quatre jours à la capitale de la mère du roi régnant. Puis ils allaient à Mwiiteka près des tombes mêmes, puis dans les autres capitales funéraires mentionnées. Ils restaient quatre jours à chaque endroit, mangeant, buvant et priant les reines mères, qu'on invoquait avec leur nom de règne Ina + le nom du roi, leur fils.

En allant à Mwiiteka même on trouve une moitié de la colline couverte de forêt secondaire avec très peu d'arbres vraiment anciens. A un premier endroit dans la forêt on trouve les tombes de InaMwéezi II, Vyaano et InaNtâre (probablement I) et l'enclos

érigé pour InaMutáaga II, Ririkumutima. A deux minutes de là était l'emplacement de InaMutága I, à une minute celui de InaMwaambutsa I. A deux minutes de ce dernier on trouve celui de InaMwéezi I et les restes bien marqués de l'enclos de InaMwambutsa II, Mpeetsimaana. Juste à côté de cet endroit un tombeau de InaNtäre montrait des traces d'enclos. Nous supposons donc qu'il s'agit d'InaNtäre II, Nsabiyijje. Chaque emplacement était marqué d'ailleurs par plusieurs *ibitoongati*. SMETS (213) ne vit que quatre des tombeaux, vraisemblablement les quatre derniers mentionnés ici.

Il semble que les données recueillies ici soient vraiment assez concluantes. Il en ressort en tout cas qu'on se rappelle avec certitude de huit reines mères avec l'emplacement de leur capitale funéraire et celui de leur tombeau et il n'y a pas de systématisation des connaissances, puisqu'on ne trouve justement pas un beau paquet groupant quatre tombeaux des quatre premières reines à côté de quatre autres pour les reines plus récentes. L'élément le plus convainquant concerne les capitales funéraires. Ici se pratiquait un culte annuel et individuel dans lequel on reprenait des invocations spécialement adressées à chaque reine mère à part. Bien sûr, on ne connaît plus que le nom et le clan des quatre dernières, mais les invocations employaient le titre plutôt que le nom.

On pourrait cependant très raisonnablement encore prétendre que le culte ne se rend qu'à un cycle de rois défunt ou même à deux et que, comme au Rwanda on oublie tous les ancêtres, éloignés de deux cycles. Un détail semble montrer que ce n'est pas vrai. SMETS, 224 rapporte comment du vivant de Mutáaga II (1908-1915) un cortège annuel apportait des animaux à sacrifier aux tombeaux royaux. Il y avait des bêtes pour chacun des tombeaux depuis Ntäre I jusque Mwéezi II, quoique le cadeau pour Ntäre II et Mwéezi II était plus important. Après la mort de Mutáaga II, le cortège annuel n'apportait plus de bêtes que pour les rois à partir de Mwaambutsa I. Ceci confirme qu'on ne semblait pas avoir une règle fixe décidant de quand on pouvait «oublier» des ancêtres. Si cela avait été après 1 cycle + 1, Ntäre I et Mwéezi I auraient dû être oubliés dans les offrandes dès l'époque de Mutáaga II. En fait, l'exemple montre un irré-

gularité parfaite, car l'autre formule possible — que chaque Mwaambutsa abolit le culte d'un cycle précédent, n'est pas vrai non plus puisqu'il offre à Mwaambutsa I. Et de toute façon le cas indique qu'en 1915 encore on reconnaissait huit rois.

Un dernier contrôle possible était de tenter de fixer les endroits où les rois avaient été intronisés. Là le chef du lignage qui veille auprès de l'emblème national, le Karyenda nous donna les résultats suivants: « Mwéezi II fut intronisé à Muramvya, Mutáaga II à Mbuye Mwaambutsa II à Bukeeye, Mwaambutsa I muBikinga, Mutáaga I à Kiganda, Mwéezi I à Ndago et Ntäre I à Remeera de Nini de Rukiga « où il y a des Hutu fabricants de barattes. » Huit rois et huit lieux d'intronisations. Le même informateur est le seul qui put dicter sans hésitations les noms de jeune homme de chaque roi: Ntäre I Nzookurumbona, Mwéezi I Ndagushimiye, Mutáaga I Seenyamwiiza, Mwaambutsa I Mbariza, Ntäre II Ngambiri, Mwéezi II Gisaabo, Mutáaga II Mbikije et Mwaambutsa II Bangiricenge (Ntavugayambona). Mais ce dernier point n'est pas retenu puisqu'il semble si facile de confondre les noms personnels des rois.

En dehors des cycles royaux il n'y a guère que quelques sources qui puissent aider à fixer une profondeur chronologique. On peut retenir les généalogies des gardiens du tambour dynastique dont la profondeur atteint 10 générations (SIMONS, 69) ce qui compare bien aux huit générations de rois postulées. En effet, ceux-ci sont plus longues que la normale puisque le roi intronisé était toujours un enfant dirigé par des régents pendant la première partie de son règne. Une autre généalogie, celle des Bibe, donne pour ses variantes 9 générations (nos informateurs et GORJU, 1938, 33 — ajoutez Mutooha avant Mugina). Cela aussi concorde bien avec la profondeur généalogique dynastique puisque Mbibe fut le compagnon du premier roi. Mais il faut se rendre compte qu'il y a quelques autres familles dont les généalogies remontent à neuf ou dix générations aussi. Ceci pourrait être la marque d'un fait social structurel plutôt que la marque d'une durée réelle.

On conclut donc que probablement il n'y eut que deux cycles de rois au Burundi et immédiatement on vous confronte avec un argument de chronologie comparée. En effet, les traditions

du Rwanda sont assez formelles et elles sont en général plus dignes d'être crues parce que la transmission est meilleure et que les Rwandais font la distinction entre récit historique et conte ce que les Rundi ne font pas. Or, les traditions rwandaises qui sont fondées sur de la propagande généalogique mise à part on trouve toujours qu'il y eut quatre Ntäre. Le premier roi du Burundi fut, dit-on au Rwanda, un Ntäre, qui était berger du roi Mashyirá du Nduga un contemporain de Mbibambwe Mutabaazi et Kigeri Mukobanya. Puis un autre Ntäre attaqua le Buge sera du temps de Ruganza Ndoori, un autre Ntäre encore fit une invasion du Rwanda sous Mibambwe Gisanura et Yuhi Mazimpaka et enfin Ntäre Rugamba vécut du temps de Yuhi Gahindiro et de Mutara Rwoogera (KAGAME, 1959, n° 16, 43; n° 25, 84, n° 8, 98 et 46 n°. 2 et encore n° 20, 32; n° 67, 42; n° 127, 73 et enfin 48-49 ou Mutara SÉEMUGESHI aurait reçu une voie de l'*ubwiru* d'un Mutáaga. Comment expliquer ceci?

D'abord on peut faire remarquer que pour les derniers règnes des souverains rwanda et rundi il y a beaucoup plus de correspondances que pour les premiers et qu'en fait on est d'accord dans les deux pays au sujet des événements depuis Mutáaga SÉENYAMWIIZA qui fut tué au Rwanda sous le règne de Cyilima RUJUGIRA. La seule difficulté apparente ici est la discréminance entre le nombre de générations dynastiques au Rwanda et au Burundi. En effet, si nous admettons que le Ntäre de Mibambwe Gisanura et Yuhi Mazimpaka était le grand-père de Mutáaga SÉENYAMWIIZA et — suivant la chronologie rundi — le fondateur de la dynastie, nous trouvons huit générations du Burundi correspondant à douze générations du Rwanda. On ne peut suivre SCHUMACHER (130-131) qui affirme que la longévité était plus grande au Burundi et on se rallie à la critique de KAGAME (1959, 98, n° 8). La discrépance s'explique du fait que le roi élu du Burundi l'était parmi les fils les plus jeunes du souverain défunt et que le règne commençait par une régence. Il en a été ainsi pour les trois derniers règnes ainsi que pour celui de Mwaambutsa I (5). Il suffit de voir les durées de règne connues: Ntäre: 1796-1850 ±, Mwéezi: 1850-1908, Mutáaga: 1908-1915, Mwaambutsa 1915-1966 pour s'en rendre compte. Une évidence plus directe provient de la généalogie des descendants de Mutaa-

ga SÉENYWAMIIZA, qui remontent en cinq générations à leur ancêtre, à compter depuis 1905, tandis qu'en ligne royale il n'y en a que trois (MEYER, VAN DER BURGT: tableau D, P. 192). D'autre part dans ces douze générations du Rwanda il y eut deux règnes très courts (Séentabyo et Rutarindwa) et un autre fut celui d'un usurpateur qui occupa le trône pendant quinze ans, tout en étant combattu tout ce temps-là par le roi qui lui succéderait. Au Burundi, il n'y eut qu'un règne court (Mutáaga Mbikije) et en règnes longs on a sept règnes rundi pour neuf règnes rwanda. Compte tenu de l'âge de succession dans les deux pays il n'y a guère de discrépance réelle.

Mais on ne peut négliger sans bonne évidence les sources rwandaises qui parlent de Ntäre fondateur du royaume rundi sous Mashyira. On le peut d'autant moins qu'un examen des traditions rundi à ce sujet fait apparaître plusieurs classes de récits. On peut prouver que le premier Ntäre est originaire du Buha et que les traditions qui le présentent ainsi sont correctes. Mais on doit faire remarquer que les deux autres catégories principales de récits d'origines répandues dans le pays sont d'origine rwanda et représentent le mélange d'au moins trois récits rwanda différents, parmi lequel figure la tradition rwanda sur l'origine du Burundi. Plus encore. On peut voir dans le récit « correct » une influence du récit « incorrect » provenant du Rwanda. Or, il est certain que ces influences rwanda ne datent pas d'hier. En fait nous pensons démontrer que très tôt dans l'évolution du récit « correct » l'influence rwanda vint se mêler à l'histoire et que donc le récit rwanda était connu et raconté au Rwanda et au Burundi, peu de temps après la fondation du royaume rundi par sa dernière dynastie. C'est un argument en faveur de l'antiquité du récit rwanda.

On ne peut nier la tradition rwanda. Il y eut un Ntäre, nom d'ailleurs très répandu dans la zone interlacustre depuis le Buha et le Bushuubi au Nkore, qui conquit ou forma un royaume au Burundi du temps de Mashyirá, longtemps avant le fondateur officiel de la dernière dynastie. Et à notre avis il créa un petit royaume dans la région du Buyenzi (Ngozi) ainsi que peut-être le centre du pays, la région de Muramvya. Cela expliquerait peut-être pourquoi les tombeaux des premiers rois se trouvent

si près de la frontière actuelle du Rwanda. Ce Ntäre vivait vers 1550, tandis que le Ntäre fondateur apparut vers 1700 (Voir plus loin). A cette date, le Sud-Est du pays était entre les mains de rois locaux, le centre était peut-être gouverné par un Ruhaga, le Sud-Est appartenait au Buha, l'Est était au Bugesera et vers le Nord-Est gouvernait un certain Fuumbije. Il reste la région du Buyenzi, jusque vers Bukeeye.

Le seul point où on ne suivra pas KAGAME est son assertion que le nom Ntäre « appellent le cycle complet des trois autres noms royaux » (1951, 41, n° 40). Il n'est pas certain que le cycle royal date de la première dynastie et en fait nous en doutons. Car Mutáaga et Ntäre sont deux des noms cycliques du Bushingo au Buha (GORJU, 1938, 88). Mutáaga comme nom personnel ou dynastique n'apparaît pas dans le Nord.

Il subsiste une difficulté sérieuse. C'est qu'une tradition Rwanda affirme que Mutara Séémugeshi aurait été longtemps contemporain d'un Mutaaga au Burundi et qu'il en reçut « la voie de l'abreuvoir » un des rites royaux de l'*ubwiri* rwandais. (COUPEZ-D'HERTEFELT, voie 9; KAGAME, 1947). Or, il s'agit d'un rite capital et d'un roi au Rwanda qui aurait régné avant le Ntäre désigné comme fondateur de la dynastie récente du Burundi. On peut cependant penser qu'il y a eu erreur. D'une part un récit historique bien connu (COUPEZ-KAMANZI, n° 16, 271-282) attribue une rénovation des rites d'intronisation à un certain Mpandé, qui vécut du temps de Séémugeshi. Et cela signifie un rite royal également. Il y aurait pu y avoir confusion dans la tradition rapportée par KAGAME. De plus le fait que Ruganzi, père de Séémugeshi ait été contemporain d'un Ntäre, sans rendre impossible la présence d'un Mutáaga sous le règne de son fils, puisque peut-être le cycle n'existant pas ou le règne d'un Mwéezi intermédiaire aurait été très court, la rend quand même assez improbable. Enfin, un élément plus convainquant semble être qu'il y eut parfois confusion historique entre Mutara Séémugeshi et Cyilima RUJUGIRA, contemporain de Mutáaga Séenyamwiiza et qui fut appelé Mutara au début de son règne. Ainsi le récit qui raconte les premières relations entre ces deux rois, s'intitule couramment: Mutáaga et Mutara. Puisque justement le rituel traite de l'équivalence des noms de Mutara et de Cyilima il n'a

pu être introduit que sous Séemugeshi, sixième successeur de Cyilima Rugwe ou sous Rujugira, quatrième successeur légal de Séemugeshi, puisqu'il est certainement plus ancien que Mutara Rwoogera qui a régné vers le milieu du dernier siècle. Et justement le rite postule une différence de quatre générations ou quatre règnes et non de six comme c'est le cas entre Rugwe et Séemugeshi. Et encore pensons-nous qu'il y a eu deux changements de dynastie pendant cette période. La vraisemblance penche vers Rujugira et le fait que ce dernier se soit appelé d'abord Mutara et puis Cyilima est une indication que justement sous son règne on ait établi l'équivalence de noms dont le rituel traite. C'est alors de Mutáaga SÉNYAMWIIZA qu'il a reçu des éléments de cette voie.

Si les raisonnements précédents sont convainquants, il est assez facile de dater les deux cycles rundi. En effet, on dispose de deux éclipses, l'un de 1520 à Biharwe (GRAY 261, n. 1, mais après discussion il semble que ce soit 1520. Voir aussi 256), et l'autre de 1796 (VANSINA, 56 et KAGAME, 1957, 73-75, est à amender par GRAY 258, 261, n. II). La première est contemporaine du décès de Rugwe au Rwanda, la seconde de l'intronisation de Mibambwe Séentaabyo. On peut calculer les moyennes de règne des rois intermédiaires et fixer ainsi celui de Mutabaazi qui vainquit Mashyirá le patron du premier Ntäre de 1545 ± à 1565 ± c.-à-d. vers 1550. Quant à la seconde date, elle fixe aussi l'avènement de Ntäre II puisque pendant le bref règne de Séntaabyo, ces deux rois ont collaboré pour conquérir le Bugesera. Ntäre II mourut avant 1857, puisque BURTON et SPEKE mentionnent déjà Mwéezi II (BURTON, II, 144). Nos calculs et ceux de GORJU (1938, 115-117) s'accordent pour estimer le décès de Ntäre II vers 1850. GORJU donne 1852, mais cette date fait une fausse impression de certitude alors qu'elle n'est qu'une approximation. 1850 ± sera plus élégant. Quant aux règnes des autres rois ils sont fixés par des dates connues par des documents écrits après 1880 et calculées pour Ntäre I en connexion avec le règne de Mibambwe Gisanura, daté de 1681± - 1704±, et qui donne pour l'apparition de Ntäre environ 1700, puisqu'il n'apparut que vers la fin du règne de Gisanura. La mort de Mutáaga II date d'avant 1773 et d'après 1750 qui sont les dates du décès et

de la prise du pouvoir par Rujugira. On peut alors par computation pour les règnes intermédiaires proposer le tableau suivant:

Chronologie de l'ancien Burundi:

Ntäre (du Nord) 1550 ±;
Ntweero, père de Jabwe au Butuutsi vers 1680.
Ntäre I et son adversaire Jabwe: vers 1700;
Mwéezi: 1724 ± - 1748 ±;
Mutáaga I: 1748 ± - avant 1773;
Mwaambutsa I: avant 1773 - ±1796;
Ntäre II: ± 1796 - ± 1850;
Mwéezi II: 1850-1908
Mutáaga II: 1908-1915;
Mwaambutsa II: 1915-1966.

Une chronologie plus détaillée dérivée surtout de sources écrites pourra être proposée pour le règne de Mwéezi II à partir de 1871 environ, du premier voyage de STANLEY et LIVINGSTONE. Mais comme l'argumentation est si mêlée à l'exposé des événements eux-mêmes, cette question semble tomber en dehors du cadre de cette note.

20 janvier 1967.

NOTES

(1) Une étude sur l'histoire précoloniale du Burundi fut entreprise par l'auteur de 1958 à 1960 sous l'égide de l'Institut pour la Recherche scientifique en Afrique centrale.

(2) Ce texte ainsi que les citations d'autres Rundi sont enregistrés. Les bandes sont entreposées au Musée royal de l'Afrique centrale. Dans la bibliographie de référence on trouvera les indications concernant l'enregistrement.

(3) Ce qui apparaît d'un examen des traditions et d'une interprétation de la distribution géographique des lieux associés le plus intimement avec l'*umuganuro*.

(4) J. VAN DER BURGT, *Dictionnaire Français-Kirundi, verbo* dynastie, p. 179-182 en mentionne trois seulement tout comme il le fait dans *Un grand peuple de l'Afrique centrale*, qui n'est d'ailleurs qu'une impression séparée et prépubliée de certaines parties du dictionnaire.

(5) Les commentaires de poèmes dynastiques rwanda cités par A. KAGAME, 1951, poème 32, prouvent ce point. Mwéezi (premier) avait laissé son trône à Mutáaga Séényawijza enfant, puis il y eut querelle entre les régents et Mutáaga et après la mort de celui-ci les régents de Mwaambutsa demandèrent la paix au Rwanda. De plus suivant un récit rundi Mwéezi I aurait été le plus cadet des fils de Ntäre I (GORJU, 1938, 56-60). Il est évident que Ntäre, le fondateur n'eut pas de régent et cela ne laisse que Ntäre II, dont le règne fut cependant si long qu'on peut penser qu'il commença également avec une régence.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

A. Sources publiées

- BOURGEOIS, R.: Banyarwanda et Barundi, I. Ethnographie (Mémoire de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer, Classe des Sciences morales et politiques, Bruxelles, 1957).
- BURTON, R.: The Lake Regions of Central Africa (New York, 1860. - L'édition New York, 1964, 2 vol. fut utilisée).
- COUPEZ, A.: Texte Rundi (*Zaire*, 1957, n° 6, p. 624-636).
- et D'HERTEFELT: La royaute sacrée du Rwanda (*Annales du Musée royal de l'Afrique centrale*, Annales in 8°, Sciences humaines, n° 52, Tervuren, 1965).
- et KAMANZI, Th.: Récits historiques Rwanda (*Annales du Musée royal de l'Afrique centrale*, Annales in 8°, Sciences humaines, n° 43, Tervuren, 1962).
- GORJU, J.: En zigzags à travers l'Urundi (Anvers, 1926, n.d.).
- : Face au royaume hamite du Ruanda, le royaume frère de l'Urundi (Bruxelles, 1938).
- GRAY, R.: Eclipse Maps (Journal of African History, 1956, VI, 3 p. 251-262).
- KAGAME, A.: Le code ésotérique de la dynastie du Ruanda (*Zaire*, 1947, I, 4, p. 364-386).
- : La poésie dynastique au Rwanda (Mémoire de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer, Classe des Sciences morales et politiques, Bruxelles, 1951).
- : La notion de génération appliquée à la généalogie dynastique et à l'histoire du Rwanda, du X^e-XI^e siècles à nos jours (Mémoire de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer, Classe des Sciences morales et politiques, Bruxelles, 1959).
- MEYER, H.: Die Barundi (Leipzig, 1916).
- RUGOMANA, J.: Voir COUPEZ A., *texte rundi*.
- SCHUMACHER, P.: Urundi (*Aequatoria*, 1949, XII, 4, p. 129-132).
- SIMONS, E.: Coutumes en institutions des Barundi (Elisabethville, 1944).
- SMETS, G.: Funérailles et sépultures des Bami (sultans) et bagabekazi (reines-mères) de l'Urundi (*Bulletin de l'Institut royal colonial belge*, 1941, XII, 2, p. 210-234).
- VAN DER BURGT, T.: Dictionnaire français-Kirundi (Bois le Duc, 1903).
- : Un grand peuple de l'Afrique Equatoriale (Bois le Duc, 1903).
- : Voir MEYER, H.: Bemerkungen zur Genealogischen Tabelle (S. Anhang I) der Barundi Fürsten (p. 178-194).
- VANSINA, J.: L'évolution du royaume rwanda des origines à 1900 (Mémoire de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer, Classe des Sciences morales et politiques, Bruxelles, 1962).

ZUURE, B.: Croyance et pratiques religieuses des Barundi (Bruxelles, 1929).

[ANONYME]: Essai d'histoire du Burundi, n.d., n.p. (Kitega? 1955?)

B. *Sources non publiées*

AKOBASEKA, M.: Le Burundi et son antiquité (Ms. dactylographié, 20 p.) (avant 1958).

BARAANYANKA, P.: Discours au roi du Burundi (Ms à la main en rundi) (1956).

— : Aperçu de l'histoire du Burundi. Enregistrement boîte n° 5 du 10.3.58. L'informateur était un des chefs les plus influents du pays. Il a servi d'informateur à tous les auteurs depuis Mgr GORJU et B. ZUURE. C'est dans sa chefferie que se trouvent les tombeaux royaux.

KIBIRI: Le texte est enregistré, boîte n° 27 du 14.8.58.

MASABU: Le texte est enregistré, boîte n° 22 du 17.7.58.

MPFAANYISHAVU: Le texte est enregistré, boîte n° 46 du 24.6.59.

NDUWUUMWE: ancien régent du royaume. Enquête non enregistrée. Le prince mourut peu après en avril 1958. Date du dernier interview 2.4.58.

NKUNZUMWAAMI: *umuganuro*. Rwteto 13.5.1956. Texte dactylographié en rundi. L'auteur est sous-chef près de Bukeeye. Une partie de ses notes est copiée d'actes administratifs, une autre du texte de Rugomana, mais d'autres pièces, notamment celles traitant de l'*umuganuro* semblent originales.

NTAVUGAYAMBONA: Le texte n'est pas enregistré mais noté à la main. Il fut récolté à Muhamanya le 21.6.59. Cet informateur est l'aîné des gardiens du tambour dynastique Karyenda. Ses informations sont souvent uniques.

RUBUNGIRA, Joseph et les autres *abanyange* (fossyeurs) des reines-mères. Ce fut déjà l'informateur de G. Smets. La visite aux tombeaux date du 25.3.58. Une seconde enquête eut lieu le 14.7.1959.

RUTEYEYE, et les autres *abanyange* des rois. Ceux-ci sont informateurs depuis les années 1920. Ruteyeye est mentionné par G. Smets. Notre enquête eut lieu à partir du 14.1.58 jusqu'au 2.4.58 et plus intensivement du 25.2.58 au 28.2.58. quand les tombes furent visitées.

Séance du 17 avril 1967

Zitting van 17 april 1967

Séance du 17 avril 1967

La séance est ouverte à 14 h 30 par M. *J. Stengers*, directeur.

Sont en outre présents: MM. N. De Cleene, V. Devaux, le baron A. de Vleeschauwer, J. Ghilain, J.-M. Jadot, N. Laude, A. Moeller de Laddersous, J. Stengers, F. Van der Linden, J. Vanhove, M. Walraet, membres; MM. E. Bourgeois, P. Coppens, le comte P. de Briey, F. Grévisse, J.-P. Harroy, P. Orban, G. Périer, P. Piron, M. Raë, le R.P. A. Roeykens, M. Sohier, le R.P. M. Storme, associés, ainsi que M. E.-J. Devroey, secrétaire perpétuel.

Absents et excusés: MM. E. Coppieters, R.-J. Cornet, W.-J. Ganshof van der Meersch, A. Maesen, L. Rocher, E. Van der Straeten, F. Van Langenhove, le R.P.J. Van Wing.

Sculpture traditionnelle et classes sociales en Afrique noire

Au nom de M. *J. Maquet*, correspondant à Paris, M. *N. De Cleene* présente une communication où notre Confrère, constatant la variété des orientations formelles de la sculpture en Afrique, tente de les mettre en corrélation avec les divers types d'organisation sociale.

M. *N. De Cleene* donne ensuite lecture d'une note de notre associé, M. *A. Maesen*, qui commente l'étude de M. *J. Maquet*.

La Classe décide la publication de la note de M. *J. Maquet* dans le *Bulletin* (p. 452) et, sur proposition du Directeur, charge le *Secrétaire perpétuel* de demander à M. *A. Maesen* d'envisager de développer en une communication les réflexions contenues dans le bref commentaire lu en séance.

La dot congolaise, sa situation actuelle et son avenir

M. *P. Piron* présente une note de M. *J.-P. PIERARD*, professeur à l'Université officielle du Congo dans laquelle l'auteur, à propos d'un colloque tenu à Lubumbashi (novembre 1966), préconise

Zitting van 17 april 1967

De zitting wordt geopend te 14 h 30 door de H. *J. Stengers*, directeur.

Zijn bovendien aanwezig: De HH. N. De Cleene, V. Devaux, baron A. de Vleeschauwer, J. Ghilain, J.-M. Jadot, N. Laude, A. Moeller de Laddersous, J. Stengers, F. Van der Linden, J. Vanhove, M. Walraet, leden; de HH. E. Bourgeois, P. Coppens, graaf P. de Briey, F. Grévisse, J.-P. Harroy, P. Orban, G. Périer, P. Piron, M. Raë, E.P. A. Roeykens, de H. J. Sohier, E.P. M. Storime, geassocieerden, alsook de H. E.-J. Devroey, vaste secretaris.

Afwezig en verontschuldigd: De HH. E. Coppieters, R.-J. Corinet, W.-J. Ganshof van der Meensch, A. Maesen, L. Rocher, E. Van der Straeten, F. Van Langenhove, E.P. J. Van Wing.

« Sculpture traditionnelle et classes sociales en Afrique noire »

In naam van de H. *J. Maquet*, correspondent te Parijs, legt de H. N. *De Cleene* een mededeling voor waarin onze Confrater, de verscheidenheid van de formele richtingen der beeldhouwkunst in Afrika vaststellend, poogt ze in verband te brengen met de verschillende vormen van sociale organisatie.

De H. N. *De Cleene* geeft vervolgens lezing van een nota van onze geassocieerde de H. A. *Maesen* die commentaar geeft bij de studie van de H. *J. Maquet*.

De Klasse beslist de nota van de H. *J. Maquet* te publiceren in de *Mededelingen* (blz. 452) en op voorstel van de Directeur belast zij er de *Vaste Secretaris* mede aan de H. A. *Maesen* te vragen de overwegingen vervat in de korte commentaar die ter zitting voorgelezen werd, uit te werken in een mededeling.

« La dot congolaise, sa situation actuelle et son avenir »

De H. P. *Piron* legt een nota voor van de H. J.-P. *PIERARD*, professor aan de Officiële Universiteit van Congo, waarin de auteur, naar aanleiding van een colloquium gehouden te Lubum-

se la suppression radicale de la dot, solution déjà adoptée individuellement par quelques Congolais et réalisée sur le plan législatif par plusieurs Etats africains.

Après un échange de vues auquel participent MM. *J.-M. Jadot*, *P. Coppens* (voir p. 482), *N. De Cleene* (voir p. 490), *V. Devaux*, *J. Sohier* (voir p. 484), *J. Vanhove*, *A. de Vleeschauwer*, le R.P. *M. Storme* (voir p. 488), MM. *F. Grévisse* et *P. Piron*, la Classe, se ralliant à la proposition du *Directeur*, décide l'impression, par priorité, du texte de M. *J.-P. Pierard* (p. 468) et son envoi, en épreuves, à tous les Confrères ayant pris part à la discussion.

Ceux-ci sont invités à faire parvenir au Secrétariat le texte des commentaires que leur inspirera la lecture de la note de M. *Pierard*.

La réforme agraire à Taiwan

M. *J.-P. Harroy* constate que beaucoup d'excellentes tentatives de réforme agraire dans des pays en développement n'ont comporté que des résultats passagers ou décevants, parce qu'une série d'indispensables préalables à caractère socio-économique n'avaient pu être réalisés par le pouvoir politique.

A Taiwan, un gouvernement fort, des circonstances favorables et une bonne coopération entre dirigeants chinois et experts américains ont permis la réalisation de ces conditions.

Après interventions de MM. *P. de Briey* et *A. de Vleeschauwer*, la Classe décide l'impression de la communication de M. *J.-P. Harroy* dans le *Bulletin* (p. 496).

Texte des questions du concours annuel 1969

La Classe arrête comme suit les textes de la 1^e et de la 2^e question en vue du concours annuel 1969:

1. *On demande une étude sur un aspect des rapports entre les pays dits en développement, d'une part, et, d'autre part les pays pouvant accorder leur assistance, dans le passé, le présent ou l'avenir.*

2. *On demande une étude critique de l'œuvre d'imagination — romans, nouvelles, contes et récits romancés d'inspiration africaine — d'un écrivain belge de langue française ou de langue néerlandaise.*

bashi (november 1966) het volledig afschaffen van de bruidschat aanbeveelt, een oplossing die reeds individueel verkozen werd door enkele Congolezen en die op wettelijk vlak door meerdere Afrikaanse staten doorgevoerd werd.

Na een gedachtenwisseling waaraan deelnemen de HH. *J.-M. Jadot, P. Coppens* (zie blz. 482), *N. De Cleene* (zie blz. 490), *V. Devaux, J. Sohier* (zie blz. 484), *J. Vanhove, A. de Vleeschauwer*, E.P. *M. Storme* (zie blz. 488), de HH. *F. Grévisse* en *P. Piron*, beslist de Klasse de tekst van de H. *J.-P. PIERARD* (blz. 468) bij voorrang te laten drukken en hem, in drukproef, toe te sturen aan de Confraters die aan de besprekung deelnamen.

Deze worden uitgenodigd aan de Secretarie de tekst te laten geworden van de commentaren die de lectuur der nota van de H. *J.-P. PIERARD* hen zal ingeven.

« La réforme agraire à Taiwan »

De H. *J.-P. Harroy* stelt vast dat talrijke uitnemende pogingen tot landbouwhervormingen in de ontwikkelingslanden slechts tot vluchtlige of ontgoochelende resultaten leidden, omdat een reeks onmisbare voorwaarden van sociaal-economische aard door het politiek gezag niet konden verwezenlijkt worden.

Te Taiwan hebben een sterke regering, gunstige voorwaarden en een goede samenwerking tussen Chinese leiders en Amerikaanse experts, toegelaten deze voorwaarden te verwezenlijken.

Na een tussenkomst van de HH. *P. de Briey* en *A. de Vleeschauwer*, beslist de Klasse de mededeling van de H. *J.-P. Harroy* te publiceren in de *Mededelingen* (blz. 496).

Tekst der vragen van de jaarlijkse wedstrijd 1969

De Klasse stelt de tekst der vragen van de 1ste en 2de vraag met het oog op de jaarlijkse wedstrijd 1969 als volgt vast:

1. *Men vraagt een studie over een aspect van de verhoudingen tussen de zogenoamde ontwikkelingslanden enerzijds en de mogelijke hulpverlenende landen anderzijds, in het verleden, het heden of de toekomst.*
2. *Men vraagt een critische studie van het scheppend werk — romans, novellen, verhalen en vertellingen ingegeven door Afrika — van een Belgisch Franstalig of Nederlandstalig auteur.*

Revue bibliographique

Le Secrétaire perpétuel annonce à la Classe le dépôt des notices 41 à 56 de la *Revue bibliographique de l'ARSOM* 1967 (voir *Bulletin* 1964, p. 1 170 et 1 462).

La Classe en décide la publication dans le *Bulletin* (p. 509).

La séance est levée à 16 h 50.

Bibliografisch Overzicht

De *Vaste Secretaris* deelt aan de Klasse het neerleggen mede van de nota's 41 tot 56 van het *Bibliografisch Overzicht der K.A.O.W. 1967* (zie *Mededelingen* 1964, blz. 1 171 en 1 463). De Klasse beslist er de publikatie van in de *Mededelingen* (blz. 509).

De zitting wordt gesloten te 16 h 50.

J. Maquet. — Sculpture traditionnelle et classes sociales

Par un de ces mouvements de convergence que connaît la vie culturelle, plusieurs synthèses sur les arts de l'Afrique traditionnelle ont été récemment présentées au public africain et européen de langue française. Cette convergence d'intérêts et d'entreprises n'est pas entièrement fortuite, bien sûr. Elle a été suscitée et stimulée par le premier festival mondial des arts nègres qui s'est tenu à Dakar en avril 1966: le colloque sur la fonction de l'art dans la vie du peuple, l'exposition de sculpture traditionnelle organisée au Musée dynamique, l'inspiration de beaucoup de spectacles de danse ont orienté l'attention vers ce qu'avaient produit les civilisations de la période pré-coloniale. Mais le festival n'a pas créé ce besoin d'inventaire: parce que, pour les Africains, l'art nègre appartient à un passé définitivement clos, parce que, pour les Européens, la découverte matérielle et psychologique de cet art, progressant pendant un demi-siècle, est terminée, les temps sont mûrs pour les visions d'ensemble.

I

Mener à bien un projet de vue synthétique sur l'art nègre n'est pas facile. Puisqu'il s'agit d'objets, la première démarche consiste à en choisir certains et à les montrer, soit en réalité dans une exposition, soit en photographie dans un livre. Opérer ce choix est une tâche en apparence simple et modeste mais qui se révèle fort épineuse: il faut que les objets retenus soient représentatifs. Mais de quoi? De styles, de courants, de régions, de sociétés, de périodes, de civilisations, de genres de vie? Impossible d'échapper à la nécessité d'établir des catégories où rassembler statues ou masques; ensuite dans chaque catégorie, on sélectionnera les objets qui la représentent le mieux. Mais pour classer, il faut des critères; ils peuvent être esthétiques, sociologiques, historiques, géographiques. On le voit, présenter l'art afri-

cain dans son ensemble met en question idées et certitudes habituelles.

Savoir dans quelle société l'œuvre a été sculptée est une information fondamentale mais elle nous paraît insuffisante pour fonder une classification. Comme tout objet, une statue est localisée dans l'espace et le temps, et les fiches muséales indiquent ces spécifications le plus précisément possible. Mais classer les objets selon les sociétés traditionnelles — royaumes ou tribus — où ils ont été créés, présente un grave inconvénient et suscite une objection de principe. L'inconvénient est le grand nombre de ces royaumes et tribus dans l'Afrique traditionnelle: on en a dénombré un bon millier. Naturellement, ils ne sont pas tous producteurs d'art, mais trois à quatre cents le sont. Si l'on voulait donc avoir une vision d'ensemble de la sculpture africaine en partant d'une classification par sociétés, il faudrait choisir quelques œuvres dans chacune des trois à quatre cents séries qui auraient été ainsi établies. Que cette procédure soit longue n'est pas un obstacle: les chercheurs ont accoutumé d'être patients. Mais l'exposé des résultats requérant un si grand nombre d'unités ne pourra donner une vue synthétique.

L'objection de principe se fonde sur l'autonomie relative des phénomènes artistiques par rapport aux entités sociales qui en sont les supports. De même qu'une langue peut être parlée par plusieurs sociétés, un style peut être répandu au-delà des frontières d'un seul groupe. Les styles, qui sont les unités de l'ordre esthétique, ne coïncident pas nécessairement avec les collectivités globales concrètes, qui sont les unités de l'ordre social. Cependant, William FAGG, dans son très bel album *Sculptures africaines*, présente une sélection qui se fonde sur ce postulat: sur le plan artistique, chaque société traditionnelle formait un univers en soi (3)*.

Le choix de William FAGG est d'autant plus intéressant que nous en connaissons trois états. Chargé d'organiser en 1964, à Berlin, puis à Paris, l'exposition « Cent tribus — cent chefs-d'œuvre » il s'efforça de représenter chacune des tribus « par une sculpture unique qui devrait dans la mesure du possible offrir le résumé de ce que cette tribu a produit plastiquement de meil-

* Les chiffres entre parenthèses renvoient à la bibliographie *in fine*.

leur » (4). Mais ce qui est plastiquement le meilleur n'est pas nécessairement statistiquement représentatif. Ainsi, le Bénin figure par un bronze — le nain du Musée de Vienne — assez différent des têtes et des plaques qui constituent la majorité des pièces du Bénin. Je ne conteste pas la qualité de cette œuvre — quoique j'en aurais sans doute choisi une autre, par exemple le sonneur de trompe du British Museum — mais sa représentativité d'une tradition stylistique.

Par rapport au catalogue de l'exposition, l'album *Sculptures africaines* marque un très grand progrès: les photos d'un certain nombre d'œuvres, parmi les quatre-vingt quatorze pièces reprises de la sélection originale, sont meilleures; le format et la qualité de la reproduction iconographique sont nettement supérieurs: FAGG a rédigé une très substantielle introduction, a remplacé six sculptures par d'autres et en a ajouté vingt-deux provenant, chacune, d'une tribu différente. Enfin, une troisième version des « Cent tribus » est offerte dans deux livrets de format très réduit de la collection *Petite encyclopédie de l'art*, publiée par le même éditeur que celui de l'album, Fernand HAZAN (5). Cette fois, le nombre des tribus et des œuvres descend à soixante-six, et elles sont très également réparties en deux régions, le bassin du Niger et celui du Congo. On se réjouit vivement de cette publication qui met à la portée d'un vaste public la miniaturisation d'un album coûteux: l'introduction est presque intégralement reproduite, et la moitié, à peu près, de l'iconographie figure dans la version condensée.

Que les univers tribaux soient cent, cent vingt-deux ou soixante-six, peu importe au propos de FAGG; il ne prétend pas en faire le recensement, mais il affirme qu'il s'agit d'univers « réellement fermés l'un à l'autre (...) plutôt que de provinces d'un même univers ». Et ceci parce que

...la tribu est un groupe fermé, exclusif, pour lequel l'art est un moyen, parmi d'autres, d'exprimer sa solidarité interne et son autarcie, et inversement, de se différencier de tous les autres groupes.

Sociologiquement, cette thèse est inacceptable: s'il est vrai que sur le plan sociétal, l'Afrique était divisée en une multitude de sociétés globales politiquement autonomes, sur le plan culturel, elle ne connaissait pas le même émiettement (de nombreuses

sociétés distinctes avaient des institutions familiales, politiques, religieuses de même type, parlaient des langues semblables ou étroitement apparentées, utilisaient des techniques et des outils identiques). Esthétiquement, il suffit de feuilleter *Sculptures africaines* pour être persuadé que chacune des pièces n'appartient à un univers stylistique fermé: plusieurs traits formels se manifestent à première vue communs à un certain nombre des chefs-d'œuvre choisis par FAGG.

II.

Pour donner une vue synthétique de l'art traditionnel africain, l'exposition « Sources, évolution, expansion de l'art nègre » présentée au festival de Dakar, puis quelques mois plus tard, à Paris, n'était pas fondée sur la prémissse de l'irréductible multiplicité des univers tribaux. Après une salle d'introduction où dominaient les bijoux en or et en ivoire, les dimensions historique, puis géographique avaient été prises comme fils directeurs (9). Ici, l'hypothèse est qu'il y a *un* art nègre dont le passé est marqué de quelques étapes (peintures rupestres du Tassili, 5 000 av. J.C.; terres cuites de Nok, 500 av. J.C. à 200 après; bronzes d'Ifé, XII^e-XIV^e s., et du Bénin, XVI^e s.; céramiques et bronzes sao, X^e-XVII^e s.) et dont le présent, déjà aboli, est constitué par les traditions encore vivantes à la fin du XIX^e ou au début du XX^e s. Ces traditions artistiques sont distribuées inégalement sur l'ensemble de l'Afrique au sud du Sahara. Comme l'écrit Engelbert M'VENG, « il n'y aurait pas d'art nègre sans le tissu vivant des styles nègres ». Ainsi, les 511 pièces africaines rassemblées (il y avait en outre 5 œuvres européennes où se percevait l'influence de l'art nègre) témoignaient de l'unité et de la variété de l'art traditionnel, mais leur disposition selon les axes temporel et spatial laissait au visiteur le soin d'établir des familles stylistiques.

La même liberté était laissée au visiteur d'un ensemble moins abondant que celui de Dakar — puisqu'il s'agissait d'une collection privée et récente — mais, lui aussi, représentatif de l'art traditionnel d'Afrique noire. Les 135 pièces de l'exposition au titre fort ambitieux « Arts connus et arts méconnus de l'Afrique noire », appartiennent au collectionneur américain Paul TISHMAN

qui les a rassemblées en une dizaine d'années (2). On peut supposer que le premier souci d'un collectionneur n'est pas de réunir des pièces représentatives de tous les styles, mais des objets qui lui plaisent. Eric de DAMPIERRE le confirme dans le portrait qu'il trace de Paul TISHMAN; celui-ci, écrit-il,

... se défend de toute vue, se refuse à toute interprétation de l'art africain. Il sait seulement ce qu'il aime. (...) Passion fort peu intellectuelle au demeurant, faite apparemment de contemplation et de délectation personnelle.

Qu'une attirance subjective conduise à un choix qui s'avère représentatif *a posteriori* apporte une preuve inattendue de l'unité de l'art africain: Paul TISHMAN trouve ce qu'il cherche un peu partout en Afrique, et rien que là (il a délaissé une collection d'art précolombien qu'il avait constituée auparavant).

Cette spécificité des formes africaines est suggérée chaque fois que des œuvres traditionnelles de distants horizons culturels sont mises en présence. Ainsi, une récente exposition consacrée par une galerie parisienne au thème de la tête dans la sculpture de quelques sociétés non lettrées permettait de comparer un petit nombre de pièces originaires d'Afrique noire — vingt — à d'autres provenant d'Amérique — dix huit — et d'Océanie — six — (7). De cette confrontation on retirait l'impression, intuitive sans doute, qu'il existait une distinction formelle entre le continent culturel africain et les autres.

Ainsi, deux positions extrêmes nous sollicitent: celle de la diversité qui s'en tient aux centaines d'univers artistiques tribaux; celle de l'unité qui englobe les productions sculpturales africaines dans le vaste ensemble de l'art nègre.

III.

Entre ces deux pôles, il y a place pour des unités artistiques intermédiaires. Même si elles résultent de regroupements opérés par des spécialistes, elles sont — ou peuvent être — objectives. Comme toutes les catégories d'analyse, elles sont valables si elles peuvent être « lues » par des observateurs compétents.

Différentes unités ont été proposées. Dès 1927, Georges HARDY suggérait de classer tout l'art nègre en deux grandes unités stylistiques, le symbolisme et le réalisme; plus tard, Henri LAVA-

CHERY distingua dans la statuaire le style concave et le style convexe; d'autres auteurs mirent en avant d'autres catégories. Ces différents cadrages conceptuels sont plus complémentaires qu'antagonistes: chaque « lecture » permet de souligner un aspect que les autres laissaient dans l'ombre. On ne peut que souhaiter la prolifération de perspectives nouvelles, puisque chacune apporte un éclairement de plus.

Mettre en relation, d'une part, les types fondamentaux d'organisation sociale de l'Afrique traditionnelle, et, d'autre part, les traditions sculpturales, est une entreprise qui mérite d'être tentée car, réussie, elle permettrait d'établir de vastes unités artistiques.

Dans tout groupement humain, aussi petit soit-il, les individus ne peuvent pas faire tout ce qu'ils veulent. Pour vivre ensemble et travailler ensemble, il est indispensable qu'ils observent certaines règles de comportement; il est indispensable aussi qu'un conflit surgissant entre deux membres du groupe soit aplani. Veiller à l'observation des règles, rétablir la paix incombe à certains membres du groupe qui ont autorité sur les autres. Dans les sociétés africaines traditionnelles, cette autorité se fondait soit sur la parenté, soit sur la coercition. Partout, bien sûr, la parenté avait une importance considérable et les anciens, plus proches de l'ancêtre du lignage, exerçaient une autorité fort grande sur les générations plus jeunes descendant de l'ancêtre commun. Mais dans certaines sociétés, une autre autorité, celle du chef ou du roi, s'était superposée à celle des anciens ou du patriarche de la lignée, et la dominait.

Dans la forêt équatoriale, les Fang de la république du Gabon, du Sud-Cameroun et de la Guinée espagnole avaient une organisation sociale exclusivement fondée sur la parenté. Vivant dans des villages des clairières de la grande forêt, isolés les uns des autres par une dense végétation, les Fang respectaient l'autorité des patriarches de leurs lignages. Par contre, dans la savane centrale de ce qui est aujourd'hui la république du Congo-Kinshasa, les Kuba étaient organisés en une société complexe et vaste, soumise à l'autorité suprême d'un monarque.

Fang et Kuba sont pris ici à titre d'exemples typiques des deux structures d'autorité que nous opposons: celle qui se fonde

sur la parenté et celle qui repose sur la coercition. Ces deux sociétés sont connues aussi comme centres d'art.

Les Fang sont célèbres par leurs statues dites *béri*. Ce sont des statuettes masculines ou féminines, dont la hauteur varie entre 35 et 70 cm. On s'est plu à souligner leur simplicité, leur grâce, leur équilibre. Denise PAULME les décrit ainsi:

Visage ovale au profil concave sous le front arrondi; les sourcils et le nez dessinent une saillie continue, accentuant la fluidité des plans. La dignité calme, le recueillement de l'expression se combinent parfois avec une bouche ouverte, agressive.

Ces sculptures avaient une fonction rituelle importante dans le culte des ancêtres: elles étaient fixées sur le couvercle d'une boîte cylindrique en écorce où étaient conservés certains ossements ancestraux. On ne sait si la statue représentait l'ancêtre, ou protégeait les reliques contre d'éventuels profanateurs.

Une récente étude stylistique portant sur quatre-vingts statuettes *béri* illustre une méthode d'analyse très fine. Quatorze traits stylistiques sont examinés et mesurés sur chaque pièce: ce sont par exemple, les proportions du tronc, les proportions associées de la tête et des jambes, les formes de la tête, des bras, des jambes, etc. On attribue à chacun des traits une valeur qui est traduite par un chiffre la représentant selon un code. Les quatorze chiffres attribués à un objet permettent donc de le caractériser morphologiquement de manière très précise. Louis PERROIS qui a élaboré cette méthode d'analyse, a pu, en l'appliquant à sa série de 80 pièces, distinguer quatre sous-styles: hyperlongiforme, longiforme, équiforme, bréviforme (10).

Les Fang taillaient aussi de masques de style très différent de celui des statues *béri*. Ils étaient portés par les initiés, membres d'une société secrète, durant leurs sorties nocturnes. Porter le masque n'avait pas pour but principal d'assurer l'anonymat (si on ignorait qui était sous tel masque, on savait qui était initié), mais de donner à un esprit ou à une force la possibilité de s'incarner momentanément; le masque et son porteur devenaient le support de l'esprit et pour un temps n'étaient plus un morceau de bois sculpté et tel individu.

L'art kuba est riche et diversifié. Les œuvres les plus connues sont les effigies royales. Ce sont des statues en ronde bosse d'une

hauteur variant entre 30 et 75 cm. Chaque souverain, depuis le roi Shamba BOLONGONGO (qui régna vers 1600-1620) se faisait faire une statue de son vivant; après sa mort, elle était utilisée dans certaines cérémonies. Ces statues, qui ne sont pas des portraits, sont individualisées par des emblèmes gravés sur le socle et que le roi choisissait parce qu'il souhaitait qu'on gardât le souvenir de tel ou tel de ses actes.

Les artisans kuba faisaient aussi de nombreux objets profanes: des coupes en formes de tête, des boîtes à fard, des pipes, des appuie-tête, des sièges. Ainsi la vie quotidienne était embellie par ces objets d'agrément. Leur ornementation était tellement abondante qu'elle nuisait quelquefois à leur fonction utilitaire: elle était géométrique — évoquant les dessins des tissus de raphia brodé — ou anthropomorphe. Les surfaces entièrement décorées étaient polies avec soin, et quelque peu alourdies par cette exubérance ornementale.

Les masques kuba sont quelquefois en bois mais, le plus souvent ils sont en vannerie et tissu recouverts de perles et de cauris. Ils étaient portés par des danseurs professionnels itinérants, qui gagnaient leur vie en suscitant des réjouissances collectives dans les villages où ils passaient.

IV.

Ces brèves notes descriptives sur des objets sculptés produits par les Fang et les Kuba suffisent à mettre en lumière certaines différences importantes entre les deux traditions artistiques.

Ces objets avaient une fonction différente dans chacune des deux sociétés: ils ne servaient pas à la même chose, ils étaient utilisés dans des contextes différents. Les *biéri* fang appartenaient à l'ordre religieux. Liés aux ossements des ancêtres, ils jouaient un rôle dans leur culte. Sans même pouvoir le décrire précisément, nous savons qu'ils étaient des instruments religieux. Ce terme évoque l'idée d'action efficace. Les *biéri* n'étaient pas sculptés avant tout pour la délectation des yeux comme le furent, depuis la Renaissance, tant de statues qui ornent les jardins et les demeures des riches Européens. Ces effigies étaient nécessaires aux bonnes relations entre les ancêtres et leurs descendants.

Et, pour les Fang, ces relations étaient fondamentales. Nous avons indiqué que toute leur organisation sociale était fondée sur

le principe de parenté. Cela signifie que, dans l'ensemble de sa vie, l'individu fang se situait par rapport aux autres en fonction de son statut de parenté, c'est-à-dire de sa descendance patrilineaire d'un ancêtre. Tous les descendants de l'ancêtre constituaient un *ayon* (que Pierre ALEXANDRE traduit par clan). Ce clan avait un nom, une devise tambourinée, des interdits, notamment celui de mariage (tous les descendants de l'ancêtre commun étant frères et sœurs, une union entre eux était considérée incestueuse). Des réunions périodiques rassemblaient les membres du clan. Trop nombreux pour résider ensemble, les membres d'un même *ayon* constituaient plusieurs villages; les terroirs de ceux-ci n'étaient pas contigus mais étaient généralement séparés par des villages d'autres clans. Un Fang pouvait donc trouver à des centaines de kilomètres de chez lui un village de frères et de sœurs.

Les habitants d'un village constituaient ce que Pierre ALEXANDRE qualifie de « famille-villageoise », c'est-à-dire une subdivision du clan. Cette unité de résidence était donc, elle aussi, entièrement fondée sur la parenté. A sa tête se trouvait l'aîné des « vrais hommes » et tous les autres villageois étaient ses consanguins (ses fils et petit-fils, les fils et petits-fils de ses frères) et leurs épouses. Les descendantes résidaient au village jusqu'à leur mariage et après qu'elles l'eussent quitté pour vivre dans celui de leur mari, elles étaient toujours considérées comme faisant partie de leur famille d'origine. La famille-villageoise (*nda bot*) était une unité économique: l'aîné était le seul propriétaire des biens. C'est lui qui les mettait à la disposition de chaque ménage; c'est lui qui payait la compensation matrimoniale des jeunes hommes qui se mariaient. Elle était aussi une unité de culte: l'aîné gardait les ossements et les statuettes et procédait aux initiations.

Parce qu'il pouvait retracer sa généalogie et s'affirmer descendant de tel ancêtre, un Fang avait une place dans sa société; s'il ne le pouvait pas, il n'était qu'un étranger dont on ne savait que faire. Il n'est pas étonnant que dans une telle société, la sculpture ait eu trait aux ancêtres.

Les Fang n'étaient pas les seuls Africains à vivre dans des organisations sociales fondées exclusivement ou principalement

sur le principe de parenté. Dans les forêts atlantique et équatoriale où les techniques de production permettaient à peine d'atteindre le niveau de subsistance, et où la densité de la végétation constituait un obstacle aux hégémonies politiques; dans les savanes au sud et au nord de la ceinture équatoriale où des villages restaient à l'écart des capitales des royaumes et des empires, et où d'autres n'étaient que rarement visités par les collecteurs d'impostes envoyés par les monarques, la vie des individus se déroulait dans les clans et les lignages, donc sous l'égide des ancêtres.

Les statues des rois kuba appartenaient à l'ordre politique et à l'ordre historique. Elles représentent le monarque, sommet de la pyramide du pouvoir et être sacré dont dépend la fertilité de la terre et la fécondité des femmes; elles rappellent tel règne qui fut marqué de tels événements, elles permettent d'établir une chronologie.

Les longs et étroits masques fang, peints en blanc, étaient portés par les membres de l'association secrète *ngil* (mot qui évoque probablement le gorille). Dans les villages fang, où l'aîné ne disposait pas de sanctions coercitives, le *ngil* remplissait certaines fonctions exercées ailleurs par les autorités politiques: la lutte contre les sorciers, ces criminels qui tuent par des moyens magiques, la conciliation entre les parties dans les litiges qui opposent des membres de clans différents. Les êtres immatériels s'incarnant dans les masques et leurs porteurs donnaient un poids suffisant aux actions de la société: on se conformait à ses décisions. La plupart des masques kuba, au contraire, n'avaient pour fonction que l'amusement. C'est que le pouvoir royal disposait d'hommes armés qui pouvaient assurer la répression des délits et faire observer les décisions des gouvernants: une société de masques à fonctions punitive et judiciaire n'était pas indispensable au maintien de la société kuba.

Coupes et boîtes à fard, appuie-tête et sièges étaient faits, chez les Kuba, par des artisans spécialisés: la régularité des motifs ornementaux, la finition très poussée, l'élégance facile des décors trahissent l'habileté de celui qui se consacre entièrement à son métier. Dispensés du travail des champs, les artisans professionnels subsistaient, parce que la classe riche des nobles et des hauts fonctionnaires kuba était en mesure de commander

aux sculpteurs ces objets qui agrémentaient la vie quotidienne et qui manifestaient le prestige de l'opulence.

Parce que la notion de classe sociale s'est élaborée principalement à propos des sociétés industrielles, on ne l'applique généralement pas aux sociétés traditionnelles africaines. Dans certaines d'entre elles, cependant, un mécanisme analogue à celui qui a produit la différenciation en classes dans les pays industrialisés, peut être discerné. Lorsque l'environnement physique et les techniques de production agricole le permettaient — c'était le cas chez les Kuba de la savane — chaque famille produisait plus de biens qu'elle n'en consommait; ce surplus était en partie concentré entre les mains d'une minorité qui ainsi jouissait d'une situation économique et socialement privilégiée: c'était la classe supérieure. Disposant de moyens, elle pouvait employer à son service des artisans doués et en faire des professionnels.

Chez les Fang et les Kuba, la sculpture avait des fonctions très différentes. Statues, masques et meubles ornés servaient, chez les premiers, à renforcer les groupes de parenté qui constituaient la seule organisation sociale des Fang, et à contrôler les activités menaçantes pour l'ordre social; et chez les seconds, à exprimer le pouvoir politique dans son déroulement historique, et à manifester le prestige de la classe des possédants.

Comme Fang et Kuba sont représentatifs de deux types de sociétés largement répandus en Afrique traditionnelle — les sociétés à organisation fondée sur la parenté et les sociétés à organisation fondée sur le pouvoir politique — ne pourrait-on pas rassembler les œuvres sculptées en deux grandes catégories artistiques?

V.

Jean LAUDE se pose cette question dans son livre *Les arts de l'Afrique noire*, le premier livre de poche français consacré à ce sujet, et que nous ne saurions trop recommander (8). LAUDE n'a pas repris la méthode descriptive suivie par tant d'ouvrages consacrés à l'art africain; dans lesquels on part de l'extrême nord-ouest du « croissant fertile » des arts plastiques (les Baga de Guinée, ou même les Bijugo des îles Bissagos), on descend la côte, avec quelques incursions chez les riverains de la boucle du Niger, on atteint le Nigeria, puis le bassin du Congo, là

on traverse le continent vers l'Est, on s'arrête à la région des Grands Lacs où, quelquefois, on poursuit jusqu'à l'océan Indien (chez les Shambala et les Makonde).

Après une centaine de pages consacrées à l'histoire de l'Afrique et à celle, tout aussi significative, des regards européens sur l'Afrique, LAUDE aborde les arts par une étude sur l'artiste et ses techniques (taille du bois, de la pierre, de l'ivoire; modelage de la terre et de la cire — celui-ci constituant une étape dans la fonte du bronze ou de l'or —; travail du fer incandescent). Un jeune homme devenait sculpteur soit par héritage de la profession de son père (chez les Dan et les Ngéré, par exemple), soit par vocation et cooptation (ainsi chez les Kuba, il apprenait les rudiments du métier et, selon ses capacités, il était agréé ou non). Le reste de volume est divisé en une étude des masques, une de la statuaire, et une des bas-reliefs, œuvres généralement considérées comme secondaires (ainsi les portes et volets sculptés des Dogon, Sénoufo et Baoulé). Dans ces objets, LAUDE discerne le passage d'une vision mythique à une vision historique. Un très utile tableau chronologique mettant en parallèle les déroulements historiques africains, européen et musulman, termine le livre.

Revenons au problème des catégories artistiques qui pourraient correspondre aux deux types de sociétés traditionnelles africaines. LAUDE pose le problème sur le plan esthétique, c'est-à-dire au niveau qui constitue la spécificité des objets d'art.

L'on peut, provisoirement, distinguer deux groupes stylistiques bien caractérisés qui semblent être associés à des types définis de société, écrit-il. Dans le premier, se rangent des statuettes et des masques dont la facture et le mode d'agencement des formes tendent vers une géométrisation de leurs éléments. Dans le second, apparaît ce que l'on peut nommer provisoirement un naturalisme.

Géométrisation et naturalisme concernent évidemment la forme des sculptures (par opposition à leur contenu). Cependant, il semble plus utile de les considérer comme des « courants » ou des « tendances » plutôt que comme des « styles ». Nous les situerions au même niveau d'abstraction que des catégories comme expressionnisme et impressionnisme que nous avons utilisées ailleurs, comme gothique, baroque, cubisme, etc. employés par William FAGG et Margaret PLASS (6). Tandis que le terme style

serait réservé aux traditions formelles faites d'un ensemble de variables très précisément mesurées.

On s'aperçoit, d'ailleurs, que c'est bien dans le sens d'orientation artistique que LAUDE se sert de ses « deux groupes stylistiques ». Pour lui, le naturalisme se manifeste dans la sculpture des sociétés congolaises (Kuba, Luba, Lulua, Kongo) et nigériennes (Ifé, Bénin) et la géométrisation chez les peuples soudanais se disant issu du Mandé, région plus ou moins légendaire (Dogon, Bambara, Sénoufo). En fait, les arts naturalistes le sont parce que sont représentés des personnages individualisés et historiques (rois et reines, *oni* et *oba*) et les arts géométrisés le sont parce que leur statuaire renvoie aux mythes d'origine qui valident intemporellement la société dogon ou bambara. Finalement, naturalisme et géométrisme prennent un sens par rapport aux contenus plutôt que par rapport aux formes. LAUDE fait d'ailleurs remarquer que les sociétés kuba, luba et kongo qui ont connu la royauté divine et étaient de type aristocratique avaient des styles différents. La tentative d'associer « deux groupes stylistiques bien caractérisés » à des « types définis de société » tourne court.

Comme tout objet fabriqué, une statue, un masque, un meuble orné sont faits en une certaine matière et ont une certaine fonction; comme tout objet d'art, ils ont un contenu et une forme. Qu'il y ait une relation entre l'environnement physique où vit une société et la matière de ses sculptures, est évident; que la fonction de la statuaire reflète les valeurs fondamentales d'une société et sa structure sociale, la comparaison entre Fang et Kuba le montre; que le contenu des œuvres exprime les idées que se fait une société sur ses origines historiques ou mythiques, LAUDE en fait la démonstration à propos des sociétés congolaises, soudanaises et nigériennes. Reste la forme, c'est-à-dire les styles et les courants. C'est à ce niveau que l'on souhaiterait pouvoir établir une correspondance entre « art » et « société » et c'est là qu'il est tellement difficile de la saisir. A ce propos je voudrais faire amicalement remarquer à Jean LAUDE que je ne professe pas l'extrême déterminisme sociologique qu'il m'attribue. Comme lui, je pense que le lien entre les deux ordres n'est pas direct et causal.

Mais il existe et il faudrait en déterminer les médiations. LAUDE en indique une, la plus importante peut-être: la situation du sculpteur. Et celle-ci était différente dans les sociétés claniques (que LAUDE appelle tribales) et étatiques. Dans ces dernières, le pouvoir se réservait l'exclusivité de certains types de produits (au Bénin, les fondeurs de bronze ne pouvaient travailler que pour le palais) et l'aristocratie entendait que l'artisan reproduise un modèle habituel; d'autre part, les artisans étaient groupés par quartier (Bénin, Dahomey) ou en corporations (Kuba).

Ils peuvent ainsi avoir entre eux des contacts et juger de leurs productions mutuelles. Ces conditions ne sont pas sans avoir des effets nivellants sur le style.

Ainsi se créait un ensemble visible de modèles auxquels les artistes étaient tenus de se référer. Au contraire, dans les sociétés claniques, le sculpteur restait professionnellement un isolé dans son village.

De ce fait, il dispose d'un éventail plus restreint de formes (...) paradoxalement, la tradition est ici moins contraignante: dans la mesure où le passé artistique du village est à la fois limité et difficile d'accès, l'artiste est livré à ses seuls moyens, voué à un certain empirisme qui favorise et même provoque les écarts et les innovations.

Par ce détour de la situation existentielle du sculpteur, le type de société influençait les formes: dans les royaumes, elles étaient moins nombreuses et plus rapidement figées; dans les tribus, elles étaient plus variées et changeaient plus rapidement.

VI.

En dernière analyse, certaines caractéristiques proprement formelles de la sculpture des royaumes paraissent s'enraciner dans la stratification sociale de ces sociétés. C'est parce que la population de ces sociétés se divisait en deux classes — une masse paysanne produisant un surplus et une aristocratie privilégiée — que les sculpteurs se conformaient à une tradition stylistique stricte, qu'ils décoraient richement toutes les surfaces sans laisser aucun plan nu, qu'ils polissaient avec soin meubles et statues. Ceci justifie, je crois, que nous énoncions l'hypothèse qui a servi de fil conducteur à cet article, en ces termes: les objets sculptés

dans les sociétés socialement homogènes sont différents par la fonction, le contenu et la forme de ceux qui sont produits dans les sociétés socialement stratifiées. Bien sûr, ce n'est là qu'une hypothèse, c'est-à-dire une direction de recherche; mais les éléments déjà réunis permettent de penser que ce n'est pas une impasse.

Aux quelques synthèses récentes sur l'art africain traditionnel dont nous venons de rendre compte, il faut joindre un recueil d'articles que les éditions *Présence africaine* viennent de publier sous le titre *L'art nègre* (1). Il ne s'agit pas d'une synthèse, mais d'une vingtaine d'articles portant sur des thèmes généraux ou des sujets particuliers ayant trait à l'art africain. Parmi les thèmes abordés, notons les conditions sociologiques de l'art noir (par Georges BALANDIER), sa valeur esthétique (par Jacques HOWLETT), la nécessité des musées africains (par Alexandre ADANDÉ), et parmi les sujets particuliers, le symbolisme dans l'art dogon (par Marcel GRIAULE), l'art sao (par Jean-Paul LEBEUF), les « coupes des âmes » ashanti (par Denise PAULME), l'« or fétiche » par Charles RATTON).

A l'exception de deux articles nouveaux, ce recueil avait déjà paru en 1951; il constituait un numéro spécial de la revue *Présence africaine* et était dirigé par Georges BALANDIER et Jacques HOWLETT. La réédition de cette publication, depuis longtemps épuisée, permet d'évaluer la distance parcourue dans notre connaissance de l'art africain depuis quinze ans. Cette connaissance a progressé en ce sens que certains problèmes qui attiraient vivement l'attention en 1951 ont perdu leur acuité: ils ont été résolus ou contournés. Ainsi, on se préoccupait fort de montrer que les statues et masques d'Afrique n'étaient pas des objets d'art au sens occidental du terme (c'est-à-dire dont la seule fonction est la délectation des yeux), mais des objets religieux ou magiques; actuellement, ce point de vue est accepté communément. On soulignait aussi que l'art africain ne pouvait être compris que dans son contexte culturel et que les interprétations qu'en donnait une critique littéraire mondaine aboutissaient à des naïvetés et des malentendus; le souci de replacer les arts traditionnels dans leurs matrices sociales est devenu dominant aujourd'hui; il faut même quelquefois rappeler que les sculptures appartiennent aussi à la sphère de l'esthétique.

Cinquante ans après sa découverte par l'Europe, l'art africain traditionnel est loin d'être connu. Espérons que l'appel lancé à Dakar aux jeunes chercheurs africains sera entendu, car la vision que leur perspective permet d'avoir constituera un irremplaçable apport à notre connaissance.

17 avril 1967.

NOTES

- (1) Art (L') nègre (*Présence africaine*, Paris, 1966).
- (2) DELANGE, Jacqueline: Introduction, Arts connus et méconnus de l'Afrique noire: collection Paul Tishman (catalogue d'exposition) (Société des amis du Musée de l'homme, Paris, 1966).
- (3) FAGG, William: Sculptures africaines (Fern. Hazan, Paris, 1965).
- (4) —: Introduction, Afrique, cent tribus - cent chefs-d'œuvre (catalogue d'exposition) (Congrès pour la liberté de la culture, Paris, 1964).
- (5) —: Sculptures africaines, vol. I. - Bassin du Niger; vol. II. - Bassin du Congo (Fern. Hazan, *Petite Encyclopédie de l'art*, nos 82 et 83, Paris, 1966).
- (6) — et PLASS, Margaret: African sculpture: An Anthology (Studio Vista, London, 1964).
- (7) FOUCHEZ, Max-Pol: Introduction, La tête: Amérique, Océanie, Afrique (catalogue d'exposition) (Jacques Kerchache, Paris, 1966).
- (8) LAUDE, Jean: Les arts de l'Afrique noire (Le livre de poche, Paris 1966).
- (9) M'VENG, Engelbert: Introduction, L'art nègre: sources, évolution, expansion (catalogue d'exposition) (Réunion des musées nationaux français, Paris, 1966).
- (10) PERROIS, Louis: Note sur une méthode d'analyse ethnomorphologique des arts africains (*Cahiers d'études africaines*, no 21, p. 69-85, Paris, 1966).

J.-P. Pierard. — La dot congolaise, sa situation actuelle et son avenir. Réflexions sur un colloque

(Note présentée par M. P. Piron)

Du 14 au 18 novembre 1966, quelque deux cents personnes se sont réunies à Lubumbashi pour confronter leurs opinions, enquêtes et desiderata sur la dot en République du Congo.

Ce colloque était organisé par le Centre de recherches de droit coutumier de l'Université officielle du Congo.

L'intérêt premier de ces assises résidait dans la qualité et la diversité des participants. Des juristes y assistaient, bien sûr: africains et européens. Des magistrats notamment, même partagés, parmi lesquels, particulièrement écoutés et attentifs: des juges coutumiers. De jeunes universitaires congolais, auteurs de communications sur la situation actuelle de la dot en différentes régions du pays. Un groupe important de théologiens dont les exposés mirent l'institution dotale dans le contexte de l'Eglise.

Deux pays voisins avaient concrétisé l'intérêt qu'ils portent aux problèmes de la dot africaine en envoyant une délégation: le Rwanda et le Burundi. La République rwandaise était notamment représentée par M. Gaspard HARELIMANA, ministre de l'Intérieur et des Affaires judiciaires.

Last but not least, l'élément féminin, directement intéressé, était largement présent, participant aux discussions et présentant deux communications parmi les plus intéressantes et les plus attendues.

Les séances avaient lieu dans la salle de réception du nouvel hôtel de ville de Lubumbashi. Le décor étant ainsi mis en place, que s'est-il dit et fait durant le colloque? A noter d'ailleurs que, de par la vivacité des discussions, l'attention souvent passionnée des auditeurs, la participation aux votes sur différentes motions, les acteurs se trouvaient aussi bien dans la salle que sur la scène.

Le thème général proposé permet déjà une distinction entre:

1. Les enquêtes menées aux fins de déterminer la situation actuelle de la dot. On peut y ajouter le relevé des abus auxquels donne lieu la pratique actuelle de l'institution dotale;

2. Les propositions d'avenir, savoir un choix parmi l'éventail suivant:

— Maintien de la dot, maintien limité, dot-trousseau (1), suppression. Dans le contexte des solutions préconisées pour tenter de résoudre les difficultés suscitées par le régime dotal actuel, des vœux seront présentés aux participants et ratifiés par eux (2).

La plupart des communications traitent des deux aspects susmentionnés:

— La dot dans son état actuel et la place qu'elle devrait occuper à l'avenir dans le droit congolais.

Il faudra donc tenter, pour chaque volet du diptyque, d'établir une synthèse des opinions émises.

Dynamique de la dot

Avant d'entrer dans le détail des travaux, il convenait de brosser une large fresque historique de la dot. Ce fut la tâche de M. R. DEKKERS, recteur de l'Université officielle du Congo (U.O.C.).

Thème de cet exposé: la dot est une institution universelle. Les pays musulmans l'ont pratiquée et la pratiquent encore. Le droit romain l'a connue; l'ancien droit français également, dans les pays de langue d'oc surtout. Elle tombe actuellement en désuétude, même dans le midi de la France. Une des causes de désaffection envers le régime dotal est la prolétarisation et le nivellation des masses. Celles-ci vivent du fruit de leur travail plus que des revenus de leurs capitaux.

Quant au Congo, il trouvera pour la dot des solutions originales, conformes au génie propre des différentes ethnies qui le composent.

(1) Cf. note 6, p. 473.

(2) Cf. en annexe I (p. 478) du présent compte rendu, le texte intégral de ces vœux tel qu'il fut adopté le 18 novembre 1966.

I. Situation actuelle de la dot en droit coutumier congolais

Un document d'une importance capitale, rédigé par le doyen LAMY, fut présenté et commenté par celui-ci. Il s'agit d'une étude basée sur les résultats d'une enquête sociologique menée par le Centre de droit coutumier de l'U.O.C.

Treize tableaux statistiques donnent des renseignements détaillés sur le statut personnel, le milieu géographique, l'ethnie, l'âge et les opinions des 307 personnes interrogées.

Point n'est besoin d'insister sur la valeur scientifique remarquable de ce travail qui prend, par son ampleur, l'allure d'un référendum au petit pied.

Quelles sont les conclusions de M. LAMY sur la situation actuelle de la dot congolaise?

Deux « facteurs d'influence irrésistibles » ont agi sur la dot coutumière et l'ont influencée: l'apparition de la monnaie et l'introduction de l'écriture en tant que mode de preuve.

La dot-monnaie prend une valeur compensatoire, proche de la notion d'achat d'une femme. Elle n'est plus la preuve du mariage. Dès lors, « l'écrit se substitue à la dot-preuve, insidieusement d'abord par l'introduction de livrets, carnets ou listes dotaux, par les inscriptions dotales dans le livret d'identité et enfin d'une manière légale par l'inscription facultative mais déjà généralisée de la dot dans l'acte de mariage inscrit dans le registre de mariage et qui constate la célébration de l'union coutumière » (Ord. n° 21/219 du 25 mai 1958 — Code I, page 365 et suivants) » (3).

Plusieurs participants dénonceront l'aspect vénal que prennent de plus en plus les tractations prénuptiales. La jeune fille à marier devient souvent l'objet d'un véritable trafic.

M. F. BOUCKAERT professeur à la Faculté de Droit de l'U.O.C. introduisit le droit comparé au cœur du débat avec une communication sur: *La dot dans les pays d'Afrique autres que le Congo*.

Il rappela que dans les pays arabes, c'est la femme qui perçoit la dot payée par le mari, différence essentielle d'avec la concep-

(3) *La dot congolaise à ce jour* sur base d'une enquête socio-juridique et propositions d'avenir. Emile LAMY. Communication au colloque sur *La dot congolaise, situation actuelle et son avenir*. (Lubumbashi, 14-18 novembre 1966, p. 46).

tion coutumière bantoue qui attribue la dot à l'ayant droit de la femme qui se marie.

Plusieurs pays de l'ex-Afrique occidentale française ont réglé-menté la dot. Certains, pour en limiter le montant: la Guinée, le Mali. D'autres, pour la supprimer: le Gabon, les Républiques ivoirienne et centrafricaine. Des sanctions pénales sévères ont été promulguées.

Quant à la Tunisie, elle est — sauf erreur — le seul pays africain à avoir intégré dans un code de statut personnel d'inspiration laïque, les prescriptions du droit musulman relatives à la dot (4).

Le Sénégal et Madagascar se dirigeaient par contre vers une codification générale des coutumes, y compris le droit coutumier dotal.

Les communications des délégués rwandais et barundi décrivent l'état actuel de la dot dans ces deux pays. De nombreux points communs mais — nous y reviendrons — des conclusions diamétralement opposées sur l'avenir de la dot.

M. Remy MBIYANGANDU apporte au colloque l'avis des juges coutumiers de Lubumbashi. Ceux-ci, qui se qualifient de « praticiens expérimentés du droit coutumier », axèrent cette communication sur des questions de procédure.

A retenir particulièrement:

1. La préférence accordée à la preuve écrite du mariage coutumier avec la participation d'un témoin *ad hoc* (5);
2. Le refus de considérer comme valable un mariage sans dot ou même avec une dot dérisoire ou symbolique;
3. Le désir de voir néanmoins fixer pour la dot un minimum (2 000 F) et un maximum (10 000 F).

Le ministre de l'Intérieur du Gouvernement central a le droit coutumier dans ses attributions. C'est donc avec un intérêt spécial

(4) Rappelons que le code civil éthiopien, rédigé par M. René DAVID, ne s'inspire que très faiblement des coutumes en vigueur dans ce pays.

(5) Ce témoin spécial est désigné, dans la plupart des langues ou dialectes congolais, par un terme particulier: *fungi*, chez les Luba du fleuve; *tshibanji buko*, chez les Luba-Kasai; *kibanji buko*, chez les Luba-Katanga; *itavi*, chez les Hemba (Kongolo); *kilume nsongoshi*, chez les Bemba, etc.

que fut écouté le message de son représentant, M. F. MONONI:
Faut-il réglementer la dot congolaise?

Ce qui revient à poser le dilemme: rédaction ou codification des coutumes? Ou encore, celui de l'intégration éventuelle du droit coutumier.

M. MONONI préconise

...une intégration mitigée du droit coutumier dans les domaines qui traditionnellement sont couverts par la coutume. Une intégration plus radicale de la coutume s'imposera dans la mesure où celle-ci constitue un frein au développement économique et social et est incompatible avec la constitution et la perfection d'une nation démocratique moderne.

L'article 31 de la Constitution congolaise énonce:

Toute personne a le droit de se marier avec la personne de son choix et de fonder une famille.

Le représentant du Gouvernement central tire de ce texte une conclusion capitale: empêcher ce libre choix — notamment par l'exigence d'une dot trop élevée — devient un procédé interdit par la Loi Suprême, garante de la liberté individuelle des futurs époux.

Intéressants par leur contenu subjectif, émouvants par la simplicité de leur présentation, les avis donnés par Mmes Tekla MUTONO et Stéphanie MWILAMBWE furent écoutés avec attention. Que pensent actuellement de la dot les femmes congolaises? Témoignages humains de grande valeur, commentant des expériences personnelles: « je me suis mariée dans telles conditions et voici ce que je souhaite pour le mariage de mes enfants. »

Les dominantes sont: fidélité au système dotal avec des correctifs variables, mais aussi désir d'émancipation de la femme, égale à l'homme quant à son statut, ses droits et ses obligations.

II. *L'avenir de la dot congolaise*

Les statistiques du rapport LAMY donnent une première indication.

1. Parmi les personnes interrogées, 41,69 % sont partisans du maintien de la dot, sous la réserve importante que celle-ci soit limitée par un maximum légal;

2. Le système de la dot-trousseau (6) est approuvé par 14,33 %. Il faut cependant noter que 15,30 % des participants à l'enquête accordent leur préférence à la combinaison: maintien de la dot limitée + dot-trousseau.

3. Maintien du régime actuel: 8,14 %;

4. Suppression de la dot: 7,48 %.

Le restant des opinions émises s'éparpille dans des combinaisons sans grand intérêt.

Ces chiffres doivent être rapprochés de ceux obtenus lors d'un vote émis au colloque par les membres de la commission de travail sur l'avenir de la dot.

L'option se présentait ici d'une manière différente et se réduisait à trois propositions:

1. Suppression de la dot: 7 personnes;

2. Maintien obligatoire (en ce y compris, le maintien limité et même le maintien symbolique): 45 personnes;

3. Maintien facultatif (comprenant: mariage avec dot, sans dot ou avec dot-trousseau): 31 personnes.

Il y eut 4 abstentions.

Une première conclusion s'impose: les modérés l'emportent — et de loin — qui veulent concilier le respect de la tradition et certaines ouvertures prudentes vers des réformes sociales et, par voie de conséquence, juridiques.

Une autre me frappe: les options réalisées ont parfois un substratum politique, avoué ou non.

Au Burundi, pays monarchiste basé sur un ordre préétabli, traditionnel, conservateur, ni les mesures législatives, ni la persuasion ne parviendraient à abolir la dot, ni même à la réformer. Ebranler l'institution de la dot serait, dit M. DE CLERCQ, juge à Bujumbura, « une erreur et une faute ».

Le Rwanda accéda à l'indépendance nationale en même temps qu'il se donnait, après une révolution victorieuse, un régime ré-

(6) La dot-trousseau consiste en « une modification du régime dotal de telle façon q't à celui-ci se substitue un apport bilatéral par les familles et les époux en faveur exclusivement du ménage qui va se créer ». (Cf. E. LAMY, *op. cit.*, p. 35). En réalité, cette organisation du mariage se rapproche fort des pratiques occidentales similaires.

publicain axé sur l'abolition des priviléges, l'émancipation du peuple Hutu et une politique sociale progressiste.

Rien d'étonnant à ce que le Gouvernement de ce pays préconise la suppression pure et simple de la coutume dotale. Cette attitude coïncide d'ailleurs avec l'instauration au Rwanda d'un régime de droit écrit généralisé, obligatoire et codifié.

La République démocratique du Congo pourrait être qualifiée de « pays d'entre deux ». Si le désir de réformes sociales, d'émancipation de la jeunesse est profond au sein du Gouvernement central, s'il est dans la ligne indiquée par les constituants, la vivacité du sentiment coutumier paraît devoir retarder l'adoption de réformes en profondeur (7).

C'est ce qui amène le représentant du Gouvernement central à proposer l'adoption d'une dot au taux limité, dans une optique qui sera reprise dans la motion finale renfermant les vœux des participants au colloque.

III. *Conclusions personnelles*

Je suis partisan de la suppression de la dot.

J'entends cependant préciser que cette réforme ne devrait pas, à mon sens, empêcher un certain rituel de se manifester à l'occasion du mariage.

Ce cérémonial pourrait consister notamment dans la remise symbolique de quelques objets entre les deux familles (8). Ainsi serait sauvegardée, en partie du moins, la signification coutumière du mariage telle qu'elle existait avant l'introduction de la monnaie au Congo et qui avait pour finalité la consolidation par les alliances des groupements familiaux.

Par les termes « suppression de la dot », je veux dire que la dot ne devrait plus être une condition essentielle du mariage coutumier. Je veux dire, par voie de conséquence, que le non-paiement

(7) Certains soulèvent l'argument de la multiplicité des ethnies et partant, des coutumes dotales. Je dirai plus loin que ceci ne doit pas, à mon sens, entrer en considération, au contraire.

(8) Je rappelle ici l'évolution du droit soviétique en matière de célébration du mariage. Après avoir réduit au minimum les formalités du mariage, le législateur a rétabli peu à peu le caractère solennel de l'union matrimoniale par l'imposition d'un véritable cérémonial.

ment de la dot ne devrait plus constituer une cause de divorce ou de nullité de mariage.

Pour ne laisser place à aucune équivoque, j'ajoute que le système dit « de la dot facultative » ne me paraît pas pouvoir endiguer les abus engendrés par les pratiques actuelles (9).

Il pourrait servir de transition — pendant une période relativement brève — entre la dot non réglementée et la suppression pure et simple de celle-ci; suppression assortie, s'il échet, de sanctions civiles et même de sanctions pénales légères.

Quels sont les arguments qui m'ont paru déterminants de cette option?

1. Tout le monde reconnaît que la dot, dans sa situation actuelle, mène à des abus qui tendent à se généraliser. Ceci est dû principalement à l'introduction de la monnaie, aux taux élevés de la dot et à la notion d'« achat » qui se répand de plus en plus dans les populations, consciemment ou inconsciemment.

2. Aucune des méthodes proposées pour réprimer ces abus ne me paraît satisfaisante.

La fixation d'un montant maximum légal de la dot se heurte à d'innombrables difficultés, savoir:

a) Les enquêtes statistiques démontrent que le taux moyen des dots varie considérablement de région à région. D'où, difficulté d'établir un maximum légal uniforme pour tout le Congo.

b) La fixation d'un maximum légal par ethnies, par « milieu coutumier » pourrait être envisagée sur base d'enquêtes administratives, sociales et même judiciaires: les tribunaux coutumiers) (10).

Ceci prendrait énormément de temps, créerait des mécontentements et susciterait des difficultés pratiques. *Quid*, par exemple, d'un mariage entre deux personnes appartenant à des ethnies différentes?

(9) Le système de la « dot facultative » est celui qui consacrerait la liberté des époux de se marier sans dot. La constatation, par un officier d'état civil, du consentement de futurs époux majeurs rendrait parfaitement valable le mariage de ceux-ci.

(10) Ce système est préconisé par M. F. MONONI, représentant du Gouvernement central. Il reconnaît cependant que « le principe de taux multiples n'est pas sans faille ». (Cf. MONONI, F.: Faut-il réglementer la dot congolaise? Communication au colloque, p. 13).

c) Il est communément admis qu'une législation comprimant la dot en-dessous d'un maximum légal serait abondamment détournée. La preuve d'une contravention à pareil système légal serait malaisée à rapporter.

Je songe, *mutatis mutandis*, au « pas de porte » exigé par le preneur sortant d'une habitation tombant sous le coup d'une législation fixant un loyer légal ou « normal ».

3. La notion de dot-trousseau est assurément séduisante. Elle s'inscrit dans le contexte d'une évolution progressiste du mariage au sein d'une famille de plus en plus indépendante.

Je crains qu'elle soit difficile à intégrer avec précision dans une législation appropriée. Dès lors, la dot-trousseau deviendrait un usage, d'une promotion certes souhaitable, mais rien qu'un usage.

Donc, une coutume nouvelle à côté des anciennes.

4. La multiplicité des coutumes dotales congolaises rendra toujours très difficile leur relevé d'abord, leur intégration éventuelle dans le droit écrit ensuite.

Bien que n'étant pas spécialiste en la matière, je crains que l'étude de ces coutumes ne fasse point apparaître des constantes, des institutions communes ou simplement parallèles.

Si intégration il y a, ce sera en faveur d'une ou de plusieurs coutumes et au détriment d'autres. Cela créera du mécontentement.

Raison de plus pour supprimer la dot et la remplacer par un simple cérémonial.

5. Si l'on se réfère aux fonctions qui sont dévolues à la dot en droit coutumier congolais, aucune n'apparaît déterminante de son maintien.

La notion de dot-preuve — la plus fréquemment retenue — disparaîtra le jour où les mariages seront obligatoirement constatés par les officiers d'état civil sur toute l'étendue du territoire congolais.

L'idée de dot-compensation pour la perte d'une fille, compréhensible certes, devrait tendre à s'estomper de plus en plus. Les parents ne perdent pas leur fille par le mariage. Ils se retrouvent dans leurs petits enfants, source de joie pour eux.

Dans bien des cas, le père de famille qui vante les mérites divers de son enfant pour en tirer une dot élevée glisse facilement de l'élément « compensation » à l'élément « achat ».

Le critère de la dot-gage (de bons traitements de l'épouse) est plus difficile à rejeter. C'est, à mon sens, le fondement le plus respectable de l'institution dotale.

Cette garantie disparaît pourtant dans les cas relativement nombreux, où une « contre-dot » est versée par la famille de l'épouse, notamment à l'occasion de naissances dans le nouveau ménage.

Pour le surplus, il faut bien reconnaître qu'une femme mariée non-dotée ne serait efficacement protégée que par l'application d'un droit codifié de la famille.

Les deux problèmes: suppression de la dot, codification du droit des personnes, sont liés, tout au moins à longue échéance.

6. On peut me rétorquer que tous ces arguments en faveur de la suppression de la dot sont des vues de l'esprit, des théories séduisantes peut-être mais dont la réalisation pratique est un leurre; que notamment l'attachement profond, séculaire des populations à la dot empêche la réforme brutale de cette institution.

A quoi je réponds ceci:

D'abord, que dans tous les milieux intéressés, un mouvement se dessine pour réduire ou annihiler, si faire se peut, les abus engendrés par le régime dotal actuel. Cette tendance va jusqu'à favoriser des mesures législatives visant à la réglementation de ce régime.

C'est donc que la dot n'est pas en soi le meilleur des systèmes. Ceci étant admis par tout un chacun — c.-à-d. le besoin de réformer la dot — seules demeurent en discussion les mesures à prendre.

Elles sont de deux ordres. Les unes, lénitives, persuasives, assorties de sanctions bénignes, évolutives, basées sur une législation d'application difficile.

Les autres, progressistes, définitives, brûlant les étapes, axées sur le développement social de tous les citoyens. Parmi elles, la plus radicale: supprimer la dot.

Je suis d'autant plus à l'aise pour soutenir cette dernière proposition que je ne me sens pas isolé (11).

Le Gabon, le Côte d'Ivoire et la République centrafricaine, nous l'avons vu, ont supprimé la dot par voie d'autorité législative. Le Sénégal et Madagascar paraissent devoir adopter une attitude médiane: la codification du droit coutumier.

Le République rwandaise est sur le point de supprimer la dot. Ceci résulte de la communication faite au colloque de Lubumbashi par un membre du Gouvernement rwandais, M. le ministre G. HARELIMANA.

Il faudrait, conclut celui-ci, supprimer la dot et la remplacer par un simple rituel aux modalités à déterminer.

L'Ethiopie possède déjà un code civil complet, d'application générale. Si l'on quitte l'Afrique, pourquoi ne point rappeler l'exemple de la Turquie et l'adoption par elle, en 1926, du code civil suisse?

Exemple de progressisme précurseur, ce pays a pu assimiler une législation étrangère et il s'en trouve bien actuellement. Que cela ait été accompagné de difficultés graves mais surmontables, est certain. Les résultat est probant: quarante ans après l'initiative révolutionnaire de Kemal ATATURK, la Turquie est un pays moderne en pleine expansion.

Ce que d'autres états — africains ou non — ont réalisé, la République démocratique du Congo ne pourrait-elle l'entreprendre?

Lubumbashi, 3 mars 1967.

ANNEXE I

VŒUX ADOPTÉS LE 18 NOVEMBRE 1966 PAR L'ASSEMBLÉE PLENIÈRE DU COLLOQUE DE LUBUMBASHI

A. *Situation actuelle de la dot*

Suite à la première question tendant à fixer la situation « actuelle » de la dot, les membres participants à la Commission unique de discussions, précisent les points suivants:

(11) Cf. notamment: R. DEKKERS: La dot en droit congolais et en droit romain (*In Revue juridique du Congo*, n° 3, p. 249, n° 32).

I. La dot en argent s'est de plus en plus installée à raison des facilités qu'elle procure surtout en cas de contestations.

La fonction principale de la dot qui est la preuve, par le fait de l'introduction de l'argent, s'estompe et les autres fonctions telles que: compensation, garantie et même achat qui est un abus, augmentent.

En conclusion, la dot se résout de plus en plus en argent pour son évaluation.

II. L'écrit s'est aussi installé pour constater l'existence du mariage à côté de la dot, preuve du mariage.

Sous cet angle, la Commission est d'avis que ces deux systèmes de preuve se soutiennent plutôt qu'ils ne s'opposent.

III. On constate aussi de plus en plus que, pour différents motifs (éloignement des parents — système salarial — émancipation des jeunes, etc.) le futur époux constitue et règle lui-même le versement de la dot plutôt que ses parents.

En conséquence, la dot devient de plus en plus individuelle vu qu'aussi d'ailleurs les bénéficiaires sont de plus en plus les parents biologiques de la future épouse.

B. *Option générale quant à l'avenir du régime dotal*

Après discussions sur base des trois propositions suivantes:

1. Suppression de la dot,
2. Maintien obligatoire de la dot,
3. Maintien facultatif de la dot donnant ouverture à d'autres systèmes de conventions matrimoniales (mariage sans dot — mariages avec dot — trousseau).

Sur base d'un vote, les positions suivantes sont à relever:

1. Pour la suppression: 7 personnes;
2. Pour son maintien obligatoire: 45 personnes;
3. Pour son maintien facultatif: 31 personnes, et quatre abstentions.

Le maintien obligatoire de la dot englobe les partisans du maintien pur et simple, du maintien limité et du maintien symbolique.

La dot-trousseau est le système par lequel les avantages matrimoniaux seraient transférés au ménage plutôt qu'aux parents de la jeune fille.

C. *Problème de la réglementation de la dot*

Quelle que soit l'option envisagée (maintien obligatoire ou facultatif), la Commission estime nécessaire qu'une réglementation législative de la dot soit envisagée pour les motifs suivants:

1. A raison de l'évolution constante que connaissent les institutions juridiques et sociales congolaises, il s'avère de plus en plus impérieux, d'organiser, de contrôler et d'unifier celles-ci dont particulièrement la dot qui est une institution en pleine évolution.

2. A côté de ce motif d'ordre général, il est aussi nécessaire de chercher des solutions adéquates en vue d'enrayer et de supprimer certains abus qui déprécient le système dotal:

a) Nécessité de constater dans l'acte de mariage, qui deviendra une condition *sine qua non* de forme de la célébration du mariage congolais, la convention dotal en précisant sa nature, son taux, les personnes qui s'obligent et celles qui en bénéficient.

Pour ceux qui préconisent la liberté des conventions matrimoniales, il importe aussi bien de constater la dot que la dot-trousseau et que le mariage sans dot;

b) Découlant de a), la Commission constate que l'acte de mariage qui devra être réalisé par un officier d'état civil compétent et conscientieux, s'inscrit dans un ensemble plus vaste: les actes d'état civil.

A cet égard, la Commission formule le *vœu* qu'une unification et une organisation des actes d'état civil soient faites pour nationaux ou étrangers, résidant au Congo, quel que soit le statut juridique auquel ces personnes appartiennent;

c) Au sujet du problème de la nécessité de limiter le taux maximal de la dot, une très forte majorité la souhaite en précisant les modalités d'application suivantes:

1) Ce principe est d'ordre national, mais son application doit être provinciale et tenir compte d'une moyenne honnête dans les régions envisagées, suite à une enquête faite par une autorité administrative ou judiciaire compétente;

2) Toutefois, au sujet des sanctions qui devraient être envisagées, soit d'ordre civil, soit d'ordre répressif, après discussions, une préférence est marquée pour un système de confiscation du surplus en faveur de œuvres sociales chaque fois que cette fraude est constatée.

Pareille législation devrait faire son œuvre lentement pour réagir contre les abus des conventions illicites de la dot et par voie de persuasion et de propagande;

3) La Commission rappelle à l'unanimité que le mariage des filles impubères — ou à naître — par règlement dotal est interdit depuis le décret du 9 juillet 1936, mais déplore que dans certaines régions cette législation n'est pas encore suffisamment respectée et souhaiterait que toutes les autorités responsables tant administratives que judiciaires veillent à la stricte application de cette législation;

4) Au sujet des dots ou des compléments de dot versés selon certaines coutumes à l'occasion de la naissance des enfants, la Commission estime qu'elle ne doit pas être considérée au sens strict du terme comme une dot qui elle est réglée en principe au moment de la célébration du mariage.

Elle estime que ce sont des règles de convenance sociale qui doivent rester dans le cadre des relations interfamiliales et pour lesquelles il n'est

pas opportun pour le moment que les Tribunaux interviennent s'il n'y a pas de graves abus;

5) D'une manière unanime, la Commission constate que l'escroquerie à la dot est réprimée par les Tribunaux coutumiers et souhaite que cette pratique continue et soit consacrée par un texte légal précisant le plus correctement possible que la perception de deux dots est le résultat d'une intention frauduleuse;

6) En cas de dissolution du mariage pour cause de divorce, si la règle est le remboursement, la Commission souhaite que par l'action des Tribunaux et non par voie législative, ce principe soit modéré de la façon suivante:

a) Lorsque le mari renonce spontanément au remboursement, cette renonciation soit constatée dans la décision judiciaire;

b) Si le mari exige le remboursement total ou partiel, les Tribunaux coutumiers doivent être compétents pour apprécier de l'opportunité de celui-ci et admettre le bénéfice d'indemnités compensatoires pour des motifs qu'ils apprécient souverainement; tels: divorce aux torts du mari, présence d'un ou de plusieurs enfants et constatation du droit de paternité, mariage de plus ou moins longue durée et récompense à la femme pour ses prestations dans le foyer;

7) En cas de dissolution du mariage pour cause de mort, la Commission constate qu'en même temps que le remboursement de la dot, dans certaines régions se greffent des indemnités lourdes de décès et des problèmes de succession.

Elle estime que cette question très importante en soi, débordant le problème spécifique de la dot, devrait être étudiée par des groupements de façon à dégager correctement les abus qui entourent la mort de l'un des deux époux.

Elle pense que cette question est urgente et souhaite qu'elle soit examinée.

**P. Coppens. — Intervention concernant
la communication de J.-P. Pierard,
intitulée: « La dot congolaise, sa situation actuelle
et son avenir. Réflexions sur un colloque. »***

L'option radicale de M. J.-P. PIERARD pour la suppression pure et simple, à coup de mesure législative, de la dot congolaise semble ne tenir aucun compte de l'avis des spécialistes les plus autorisés du droit coutumier, qui tels notre regretté et éminent confrère, M. Antoine SOHIER, et le juriste français SOLUS, ont toujours affirmé avec force que la dot, à la manière bantoue, constitue la meilleure protection de l'épouse et la plus sûre garantie de la stabilité du mariage.

Le tord de M. PIERARD consiste, à notre estime, d'une part à confondre l'institution avec les abus et déviations auxquels elle a donné lieu et d'autre part, de perdre de vue la lente et progressive évolution des mœurs indigènes.

Certes, et plus particulièrement depuis l'introduction de la monnaie dans les transactions dotales, comme le souligne l'abbé BUSHAYIJA dans son récent traité sur le mariage coutumier au Rwanda, il s'est institué dans les usages un véritable « marché noir » de la dot, contre lequel il importe de réagir énergiquement.

Pour ce faire, il convient, pour commencer, de déterminer, région par région, grâce à des consultations populaires, sérieusement organisées, le plafond que la dot ne pourra excéder et d'envisager, ensuite, des sanctions efficaces pour punir les contrevenants.

Ce sera le meilleur moyen d'émonder la coutume de son déplaisant aspect de marchandage et de vente de la femme, incompatible avec la dignité de cette dernière et qui n'est qu'une dégénérescence des pures traditions primitives.

* Voir p. 468.

Par ailleurs — et en ceci nous rejoignons les opinions de M. PIERARD, — il y a lieu de prendre en considération les changements déjà profonds survenus dans la population détribalisée des grands centres et du respect que commande la liberté individuelle dans un pays qui se veut de régime démocratique.

Il doit être loisible, dès lors, pour les futurs conjoints, qui expriment la volonté de se marier à l'occidentale, en brisant avec la coutume dotale indigène, de faire officiellement acter leur libre consentement réciproque à cet égard par l'Officier de l'Etat civil chargé d'enregistrer leur mariage.

L'avenir évolutif des mœurs se trouvera, ainsi, entièrement sauvégardé, même s'il est à prévoir qu'une telle évolution ne se généralisera que bien lentement.

17 avril 1967

**J. Sohier, — Intervention à propos de l'étude
de J.-P. Piérard, intitulée: « La dot
congolaise, sa situation actuelle et son avenir.
Réflexions sur un colloque. »***

La communication de M. J.-P. PIERARD est des plus opportunes: elle attire l'attention sur un colloque très constructif de droit coutumier qui a abouti grâce au dynamisme du doyen E. LAMY et de son équipe et dont les échos qui nous sont parvenus étaient particulièrement flatteurs. Pour les coutumistes belges en retraite, c'est une source d'intime satisfaction de constater que leurs travaux ne furent pas vains et que les Congolais ont repris le flambeau.

D'une façon liminaire, nous nous devons, cependant, d'émettre les plus extrêmes réserves sur la façon dont l'A. aborde le problème législatif quand il proclame sa préférence pour des solutions « progressistes, définitives, *brûlant les étapes*, axées sur le développement social de tous les citoyens. Parmi elles, *la plus radicale: supprimer la dot* » (nous soulignons).

Le plus grave danger, à notre avis, des législations d'avant-garde qui violentent les situations sociales, est la constitution d'un maquis juridique et judiciaire. Ce risque n'est pas illusoire: l'histoire de la colonisation en Afrique, notamment les échecs des politiques d'assimilation, nous l'enseigne surabondamment. A cet égard, la comparaison de l'A. avec les réformes turques n'est guère convaincante: la Turquie est un pays européen de vieille civilisation étatique, aux structures administratives anciennes et solides. Mais même en Europe, comme nous avons eu l'occasion de le dire il n'y a guère à une séance de notre Classe, pareils maquis se sont constitués, par exemple dans la Barbagie sarde, et plus généralement dans tout l'Occident pour les Roms (Tziga-

* Voir p. 468.

nes): situations qui ont entraîné des inconvénients, criminologiques par exemple, indéniables.

Le droit, et particulièrement le travail législatif, n'est pas exempt d'empirisme, et la Belgique n'a pas à être particulièrement fière d'avoir « brûlé les étapes » en se laissant guider par le « sens de l'Histoire » en 1959 et 1960 et en abandonnant le Congo à une indépendance totale qui n'avait pas été préparée.

Il serait extrêmement intéressant d'être informé de la situation réelle qui s'est créée aux Gabon, Côte d'Ivoire et République Centrafricaine depuis la suppression de la dot. Si j'en crois l'expérience du Cameroun (1), où une offensive a été menée contre la dot, son résultat le plus clair a été de provoquer un concubinat généralisé chez les jeunes catholiques pratiquants. A cet égard, aussi l'exemple de l'Ethiopie cité par l'A. n'est guère probant: le Code civil y a abandonné les litiges dotaux aux arbitres familiaux, en évitant de réglementer la dot, sauf de manière presque allusive (2).

Nous craignons que l'A. méconnaisse le contexte de la Grande Famille dans lequel s'inscrit la dot lorsqu'il écrit: « Les parents ne perdent pas leur fille par le mariage. Ils se retrouvent dans leurs petits enfants, source de joie pour eux »: précisément ces enfants sont attribués à une autre lignée et ne se sentent reliés qu'aux ancêtres paternels. Quand nous lisons, dans un ouvrage des plus remarquables (3), les phrases suivantes d'épouses congolaises qui ont atteint le stade de l'harmonie sexuelle complète dans le mariage: « Mon mari... je suis devenue comme sa maman »... « Ce n'est plus mon mari, c'est mon père et moi je suis comme sa mère »... « Mon cher mari me respecte comme sa mère »... « Mon mari me prend pour sa sœur »... « Nous nous aimons comme frère et sœur », nous nous rendrons bien compte que ces phrases émouvantes, incompréhensibles dans la société européenne, montrent que l'amour conjugal en Afrique passe habituellement après l'amour filial ou fraternel.

(1) VELUT, R.: En « chrétienté camerounaise » (*Eglise Vivante*, Louvain, n° 2, 1967, p. 87-92).

(2) SOHIER, J.: Propos sur le Code civil éthiopien (*Revue juridique du Congo*, n° spécial, du 40^e anniversaire, Elisabethville, 1965, p. 278-279).

(3) MAISTRAUX, R.: La femme et le destin de l'Afrique (CEPSI, Elisabethville, 1964, p. 189 et 190).

L'A. reconnaît qu'il n'est « pas spécialiste en la matière ». Ceci nous paraît évident quand il soulève, par exemple, la difficulté d'une réglementation en cas de « mariage entre deux personnes appartenant à des ethnies différentes », problème résolu par le droit coutumier dès avant l'ère coloniale, mais aussi, et bien plus fondamentalement, lorsqu'il fait de la dot « une condition essentielle du mariage coutumier ».

Le mariage même en Occident est d'une analyse juridique complexe, car il est à la fois un contrat et une institution sociale, mais il l'est encore plus en Afrique noire, à cause de l'influence de l'alliance. L'importance locale de la dot, comme les abus qu'elle entraîne, ne peuvent faire oublier qu'elle ne représente, son côté instrumentaire mis à part, qu'un des aspects de l'alliance. Sans compter l'existence de mariages coutumiers sans dot, même avant la colonisation, les analyses juridiques des coutumistes, comme la jurisprudence (4) ont maintes fois insisté sur le fait que la dot n'est pas une condition essentielle du mariage et endigué les ruptures basées sur le seul non-paiement de la dot convenue.

Il nous paraît à cet égard que le ministre F. MONONI a centré de façon beaucoup plus définitive le problème en se basant sur l'article 31 de la Constitution du 1^{er} août 1964. Le principe de la liberté de l'union conjugale contre les interventions abusives des alliés doit être le guide d'ordre public de la jurisprudence, mais qui n'aperçoit que cet article met en cause beaucoup plus que les abus dotaux, le principe même du consentement des parents, élément essentiel du mariage, du moins de l'union contractée par une jeune fille.

Nous estimons, à cet égard, qu'une réforme plus fondamentale pourrait être introduite sous forme d'un recours devant les tribunaux contre les oppositions au mariage des parents. Innovation législative à peser avec prudence, car, dans l'ambiance clanique, il existe un danger réel de voir glisser le mariage individualisé à l'extrême vers l'union libre, à lui ôter son caractère d'institution sociale. La section 36 de la dernière et remarquable

(4) SOHIER, J.: Répertoire général de la jurisprudence et de la doctrine coutumières (Larcier, Bruxelles, 1957, p. 269 et 270).

encyclique *Populorum progressio* fait preuve de la même circonspection sur ce sujet des abus de la Grande Famille.

La sagesse « modérée » de la majorité des participants du colloque, nous ne pouvons le cacher, nous a impressioné par son grand réalisme, fondement d'un progrès évolutif solide.

La stipulation scripturaire et solennelle de la dot dans l'acte de mariage — unifié au-delà des statuts personnels —, comme celle du régime matrimonial, est une réforme pratique très souhaitable. Il y a d'ailleurs toujours un grand intérêt à ce que les mariés, qui s'engagent, en principe, définitivement, sachent à quoi s'en tenir: les assises financières d'un ménage durable sont aussi importantes que l'inclination sentimentale des partenaires. Il est évident que c'est également dans ce cadre que nous pourrons voir s'inscrire une évolution vers l'adoption de la dot-trousseau: en somme, le problème est presque de faire passer la dot du domaine de l'alliance à celui du contrat.

Que des interventions législatives limitées s'attaquent à tel ou tel abus criant qui ne peut être résorbé autrement que par la chirurgie pénale, le principe de l'ordre public suffisant dans la généralité des cas, ne peut qu'être approuvé, mais là encore, il faut savoir si pratiquement la loi est applicable, car une loi bafouée est le pire des abus.

Dans cette perspective, nous approuvons totalement l'assimilation de l'escroquerie à la dot à l'escroquerie du droit pénal écrit: nous l'avions d'ailleurs déjà préconisée dans des notes de jurisprudence.

Une dernière remarque nous paraît s'imposer à propos des résolutions du colloque.

Le décret du 9 juillet 1936 sur la protection de la jeune fille impubère, ne proscriit pas les dots de *fiançailles* pour les filles à naître ou les impubères, mais bien leur mariage ou la cohabitation prématurée. Que ses stipulations timides, conformes d'ailleurs à l'interprétation jurisprudentielle de l'ordre public, aient été trop souvent lettres mortes, démontre combien la matière est délicate et que la loi ne suffit pas toujours à canaliser les mœurs.

A ce propos, il apparaît peut-être opportun de prévoir un âge minimum du mariage, surtout pour les jeunes filles. Mais nous débordons le thème du colloque...

17 avril 1967

**M. Storme (R.P.). — Intervention concernant
la communication de J.-P. Pierard « La dot
congolaise, sa situation actuelle et son avenir.
Réflexions sur un colloque.»***

Il n'est pas sans intérêt d'attirer ici l'attention sur l'attitude adoptée par les autorités ecclésiastiques du Congo par rapport à la dot. Cette question a récemment fait l'objet d'une enquête par le R.P. M. HAUBEN, sur les documents des assemblées et conférences plénières des Ordinaires du Congo et du Ruanda-Urundi (1). L'auteur a constaté trois attitudes différentes et successives, toujours inspirées par des raisons d'ordre pastoral. En 1907, ils se prononcent pour la condamnation radicale de la dot. Il s'agit, selon eux, d'une vente des filles, d'un esclavagisme déguisé: la coutume est contraire à la dignité de la femme et empêche le consentement de la jeune fille, condition essentielle du mariage chrétien; elle alimente en outre la polygamie. A partir de 1910, d'abord implicitement, puis explicitement, on s'aperçoit de la nécessité d'apporter une distinction entre la coutume de la dot et ses abus. La dot en soi n'est plus condamnée. Par contre, les évêques demandent au gouverneur général d'en fixer le montant maximum. Depuis 1928, la dot ayant fait l'objet de certaines études, on tâche de faire concorder la coutume avec les principes du mariage chrétien. Mais on constate que la signification première a changé et s'approche de la signification d'un achat ou d'une vente. C'est la raison pour laquelle le jugement des Ordinaires semble plutôt négatif, sans qu'ils prônent cependant la suppression de la dot.

Ainsi l'attitude des supérieurs ecclésiastiques passe du refus radical à certaines craintes et hésitations et à un jugement à caractère négatif. Certaines caractéristiques de la dot leur semblaient

* Voir p. 468.

(1) Contribution à la solution pastorale de la problématique du mariage africain et de son paiement (Roma, Herder, 1966).

incompatibles avec la vraie conception du mariage chrétien et de la famille chrétienne.

Actuellement, ce jugement est devenu moins négatif. On s'est réalisé, en effet, que la conception du mariage chrétien, trop liée aux institutions occidentales, n'a pas assez tenu compte des structures sociales africaines où s'insèrent le mariage et son paiement. Le mariage africain n'engage pas seulement les individus qui se marient: la communauté aussi y intervient. Ce qui est exprimé, symbolisé par la dot. Si l'on cherche à christianiser le sens communautaire africain, on ne doit pas exclure de cette christianisation l'usage du paiement de mariage. La dot en soi doit être considérée comme une valeur africaine, mais il faut en extirper les abus, soit par une réglementation intelligente, soit par une réforme prudente. Ce qui nécessiterait, au préalable, une étude approfondie.

10 mai 1967

N. De Cleene. — Intervention concernant la communication de J.-P. Piérard sur la dot congolaise*

En étudiant l'évolution d'une coutume telle que la dot congolaise, il importe de prendre comme point de départ son contexte culturel traditionnel. Parmi les institutions qui dans ce contexte sont prédominantes, il faut signaler avant tout l'organisation clanique et l'économie de subsistance. Si dans le Congo moderne ces deux institutions ont perdu manifestement de leur importance, il serait une erreur cependant de penser qu'elles ont complètement disparu.

La dot dans le contexte culturel traditionnel

La coutume veut qu'à l'occasion du mariage le père ou l'oncle maternel du futur époux transmette au père ou à l'oncle maternel de la fiancée certaines valeurs prises dans l'avoir commun du clan. Suivant les peuplades, ces valeurs sont versées soit intégralement avant le mariage, soit en partie avant et en partie après le mariage en plusieurs tranches. Ces valeurs, jadis des objets de toute nature — couteaux, houes, lances, bijoux, couvertures, vêtements, petit bétail, voire des esclaves — sont à l'heure actuelle généralement versées en tout ou en partie, en argent. Elles sont appelées valeurs dotales ou dot.

Quel qu'ai pu être le sens primitif de la dot, les négociations préliminaires au mariage — pendant lesquelles, entre autres le montant de la dot est débattu — ont souvent fait interpréter celle-ci comme un prix d'achat.

Il ne peut y avoir d'achat que lors du mariage d'une esclave. Celle-ci est achetée et, de ce fait, est la propriété exclusive de son maître. Une femme libre, au contraire, est mariée moyennant une dot. Si la femme passe donc en quelque sorte des

* Voir p. 468.

mains de son père ou de son oncle maternel à celles de son mari et du clan de celui-ci, le lien social qui l'attachait à son clan n'est pas rompu pour autant. Même mariée elle reste un membre effectif de son clan. Cette condition ressort nettement des droits et des devoirs mutuels qui découlent du mariage pour les époux et pour leurs clans respectifs. Un homme manque-t-il à ses obligations coutumières vis-à-vis de sa femme, ou outrepasse-t-il ses droits à son égard, elle trouvera toujours dans les autorités de son clan ses protecteurs naturels. Si la femme est en défaut, le mari peut en appeler contre elle, auprès de ces mêmes autorités.

Si le mariage d'une femme libre n'est donc pas un mariage par achat, quel est le sens de la dot versée pour elle?

Pour en comprendre le vrai sens, il faut se rappeler que le mariage entraîne une modification dans le complexe des groupes généalogiques qui y sont intéressés, et partant également dans la structure sociale. En effet, le mariage crée des relations sociales nouvelles, non seulement entre le mari et la femme, entre la parenté du mari et la femme, entre la parenté de la femme et le mari, mais de plus entre la parenté du mari et la parenté de la femme qui tous sont intéressés au mariage et aux enfants qui en naîtront. Parmi les formalités et les cérémonies dans lesquelles interviennent les clans respectifs du garçon et de la fille, lors de la négociation d'un mariage, le versement de la dot est de beaucoup la plus importante. Sa fonction principale est la légitimation de l'union et de la progéniture. Elle est pour tous les intéressés la distinction fondamentale entre le mariage — institution sociale —, et le concubinage — union illégitime de deux individus.

La dot est aussi une compensation pour la perte subie par le clan de la jeune fille du fait du mariage d'un de ses membres; c'est la conséquence de la fonction de la femme dans l'économie de subsistance. Elle y est considérée comme une ressource de richesses humaines, certes, par sa fécondité, mais aussi de richesses matérielles par son travail. C'est à elle qu'incombe, entre autres, la culture des champs, la préparation des aliments, l'approvisionnement en eau et en bois sec, parfois même le portage. Comme la femme, lors du mariage, va habiter généralement dans le clan de son mari, c'est celui-ci qui bénéficie de son tra-

vail; si le clan du mari a gagné au change, celui de la femme y a perdu. La dot est appelée à compenser la perte.

La dot — c'est un troisième aspect — est aussi un facteur de stabilité du mariage. Si la femme abandonne sans motifs sérieux le domicile conjugal et qu'elle revienne dans son clan, la dot devra être remboursée; mais si, au contraire, la fuite est due aux mauvais traitements subis, il ne sera pas question de remboursement. Dans la première hypothèse, le clan de la femme s'efforcera de persuader la femme à retourner chez son mari, car le remboursement de la dot entraîne toujours des ennuis à l'intérieur du clan. Dans la seconde hypothèse, le mari arrivera bientôt à des sentiments meilleurs; car, puisque nulle faute incombe à la femme, elle pourra compter intégralement sur l'appui de son clan. Bientôt le mari se rendra compte qu'il ne récupérera pas la dot, sans parler de la perte de sa femme.

Ajoutons que le montant de la dot à verser pour une jeune fille varie selon le rang, la condition et la beauté; une femme peut donc être fière qu'une forte dot a été versée pour elle. Ce facteur est d'importance parmi les impondérables qui agissent sur la stabilité du mariage.

Ce serait une erreur cependant d'envisager le mariage indigène sous le seul angle des intérêts claniques. En réalité, il y a deux points culminants au cours de la conclusion d'un mariage: tout d'abord l'alliance des deux clans intéressés, dont il a été question jusqu'à présent, et ensuite l'union conjugale par laquelle les deux conjoints donnent leur consentement réciproque au mariage.

Si ce second aspect du mariage indigène à fort peu attiré l'attention, c'est que les cérémonies et usages se rapportant à la dot sont généralement spectaculaires, tandis que la formalité du consentement des conjoints se réduit souvent à un simple geste ou une attitude. Dans des communautés, où le sens de la solidarité demande que les accords intéressant la vie du groupe soient donnés collectivement, on peut fort bien admettre qu'un accord tacite avec la coutume ait la valeur d'un réel consentement. De sorte que le consentement au mariage peut être présumé du moment que l'individu ne se révolte pas positivement contre la volonté du groupe. Beaucoup de peuplades considèrent le mariage accompli, dès que la jeune fille fait son entrée dans la case de son

mari, ou qu'elle quitte son village pour se rendre — en procession autrefois — au village de son mari. Parfois un geste symbolique ou un simulacre d'enlèvement consacre le mariage.

Si la dot offrait des avantages certains, tels que la légitimation du mariage et de la progéniture ainsi que la stabilité des unions, elle avait aussi d'indéniables inconvénients.

Beaucoup de mariages étaient en effet des mariages imposés. C'était le cas notamment pour les jeunes filles qui se mariaient non seulement par soumission respectueuse ou servile aux autorités claniques, mais aussi par crainte réelle de mauvais traitements, de représailles et d'ensorcellement. Les autorités claniques se préoccupaient en général fort peu des sentiments et penchants personnels du jeune homme ou de la jeune fille, mais se laissaient guider par les avantages que leur procurerait le mariage. Le même esprit de lucre faisait donner des jeunes filles en mariage dès leur bas âge, surtout à des polygames qui offraient habituellement de fortes dots. Dans certaines régions cette pratique était répandue au point de causer une pénurie de filles à marier, avec toutes les conséquences désastreuses qui en résultaient.

La dot dans le contexte culturel moderne

Tous ces inconvénients se sont accentués au fur et à mesure que la dot a glissé du plan traditionnel dans un contexte culturel moderne.

Nous pouvons affirmer ici sans crainte d'être contredit par personne, que notre entreprise coloniale sous tous ses aspects — l'administration, l'évangélisation, l'enseignement, l'industrie, le commerce — s'est faite dans une approche individuelle beaucoup plus que dans une approche socio-culturelle. Elle a été concentrée principalement sur l'individu en tant qu'individu, et n'a pas tenu compte suffisamment de la fonction de l'individu en tant que membre de la communauté.

Il y a plus de vingt ans nous écrivions au sujet de l'évolution en cours:

Malgré des résultats sporadiques satisfaisants en tous domaines — nous songeons ici particulièrement au clergé indigène, à certains chefs et juges, à des catéchistes instituteurs et employés de bureau, à des ouvriers spécialisés des chemins de fer, exploitations minières, entreprises agricoles et commerciales, — nous ne pouvons nous défendre, pour l'ensemble de

la société, d'une impression de décadence. Dans les cadres nouveaux à horizon religieux, social et économique beaucoup plus large, la cohésion clanique se maintient difficilement. En se libérant, en tout ou en partie, de ses obligations traditionnelles envers son chef et envers ses frères de clan, l'indigène non seulement brise l'équilibre social à l'intérieur du groupe auquel il appartient, mais il se détache en même temps et dans la même mesure du complexe social dans lequel se moulait sa faible personnalité. Au lieu de développer celle-ci, en appliquant dorénavant le sens de solidarité clanique à une société devenue plus large, il a généralement une tendance à ramener toutes ses activités vers lui-même, pour sombrer finalement dans un individualisme dissolvant (1).

Faut-il s'étonner aujourd'hui que sur ce background individualiste, l'extension d'une économie monétaire ait fait naître une véritable commercialité de la dot avec tous les abus que ce phénomène comporte!

Conclusions

L'évolution de la dot pose un cas typique d'acculturation; et, ce sont précisément les conclusions qu'il faudrait en tirer qui ont retenu l'attention du colloque de Lubumbashi. On ne peut toutefois comprendre le processus d'un changement culturel sans avoir une idée précise de la nature même d'une culture.

Une culture est un mode de vie; c'est une espèce de planification par laquelle une communauté humaine s'adapte, avec plus ou moins de succès, à son milieu physique, social et idéologique. Elle est cependant bien plus qu'un simple mode de vie; elle est un mode de vie organisé, en ce sens qu'elle forme un tout structurellement et psychologiquement intégré. Structurellement intégré, parce que toutes les institutions, us et coutumes se compénètrent, s'influencent réciproquement, se déploient et se développent dans une dépendance mutuelle. Psychologiquement intégré, parce qu'à la base de l'ensemble, il y a un système cohérent de prémisses, de motivations, de valeurs.

Il en résulte, qu'en dernière analyse, une culture se trouve dans l'esprit.

Quand une culture change, ce sont beaucoup moins les formes extérieures de l'habitation, les méthodes agricoles, les rituels

(1) Le clan matrilinéal dans la société indigène. Hier, aujourd'hui, demain (Institut royal colonial belge, Mémoires, Tome XIV, Fasc. 2, p. 82, 1946).

religieux, les institutions familiales, les formalités du mariage qui changent, que les conceptions et les idées que les gens ont au sujet de l'habitation, de l'agriculture, de la religion, de la famille, du mariage.

Quand une culture change, c'est l'ensemble traditionnel des prémisses, des motivations, des valeurs qui changent.

La conclusion est importante, fondamentale même pour l'attitude à prendre dans l'évolution de la dot congolaise.

Si à la suite d'un individualisme dissolvant, les valeurs traditionnelles au sujet du clan et du mariage ont changé, des valeurs nouvelles se sont introduites.

De moins en moins les intérêts claniques ont une priorité sur les intérêts de la famille nucléaire, en entendant par là le père, la mère et les enfants qui en sont nés. Elle existait d'ailleurs déjà virtuellement dans la société traditionnelle. Grâce au développement de la personnalité du père et de la mère, elle acquiert aujourd'hui une organisation hiérarchique nouvelle. Les époux se sentent plus unis. Leur autorité sur les enfants s'affirme aux dépens de leurs clans respectifs. L'idée d'un patrimoine familial se fait jour.

Est-ce à dire, que dans le mariage congolais, l'aspect « alliance de deux clans » aurait complètement disparu, et, que, par voie de conséquence, on pourrait allègrement supprimer la dot?

Telle n'est pas notre opinion.

L'introduction de valeurs nouvelles dans une société ne se fait pas d'une manière uniforme; pour s'en convaincre, il suffit de comparer le mode de vie actuel dans les centres urbains et celui des populations rurales. Il y a donc des degrés de pénétration culturelle dont le législateur doit tenir compte. Cela ne doit toutefois pas l'empêcher d'intervenir éventuellement pour combattre des abus flagrants.

10 mai 1967

J.-P. Harroy. — La réforme agraire à Taiwan

En une communication que j'ai eu l'honneur de présenter il y a environ une année devant cette même Classe, j'ai essayé de démontrer que le tiers monde, en explosive augmentation démographique, n'a guère d'espoir de salut en dehors d'une rapide et vigoureuse intensification de son agriculture, mais que, malheureusement, les chances qu'une telle intensification puisse se produire sont rares, par suite de l'existence simultanée de nombreux obstacles socio-économiques dont la suite de ma communication s'efforçait alors de dresser l'énumération commentée.

Aujourd'hui, à la fois pour démontrer que le problème n'est quand même pas insoluble, mais aussi pour souligner combien son heureuse solution requiert une conjonction difficilement réussie de multiples facteurs favorables, j'aimerais faire devant vous l'application des conclusions de mon raisonnement de l'an dernier à un cas particulier que, depuis lors, j'ai eu la bonne fortune de pouvoir aller étudier sur place: la réforme agraire à Taiwan.

Pour situer exactement le cadre de cette analyse particulière, il n'est peut-être pas superflu de brièvement résumer ces conclusions générales auxquelles nous avions abouti, selon lesquelles l'intensification de l'agriculture du tiers monde était principalement entravée par quatre carences à corriger chez les paysans de ces pays: leur manque de force physique, leur manque de connaissances techniques, leur manque de capital et leur manque d'envie et volonté arrêtée d'intensifier leurs productions rurales.

En règle d'or, il semble qu'il faille d'abord admettre que, de ces quatre carences, c'est la dernière qui est de loin la plus funeste et que son élimination est une condition préalable à toute possibilité de s'attaquer en profondeur aux trois autres. Que l'on réussisse à insuffler au paysan un intense désir de cultiver mieux sa terre et bientôt ses premiers efforts dans ce sens comporteront naturellement comme résultats d'améliorer sa ration alimentaire — d'où sa force et sa santé —, de développer son « know-how »

et de lui procurer quelques surplus générateurs de premières possibilités pour lui d'investir dans son entreprise rurale, si familièrement modeste soit-elle. Et corollaire immédiat, le processus mélioratif qu'il aura ainsi amorcé sera efficacement accéléré par toute aide extérieure qui pourrait se traduire en dons temporaires de vivres, en encadrement temporaire de techniciens, en apport temporaire d'argent frais délibérément consacré à accorder du petit crédit rural. Et c'est à dessein que l'adjectif temporaire a été deux fois répété. Donnez au paysan l'envie intense d'améliorer sa culture, et une assistance du dehors l'aidera vraiment à atteindre son objectif, puis cessera d'être nécessaire. Au contraire, apportez cette aide sans que cette volonté de progrès existe, et les apports extérieurs: dons de vivres, venue de techniciens crédits ruraux, agiront comme des emplâtres sur des jambes de bois. Il faudra sans cesse les renouveler et pourtant aucun redressement n'en sera perçu. C'est l'explication de tant d'assistances manquées. A Taiwan, le désir de progrès ayant pu être créé, ce fut, au contraire, la réussite.

Deuxième règle d'or, il semble aussi que trois conditions de base soient nécessaires pour que le paysan du tiers monde puisse éprouver cette envie d'intensifier son agriculture, alias d'investir dans la terre qu'il cultive par recours au fumier, à l'engrais vert, aux engrains chimiques, à la mécanisation, à la déparasitisation, voire à l'irrigation ou même à l'aspersion. Ces trois conditions de base sont:

1. Il doit avoir la garantie de pouvoir rester suffisamment longtemps sur sa terre pour retirer lui-même le profit de ce qu'il y aurait investi: c'est la sécurité de la tenure;

2. Le surplus de production né de son surcroît d'effort doit profiter à lui-même et à sa famille, et non à un usurier, à un suzerain féodal, à un fisc dévorant ou encore à un groupe clanique capable d'empêcher l'enrichissement individuel de l'un de ses membres qui manifesterait un esprit d'entreprise progressiste;

3. Les surplus ainsi produits doivent pouvoir être vendus par le producteur à des prix pour lui rémunérateurs: sur le plan local, la réalisation de cette dernière condition requiert la création — par exemple par l'action coopérative — de bons circuits commerciaux d'écoulement, combattant les profits abusifs des inter-

médiaires; sur les marchés mondiaux, elle exige une issue au drame actuel de la détérioration ininterrompue des termes d'échange des produits de base, phénomène que la Conférence de Genève de 1964 des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (UNCTAD) a désormais baptisé du cri de détresse qu'y a poussé le tiers monde: « Trade, not aid ».

* * *

La toile de fond de notre propos d'aujourd'hui étant maintenant brossée, il nous est possible désormais de ne plus y faire évoluer que des personnages chinois.

En 1949, lorsque le maréchal CHIANG KAI-SHEK établit à Taipei le gouvernement de la République de Chine, il avait à faire face avant tout à un impératif qui repoussait toute autre considération au second plan: celui de la défense. Il le résolut dans les conditions que l'on sait, avec l'aide américaine que l'on sait, avec le succès que l'on sait. Et allusion n'y est faite ici que pour rappeler l'existence impérieuse de ce facteur dominant, lequel n'a jamais cessé depuis lors de conditionner la politique, mais aussi les moyens de la politique, du gouvernement de Taipei, dans un sens pour compliquer — en distrayant l'attention et les ressources des dirigeants — la conception et l'exécution de programmes de développement économique et social, mais dans un autre sens, comme nous verrons plus loin, pour en faciliter ou en stimuler certains aspects.

Malgré le caractère angoissant de la menace communiste toute proche, et que rappelle encore actuellement le bombardement de Quemoy, un jour sur deux, par les batteries côtières du président MAO, le maréchal CHIANG KAI-SHEK s'attaqua néanmoins simultanément, dès 1949, aux divers autres graves problèmes qui s'offraient à son gouvernement: l'insertion dans six millions de Formosans, pour la plupart ruraux, du gros million de Chinois continentaux — dont une fraction seulement faisaient partie de l'armée — qui l'accompagnaient dans son exode; l'allégement nécessaire des tensions que cette immigration massive créait tout particulièrement à Taipei, dont la population fut brusquement quintuplée, et surtout l'impulsion à donner à un développement économique et social bien nécessaire en cette île chinoise que cinquante années d'administration japonaise n'avaient pas préci-

sément choyée en matière d'infrastructure et que quelques récentes années de guerre avaient encore de surcroît durement touchée.

Cet essor économique et social, le gouvernement du Maréchal le voulait rapide, tant pour des considérations de politique internationale — il avait une démonstration à faire — que pour résoudre simultanément son autre problème: assimiler ses réfugiés, surtout à Taipei, sans mécontenter les Formosans d'origine. Mais malgré cette urgence, les promoteurs du panneau économique du programme de développement de Taiwan eurent l'infinie sagesse de le fonder essentiellement et prioritairement sur une puissante réforme agraire, et de considérer que l'industrialisation de l'île devait s'harmoniser avec les résultats bénéfiques de cette réforme, et non artificiellement les précéder. Le but premier, en ce pays majoritairement rural comme tant de ses homologues du tiers monde, ne fut donc pas, malencontreusement, d'essayer d'imiter les pays industrialisés en copiant leur structure actuelle et en édifiant, à coups de capitaux empruntés à l'étranger, des usines dont on ne savait trop bien qui allait en consommer les produits. Ce but liminaire, au contraire, fut de faire d'abord des paysans plus heureux et progressivement plus riches, et de créer ainsi également des consommateurs locaux pour les produits des usines qui, sagement et sans hâte, s'édifièrent parallèlement à ce lent progrès rural. L'idée était de copier — *mutatis mutandis*, s'entend — les pays industrialisés, non pas immédiatement dans ce que sont leurs structures actuelles, mais dans leur évolution historique, où le capital de départ de l'industrie s'était en majorité constitué dans la richesse des campagnes.

La priorité à donner à une réforme agraire cherchait aussi son aliment, pour le Maréchal et ses conseillers, dans l'un des *Trois Principes du Peuple* issus de la Révolution de 1911 et de la pensée du Dr SUN YAT-SEN. A côté, en effet, des deux premiers de ces principes qui énoncent la primauté, l'un du Nationalisme — alias la libération des entreprises étrangères — et l'autre de la Démocratie, le troisième celui du Bien-être social prévoit explicitement des méthodes à mettre en œuvre: lutter contre la concentration entre un petit nombre de mains, d'une part, du

capital et, d'autre part, des terres. La seconde méthode s'énonçait, en version anglaise due à SUN YAT-SEN: « equalization of land ownership so that the tiller will own his land ». Le but final de la réforme agraire fut ainsi défini par une formule tirée de ce principe et dès 1949 l'objectif agraire national s'intitulait: « land-to-the-tiller Program ». Ce dernier fut sanctionné le 20 janvier 1953 par un « epoch making bill » dénommé « Land-to-the-tiller Act ».

Les bases de départ de 1949 ne s'étaient pourtant pas avérées particulièrement encourageantes. Et à bien des égards, les conditions socio-économiques qui prévalaient dans le milieu rural formosan s'apparentaient — et souvent en pire — à celles que connaissaient à l'heure de leur récente accession à l'indépendance bien des Etats du tiers monde aujourd'hui toujours encore à la recherche d'un véritable démarrage — le take-off de Rostov — de leur développement.

On vient de le rappeler, depuis le traité de Shimonoseki de 1895, Taiwan avait été administrée de Tokyo un peu comme une colonie, avec une attention spéciale axée sur des produits agricoles d'exportation: sucre et riz, principalement, mais aussi thé, ananas et bananes. Il serait pourtant inexact de dire que cette administration « coloniale » japonaise ait été déficiente. Au contraire, elle réussit — ce que d'autres puissances coloniales réussissaient ailleurs, parallèlement — à introduire, probablement en partie par l'action directe de ses représentants et en partie par des impositions, plusieurs formes appréciables d'agriculture intensive, recourant à l'irrigation et à l'emploi des engrains, mais ces améliorations culturales visaient donc surtout à permettre des envois de vivres vers l'archipel nippon, en échange de produits manufacturés qu'écoulait ainsi l'industrie japonaise. Et ces améliorations furent alors pratiquement réduites à néant pendant les années 1941-1945, par interruption d'arrivée d'engrais, par la destruction d'une partie importante du système d'irrigation, et aussi par suite d'une grave crise de main-d'œuvre, le tout étant imputable aux faits de guerre, Taiwan, on s'en souvient, ayant été jusqu'en 1945 le théâtre de sanglants combats que se livrèrent, principalement dans les forêts de la chaîne centrale, les partisans chinois et les troupes japonaises.

Le moment est donc maintenant venu de décrire dans quelles conditions socio-économiques — envisagées dans l'esprit que je rappelais en commençant cette communication — vivaient en 1949 la masse des paysans formosans.

En bref, on peut dire que ces conditions étaient peu satisfaisantes et que le malaise rural était général. Septante-quatre pour cent de ces paysans n'étaient pas propriétaires du petit lopin qu'ils cultivaient et se heurtaient à tous les obstacles socio-économiques classiques de nature à leur ôter l'envie d'investir dans ce lopin de la sueur supplémentaire et un minimum de capital. Pour louer un lopin, il leur fallait payer au « landlord » une indemnité du genre « pas de porte » et accepter un taux de fermage toujours égal et sensiblement supérieur souvent à la moitié de la valeur d'une récolte moyenne. Le même taux était en usage en cas de métayage. L'année terminée, le bail était considéré comme expiré et il fallait refaire le siège du propriétaire et... repayer le pas de porte. Par ailleurs, tous les frais d'engrais, d'équipement rural, d'éventuelles constructions agricoles étaient laissés à charge du paysan qui, on s'en doute, était, de surcroît immanquablement endetté tant envers son propriétaire, pour retards de fermage, qu'envers l'usurier, cette plaie du tiers monde, que le Vice-Président de Taiwan, le Dr CHEN CHENG, dénomme: « the high interest evil of moneylenders ». On conçoit que dans ce contexte, les trois-quarts au moins des fermiers formosans partagaient le misérable sort de tant de leurs homologues du tiers monde et que, mal nourris et découragés, ils étaient bien peu disposés à s'engager spontanément dans la lutte pour la production accrue que leur demandait le Maréchal.

Quelques hommes à ce moment le comprirent et comme ils trouvèrent les remèdes et réussirent — ce qui est mieux — à les faire appliquer presque intégralement, on peut mesurer la reconnaissance que leur doit Taiwan puisqu'en dernier ressort, je n'hésite pas à le répéter, l'ensemble de la réussite de l'actuel essor économique de la République repose sur l'incontestable succès de cette réforme agraire.

Ces hommes, il est aussi intéressant de le noter, sont non seulement des Chinois, mais aussi quelques Américains. Dès novem-

bre 1948, en effet, donc peu avant l'évacuation du continent, les gouvernements de Chine et des U.S.A., sous le couvert d'un U.S. China Aid Act, avaient créé à Nanking une « China-United States Joint Commission on Rural Reconstruction », en sigle: la J.C.R.R. En 1949, cette Commission se transporta à Taipei, où elle eut donc aussitôt une opportunité exceptionnelle de s'attaquer à une œuvre de « rural reconstruction ». Et c'est à ses membres et collaborateurs, et aux conditions exemplaires dans lesquelles elle opéra et put opérer grâce à un constant appui des autorités politiques, que l'entreprise se solda par un succès. La J.C.R.R. — dont je viens donc de pouvoir rencontrer les principaux dirigeants actuels — constitue ainsi à mes yeux l'un des plus parfaits outils de réelle coopération internationale au développement, car elle localise la conception d'une réforme, qui doit être tout autant politique et sociale qu'économique et technique, dans une équipe de spécialistes de très haut niveau appartenant à deux pays différents, tous également aptes à élaborer en équipe la solution globale qui s'impose, et bénéficiant suffisamment de la confiance générale les uns pour déclencher une aide massive efficace en provenance de Washington et les autres pour déterminer le gouvernement de Taipei à prendre avec énergie, souvent en bravant des impopularités, toutes les options politiques nécessaires pour faire sauter un à un les obstacles socio-économiques dont il fut ici déjà souvent question et que ne peuvent écarter sans l'aide du politique ni le technicien, ni l'économiste, ni le sociologue ni aucun Pactole étranger si abondant fût-il.

Ces exceptionnels préalables une fois réalisés — songeons à CORNEILLE disant: « ma tragédie est finie, je n'ai plus qu'à l'écrire » — il ne restait dès lors plus qu'à choisir les réformes à édicter, puis à passer à leur exécution. Et en ce qui nous concerne maintenant que nous savons pourquoi ces réformes allaient réussir, il ne sera plus très long de vous les décrire sommairement dans leur succession chronologique.

La première phase consista en une attaque directe contre les taux de fermage abusifs et contre l'excessive brièveté de la durée des baux ruraux. Elle débuta encore en 1949, mais n'eut sa consécration légale qu'en 1951, par la promulgation du « Farm

rent reduction to 37,5 % Act » dont le seul titre décrit l'essentiel du contenu. Elle fut vigoureusement propulsée par le Dr CHEN CHENG déjà cité, aujourd'hui vice-président de la République, à cette époque gouverneur de la Province de Taiwan et qui antérieurement comme gouverneur de la Province de Hupeh avait déjà, vers 1940, tenté, mais sans succès, des réformes analogues sur le continent, en s'appuyant sur la théoriquement fort bonne « Land Law » chinoise du 30 juin 1930.

Une classification des terres de culture, tant en sec qu'en irrigué, fut organisée en vingt-six catégories différentes, et à chaque catégorie correspondait une évaluation forfaitaire de la valeur moyenne de la récolte et un plafond de loyer équivalant aux trois huitièmes de cette valeur. Ce régime, *a priori*, mettait fin au métayage: quelle que fut la récolte obtenue, la quantité de riz ou la somme à remettre au landlord restait la même et le paysan avait dès lors intérêt à provoquer une récolte abondante puisque lui seul désormais en profitait.

La même loi interdisait formellement les « pas de porte », permettant au paysan qui réussissait à produire des preuves de se faire rembourser de tels « pas de porte » qu'il aurait payés dans le passé. La durée du bail d'un an était portée à six ans, renouvelable au gré du paysan. Une expulsion devait être motivée. En cas d'arbitraire démontré, son auteur était punissable. Dorénavant, la sécurité de la tenure était assurée.

Certes, pour traduire la théorie dans les faits, il fallut de l'énergie et du zèle de la part de l'autorité, une résignation que l'on sut déclencher chez le landlord, un esprit nouveau de la part du paysan ainsi libéré à qui il fallait faire comprendre que d'anciennes chaînes traditionnelles avaient disparu mais que de nouveaux devoirs, et de nouvelles limites aussi, étaient nés pour lui avec cette première réforme. La difficulté majeure résida, on le conçoit aisément, dans l'établissement de contrats écrits se substituant aux accords verbaux du passé, où la loi était pratiquement synonyme de bon plaisir du propriétaire. Il y eut de nombreux conflits que des autorités politico-judiciaires instaurées pour la circonstance eurent à trancher. Le travail matériel accompli fut immense, mais les résultats apparurent bientôt tels qu'on les attendait. L'insuffisance alimentaire de jadis fit place à la

possibilité, non seulement pour toute la famille de manger à sa faim, mais encore pour le chef de ménage de vendre des surplus en quantités croissantes, ce qui se traduisit par une amélioration générale de l'habillement, l'envoi d'un plus grand nombre d'enfants à l'école, l'édification de bâtiments nouveaux, des achats d'outillage. Quarante-huit pour cent de la population rurale de Taiwan était bénéfiquement touchée par l'opération qui, insensiblement, pavait la voie au « land-to-the-tiller Program ».

La deuxième phase de la réforme, qui débute en 1951, concerne les quelque 20 % de terres cultivées de Taiwan qui appartenaient à l'Etat, principalement parce qu'avant 1945 elles avaient appartenu au gouvernement provincial japonais, aux autorités militaires ou à des privés japonais, ou encore parce que pour diverses raisons — par exemple lorsque les pouvoirs publics avaient, par des travaux, rendu fertiles des terres précédemment stériles — elles étaient normalement terres cantonales ou communales. Le raisonnement logique fut que l'Etat aurait eu mauvais gré d'imposer des ventes forcées aux landlords dans le cadre d'un programme général « land-to-the-tiller » si lui-même, l'Etat, ne donnait pas l'exemple en se dessaisissant de ses biens fonciers au profit de ceux qui les cultivaient. Or, des 180 000 ha ainsi possédés par le gouvernement, 59 % étaient loués à des paysans, le reste était exploité par des coopératives ou régies publiques. Il y eut ainsi cinq sessions successives de ventes entre 1951 et 1958, préférence étant *a priori* donnée, dans ces cessions, à l'exploitant-occupant. Le prix était fixé à la valeur de deux récoltes moyennes et demie, payable en dix ans, sans intérêt. En 1961, 156 000 paysans étaient ainsi devenus propriétaires de 96 000 hectares, soit environ deux-tiers d'hectares par famille. La modicité de ce chiffre unitaire peut surprendre. N'oublions pas toutefois que des 3 600 00 ha de Taiwan, un quart seulement, soit 900 000 ha se trouve sous culture et que la statistique officielle de 1962 — on peut, depuis cinq ans, admettre une nouvelle augmentation de la population totale d'un million et demi d'habitants — indiquait un total de 1 800 379 personnes travaillant dans les champs, dont 1 299 267 hommes et 501 112 femmes. Si l'on partage ces 900 000 hectares cultivés entre environ 1 300 000 hommes, on arrive au même ordre de grandeur

moyenne de deux-tiers d'hectare par cultivateur. Et il faut aussi rappeler, pour justifier cette exiguité unitaire, qu'une fraction importante de ces surfaces cultivées bénéficient de l'un des meilleurs systèmes d'irrigation du monde.

Venons-en maintenant à la pierre d'angle de la réforme, la réalisation du souhait de SUN YAT-SEN, le « Land-to-the-Tiller Act » du 20 janvier 1953.

Son économie peut approximativement être résumée comme suit: un propriétaire était en principe autorisé à conserver, s'il les cultivait lui-même, trois « chia » soit 2,91 hectares de terre irriguée de qualité moyenne, ou le double de terre non irriguée. Le reste de sa propriété pouvait être rachetée par l'Etat, des exceptions étant prévues dans certains cas d'indivision, de biens d'église, etc. Le paiement s'effectuait pour 70 % en « land-bonds » et pour 30 % en actions industrielles d'usines possédées par l'Etat. Le « land bond » portait intérêt de 4 %, mais était susceptible, si son détenteur voulait ne pas être victime d'une dévaluation de la monnaie, d'être progressivement remboursé en riz (cas des terres irriguées) ou en patates douces (cas du sol sec) par vingt livraisons échelonnées sur dix ans. Par ailleurs, les surfaces rachetées étaient revendues aux occupants, à un prix de nouveau de l'ordre de deux fois et demie la valeur d'une récolte moyenne. Le fermier devenait propriétaire dès son premier paiement, mais ne pouvait revendre ou transférer le bien qu'après apurement complet.

L'opération « Land-to-the-tiller » dura de février 1953 à janvier 1954. Son exécution nécessita la constitution préalable d'une documentation cadastrale qui comportait six millions de fiches. Elle concerna 139 000 hectares, que se partagèrent 194 823 anciens occupants désormais propriétaires. Chacun d'eux, à nouveau, put ainsi acquérir en moyenne un peu plus de deux-tiers d'hectare. Et pour payer ses 30 % en actions industrielles, l'Etat sacrifia la propriété de quatre de ses grandes entreprises: la « Agricultural and Forestry Corporation », la « Industrial and Mining Corporation », la « Cement Corporation » et la « Paper and Pulp Corporation ».

Ainsi fut donc réglé avec bonheur le problème de la sécurité de la tenure et de l'affranchissement du paysan chinois à l'égard d'un landlord trop puissant et trop exigeant.

Il restait encore à aider la classe rurale à se débarrasser des autres obstacles socio-économiques susceptibles d'entraver son essor: difficultés de se procurer un peu de capital, sinon en recourant à l'usurier, difficulté d'acquérir engrais et outillage, voire de simples biens de consommation, sinon au prix fort, difficulté d'obtenir les meilleures conditions pour la vente de ses surplus. Ce dernier groupe d'objectifs fut alors atteint par l'organisation coopérative, que l'on put pousser à un très haut degré de perfection, une fois encore précisément parce que les autres conditions préalables étaient réalisées: intérêt croissant des paysans pour leur coopérative, possibilité de doter celle-ci de bons cadres, possibilité aussi de combiner dans une seule coopérative un grand nombre d'activités différentes: crédit rural, approvisionnements en engrais et insecticides, traitement des produits, écoulement de ceux-ci aux meilleurs prix, utilisation collective d'outillage mécanisé, vente aux coopérateurs de biens de consommation, etc. L'étude approfondie du fonctionnement de ces « farmers' associations » est particulièrement édifiante, tout comme celle de leurs homologues, les « irrigation associations » qui assurent parmi les usagers — et à leurs frais — la juste répartition des eaux amenées par le canal collectif. Il m'a été donné, au mois d'août dernier, de pouvoir examiner ce fonctionnement dans le milieu paysan lui-même. La preuve m'est, au cours de ces visites, apparue évidente que, une fois le processus amorcé dans le bon sens par la naissance d'une classe rurale active parce que seule bénéficiaire de son activité, il devenait possible de lever un à un absolument tous les obstacles socio-économiques auxquels on s'attaque ailleurs vainement tant que cette condition liminaire essentielle n'a pu être réalisée.

* * *

Avec quelques autres réalisations qu'il me faudra, faute de temps, passer sous silence, comme par exemple le remarquable quadrillage national d'encadrement technique rural et l'immense opération de remembrement elle aussi rendue possible parce que

le sens des flèches est désormais devenu bon, tels sont, mes chers Confrères, les principaux panneaux complémentaires de la réforme agraire de Taiwan.

Tous ces facteurs, je ne crains pas de le répéter une fois encore, contribuèrent conjointement à développer chez le paysan chinois l'envie de mieux cultiver, afin de davantage produire, puisque désormais, avec sa famille, il devenait pratiquement le seul bénéficiaire du résultat de tout nouvel effort qu'il décidait de consentir. Et en normal corollaire, selon le processus qui vous fut rappelé il y a un instant, ses trois autres carences de départ: insuffisance alimentaire, manque de know-how et absence de possibilités d'investir purent se résorber rapidement et naturellement.

Autre manifestation exemplaire d'un principe évoqué il y a quelques instants: dans ce contexte d'enthousiasme et d'ardeur au travail, l'aide extérieure — entendez, évidemment, l'aide américaine — fut rarement aussi totalement et intégralement utilisée. Cette aide, nul ne l'ignore, fut généreuse, très généreuse même, une fraction de cette générosité étant, on le comprend, dictée par le double et légitime désir de consolider le potentiel de résistance de Taiwan contre la menace communiste et aussi de partager avec le Maréchal le bénéfice d'une éclatante démonstration faite au monde entier de la vitalité du régime de Taipei. Mais si le terrain pour l'accueillir n'avait pas pu être aussi heureusement et globalement préparé, cette aide, malgré son ampleur, fût restée sans effet. Et ce n'est donc que par une conjonction de facteurs bénéfiques, symbolisée dans la J.C.R.R., que put être réussie la gageure de rétablir en 1952 la production agricole de 1940 pratiquement tombée de moitié en 1946, de doubler cette production agricole de 1952 à 1965 presque sans augmenter les surfaces sous culture, et enfin de quadrupler la production industrielle entre 1952 et 1964 et d'également quadrupler le commerce extérieur entre 1954 et 1964, l'année 1963 ayant vu le chiffre des exportations dépasser celui des importations.

Ces dernières statistiques générales termineront le tableau que je me proposais de vous présenter, mon intention ne pouvant aller, et dans une certaine mesure il faut peut-être le regretter, jusqu'à décrire par surcroît comment, parallèlement à l'essor

agricole dont nous venons d'essayer ensemble d'analyser les causes profondes, et presque par relation de cause à effet, l'industrie chinoise a, elle aussi, réussi son envol au point que Taiwan a maintenant cessé d'importer des engrais et que sa presse a l'an dernier solennellement proclamé que le moment était venu où avait pu prendre fin l'aide américaine.

Le moment est toutefois également venu pour ma communication de prendre fin.

J'imagine qu'elle vous aura mieux fait concevoir que, dans certaines conditions bien précises, les obstacles socio-économiques qui s'opposent à l'intensification de l'agriculture du tiers monde peuvent encore, et c'est pour ce tiers monde une raison d'espérer, être levés par une action intelligente et vigoureuse,

Mais je crains seulement qu'elle vous fera aussi retenir qu'il faut pour réunir ces conditions un ensemble de facteurs convergents: stabilité politique, population laborieuse, richesse d'encaissement, voire patriotisme exacerbé par un grand péril tout proche, ensemble que possédait Taiwan, que possédait peut-être comme elle Israël, mais qu'il n'est malheureusement guère possible de voir à bref délai réalisé semblablement dans beaucoup d'autres pays du tiers monde.

17 avril 1967.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE *

Notices 41 à 56

BIBLIOGRAFISCH OVERZICHT *

Nota's 41 tot 56

* *Bulletin des Séances de l'ARSOM*,
1964, p. 1 180.

* *Meded. der Zittingen van de
K.A.O.W.*, 1964, blz. 1 181.

Hauben (Marcel) (R.P.): *Contribution à la solution pastorale de la problématique du mariage africain et de son paiement* (Roma, Herder, 1966, 8°, 205 p.)

Avec cette dissertation, l'auteur, missionnaire de Scheut, obtint le grade de docteur en théologie morale à l'Academia Alfon-siana de la Pontificia Universitas Lateranensis à Rome.

La première partie pose la problématique de la dot et du mariage africains: l'attitude des Supérieurs ecclésiastiques du Congo — successivement la condamnation radicale de la dot (1907), l'hésitation (1910-1928) et le jugement modéré à caractère négatif — a été inspirée par la conception traditionnelle du mariage chrétien, qui ne correspond pas exactement au cadre général de la structure sociale africaine.

Dans la deuxième partie, l'auteur examine le mariage dans l'Ancien Testament, dans le judaïsme tardif et dans le monde gréco-romain, pour voir comment la Révélation s'est comportée dans la rencontre de la doctrine chrétienne avec les structures sociales matrimoniales. Il aboutit à des conclusions importantes et constate e.a. que l'Eglise primitive, tout en prêchant la doctrine du Christ dans sa pureté, adoptait une attitude qui peut être qualifiée de « silence prudent » ou de « silence pastoral » (p. 169).

C'est cette attitude de transition qu'il préconise pour l'Afrique: une attitude de tolérance vis-à-vis de certains problèmes posés par le paiement de mariage et d'autres coutumes matrimoniales qui sont intrinsèquement liées à ce dernier, p. ex. le mariage à l'essai et le renvoi de l'épouse en cas de stérilité. Il insiste cependant sur le fait que la solution pastorale proposée se présente comme une hypothèse de recherche qui veut contribuer à l'implantation de l'Eglise en Afrique noire.

Une remarquable étude, bien documentée, qui ne manquera pas de susciter l'intérêt qu'elle mérite.

6.2.1967
M. STORME

Van Hoeck (Albert): *De kraanvogel op de vulkaan. Geboorte van de Republiek Rwanda* (Brussel, D.A.P. Reinaert Uitgaven, 1966, 12°, 229 blz., 1 kaart, 80 F. — Wereld-in-reeks, nr. 93)

Dit boek verhaalt de ondergang van de dynastie die gedurende 9 eeuwen over het vulkanisch gebied van Rwanda heerste en die de kraanvogel als totem had. Het is de bloedige geschiedenis van de ondergang van het absoluut koningschap van de Tutsi-heersers naar de grondwettelijke parlementaire demokratie waar nu de Hutu het bewind voeren.

De auteur heeft geen wetenschappelijke bedoelingen. Hij wil enkel een onpartijdig relaas brengen van de opeenvolgende fazen in de strijd tussen meesters en knechten, tussen verdrukken en verdrukkers, van de rol die inlandse koningen en volksleiders en ook blanken, gouverneurs, bisschoppen, beambten en officieren, hierin gespeeld hebben. Toch heeft zijn boek een grote geschiedkundige waarde. Het is veel meer dan een objectief verhaal, meer zelfs dan een getuigeverslag. Immers, van 1946 tot 1962 verbleef hij in Rwanda-Burundi, eerst in territoriale dienst, daarna als magistraat; gedurende 2 jaar (1954-1955) was hij adviseur en vertrouwensman van de mwami Charles MUTARA en hij onderhield ook nauwe betrekkingen met diens jonge opvolger KIGERI V; hij kende persoonlijk de voornaamste acteurs van de strijd en was rechtstreeks betrokken bij sommige van de verhaalde feiten. Het boek is dan ook een mengsel van verhaal en « mémoires ». Bepaalde gedeelten zijn zelfs gebaseerd op vertrouwelijke dokumenten waarvan hij inzage kreeg en waarvan hij enkele uit de brand heeft kunnen redden.

A. VAN HOECK is geen onbekende meer in de Afrikaanse letterkunde. Ook dit werk bezit hoge literaire kwaliteiten. Het is bovendien zeer boeiend geschreven. En met veel begrip voor de mens en zijn eeuwig drama.

6.2.1967
M. STORME

Shinnie (Margaret): *Ancient African kingdoms* (London, Edward Arnold Ltd, 1965, 126 p., ill.)

L'A. est l'épouse de l'archéologue britannique Peter L. SHINNIE, qui s'est fait connaître par ses travaux sur la Nubie médiévale et qui est actuellement professeur à l'Université du Ghana. Dans l'élégant petit ouvrage sous revue, elle s'est donné pour objectif de fournir aux étudiants des jeunes Universités d'Afrique un panorama succinct de l'histoire des plus importants Etats africains avant l'arrivée des Européens. Après une brève introduction consacrée à la géographie et à la préhistoire du continent noir, elle évoque les origines et le développement du royaume de Kush-Meroë, qui fut conquis par les Axoumites vers 350 de notre ère; elle en décrit la civilisation à la lueur des recherches archéologiques. Puis elle brosse un tableau suggestif des Etats « soudanais », Ghana, Mali et Songhai, dont le rôle fut prépondérant en Afrique occidentale et dont les périodes d'apogée se situent respectivement aux X^e, XIV^e et XV^e siècles. L'A. retrace ensuite les destinées du Kanem et du Bornou, Etats du Soudan central, dont les origines semblent remonter au IX^e siècle et qui faisaient encore honorable figure lorsque l'explorateur allemand Henrich BARTH les visita au cours des années 1850-1855. Un chapitre est consacré aux « Etats de la forêt » et l'A. y décrit la vieille civilisation Nok, les Etats Yoruba, le peuple des Ashantis, le « royaume » Kuba-Bushongo, ainsi que ceux qui forment de nos jours l'Uganda (Ankole, Bunyoro, Buganda, Busoga). Dans les deux derniers chapitres, quelques pages évoquent les « Pays de Zanj » (c'est-à-dire la côte orientale africaine) et fournissent une bonne mise au point au sujet des fameuses ruines de Zimbabwe en Rhodésie.

L'ouvrage n'a aucune prétention scientifique; il n'en constitue pas moins une synthèse objective des derniers résultats fournis, en matière d'histoire africaine, par les travaux d'éminents spécialistes, parmi lesquels nous regrettons toutefois que l'A. n'ait cru devoir faire figurer aucun Belge...

8.3.1967
M. WALRAET

44

Clower (Robert W.) et al.: *Growth without development, an economic survey of Liberia* (Evanston, Illinois, Northwestern University Press, 1966, 8°, 385 p., 3 cartes, 4 graph., 128 tabl.)

Les quatre auteurs * du présent ouvrage sont des économistes américains qui ont mené une enquête au Libéria, de janvier 1961 à août 1962, afin de rechercher les raisons pour lesquelles, malgré une économie en croissance, le pays ne connaît pas un réel développement.

Les auteurs constatent que ce pays, qui n'a jamais connu le régime colonial et qui a reçu un appui important des Etats-Unis, est entièrement dirigé par les descendants des Américano-Libériens, fondateurs de cet Etat. En fait, ces familles occupent tous les postes dirigeants et n'ont pas cherché à faire participer la masse des populations au développement du pays.

Il existe des plantations de caoutchouc et on exploite des mines de fer; mais la part de salaires payés aux étrangers est plus élevée que dans les pays africains ex-colonisés, car l'instruction n'a pas été dispensée aux populations, sauf dans les centres où sont groupés les Américano-Libériens.

Les dépenses de prestige sont trop élevées; ainsi la représentation diplomatique coûte presque autant que l'ensemble des dépenses concernant l'éducation. On construit dans les centres d'énormes bâtiments administratifs, mais il n'y a pas de routes...

Les AA. proposent les remèdes propres à redresser la situation, mais estiment qu'il s'agit d'une tâche de longue durée. La documentation réunie sur le Libéria et d'autres pays en développement est très étendue et cet ouvrage peut être considéré comme un modèle d'enquête objective.

9.3.1967

A. LEDERER

* Robert W. CLOWER, Georges DALTON, Mitchell HARWITZ et A.Q. WALTERS.

45

Seydou (Madani Sy): *Recherches sur l'exercice du pouvoir politique en Afrique noire (Côte d'Ivoire, Guinée, Mali)* (Paris, A. Pedone, 1965, 8°, 230 p. - Coll. du Centre de recherches, d'études et de documentation sur les institutions et la législation africaines)

L'inadaptation des institutions politiques empruntées aux modèles occidentaux tient essentiellement à l'état de sous-développement économique de la Côte d'Ivoire, de la Guinée et du Mali, l'objectif premier à réaliser étant le développement économique. Dans cette optique, il appartient au « Pouvoir » de servir de guide au pays. Or, ce « Pouvoir » ne peut pas tolérer le pluralisme des opinions et des attitudes. C'est pourquoi le parti sur lequel il s'appuie et auquel il s'identifie ne peut être qu'unique.

La méthode employée par l'A. pour développer sa thèse est — comme il le souligne — « justifiable de la science politique ».

Dans une 1^{re} partie, l'A. examine, sous le titre *L'infrastructure économique et sociale*, les conditions économiques et socio-logiques de l'action du « Pouvoir », le terme « infrastructure » ayant pour fin de mettre en relief le milieu humain auquel est destinée l'entreprise qui consiste à acclimater des institutions politiques nées sous d'autres cieux et dans d'autres conditions. Dans une 2^e partie, l'A. se demande si les institutions établies par les Constitutions des trois Pays sont ou non adaptées aux réalités économiques et sociologiques qui prévalent à l'heure actuelle. Pour lui, la réponse paraît devoir être négative. Dès lors, comme l'objectivité oblige à conclure à l'inadaptation des institutions venues d'Occident, force est de pousser l'analyse dans une autre direction pour rendre compte du régime politique desdits Pays. Aussi bien est-ce du côté du parti unique qu'il faut chercher pour comprendre les ressorts des nouveaux régimes d'Afrique noire. C'est dans la 3^e et dernière partie de son ouvrage que l'A. est, dès lors, amené à traiter de la « réalité partisane ».

Si, pour l'A., l'inadaptation des institutions politiques inspirées de celles de l'Occident provient « essentiellement » de l'état de sous-développement économique, on peut cependant se demander si d'autres causes aussi importantes — tout au moins pour d'autres Etats africains — ne se trouvent pas pour rendre inadéquates des institutions copiées sur celles des pays occidentaux.

12.3.1967 André DURIEUX

Queuille (Pierre): *Histoire de l'afro-asiatisme jusqu'à Bandoung. La naissance du tiers monde* (Paris, Payot, 1965, 8°, 326 p. - Coll. « Bibliothèque historique »)

L'ouvrage vise à retracer la genèse de la constitution du groupe afro-asiatique qui s'est affirmé à la conférence de Bandoung en 1955. Il reprend un à un les divers courants qui se sont ainsi rencontrés. Après une brève préface, une première partie subdivisée en quatre chapitres étudie les incitations au regroupement afro-asiatique; une seconde (chap. V-VI) est consacrée aux conférences du regroupement asiatique (jusqu'à Bandoung); une troisième (chapitres VII-X) s'étend longuement sur le groupe afro-asiatique à l'assemblée des Nations Unies, une quatrième (chapitres XI-XII) s'intitule *Aboutissement et renouveau à Bandoung*. Après une bibliographie assez peu fournie, figurent quatre annexes: une note sur le Pancha SILA et des extraits des résolutions finales de la Conférence des relations asiatiques à New Delhi du 23 mars au 2 avril 1947, de celle des gouvernements afro-asiatiques à New Delhi (20-23 janvier 1949) et, enfin, de la Conférence afro-asiatique à Bandoung (18-24 avril 1955).

Il s'agit d'un ouvrage conscientieux qui, sur un demi-siècle, reprend tous les événements internationaux qui ont contribué à former l'afro-asiatisme, phénomène dont l'importance internationale est capitale dans l'histoire contemporaine. Les chercheurs y découvriront une mine de renseignements et il semble bien qu'aucun de quelque importance n'ait échappé à la collecte de l'A.

C'est ainsi, par exemple, que la prise de conscience de plus en plus nette de l'afro-asiatisme, son affirmation et son efficacité sont suivies, de session en session de l'Assemblée des Nations Unies, à propos d'une série impressionnante de questions portées à son ordre du jour.

L'ouvrage présente un intérêt documentaire très certain. Malheureusement, il ressemble trop à un travail scolaire, il souffre d'un manque évident de coordination, la marche des événements est malaisée à suivre, les faits essentiels et accessoires sont livrés pêle-mêle sans relief suffisant. Les subdivisions de l'ouvrage, notamment les chapitres et les portions de ces chapitres, n'obéissent pas à un plan clairement exprimé; il n'est illustré par aucun tableau synthétique.

13.3.1967 J. SOHIER

Maquet (Jacques): *Les civilisations noires. Histoire, techniques, arts, sociétés* (Verviers, Gérard et Cie, 1966, 16°, 320 p., - Marabout Université, n° 120)

Il s'agit de la seconde édition, mise à jour, d'un ouvrage publié en 1962 aux éditions Horizons de France (Paris), sous le titre *Afrique, les civilisations noires*, et qui avait obtenu le Prix du meilleur livre d'art consacré à l'Afrique.

L'A. est directeur d'études à l'Ecole pratique des Hautes Etudes de l'Université de Paris. Docteur en droit, en philosophie et en anthropologie, il est un spécialiste de l'Afrique noire où, onze années durant, il effectua et dirigea des recherches en sciences humaines, d'abord comme chef de centre à l'Institut pour la recherche scientifique en Afrique centrale (Butare, Rwanda), puis comme professeur d'anthropologie à l'Université officielle du Congo (Lumbumbashi, Rép. démocrat. du Congo). Auteur de plusieurs ouvrages très remarqués, Jacques MAQUET s'intéresse, depuis quelques années, à la sociologie de l'art africain et ce sont les résultats de ses recherches qu'il nous livre dans *Les civilisations noires*. Comme il l'écrit dans la préface, il ne s'agit ni d'un manuel ni d'un traité scientifique, mais d'un travail de synthèse où chaque ensemble d'institutions est exposé dans la civilisation où il apparaît le plus caractéristique, sans exclure sa présence dans les autres civilisations.

Après une introduction consacrée aux sociétés, cultures, races et langues africaines, l'A. envisage successivement six types de civilisation, à savoir: *la civilisation de l'arc* (chasseurs et récolteurs, Pygmées et Bochimans); *la civilisation des clairières* (agriculteurs itinérants de la forêt humide); *la civilisation des greniers* (agriculteurs de la savane méridionale); *la civilisation de la lance* (pasteurs des hauts plateaux de l'est); *la civilisation des cités* (artisans et marchands de l'ouest); *la civilisation des industries* (l'Afrique d'aujourd'hui et de demain). L'originalité de l'étude de notre Confrère réside non seulement dans cette classification, mais aussi dans la manière dont il aborde la description de chaque culture en évoquant les œuvres d'art qu'elles ont produites.

Une bibliographie sélective et un index terminent cet excellent ouvrage, dont il faut admirer l'abondante et suggestive iconographie. Félicitons-en non seulement l'A. et ses collègues africanistes et photographes, mais aussi les responsables de la collection Marabout, qui fait honneur à l'édition belge.

16.3.1967
M. WALRAET

Youlou (Fulbert): *J'accuse la Chine* (Paris, La Table ronde, 1966, 8°, 253 p.)

L'abbé Fulbert YOULOU, ex-président du Congo-Brazzaville, emprisonné en 1963, s'échappe par le Congo-Léopoldville en 1964 et vit en exil depuis lors.

Il craint pour l'Afrique, mais surtout pour les deux Congo, clé du continent noir, l'emprise du communisme chinois, le plus dur, le plus impitoyable des communismes. C'est le communisme « infernal » qui a poussé l'homme blanc à douter de la valeur de son entreprise en Afrique, au moment où il aurait dû la parachever. Elle avait ses grandeurs cette entreprise et le communisme chinois n'est qu'un impérialisme cent fois plus détestable que le colonialisme.

La Chine est partout où le monde libre la tolère, elle fait des promesses pour mieux exploiter, pour mieux planter le chaos dont elle profitera. Partout on rencontre des Chinois qui s'efforcent de diriger les mécontents et les initient au terrorisme total. On forme des docteurs-sorciers qui exploitent la naïveté de leurs auditeurs, les poussent à susciter les mouvements communistes, à faire disparaître les personnages gênants, à massacer les populations. Les évolués ramènent de leurs voyages le soi-disant progrès, qui n'est qu'une somme d'utopies socialisantes et égalitaires dont l'Afrique n'a que faire.

Il serait temps pour l'Europe et l'Afrique de s'allier pour leur bien réciproque grâce aux richesses du sous-sol africain.

L'A., toujours sincère, va parfois au-delà de sa pensée. Sans doute le continent noir est-il spiritualiste, attaché à ses coutumes, à sa terre et à ses chefs, mais il paraît exagéré de parler de démocratie, car elle ne fait que naître, de communauté car il n'y a que celle des clans, de nationalisme qui ne se concrétise pas et de christianisme dont les racines sont profondes « intégrées à la nature africaine, à ses fièvres, ses coutumes, ses excès, ses magies (...) ».

En une des 9 annexes au livre, l'A. donne le nombre de missionnaires assassinés au Congo-Léo de janvier 1964 à fin mars 1965: cent quinze...

17.3.1967

E. BOURGEOIS

Breedveld (Walter): *Atiman, de negerdokter bij het Tanganyikameer* (Nijmegen, B. Gottmer's uitgeversbedrijf, 1966, 12°, 174 blz.)

De auteur stelde dit boek op aan de hand van een uitgebreide dokumentatie verzameld door W. SMULDERS, Witte Pater. Het is de biografie — in verhaalvorm — van Adrien ATIMAN, die als jonge knaap in zijn geboortedorp bij de Niger door de Toearegs werd geroofd en van de ene slavenhouder naar de andere overging. Na een paar jaar werd hij tenslotte vrijgekocht door Pater DEGUERRY. Hij volgde de lagere school en werd daarna naar Malta gestuurd om er medecijnen te studeren, volgens het plan van Mgr LAVIGERIE, die Afrikaanse geneesheren wilde vormen, dokters-katechisten, voor de kerstening van Afrika. Op 23-jarige leeftijd had hij zijn studies af en trok hij met de Witte Paters mee naar Karema bij het Tanganyikameer. Hij huwde een prinses van de Bende-stam en kreeg een zoon, Jozef. Tot aan zijn dood, in april 1956 — hij was toen ongeveer 90 jaar oud — werkte hij te Karema, behoudens een korte onderbreking.

ATIMAN was een bekwaam dokter en een bezield katechist. Hij ontving vele hoge onderscheidingen, maar zijn eenvoud en bescheidenheid, zijn tegenzin voor bekendheid, zijn er de oorzaak van dat deze Afrikaanse SCHWEITZER niet de aandacht heeft gekregen die hij ten volle verdient.

De auteur volgt van dichtbij de oorspronkelijke teksten. Af en toe last hij zelfs een volledig dokument in. Toch is zijn boek vlot en boeiend geschreven. Op verscheidene punten wordt het werk van Pater FOUQUET aangevuld (*Bibliografisch Overzicht*, 1966, nr. 113).

De lezer die niet vertrouwd is met de geografie van Afrika, zal gewis het ontbreken van een kaart aanvoelen.

21.3.1967
M. STORME

Hearst (Stephen): *2 000 miljoen hongeren... in een wereld van overvloed*
(Den Haag, Ad. M.C. Stok, Forum Boekerij, 1966, 8°, 173 blz.,
foto's)

De auteur, die te Londen woont, is behalve schrijver ook filmproducer en heeft een grote bekendheid verworven met zijn talrijke dokumentaires, o.a. over de ontwikkelingsgebieden. Dit boek — oorspronkelijk in 't Engels: *2 000 million Poor* (1965), vertaald door Ir. C.H.J. MALIEPAARD — is gegroeid uit zijn expedities-met-de-camera die hem in rechtstreeks kontakt brachten met de konkrete feiten. Het is een poging om de lezer de pijn, die miljoenen mensen dagelijks ervaren, van meer nabij te doen ondergaan. En tevens te bewijzen dat wij, zowel individueel als kollektief, over de mogelijkheden beschikken om een eind te maken aan de zorgwekkende toestand van de arme landen. Indien onze generatie geen bijzondere inspanning doet, wordt de kloof tussen armen en rijken nog breder, wat wel eens zou kunnen leiden tot een wereldkatastrofe.

De auteur illustreert treffend en uitvoerig de vier gebieden waarop de oorsprong van de armoede ligt: landbouw, gezondheidszorg, onderwijs en energie. Zich afvragend wat de arme naties kunnen doen om zichzelf te helpen en wat de rijke naties doen, niet doen of zouden behoren te doen om de eerste te helpen, bepleit hij: de gekoördineerde verdeling van voedseloverschotten, de intensievere training van inlandse artsen en verplegend personeel, het gebruik van moderne leermiddelen en een efficiënt doorgevoerde exploitatie van natuurlijke krachbronnen.

Een scherp en onbarmhartig beeld van de ernstige kloof tussen twee werelden, en een vurig pleidooi voor begrip en aktie, ter voorkoming van een wereldramp.

21.3.1967
M. STORME

Luchaire (François): *L'aide aux pays sous-développés* (Paris, Presses universitaires de France, 1966, 16°, 127 p. - Coll. Que sais-je? n° 1227)

L'A. est professeur à la Faculté de droit et des sciences économiques de Paris.

Dans la première partie de cet ouvrage, il examine les motifs pour lesquels les organismes internationaux et quelque trente Etats consacrent chaque année environ dix millions de dollars à l'aide aux pays sous-développés. Les justifications invoquées sont appréciées du point de vue politique et économique et du point de vue de la solidarité humaine.

Le second chapitre traite des problèmes de l'aide: problèmes relatifs au caractère de l'aide (est-elle désintéressée? peut-elle être totale? quand est-elle internationale?), à son origine (l'aide multilatérale est-elle préférable à l'aide bilatérale? le financement et les investissements privés doivent-ils être encouragés?), à sa nature (les modalités de l'aide en nature; l'aide en espèces: donner ou prêter? l'assistance technique, l'aide commerciale) et son utilisation (aide au fonctionnement, financer des « projets » ou des « programmes »? spécification et diversification géographique de l'aide financière).

Le troisième chapitre passe en revue les organismes internationaux et les façons dont l'aide est dispensée par ceux-ci.

Le quatrième chapitre fait de même pour l'aide apportée par les Etats.

L'auteur conclut son exposé par quelques observations concernant les modalités, le montant et l'effet de l'aide française.

Très bon aperçu, succinct mais substantiel et clair. L'ouvrage, d'ailleurs, « ne prétend pas répondre complètement aux différentes questions, mais apporter au lecteur des éléments de réponse ». Il ne faut pas y chercher non plus des détails relatifs aux efforts de l'aide privée.

21.3.1967
M. STORME

Tibble (Anne): *African/English literature. A survey and anthology*
(London, Peter Owen, 1965, 8°, 304 p.)

Quiconque s'intéresse aux littératures africaines se réjouit de les voir diffusées par de nombreuses anthologies. Mais il faut aussi déplorer la négligence et la désinvolture, la hâte, la paresse et la monumentale incompétence avec lesquelles ces ouvrages sont trop souvent composés. Sur 23 extraits de romans et d'œuvres dramatiques que reprend l'anthologie d'Anne TIBBLE, 13 proviennent d'œuvres qui sont aisément accessibles dans des collections à très bon marché. Mieux: sur les 30 poèmes repris, 19 se trouvent dans l'anthologie de MOORE et BEIER, *Modern Poetry from Africa* (Penguin Books, 1963)! Il ne faudrait pourtant pas de longues recherches pour présenter des œuvres moins connues.

Le titre annonce qu'il sera question des littératures africaines de langue anglaise. Que viennent donc faire ici Camara LAYE, Birago et David DIOP, RABÉARIVELO, Flavien RANAIVO et L.S. SENGHOR, qui écrivent en français? Ou Valente MALANGATANA et Noemia DE SOUSA, qui se servent du portugais? Ou Thomas MOFOLO, qui écrivait en Sotho méridional? Et surtout Léon DAMAS, qui n'est même pas Africain?

Tout aussi peu satisfaisant est le «panorama» introductif, divagant et mal équilibré, où il n'est guère de pages qui ne contiennent deux ou trois erreurs de fait.

L'étude des littératures africaines modernes est une discipline scientifique, comme l'étude de n'importe quelle autre littérature. La nouveauté de ce champ de recherches fait qu'il est actuellement infesté de publicistes, d'amateurs et de fantaisistes, dont les intentions sont peut-être louables, mais dont la compétence est sujette à caution: le coûteux bouquin d'Anne TIBBLE est un excellent exemple de ce qu'il faut désormais éviter de faire.

22.3.1967

Alb. GÉRARD

53

National Unity and regionalism in eight African States. Ed. by Gwendolen A. Carter (Ithaca - New York, Cornell Univ. Press, 1966, 8°, 565 p., 7 cartes)

Les huit Etats sont: Nigéria, Niger, Congo (Brazzaville), Gabon, République Centrafricaine, Tchad, Uganda et Ethiopie.

L'A. est directeur du programme d'études africaines à la Northwestern University. L'ouvrage réunit des contributions de différents spécialistes, dont la plupart sont attachés à des universités américaines.

Le but est d'exposer les problèmes communs auxquels ont à faire face ces nations pour développer et maintenir leur unité nationale en dépit de divisions internes et du régionalisme supranational.

Dans ces conclusions, l'éditeur CARTER fait une synthèse. Il constate que les trois objectifs majeurs sont: la construction ou le renforcement de l'unité nationale; la « reconstruction sociale »; et une croissance économique rapide. Partout, les dirigeants multiplient leurs efforts pour promouvoir les nations dans le cadre territorial hérité de l'époque coloniale. Peu admettent de réduire véritablement leur propre pouvoir politique pour arriver à une association qui n'aurait même qu'un caractère économique.

Une grande partie du volume (150 p.) est consacrée au Nigéria par Richard L. SKLAR (Brandeis University) et C.S. WHITAKER Jr (University of California, Los Angeles). John A. BALLARD, de l'Université d'Ibadan, écrit 100 pages sur les quatre anciens Etats de l'Afrique équatoriale française. On trouve encore Virginia THOMPSON (University of California, Berkeley) qui traite du Niger. Donald ROTHCILD (University of California, Davis) et Michael ROGIN (University of California, Berkeley): l'Uganda. Robert L. HESS (University of Illinois, Chicago): l'Ethiopie.

La bibliographie est très abondante.

11.4.1967
C.-L. BINNEMANS

Manuel d'archivistique tropicale. Publié sous la direction de Yves PÉROTIN (Paris-La Haye, Mouton et Co, 1966, 8°, 153 p. - Le monde d'outre-mer passé et présent, 4^e série, Bibliographies et instruments de travail, VI)

Cet ouvrage a été rédigé à la demande de l'Association historique internationale de l'océan Indien, sous l'égide du Conseil international des archives, et publié avec le concours de l'UNESCO et du Centre national de la recherche scientifique (France). Il est le premier du genre. Destiné plus aux archivistes qu'aux chercheurs et aux historiens, il ne comporte aucune partie descriptive des fonds d'archives existant dans les pays tropicaux ou les concernant.

Deux parties bien distinctes composent le livre: *archivistique générale* et *archivistique tropicale* proprement dite.

La 1^{re} partie s'ouvre sur un chapitre introductif du Dr. Th. SCHELLENBERG, ancien « assistant archivist » des Etats-Unis, qui définit un programme pour l'institution d'une administration d'archives. Le chapitre suivant est dû à M. R.-H BAUTIER, professeur de diplomatique à l'Ecole des Chartes, qui traite de la législation et de la réglementation des archives. Les deux autres chapitres concernent les problèmes de classement: dans l'un, M. A. SCHERER, directeur des Archives de la Réunion, définit la conduite à tenir devant des fonds non classés; dans l'autre, M. Y. PÉROTIN, des Archives de la Seine et de la Ville de Paris, aborde la question des plans de classement, dont l'importance est primordiale pour l'organisation de nouveaux services d'archives.

La 2^e partie est traitée par quatre techniciens. Feu le Dr L.C. GWAM, qui fut directeur des Archives nationales du Nigéria, a écrit une étude sur la construction des bâtiments d'archives en pays tropical. Mme F. FLIEDER, attachée de recherches au C.N.R.S., étudie la protection des documents d'archives contre les effets climatiques des pays tropicaux; M. Pierre-P. GRASSÉ, de l'Institut de France, consacre un chapitre aux termites destructeurs d'archives, tandis que M. Y.P. KATHPALIA, expert chimiste aux Archives nationales de New Delhi, préconise la restauration des documents par la « méthode indienne », que l'on peut utiliser sans installation coûteuse.

13.4.1967

M. WALRAET

Maquet (Jacques): *Africanité traditionnelle et moderne* (Paris, Présence africaine, 1967, 8°, 180 F)

Voici un petit traité d'anthropologie culturelle qui se lit sans effort. Le langage de J. MAQUET est à la fois sobre et élégant, la pensée est claire, la méthode consciencieuse.

Une culture, au sens précis du terme, est un mode de vie propre à une société particulière; chaque société a créé une culture, et chaque culture repose sur une société. Mais ces cultures concrètes peuvent être rassemblées en quelques unités plus vastes. On se réfère alors à une pluralité de modes de vie similaires. C'est ainsi que, dans une publication antérieure, intitulée *Afrique, les civilisations noires*, l'A. a regroupé les cultures africaines en six grandes civilisations. A la différence des cultures, les civilisations ne sont pas immédiatement perçues par ceux qui y participent. Le terme civilisation, tel que l'A. l'entend, est donc un outil conceptuel qui permet à l'anthropologue d'analyser et de comprendre les faits. Il en est de même du terme africanité; il permet d'appréhender ce qui est commun aux différentes civilisations africaines. « Cultures, civilisations, africanité, se situent à trois niveaux de généralisation; mais ces concepts expriment, chacun à sa manière, la richesse des héritages de l'Afrique noire. Ils ne s'excluent pas; ils sont complémentaires » (p. 15).

L'africanité ne se fonde pas sur une communauté de race; elle n'est pas due non plus à une mystérieuse essence, ni à une configuration caractérielle. Elle est la résultante d'une similarité des techniques de subsistance, d'une diffusion culturelle intense en Afrique subsaharienne et d'un isolement de l'intérieur du continent, trois facteurs traditionnels, auxquels s'ajoute un facteur moderne, l'ouverture sur le monde à la suite de l'entreprise coloniale.

L'africanité interprète et synthétise un ensemble de phénomènes culturels. Pour permettre au lecteur de revenir aux réalités de base, l'A. termine son exposé par la présentation, en très brèves fiches descriptives, de cent sociétés traditionnelles. Entreprise difficile et ingrate. Plus d'un lecteur sera surpris d'apprendre que les Kongo sont des cultivateurs de céréales.

M. MAQUET, on le sent, est un homme du métier, en même temps que penseur. Son ouvrage se distingue, non seulement par la richesse du contenu, mais encore par sa conception générale qui manifestement lui donne un caractère d'originalité. 17.4.1967

N. DE CLEENE

Duignan (Peter): *Handbook of American resources for African studies*
(Stanford University, The Hoover Institution on War, Revolution and
Peace, 1967, 8°, 218 p. - Hoover Institution Bibliographical Series,
XXIX)

L'A. de ce manuel justifie l'inventaire qu'il nous livre par la multiplicité et la diversité des relations qui se sont nouées entre le Nouveau-Monde et le continent africain depuis 1619 (« Un Américain sur dix a un ancêtre africain »). Un très grand nombre d'institutions scientifiques et universitaires américaines détiennent une abondante documentation sur l'Afrique. L'A. donne un aperçu, souvent détaillé, des fonds africains de 95 bibliothèques et archives, de 108 institutions ecclésiastiques et missionnaires, de 95 collections d'art et d'ethnographie et de 4 grandes firmes commerciales. La majorité de ces fonds concerne l'Afrique noire.

L'A. cite ses principales sources d'information: le *Guide to Archives and Manuscripts in the United States* (HAMER, 1961), les *Manuscripts in public and private collections in the United States* (Library of Congress, 1924), le *National Union Catalog of manuscripts collections* (depuis 1962), ainsi que certains inventaires de bibliothèques et d'archives tels ceux des Sanford Papers (Sanford, Florida) et de la Schomburg Collection (New York Public Library). Il ne cache pas que sa tâche a été ingrate et que de nombreuses lacunes devront être comblées, ne serait-ce que par le fait que plusieurs institutions n'ont pas répondu au questionnaire *ad hoc*. Un important index (p. 201-218) termine ce manuel qui rendra de grands services à tous les africanistes du monde.

Au nombre des notices les plus détaillées figurent les descriptions des collections africaines des Universités de Boston (7-9), Columbia (21-23), Harvard (28-32), Howard (33-37), Indiana (37-40), Michigan State (54-58), Northwestern (106-109), Stanford (119-127) et Yale (132-136), de la Library of Congress (40-51), des National Archives (59-98), de la New York Public Library (99-104) et du Peabody Museum and Essex Institute (110-116).

Les quatre grandes firmes commerciales dont est donné un bref aperçu de la documentation africaine sont: les Farrell Lines, la Firestone Tire and Rubber Company, la First National City Bank of New York et les Trans World Airlines. 17.4.1967

M. WALRAET

CLASSE DES SCIENCES NATURELLES ET MEDICALES

Séance du 21 mars 1967

La séance est ouverte à 14 h 30 par M. *M.-E. Denaeyer*, directeur.

Sont en outre présents: MM. G. de Witte, A. Dubois, A. Durren, P. Fourmarier, J. Jadin, J. Lepersonne, W. Robyns, J. Thoreau, M. Van den Abeele, J. Van Riel, membres; MM. F. Corin, M. De Smet, R. Devignat, A. Fain, R. Germain, F. Jurion, A. Lambrechts, J. Lebrun, G. Mortelmans, J. Opsomer, M. Poll, L. Soyer, O. Tulippe, associés; M. P. Raucq, correspondant, ainsi que MM. E.-J. Devroey, secrétaire perpétuel et M. Walraet, secrétaire des séances.

Absents et excusés: MM. R. Bouillenne, P.-G. Janssens, G. Sladden, P. Staner.

Communication administrative

Voir p. 340.

A propos du colloque Fometro-Rwanda

M. *A. Lambrechts* rappelle qu'en décembre 1966, FOMETRO-Rwanda a organisé à Gisenyi un colloque sur l'alimentation et la nutrition au Rwanda. Cette réunion interdisciplinaire avait plusieurs buts: faire connaître les données actuelles sur l'alimentation rationnelle, obtenir le maximum de renseignements sur le régime alimentaire du Rwandais et les ressources vivrières du pays, découvrir les carences éventuelles, et surtout, dégager les possibilités d'amélioration de l'état de nutrition de la population par des propositions concrètes.

KLASSE VOOR NATUUR- EN GENEESKUNDIGE WETENSCHAPPEN

Zitting van 21 maart 1967

De zitting wordt geopend te 14 h 30 door de H. *M.-E. De naeyer*, directeur.

Zijn bovendien aanwezig: De HH. G. de Witte, A. Dubois, A. Duren, P. Fourmarier, J. Jadin, J. Lepersonne, W. Robyns, J. Thoreau, M. Van den Abeele, J. Van Riel, leden; de HH. F. Corin, M. De Smet, R. Devignat, A. Fain, R. Germain, F. Jutrius, A. Lambrechts, J. Lebrun, G. Mortelmans, J. Opsomer, M. Poll, L. Soyer, O. Tulippe, geassocieerden; de H. P. Raucq, correspondent, alsook de HH. *E.-J. Devroey*, vaste secretaris en *M. Walraet* secretaris der zittingen.

Afwezig en verontschuldigd: De HH. R. Bouillenne, P.-G. Janssens, G. Sladden, P. Staner.

Administratieve mededeling

Zie blz. 341.

« A propos du colloque Fometro-Rwanda »

De H. *A. Lambrechts* herinnert er aan dat in december 1966 FOMETRO-Rwanda te Gisenyi een colloquium inrichtte over voedsel en voeding in Rwanda.

Deze confrontatie van vertegenwoordigers van verschillende wetenschappen had als doel aan een zo ruim mogelijk publiek actuele gegevens te verstrekken over een rationele voeding, een maximum inlichtingen te bekomen over het voedingsregime van de Rwandees en de voedselbronnen van het land, de eventuele leemten te ontdekken, en vooral de mogelijkheden te onderzoeken de voedingstoestand van de bevolking te verbeteren door concrete voorstellen.

Après un échange de vues auquel prennent part MM. *A. Du-bois, A. Fain, M. Van den Abeele, W. Robyns, F. Jurion, J. Van Riel et A. Lambrechts*, la Classe décide l'impression de la note susdite dans le *Bulletin* (voir p. 530).

L'aérolithe charbonneux d'Essebi (Aru)

M. *F. Corin* informe la Classe que la météorite d'Essebi, qu'il a présentée à la séance du 19 novembre 1960 (*Bull.* 1960, p. 954-959), a été étudiée au Smithsonian Institute de Washington et qu'elle est à classer dans le groupe de chondrites charboneuses, type II de WYK; la masse fondamentale est la serpentine.

MM. *G. Mortelmans, J. Lebrun, M. Van den Abeele et M.-E. Denaeyer* sollicitent des compléments d'information après quoi la Classe décide l'impression de la note de M. *F. Corin* dans le *Bulletin* (voir p. 533).

Concours annuel 1969

La Classe décide de consacrer la troisième question du concours annuel 1969 à la physiologie végétale et la quatrième à la trypanosomiase.

MM. *J. Lebrun et R. Germain* d'une part, ainsi que MM. *J. Jadin et A. Duren* d'autre part, sont désignés pour rédiger les textes desdites questions.

La séance est levée à 15 h 40.

Na een gedachtenwisseling waaraan deelnemen de HH. *A. Dubois, A. Fain, M. Van den Abeele, W. Robyns, F. Jurion, J. Van Riel en A. Lambrechts*, beslist de Klasse voornoemde nota te publiceren in de *Mededeling* (zie blz. 530).

« **L'aérolithe charbonneux d'Essebi (Aru) »**

De H. *F. Corin* deelt de Klasse mede dat de meteoorsteen van Essebi, die hij voorstelde op de zitting van 19 november 1960 (*Med.* 1960, blz. 954-959) bestudeerd werd in het Smithsonian Institute te Washington en dat hij dient gerangschikt in de groep van de koolachtige chondrieten, type II van Wyk; de fundamentele massa bestaat uit serpentijnsteen.

De HH. *G. Mortelmans, J. Lebrun, M. Van den Abeele* en *M.-E. Denaeyer* vragen bijkomende inlichtingen, waarna de Klasse beslist de nota van de H. *F. Corin* te publiceren in de *Mededelingen* (blz. 533).

Jaarlijkse wedstrijd 1969

De Klasse beslist de derde vraag van de jaarlijkse wedstrijd 1969 te wijden aan de plantenfysiologie en de vierde aan de slaapziekte.

De HH. *J. Lebrun* en *R. Germain*, enerzijds, evenals de HH. *J. Jadin* en *A. Duren* anderzijds, worden aangeduid om de tekst van deze vragen op te stellen.

De zitting wordt gesloten te 15 h 40.

A. Lambrechts. — A propos du colloque FOMETRO-Rwanda

A la demande du Gouvernement de la République rwandaise, FOMETRO-Rwanda, qui est la section locale du Fonds médical tropical belge, œuvrant sous la présidence de son Excellence l'Ambassadeur de Belgique, a organisé du 8 au 14 décembre 1966, dans le site enchanteur de Gisenyi, un colloque sur les problèmes de l'alimentation et de la nutrition au Rwanda. Cette réunion fait suite au premier colloque qui a eu lieu au même endroit en novembre 1965 et qui avait pour objet la protection maternelle et infantile.

Les buts de ce colloque étaient multiples:

1. Les participants, au nombre d'une centaine, appartenaient aux milieux les plus divers: ministres, hauts fonctionnaires de différents services gouvernementaux, presque tous les médecins du Rwanda et quelques-uns venus de la province du Kivu, l'équipe du CEMUBAC-IR SAC de Lwiro, des étudiants rwandais du 3^e et 4^e doctorat en médecine, l'équipe de l'ISAR, des professeurs des Universités de Butare, de Gand, de Liège, le délégué de l'O.M.S. pour l'Afrique de l'Est, des infirmières et assistantes sociales, etc. Cette participation très variée avait pour but de montrer que les problèmes d'alimentation et de nutrition doivent être étudiés d'une façon interdisciplinaire pour être efficaces, de sorte que médecins, fonctionnaires, agronomes, chimistes, géographes, zootechniciens, économistes, etc. ont confronté leurs idées.

2. Le deuxième but était l'information, c'est-à-dire porter à la connaissance d'un auditoire large et varié, les données scientifiques récentes en matière d'alimentation rationnelle, de besoins en calories et protéines, de minéraux et vitamines. Les signes les plus importants des grandes carences ont été rappelés. En outre, le problème pratique suivant a été discuté et résolu: il est possible de déterminer rapidement et simplement l'état de nutrition d'une population et donc de dépister les carences existantes à l'échelle d'un pays.

3. En troisième lieu, on a voulu recueillir le maximum de renseignements permettant d'établir un inventaire aussi complet que possible de la situation alimentaire et sanitaire de la population, des cultures, du bétail, etc. des possibilités d'introduction de nouvelles plantes vivrières.

4. Enfin, sur la base de toutes ces données indispensables, faire une série de propositions concrètes afin d'améliorer les conditions alimentaires et nutritionnelles, donc établir un programme à brève et surtout à longue échéance utilisable par le Gouvernement rwandais.

Voici un résumé des principaux résultats:

I. Dans le domaine de l'alimentation de la population rwandaise:

a) La base de l'alimentation restent les haricots, les patates douces, les bananes, le sorgho, les petits pois, le maïs, les pommes de terre.

D'après les données anciennes et des renseignements plus récents mais imprécis, on estime que le Rwandais consomme environ 2 200 calories, valeur assez proche des critères internationaux;

b) Il existe des cas de malnutrition protéiques dans différentes régions du pays, mais il n'est pas possible de chiffrer leur importance. L'apport quotidien moyen est vraisemblablement de l'ordre de 35 g de protéines de référence;

c) L'approvisionnement en minéraux, Ca, P, Na, Cl, est suffisant; il y a probablement exception pour l'iode si l'on se rapporte aux constatations faites dans une région voisine.

d) La pauvreté du régime en matières grasses est confirmée, d'où la possibilité de carence en vitamine A, problème qui doit être revu. Il en est de même pour les carences en vitamine B.

En résumé ces données sont peu précises; il manque des informations statistiques valables.

II. L'agriculture et l'élevage détiennent une position clé: il faut accroître les rendements, améliorer les méthodes pour faire face à l'augmentation démographique. Deux nouvelles plantes vivrières font l'objet d'essais expérimentaux assez larges: le riz et le soja. Mais il y a des difficultés pratiques à l'utilisation culinaire de ce dernier.

Le problème du bois de chauffage a été soulevé: les disponibilités sont limitées et le reboisement est urgent.

Le problème des boissons fermentées à partir de la banane a été abordé tant en raison de l'extension des bananeraies que du point de vue de la valeur alimentaire propre de ces boissons. Les avis sont partagés: l'apport socio-culturel ne peut-être négligé. En tout cas, il ne peut y avoir d'extension des bananeraies aux dépens de productions vivrières plus riches en protéines.

III. L'accent a été mis avant tout sur l'éducation en général et l'éducation plus spécifique en particulier afin de lutter contre l'ignorance sur les causes des maladies nutritionnelles. On s'aidera de toutes les méthodes d'informations et de diffusions modernes en plus d'une éducation scolaire plus polarisée. L'attention a été attirée sur la question délicate de l'expansion démographique et les problèmes d'alimentation qu'elle posera de plus en plus.

Le programme d'action suivant a donc été proposé:

1. Création d'un Comité consultatif de la nutrition pour coordonner les activités des divers ministères et disciplines intéressés par l'alimentation;

2. Etablissement de données statistiques: médicales dans les hôpitaux et les dispensaires, alimentaires par l'exécution d'enquêtes; enquêtes cliniques rapides pour le dépistage de la malnutrition et des carences, enquêtes agricoles, notamment en disponibilités vivrières;

3) Amélioration des méthodes de culture, lutte anti-érosive, fumure, amélioration de l'hygiène et de la race du bétail, amélioration du service vétérinaire, etc;

4. Développement ou création de l'enseignement des problèmes alimentaires à tous les niveaux: inférieur, moyen et supérieur.

Développement ou création de l'enseignement agricole à tous les niveaux.

La séance de clôture a été honorée de la présence de son Excellence le Président de la République qui a souligné l'intérêt pour son pays des travaux du colloque. Une fête de danses folkloriques a été offerte à tous les participants, fête au cours de laquelle Monsieur le Président s'est longuement adressé à son peuple pour lui expliquer l'importance des conclusions du colloque.

21 mars 1967.

**Fr. Corin. — L'aérolithe charbonneux d'Essebi
(Aru, Province orientale de la République
Démocratique du Congo)**

Deuxième note (¹)

En 1960, j'ai présenté à l'Académie des échantillons d'une météorite tombée à Essebi le 28 juillet 1957 (1); j'ai décrit les circonstances de la chute et rappelé les constatations physiques et chimiques faites à l'époque par divers laboratoires du Congo.

Il s'agit d'une météorite charbonneuse, variété doublement intéressante: par sa rareté, d'abord, car sur quelque 1 670 météorites actuellement recensées dans le monde, 18 seulement appartiennent à ce type; par sa nature minéralogique ensuite, car ce genre de météorite est le seul qui contienne des minéraux hydratés et des composés organiques.

J'en ai remis des échantillons à M. Brian MASON, conservateur à la division des météorites du Musée national des Etats-Unis (2). M. MASON est actuellement le plus grand spécialiste en ces matières; il a bien voulu me fournir quelques précisions.

Je rappellerai d'abord que les météorites sont classées en quatre grands groupes: les chondrites, caractérisées par des chondres ou globules principalement d'orthopyroxènes; les achondrites, exemptes de chondres, à structure grossière, proche des roches terrestres; les météorites renfermant à la fois du fer métallique (toujours associé à du nickel) et d'autres minéraux; enfin, les holosidérites, entièrement constituées de ferro-nickel.

De ces quatre groupes, celui des chondrites est de loin le plus abondant, tout au moins par le nombre, car les holosidérites le dépassent largement en poids total.

(1) F. CORIN. L'aérolithe charbonneux d'Essebi (Aru, Province orientale). (Acad. roy. des Sciences d'Outre-Mer, *Bulletin des Séances*, vol. VI, n° 6, 1960).

(2) Brian MASON, curator, division of Meteorites, The Smithsonian Institution, United States national Museum WASHINGTON D.C.. M. MASON est l'auteur d'un traité bien connu: Brian MASON: Meteorites (John WILEY & Sons., 1962).

Les météorites charbonneuses forment un sous-groupe des chondrites; elles sont caractérisées par la présence d'une masse de fond noire, opaque, friable, charbonneuse, parsemée de chondres d'enstatite et de grains d'olivine.

Les chondrites charbonneuses ont été étudiées par WIJK et divisées par lui en trois variétés selon la densité, les composants minéralogiques et la composition chimique. Le type I est de faible densité, fortement magnétique, et le soufre y est sous forme de sulfate soluble; le type II a une densité de 2,5 à 2,9 et est surtout formé de serpentine; il est moins magnétique que le précédent et le soufre y est à l'état libre; le type III a une forte densité et est surtout formé d'olivine.

On a trouvé dans les météorites une cinquantaine de minéraux, dont 7 seulement n'existent pas dans les roches terrestres. Mais le minéral le plus caractéristique des chondrites charbonneuses est une serpentine, silicate hydraté essentiellement magnésien. La serpentine avait été signalée en 1860, mais cette identification avait été critiquée, puis oubliée jusqu'en 1948, époque à laquelle la présence d'une chlorite ou d'une serpentine fut mentionnée dans deux météorites russes. Depuis lors, il fut définitivement établi qu'il s'agissait, non de chlorite, mais de serpentine, et, plus précisément, de chrysotile.

J'ajouterais que, dans le cas des chondrites charbonneuses, le carbone ne se trouve pas à l'état libre; sans doute, dans certaines météorites ferreuses, et dans certaines achondrites, a-t-on parfois décelé du graphite; mais dans les chondrites charbonneuses, la masse est amorphe et on s'accorde à la considérer comme un composé organique à haut poids moléculaire.

J'extrais de ma note de 1960 les propriétés suivantes:

Densité: 2,7

Soufre: présence de soufre libre (toutefois, une analyse laisse soupçonner la présence de sulfates solubles).

Magnétisme: relativement net.

Caractères chimiques:	SiO ₂	28,43 %
	MgO	18,44 %
	C	3,71 %
	H ₂ O	13,51 %
	S	2,95 %

M. MASON m'a donné les avis suivants, basés sur des examens aux rayons X et au microscope:

The groundmass which makes the bulk of the meteorite is black and opaque except in very thin sections. In very thin sections it is translucent, and isotropic. It appears to be a poorly-crystallised serpentine with the individual cristallites coated with black organic material. In this groundmass are irregular aggregates of olivine and pyroxene. Some of the chondrules contain a few very tiny grains of nickel-iron. It is a typical carbonaceous chondrite belonging to Wijk's type II group.

The strong magnetism of the Essebi material is due to the presence of minute particles of magnetite scattered throughout the matrix. There is not a large amount of magnetite, but it is so fine-grained and so intimately mixed with the silicate matrix, that even the finely-powered meteorite is completely attracted to the magnet. This is characteristic of many of the carbonaceous chondrites.

La découverte d'Essebi apporte une contribution appréciable à la connaissance de cette catégorie de météorites.

Le 21 mars 1967.

Séance du 25 avril 1967

La séance est ouverte à 14 h 30 par M. *M.-E. Denaeyer*, directeur.

Sont en outre présents: MM. A. Dubois, A. Duren, P. Fourmarier, J. Jadin, W. Robyns, P. Staner, J. Thoreau, J. Van Riel, membres; MM. P. Benoit, F. Corin, M. De Smet, R. Devignat, C. Donis, A. Fain, R. Germain, R.-L. Hendrickx, J. Kufferath, G. Mortelmans, G. Neujean, J.-E. Opsomer, M. Poll, G. Sladden, L. Soyer, R. Vanbreuseghem, associés, ainsi que MM. E.-J. Devroey, secrétaire perpétuel et M. Walraet, secrétaire des séances.

Absents et excusés: MM. G. de Witte, P. Janssens, F. Jurion, A. Lambrechts, J. Lebrun, O. Tulippe.

Contribution à l'étude de la flore fongique des sols du Katanga

M. *P. Staner* présente une note intitulée comme ci-dessus, rédigée à la suite de travaux réalisés en collaboration avec Mlle Christiane LANNEAU et M. J.-A. MEYER et où est décrite la composition fongique globale des échantillons de sols qu'à fait parvenir à l'Université de Louvain M. *J.-J. Symoens*, professeur à l'Université officielle du Congo et correspondant de l'ARSOM.

Après une question de M. *R. Vanbreuseghem*, la Classe décide l'impression de ce travail dans le *Bulletin* (p. 540).

L'œuvre africaine de G.-A. Boulenger

M. *M. Poll* évoque la carrière et l'œuvre du célèbre herpétologue George-Albert BOULENGER (1858-1937), qui fut l'un des animateurs les plus dynamiques du Musée de Tervuren et qui révéla le premier des notions devenues classiques, sur l'intérêt zoogéographique des Poissons, Batraciens et Reptiles du continent africain.

La Classe décide que la lecture de M. *M. Poll* sera publiée dans le *Bulletin* (p. 546).

Zitting van 25 april 1967

De zitting wordt geopend te 14 h 30 door de H. M.-E. *Deneeyer*, directeur.

Zijn bovendien aanwezig: De HH. A. Dubois, A. Duren, P. Fourmarier, J. Jadin, W. Robyns, P. Staner, J. Thoreau, J. Van Riel, leden; de HH. P. Benoit, F. Corin, M. De Smet, R. Devignat, C. Donis, A. Fain, R. Germain, F.-L. Hendrickx, J. Kufferrath, G. Mortelmans, G. Neujean, J.-E. Opsomer, M. Poll, G. Sladden, L. Soyer, R. Vanbreuseghem, geassocieerden, alsook de HH. E.-J. Devroey, vaste secretaris en M. Walraet, secretaris der zittingen.

Afwezig en verontschuldigd: De HH. G. de Witte, P. Janssens, F. Jurion, A. Lambrechts, J. Lebrun, O. Tulippe.

« Contribution à l'étude de la flore fongique des sols katangais »

De H. P. Staner legt een nota voor getiteld als hierboven, die opgesteld werd op grond van gemeenschappelijk met Mej. Christiane LANNEAU en de H. J.-A. MEYER gevoerde werkzaamheden en waarin de globale schimmelflora beschreven wordt van de bodemstalen die de H. J.-J. Symoens, professor aan de Officiële Universiteit van Congo en correspondent der K.A.O.W., aan de Universiteit te Leuven liet toekomen.

Na een vraag van de H. R. Vanbreuseghem, beslist de Klasse dit werk te drukken in de *Mededelingen* (blz. 540).

« L'œuvre africaine de G.-A. Boulenger »

De H. M. Poll schetst de loopbaan en het werk van de beroemde herpetologist George-Albert BOULENGER (1858-1937), die een der meest dynamische bezielers was van het Museum te Tervuren en die de eerste was om thans klassiek geworden beginselen der vissen, kikvorsachtigen en reptielen van het Afrikaans vasteland te onthullen.

De Klasse beslist deze nota van de H. M. Poll te publiceren in de *Mededelingen* (blz. 546).

Le problème de la dérive des continents

M. P. Fourmarier dépose sur le bureau un exemplaire du travail intitulé comme ci-dessus et dont il commente brièvement les trois parties.

Il rappelle que ce mémoire constitue à la fois une synthèse de ses conceptions personnelles et des travaux d'un groupe inter-académique qui, de 1962 à 1966, a tenu 16 séances au Palais des Académies.

Ce groupe était composé de membres de l'Académie royale de Belgique, de l'ARSOM et de la Koninklijke Vlaamse Academie.

A la suite d'un échange de vues auquel participent MM. M.-E. Denaeyer, R. Devignat, P. Fourmarier et le Secrétaire perpétuel, la Classe émet le *vœu* que le mémoire susdit puisse être publié dans le plus bref délai, et ce, en vue d'un symposium qui se tiendra, en octobre 1967, à Montevideo (Uruguay) et dont un des principaux thèmes sera précisément le problème de la dérive continentale.

Géologie et pétrographie des affleurements de l'ancienne route d'Astrida, entre Bujumbura et Rushibi (Burundi)

M. M.-E. Denaeyer décrit les affleurements qu'il a observés en 1949 et 1952 entre Bujumbura et Rushibi (Burundi) et d'où il semble résulter que les roches qui les constituent ont une origine commune et que les déformations de faible amplitude dont ces dernières ont été le siège sont dues principalement à leur évolution sous une très forte charge.

Après des interventions de MM. J. Jadin, P. Fourmarier et F. Corin, la Classe décide de publier la communication de M. M.-E. Denaeyer dans le *Bulletin* (p. 556).

Concours annuel 1969

La Classe arrête comme suit les textes des 3^e et 4^e questions pour le concours annuel 1969:

3. *On demande une étude écophysiologique sur des plantes utiles de la flore tropicale.*

4. *On demande de nouvelles recherches sur les Trypanosomes et la Trypanosomiase.*

La séance est levée à 16 h.

« Le problème de la dérive des continents »

De H. P. Fourmarier legt op het bureau een exemplaar neer van het werk getiteld als hierboven en waarvan hij bondig de drie delen commentarieert.

Hij herinnert er aan dat deze verhandeling terzelfdertijd een synthese is van zijn persoonlijke opvattingen en van de werkzaamheden van een inter-academische groep die, van 1962 tot 1966, 16 zittingen gehouden heeft in het Paleis der Academiën.

Deze groep was samengesteld uit leden van de Académie royale de Belgique, van de K.A.O.W. en van de Koninklijke Vlaamse Academie.

Ingevolge een gedachtenwisseling waaraan deelnemen de HH. M.-E. Denaeyer, R. Devignat, P. Fourmarier en de *Vaste Secretaris*, drukt de Klasse de *wens* uit dat voormelde verhandeling ten spoedigste zou gepubliceerd worden en dat met het oog op een symposium dat zal gehouden worden in oktober 1967, te Montevideo (Uruguay) en waarvan een der belangrijkste thema's precies het vraagstuk van het afdrijven der vastelanden zal zijn.

« Géologie et pétrographie des affleurements de l'ancienne route d'Astrida, entre Bujumbura et Rushibi (Burundi) »

De H. M.-E. Denaeyer beschrijft de nivelleringen die hij tussen 1949 en 1952 onderzocht tussen Bujumbura en Rushibi (Burundi) en waaruit schijnt te kunnen besloten worden dat de rotsgesteenten waaruit ze bestaan een gemeenschappelijke oorsprong hebben en dat de vervormingen van beperkte amplitude waarvan ze de haard waren, hoofdzakelijk het gevolg zijn van hun evolutie onder een zeer zware druk.

Na tussenkomsten van de HH. J. Jadin, P. Fourmarier en F. Corin beslist de Klasse deze studie in de *Mededelingen* (blz. 556) te publiceren.

Jaarlijkse wedstrijd 1969

De Klasse stelt als volgt de tekst der 3de en 4de vraag vast, voor de jaarlijkse wedstrijd 1969:

3. *Men vraagt een ecofisiologische studie over de nuttige planten van de tropische flora.*

4. *Men vraagt nieuwe opzoeken over de Trypanosomidae en over de slaapziekte.*

De zitting wordt gesloten te 16 h.

C. Lanneau, J.-A. Meyer et P. Staner. — Contribution à l'étude de la flore fongique des sols du Katanga

La flore fongique des sols des régions tropicales n'a pas encore été étudiée de manière aussi approfondie que la flore phanérogamique. Pour l'Afrique centrale, notamment, on ne dispose que des travaux de NICOT (1953) et de MEYER (1959, 1963).

Malgré cette précarité et en tenant compte des recherches concernant l'Asie et l'Amérique tropicales, on peut dire que les sols tropicaux accusent une grande richesse micro-mycétique et il est fréquent d'y découvrir des espèces nouvelles pour la science. Cette richesse fut caractérisée récemment par l'étude de MEYER et LANNEAU (1967).

Grâce à l'obligeance de notre confrère le professeur J.-J. SYMOENS de l'Université de Lubumbashi (République démocratique du Congo), nous avons pu étudier la flore mucédienne des sols du Katanga, province non encore étudiée sous cet aspect.

Nous décrivons dans cette note la composition fongique globale des divers échantillons de sol que M. le professeur SYMOENS nous a fait parvenir.

Matériel et technique:

Les échantillons de sol ont tous été prélevés en surface, à une profondeur ne dépassant pas 6 cm. Ils nous ont été envoyés par avion immédiatement après prélèvement. Les 16 échantillons reçus provenant de 11 biotopes différents ont donc pu être étudiés de 3 à 4 jours après prélèvement.

La technique d'isolement fut la même que celle décrite par MEYER (1963). On utilise une suspension de sol dont des fractions sont mises en boîte de Pétri et mélangés au milieu de cultures à base de glucose, d'asparagine et d'extrait de levure; le produit bactériostatique utilisé est le rose-bengale et parfois la streptomycine.

Après 3 jours d'incubation, toutes les colonies visibles sous le binoculaire stéréoscopique ($40\times$) sont isolées pour être purifiées éventuellement et identifiées.

Résultats et discussion

La liste des champignons isolés et identifiés est donnée au tableau annexe.

Près de 3 000 colonies ont été isolées représentant plus de 170 espèces, dont 131 ont été complètement identifiées, les 39 autres n'ont pu être précisées que jusqu'au genre. Deux espèces nouvelles pour la science ont déjà été décrites (MEYER et LANNEAU, 1967): *Chaetomium Wallefii* et *C. medusarum*. Plusieurs autres sont encore à l'étude.

Les 170 espèces précitées se répartissent comme suit: 9 *Phycomycètes*, 23 *Ascomycètes* et 138 *Deutéromycètes*. Ces résultats confirment le résultat de nos recherches antérieures, à savoir: la rareté des *Phycomycètes* et l'abondance relativement grande des *Ascomycètes* dans les sols tropicaux et notamment au Congo. Les *Deutéromycètes* comptent parmi les genres les mieux représentés: une cinquantaine de *Penicillium*, 12 *Aspergillus* et 9 *Fusarium*. Les *Sphaeropsidales* sont également tous bien représentés.

Parmi toutes les espèces isolées, il en est beaucoup qui n'avaient jamais été signalées dans le sol ou tout au moins n'en avaient été isolées que rarement. Elles n'étaient connues que sur leur substrat végétal gisant sur le sol. Cette découverte confirme la grande plasticité des champignons du point de vue du substrat et rend de plus en plus précaire la distinction habituelle entre champignons du sol et champignons de débris organiques gisant sur le sol. Citons notamment les *Kabatiella*, *Robillarda*, *Periconia*, *Leptosphaeria*, *Mycosphaerella* qui n'étaient connus qu'en surface et que nous avons retrouvés dans les éléments de sol étudiés.

La distribution des micromycètes par régions et par zones perd de plus en plus de son intérêt au fur et à mesure que les recherches se poursuivent. Si l'appréciation du cosmopolitisme des espèces est basée uniquement sur la présence de ces espèces, on peut dire que cette présence n'est pas dépendante de conditions écologiques particulières. Par contre, l'abondance des individus d'une espèce à un endroit déterminé est fonction de conditions écologiques locales répondant aux exigences propres de l'espèce.

Les espèces caractéristiques des biotopes étudiés qui sont très

abondantes par station, donc qui ont une fréquence d'isolement élevée (supérieure ou égale à 50 %) sont au nombre de 6, à savoir: *Fusarium oxysporum*, *Trichoderma viride*, *Penicillium vermiculatum*, *P. nigricans*, *P. asperum* et *Chaetomium Wallefii*. Ces résultats sont totalement différents de ceux que nous avons obtenus dans l'étude des sols de Yangambi (Cuvette centrale congolaise). Au Katanga, le *Trichoderma viride* est ubiquiste, mais le *Fusarium oxysporum* est limité aux champs cultivés ou à la savane. Le *Penicillium vermiculatum* est plutôt typique de terres de culture assez riches et de pH plutôt élevé, tandis que le *P. nigricans* est une espèce importante des régions tempérées. Quant au *Chaetomium Walefii*, il semble caractéristique de la région étudiée.

Par rapport à la Cuvette centrale congolaise, notons encore la grande rareté au Katanga d'*Absidia butleri*, de *Chloridium caudigerum* et de divers *Gliocladium* et la richesse plus grande en *Fusarium*. Par rapport aux sols des Uele, on notera la faible importance des *Aspergillus* au Katanga.

Parmi les espèces nouvelles que nous avions identifiées dans les sols de la Cuvette centrale, nous retrouvons un *Pseudonectria* sp. n 712 et le *Staphylocotrichum coccosporum* qui a par ailleurs été décrit par Goos en 1960 pour le Costa Rica et le Panama.

Deux espèces récemment décrites ont également été trouvées, l'*Aspergillus brunneo-uniseriatus* des Indes (1961) et le *Penicillium pedemontanum* du Piémont en Italie (1963).

Enfin, un grand nombre de souches ont été isolées qui ne comptaient que des chamydospore placées antérieurement dans le genre *Botryotrichum* sp.

Les relations des mycocénoses fongiques avec les caractéristiques physico-chimiques du sol et de la végétation seront étudiées ultérieurement.

Nous remercions M. J.-J. SYMOENS qui nous a adressé les échantillons de sol; Mlle A.-C. STOLK, MM. C. BOOTH, M.-B. EL-LIS, W. GAMS, G. HENNEBERT, G. MORGAN-JONES et J.-A. VON ARX pour leur aide dans l'identification de plusieurs champignons isolés au cours de ce travail. Nous tenons aussi à exprimer notre vive gratitude à M. WALLEF, administrateur délégué de l'U.M.H.K., qui a rendu possible cette étude par l'aide financière qu'il nous a apportée. Louvain, le 25 avril 1967.

ANNEXE

Liste de champignons isolés des échantillons de sols du Katanga

- Fusarium oxysporum* Schlecht. emend.
Snyder et Hansen.
Trichoderma viride Pers. ex. Fr.
Penicillium vermiculatum Dangeard.
Penicillium nigricans (Bainier) Thom.
Penicillium asperum (Shear) Raper et Thom.
Chaetomium wallefii Meyer et Lanneau.
Penicillium vinaceum Gilman et Abbott.
Fusarium solani (Mart.) App. et Wr. emend. Snyder et Hansen.
Penicillium funiculosum Thom.
Mucor hiemalis Wehmer.
Penicillium lilacinum Thom.
Penicillium levitum Raper et Fennell.
Myrothecium roridum Tode ex Fries.
Penicillium thomii Maire.
Penicillium multicolor Grigorieva - Manoilova et Poradielova.
Absidia spinosa Lendner.
Pestalotiopsis disseminata (Thuem.) Steyaert.
Gongronella butleri (Lendner) Peyronel et Dal Vesco.
Gliocladium catenulatum Gilman et Abbott.
Phoma sp. 3.
Penicillium janthinellum Biourge.
Penicillium javanicum van Beyma.
Penicillium citrinum Thom.
Penicillium restrictum Gilman et Abbott.
Penicillium sclerotiorum van Beyma.
Penicillium adametzii Zaleski.
Pyrenopeziza sp. 2.
Penicillium pedemontanum Luppi Mosca.
Penicillium pulvillorum Turfitt.
Aspergillus niger van Tieghem.
Humicola sp. 1
Aspergillus fumigatus Fresenius.
Penicillium chraszczi Zaleski
Cephalosporium acremonium Corda
Penicillium decumbens Thom
Cladosporium herbarum (Pers.) Link ex Fries.
Penicillium raistrickii Smith
Penicillium soppi Zaleski
Penicillium simplicissimum (Oudemans) Thom.
- Penicillium herquei* Bainier et Sartory
Aspergillus variecolor (Berkeley et Broome) Thom et Raper.
Phoma sp. 1
Scopulariopsis brevicaulis (Sacc.) Bainier.
Aspergillus ustus (Bain.) Thom et Church.
Chaetomium trilaterale Chivers
Phoma sp. 4
Chloridium caudigerum (Höhn.) Hughes.
Penicillium brefeldianum Dodge.
Phoma sp. 2
Aspergillus flavipes (Bainier et Sartory) Thom et Church.
Penicillium cyclopium Westling
Rhizopus nigricans Ehrenberg
Xylaria sp.
Penicillium spiscarium Westling
Penicillium jensenii Zaleski
Humicola grisea Traaen.
Mucor sp.
Penicillium lapidosum Raper et Fennell
Penicillium verruculosum Peyronel
Staphylocotrichum coccosporum Meyer et Nicot.
Penicillium waksmani Zaleski.
Fusarium equiseti (Cda) Sacc.
Humicola nigrescens Omvik
Curvularia pallescens Boedijn.
Penicillium terlikowskii Zaleski
Cephalosporiopsis imperfecta Moreau.
Siphaeronea sp. 1.
Myrothecium striatisporum Preston.
Papularia arundinis (Corda) Fries.
Penicillium brevi-compactum Dierckx.
Penicillium miczynskii Zaleski.
Aspergillus sydowi (Bain. et Sartory) Thom et Church.
Chaetomium bostrychodes Zopf.
Fusarium moniliforme Sheldon emend.
Snyder et Hansen.
Gliocladium penicilloides Corda.
Neocosmospora africana Von Arx.
Paecilomyces sp. 1
Penicillium aurantio-violaceum Biourge.
Penicillium sp. N° 523
Pyrenopeziza sp. 1
Rhinocladiella sp. 1

- Aspergillus flavus* Link.
Cladosporium cladosporoides (Fres.)
De Vries.
Fusarium dimerum Penz.
Myrothecium verrucaria (Abb. et
Schwein.) Ditmar ex Fries.
Papularia sphaerosperma (Pers. ex
Fries) von Höhnel.
Penicillium ochro-chloron Biourge
Verticillium terrestre (Link) Lindau.
Penicillium gladioli Machacek
Beltraniella sp.
Kabatiella microsticta Bub.
Cylindrocladium parvum Anderson.
Coniothyrium sp. 1 № 961
Periconia sp. № 372
Coniothyrium fuckelii Saccardo.
Dictyothrinium sp. № 1049
Trichocladium sp. № 1113
Penicillium daleae Zaleski.
Pyrenopeziza sp. 3
Penicillium citreo-viride Biourge
Penicillium lanoso-coeruleum Thom
Penicillium steckii Zaleski.
Coniothyrium sp. 2 № 1036.
Mycosphaerella solani. Wr.
Penicillium rolfssii Thom
Aspergillus brunneo-uniseriatus Singh
et Bakshi
Cephalosporium kiliense (Grütz)
Hartmann
Fusarium merismoides Corda
Gonytrichum macrocladum (Sacc.)
Hughes
Mucor mucedo (Linne.) Brefeld
Penicillium griseus Sopp
Pseudonectria sp.
Thielavia terricola (Gilm. et Abb.)
Emmons
Acrospeira levis Wiltshire
Aspergillus sulphureus (Fresenius)
Thom et Church
Aspergillus terreus Thom
Diplodiella sp. 1
Epicoccum nigrum Link
Fusarium avenaceum (Fr.) Sacc.
Fusarium compactum Gordon
Idriella sp.
Leptosphaeria michotii (West.) Sacc.
Penicillium ehrlichii Klebahn
Penicillium novae-zelandiae van Bey-
ma
Penicillium variabile Sopp
Penicillium viridicatum Westling
Periconia tirupatiensis Subram.
Phialophora mustea Neergaard
Pithomyces chartarum (Berk. et Curt.)
Ellis
Spegazzinia sp. № 973
Tocula herbarum (Pers.) Link. ex.
Fries.
Trichosporium sp.
Pyrenopeziza sp. 4 № 57
Sphaeropsis sp. № 1014
Acrospeira macrosporoidea (Berk.)
Wiltshire
Aspergillus candidus Link
Aspergillus amstelodami (Mang.)
Thom et Raper.
Aspergillus versicolor (Vuill.) Tira-
boschi
Cephalosporium furcatum Moreau
Aspergillus sp. № 700
Phialophora sp.
Chaetomium funicola Cooke
Chaetomium globosum Kunze
Chaetomium medusarum Meyer et
Lanneau
Chaetomium seminudum Ames
Cladosporium lignicolum Corda
Colletotrichum sp.
Didymosphaeria sp.
Epicoccum purpurascens Ehrenberg
Fusarium semitectum Berkeley et Ra-
venel
Melanospora sp.
Monosporium apiospermum Saccardo
Mortierella exigua? Linneman
Mucor sp. № 413
Nectria sp. (Mammoidea group).
Paecilomyces elegans (Corda) Mason
et Hughes.
Paecilomyces sp. 2
Penicillium aculeatum Raper et Fen-
nell
Penicillium crustosum Thom
Penicillium cyaneo-fulvum Biourge
Penicillium implicatum Biourge
Penicillium lanosum Westling
Penicillium rubrum Stoll
Penicillium rugulosum Thom
Phoma sp. 5
Pythium sp.
Robillarda sp.
Sordaria sp.
Volutella sp.
Phoma sp. 6 № 815.

BIBLIOGRAPHIE

- AMES, L.-M.: A monograph of the *chaetomiaceae* (The United States Army Research and development series, Number 2, 125 p., 1961).
- GOOS, R.D.: Soil fungi from Costa Rica and Panama (*Mycologia*, 52, 877-883, 1960).
- LUPPI MOSCA, A.-M.: Una nova specie di *Penicillium* (*Allionia*, 9, 35-41, 1963).
- MEYER, J.-A.: Moisissures du sol et des litières de la région de Yangambi (Public. INEAC, Ser. Sci., n° 75, 221 p., 1959).
- : Ecologie et sociologie des micro-champignons du sol de la Cuvette centrale congolaise (Public. INEAC, Ser. Sci., n° 101, 137 p., 1963).
- et Christiane LANNEAU: Deux nouvelles espèces de *Chaetomium* de sols africains (Sous presse in *Bull. Soc. Myc. France*, 1967).
- NICOT, J.: Remarques sur la microflore fongique de quelques sols de grande culture en Afrique tropicale et à Madagascar (Rev. *Mycologie*, suppl. col. 18: 88-93, 1953).
- SINGH, S. et BAKSHI, B.-K.: A new species of *Aspergillus* (*Trans. Brit. myc. Soc.*, 44: 160-162, 1961).

M. Poll. — L'œuvre africaine de George A. Boulenger

G.-A. BOULENGER fut le zoologiste le plus érudit du demi siècle chevauchant sur les XIX^e et XX^e siècles et ceci dans les domaines de l'herpétopologie et de l'ichtyologie. C'était un faunisticien et un systématicien dont la compétence s'étendait aux Reptiles, Batraciens et Poissons du monde entier, compétence qu'il avait acquise dans sa jeunesse en élaborant les grands catalogues des collections du Musée de Londres se rapportant aux Batraciens et aux Reptiles. Ces catalogues, véritables mises au point de nos connaissances à la fin du XIX^e siècle, décrivaient et discutaient pratiquement en effet toutes les espèces connues à cette époque. Ces étonnantes réalisations le firent connaître d'emblée et, comme elles n'ont plus été imitées depuis, elles viennent d'être rééditées telles quelles, preuve de leur utilité exceptionnelle.

Pour les Poissons, un tel catalogue mondial n'a plus été réalisé depuis A. GÜNTHER, prédecesseur de BOULENGER, car tout d'abord celui-ci était très bien fait, et ensuite, avant une telle revision éventuelle, BOULENGER estima sans doute que, pour les Poissons, nos connaissances faunistiques exigeaient pour certaines parties du monde des études complémentaires préalables. Ces vues se trouvèrent confirmées entièrement dans la suite devant l'ampleur des découvertes.

BOULENGER fut néanmoins certainement un des derniers zoologues en mesure de déterminer n'importe quel Vertébré à sang froid. La prodigieuse liste bibliographique de ses travaux, qui compte 895 publications zoologiques en fait foi. Il a, au cours de sa longue carrière de zoologue du British Museum, chargé du département des Reptiles, Batraciens et Poissons, décrit pour le monde entier 267 nouveaux genres et 2 522 nouvelles espèces se répartissant de la façon suivante: 105 nouveaux genres et 1 095 nouvelles espèces de Poissons, 61 nouveaux genres et 556 nouvelles espèces de Batraciens et 101 nouveaux genres et

871 nouvelles espèces de Reptiles. On reste abasourdi devant une telle somme de travail dont la qualité ne le cède pas à la quantité. Doué d'une grande sûreté de jugement et de rédaction, rédigeant ses travaux d'un seul jet et sans exiger aucune copie ou dactylographie, ses manuscrits étaient directement envoyés à la composition.

Il ne fut certes pas à l'abri d'erreurs ou de méprises d'ordre systématique. La systématique est une science qui évolue et se perfectionne lentement comme n'importe quelle science, et personne ne peut se targuer d'avoir fait avancer l'édifice sans y avoir en même temps apporté quelques pierres dont la qualité sera discutée dans la suite. Mais peu de zoologistes peuvent se vanter d'avoir révélé tant d'espèces nouvelles. Celles-ci perpétueront le nom de BOULENGER de même que le nom de LINNÉ est consacré par sa propre taxonomie. LINNÉ n'a décrit que 1 318 Vertébrés, y compris les Oiseaux et Mammifères dans son *Système naturae*, soit la moitié du nombre d'espèces révélées par BOULENGER pour les classes de Vertébrés à sang froid. BOULENGER ne s'est pas intéressé spécialement au début de sa carrière à la faune africaine, il étudie d'emblée la faune mondiale, sans faire aucune discrémination. De plus, ce sont surtout les Reptiles et Batraciens qui l'intéresseront pendant 20 ans. Par conséquent, il ne publiera pendant cette période que de rares et courtes notes sur les poissons des diverses parties du monde et il ne consacrera que quatre articles aux Poissons africains. Les travaux d'herpétologie de BOULENGER se poursuivent donc et s'accumulent sans désemparer, avec un égal intérêt pour toutes les parties du monde, mais vers la fin du XIX^e siècle, les matériaux africains se font de plus en plus nombreux, en provenance d'Afrique du Nord, de Madagascar, d'Afrique du Sud et aussi d'Afrique orientale spécialement de Somalie, tous territoires africains qui furent pendant longtemps les seuls prospectés pour des raisons d'accèsibilité.

Mais petit à petit, les collections du Centre africain se réalisent et en 1897, BOULENGER est en mesure de publier la première liste de Reptiles et Batraciens du Centre africain, plus exactement de l'Etat indépendant du Congo. En outre, dans ses rares publications ichtyologiques apparaissent maintenant des contributions

à la faune africaine, même d'Afrique centrale. En 1898, il publie sa première contribution à l'étude des Poissons du lac Tanganyika, suite à la célèbre expédition de J.-E.-S. MOORE au lac Tanganyika. Ceci donne à BOULENGER l'occasion de faire connaître un important contingent de l'extraordinaire faune ichthyologique endémique de ce lac. Une seconde contribution que nous devons aux recherches de la célèbre expédition du lieutenant LEMAIRE en 1898 donne à BOULENGER l'occasion de compléter sa première étude et, enthousiasmé par les nouveautés qu'il fit connaître, il publie dès 1899 une importante révision des *Cichlidæ* africains. Une troisième contribution à la faune ichtyologique du lac Tanganyika sera permise grâce à une seconde expédition de J.-E.-S. MOORE en 1899-1900. Une quatrième contribution grâce à l'expédition du Dr W.A. CUNNINGTON de 1905 paraîtra en 1906. Au total 25 genres et 121 espèces du Tanganyika seront décrites par lui de ce lac africain dont le prodigieux intérêt ne lui échappa pas en affirmant, contrairement à l'opinion des partisans de l'origine thalassoïde de cette faune, qu'il s'agissait d'une faune d'origine fluviatile et dulcicole.

Les faunes herpétologiques et ichtyologique africaines passionnent de plus en plus BOULENGER, notamment celle du centre de l'Afrique et du Congo en particulier, et dès l'année 1900 on constate que la moitié de ses publications au moins leur sont consacrées.

Il ne manqua pas de visiter en 1897 à Tervuren, à l'occasion de l'exposition internationale de Bruxelles, la section congolaise organisée par l'Etat indépendant. Dans une galerie souterraine se trouvaient de vastes aquariums de liquide conservateur, dans lesquels étaient suspendus à des flotteurs de verre de nombreux poissons congolais récoltés par le Belge WILVERTH et ses collaborateurs. Il y avait là, réunis sous les yeux éblouis de BOULENGER, quantité d'espèces et même de genres parfaitement inconnus. Il demande et obtient, ce qu'il considère comme une faveur, de pouvoir étudier ce matériel. Celui-ci éveille chez BOULENGER un intérêt très grand pour la faune ichtyologique africaine et congolaise en particulier. Il participe activement à la naissance du Musée de Tervuren et il deviendra membre de la commission technique chargée de promouvoir son développement et celui

des collections. Il sera l'instigateur de plusieurs missions zoologiques qui feront dates dans l'histoire de la prospection de la faune ichtyologique du Congo et notamment celles de Paul DELHEZ et du Dr C. CHRISTY, mais, sous son impulsion, beaucoup de fonctionnaires belges au Congo collaboreront activement aux recherches centralisées et encouragées par le Musée du Congo de Tervuren. BOULENGER fut également l'initiateur de la création des *Annales* in-4° du Musée de Tervuren dont il préconisa le grand format en vue de la meilleure présentation possible des planches iconographiques. Il publia dans cette série ses *Matériaux pour la faune du Congo* (1898-1900). Le volume I est accompagné de 56 planches lithographiques représentant 145 espèces et 24 genres nouveaux de Poissons. Le vol. II de la série zoologique sera aussi de la main de BOULENGER, mais consacré pour une part aux Batraciens et Reptiles et pour une autre aux Poissons. Les progrès sont énormes et dès 1901 sous l'égide de l'Etat indépendant du Congo, BOULENGER entreprend la publication d'un livre: *Les Poissons du Bassin du Congo*, faune à ce moment basée seulement sur 221 espèces, mais dont il est à cette époque le véritable découvreur, ayant, par l'étude aussi approfondie que possible de la région congolaise, comblé partiellement une des principales lacunes de nos connaissances, sur la faune de l'Afrique. Et il va poursuivre son effort dans une autre direction, celle du bassin du Nil qui se concrétisera en 1907 par les admirables volumes des *Fishes of the Nile*, illustré de 97 planches lithographiques, travail par lequel l'auteur arrive à doubler le nombre d'espèces connues de ce bassin. Ces deux études régionales importantes n'empêchent pas BOULENGER de consacrer continuellement des notes supplémentaires, au fur et à mesure que des matériaux intéressants ou nouveaux lui parviennent à la fois de l'Afrique et du monde entier, non seulement sur l'ichtyologie mais aussi sur l'herpétologie.

Ses découvertes sur la faune ichtyologique de l'Afrique prennent une telle ampleur que le British Museum décide la publication du célèbre *Catalogue of Fresh-Water Fishes of Africa in the British Museum*, dont 4 volumes in-4° paraîtront successivement de 1909 à 1916. Cet ouvrage inestimable est, plus que tout autre, le reflet du labeur infatigable d'un homme. Il y décrit

1 425 espèces de poissons d'eau douce, y compris 753 espèces dont il est l'auteur et 70 genres innovés également par lui. Ces chiffres prouvent qu'en 1916 BOULENGER est l'auteur de la description et du classement de la moitié de la faune ichthyologique de l'Afrique. Certes, il travaille à une époque privilégiée, celle de l'exploration des eaux intérieures africaines à ses débuts, époque où tout était neuf, mais aussi époque où chaque collection à l'étude représentait un travail de description et de classement systématique soulevant de nombreux problèmes qu'il réussit généralement à résoudre avec clarté. L'œuvre de BOULENGER est, en effet, extrêmement pratique et utile, et a permis à de nombreux continuateurs de poursuivre le travail après lui.

Nous avons dit au début de cet article que BOULENGER était l'innovateur pour le monde entier de 267 nouveaux genres et 2 522 nouvelles espèces de Poissons, Batraciens et Reptiles. Voici comment ces genres et espèces se répartissent parmi les classes de Vertébrés à sang froid et quels sont les chiffres qui se rapportent à l'Afrique.

	Poissons		Amphibiens		Reptiles		Total général	
	Total	Afrique	Total	Afrique	Total	Afrique	Le Monde	Afrique
Genres nouveaux	105	72	61	20	101	33	267	125
Espèces nouvelles	1 095	846	556	136	871	284	2 522	1 266

Si nous essayons d'apprécier globalement l'importance relative de l'œuvre africaine de BOULENGER, nous constatons tout d'abord qu'en tant qu'herpétologue il fit connaître plus de Reptiles et d'Amphibiens que de Poissons. Il ne faut pas oublier qu'il s'intéressa indifféremment aux Amphibiens et Reptiles du monde entier, auxquels il consacra 620 publications, c.-à-d. les 2/3 du total de celles-ci (895), sans jamais les délaisser, même lorsque les circonstances l'amèneront à pousser ses études ichtyologiques. En ce qui concerne l'Afrique, ses 159 publications herpétologiques représentent le 1/4 de ses publications herpétologiques et

ses espèces nouvelles africaines de Reptiles et de Batraciens, ne représentent pas tout à fait le tiers de ses découvertes herpétoplogiques pour le monde entier, soit 420 espèces pour un total mondial de 1 437 espèces nouvelles. Mais en ce qui concerne les Poissons il n'en fut pas de même, les travaux qu'il leur a consacrés touchent non pas exclusivement, mais pour la plupart, la faune dulcicole de l'Afrique; 174 publications sur un total de 275 publications ichtyologiques traitèrent les Poissons d'Afrique, soit les 2/3 de celles-ci. Elles permirent à BOULENGER de décrire 846 Poissons africains, nombre dépassant de loin tout ce que ses recherches lui permirent de découvrir pour les autres parties du monde (249) dans le domaine ichtyologique.

Les raisons de cette disproportion entre son œuvre ichtyologique africaine et son œuvre herpétologique africaine sont faciles à comprendre. BOULENGER était un herpétologue très averti de la faune herpétologique mondiale par les grands catalogues herpétologiques qu'il publia au début de sa carrière; il ne se désintéressa jamais d'aucune partie du monde dans ce domaine de telle sorte que ses contributions ne portèrent pas spécialement sur l'Afrique. Mais les poissons ne furent entrepris par lui que plus tard, au moment où l'exploration scientifique de l'Afrique put être réalisée sur une grande échelle, ce qui lui révéla le grand intérêt de la faune ichtyologique et notre ignorance à son sujet. En sa faveur, il délaissa donc partiellement l'herpétologie et il leur consacra dès lors beaucoup de temps, spécialement à l'étude de la faune de l'Afrique tropicale. Son attachement pour l'étude des poissons africaines date de 1897 et ce fut la faune

	Poissons		Amphibiens et Reptiles	
	Genres	Espèces	Genres	Espèces
Afrique du Nord	—	5	—	16
Madagascar	—	3	13	59
Afrique du Sud	—	98	6	90
Afrique orientale	13	188	9	110
Afrique occidentale	12	166	18	87
Afrique centrale	22	265	7	66

ichtyologique congolaise qui fut la cause de ce tournant dans sa carrière scientifique.

Il est intéressant d'analyser la répartition des découvertes ichtyologiques de BOULENGER pour l'Afrique (voir page précédente).

Ceci montre l'importance des découvertes de BOULENGER en ce qui concerne la faune tropicale (Afrique centrale, Afrique occidentale et Afrique orientale) et l'ampleur de ses découvertes ichtyologiques.

Les vastes connaissances que BOULENGER sut acquérir en herpétologie et en ichtyologie lui permirent d'approfondir avec succès les connaissances sur la zoogéographie des Vertébrés à sang froid. Il a insisté sur le fait que les grandes divisions zoogéographiques de la Terre préconisées par L. SCLATER ou par WALLACE ne s'appliquent pas indifféremment à tous les Vertébrés et aux Vertébrés à sang froid en particulier.

Pour les Amphibiens, il défend avec raison la réalité d'une zone nordique (ou Région holartique) caractérisée par l'abondance des Urodèles et l'absence des Apodes. La zone équatoriale au sud de la précédente, est, au contraire, caractérisée par la présence des Apodes et l'absence des Urodèles. Dans cette dernière zone il distingue la division des Arcifères (Amérique Sud et Australie) où abondent les Batraciens arcifères (à ceinture scapulaire primitive) tandis que dans la division des Firmisternes (Afrique et Asie tropicale) prédominent les Batraciens firmisternes (à ceinture scapulaire évoluée). Même si l'on tient compte du fait que ces deux divisions systématiques ne sont plus admises comme telles aujourd'hui, il y a là une constatation importante qui met en valeur le degré évolutif différent des divers groupements envisagés, dont le maintien ou la prédominance dans des parties du monde différentes est en relation avec l'histoire de cette évolution et la paléogéographie. C'est ainsi que la prédominance des Batraciens arcifères en Amérique du Sud est certainement le résultat de l'isolement de ce continent pendant le Tertiaire ce qui le mit à l'abri de la compétition des Firmisternes plus évolués.

Pour les Reptiles, BOULENGER adopte une division primordiale de la terre dans le sens longitudinal, les Amériques d'un côté,

le reste de l'autre. Pour les Amériques, il constate en effet que les familles des *Iguanidae*, *Tejidae*, *Anguidae* et les Tortues Pleurodires sont caractéristiques, alors que de l'autre côté nous rencontrons les *Agamidae*, *Chameleontidae*, les *Lacertidae*, les *Varanidae* et les Tortues Cryptodières. Ceci ne doit pas nous faire perdre de vue que de chaque côté il y a diverses autres petites familles endémiques et que, d'autre part, il existe deux grandes familles ubiquistes mondiales: les *Geckonidae* et les *Scincidae*. De l'Equateur vers le Nord, c.-à-d. vers la région néarctique ou la région palaearctique, il ne voit qu'un appauvrissement de la faune herpétopologique et non une véritable différence. En outre, il trouve plus d'affinités entre la région orientale et la région australienne qu'entre la région orientale et la région africaine, ce qui me semble un point faible de sa vue d'ensemble de l'herpétopologie de l'ancien monde. Cependant, les vues de BOULENGER sur la zoogéographie des Reptiles mettent encore bien mieux en évidence que ses vues sur les Amphibiens le fossé qui sépare l'Amérique tropicale de l'Ancien monde tropical et si l'on admet que l'isolement ancien de l'Amérique du Sud explique la ségrégation géographique de sa faune batrachologique il est logique que les mêmes causes paleogéographiques aient retenti sur la différenciation des Reptiles. D'ailleurs, la zoogéographie des Mammifères et des Oiseaux confirme encore davantage cette différence.

En ce qui concerne la distribution des Poissons, nous ne disposons pas d'une synthèse zoogéographique mondiale de la main de BOULENGER, mais il est l'auteur d'une brillante démonstration de la distribution géographique des Poissons africains à la suite presque exclusivement de ses propres recherches. Il admet 5 sous-régions:

1. La sous-région nord-ouest ou Barbarie plus le Sahara Nord. Cette sous-région fait partie de la région palaearctique, notamment par sa faune cyprinoïde;

2. La sous-région occidentale et centrale avec toutes les grandes rivières et les lacs du delta du Nil jusqu'au delta du Zambèze. C'est la région mégapotamique (suggérée par le Dr SCLATER), elle possède la faune ichtyologique la plus luxuriante et à caractère endémique le plus prédominant avec ses *Protopteridae*,

Polypteridae, Mormyridae, Characidae, Silurides et Cichlidae (Les *Polypteridae* manquent dans le Zambèze);

3. La sous-région orientale plus l'Abyssinie et jusqu'au nord du Zambèze, sa faune offre un appauvrissement des familles précédentes mais un grand nombre de *Cyprinidae*;

4. La sous-région australe, au sud du Zambèze, sa faune offre aussi une prédominance de *Cyprinidae*;

5. Madagascar — sa faune pauvre, dit BOULENGER, comprend beaucoup de types d'origine marine.

Ces subdivisions sont à l'heure actuelle encore justifiées dans leurs grandes lignes, mais l'analyse zoogéographique a naturellement été beaucoup approfondie et précisée. BOULENGER n'a pas mis le point final à la question, mais son long exposé justificatif abonde en indications précises et probantes dont beaucoup d'auteurs se servent encore sans toujours rappeler celui qui en fut l'auteur.

Telle fut l'œuvre magistrale de ce grand Africaniste, qui se défendrait peut-être d'avoir voulu l'être mais que l'énorme partie africaine de son œuvre nous oblige à considérer comme tel. Il a pris une part immense à la découverte scientifique de l'Afrique à laquelle son nom restera toujours attaché.

LISTE DES PUBLICATIONS ET BIOGRAPHIES AYANT ETE CONSULTEES

- BOULENGER, G.A.: Catalogue of the *Batrachia salientia s. Ecaudata* in the collection of the British Museum (Second Edition, Londres, 8°, 1882).
— : Catalogue of the *Batrachia Gradientia s. Caudata* in the collection of the British Museum (Second Edition, Londres, 8°, 1882).
— : Catalogue of the Lizards in the British Museum (Natural History) (Second Edition, Londres, 8°, 3 vols., Vol. I 1885; vol. II 1885, vol. II, 1887).
— : Catalogue of the Chelonians, Rhynchocephalians, and Crocodiles in the British Museum (Natural History) (New Edition, Londres, 8°, 1888).
— : Remarks on the Geographical distribution of the Lacertilia (*Ann. Mag. Nat. Hist.*, sér. 5, vol. XVI, 1885).
— : Catalogue of the Snakes in the British Museum (Natural History) Londres, 8°, 3 vols., Vol I 1893; vol. II 1894; vol. II, 1896).
— : Matériaux pour la faune du Congo. Poissons nouveaux (*Ann. Mus. Congo, Zool.*, sér. I, vol. I, Bruxelles, 4°, 1898-1900).

- : Les poissons du Bassin du Congo (Bruxelles, 8^o, 1901).
- : The distribution of African fresh-water fishes (Report of the British Association for the Advancement of Science, South Africa, 1905).
- : Zoology of Egypt. The fishes of the Nile (Londres, 4^o, 1 vol. de texte, 1 vol. de planches, 1907).
- : Catalogue of the fresh-water fishes of Africa in the British Museum (Natural History) (Londres, 8^o, 4 vol., Vol. I, 1909; vol. II 1911; vol. II 1915; vol. IV 1916).
- : Monograph of the *Lacertidae* (British Museum) (Vol. I, Londres, 8^o, 1920).
- : Liste des publications ichtyologiques et herpétologiques (1877-1920) (*Ann. soc. roy. zool. et Mal. de Belgique*, Tome LII, 1921).
- PELLEGRIN, J.: Nécrologie George Albert Boulenger (*Bull. Soc. Centr. d'Agriculture et de pêche*, Tome XLIV, n° 10-12, 1937).
- POLL, M.: Notice sur George A. Boulenger (*Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 133^e année, 1967).
- ROBYNS, W.: G.A. Boulenger (1858-1937). Sa vie et son œuvre rhodologique (*Bull. du Jard. Bot. de l'Etat*, Bruxelles, vol. XV, fasc. 1, 1938).
- SCHOUTEDEN, H.: George-Albert Boulenger (1858-1937) Premier président d'honneur du Cercle zoologique congolais (*Cercle zoologique congolais*, vol. XIV, fasc. 4, 1937).
- : Vue d'ensemble sur la zoologie du Congo belge (*Troisième Rapport Annuel de l'IRSAC*, 1950).
- MALCOLM SMITH, M.R.C.S.: George-Albert Boulenger 1858-1937 (*Copeia* n° 1, 1938).

**Marcel-E. Denaeyer. — Géologie et
pétrographie des affleurements de l'ancienne
route d'Astrida, entre Bujumbura
et Rushubi (Burundi)**

RESUME

L'auteur décrit les affleurements qu'il a observés, jadis, entre ces deux localités. Il s'attache plus spécialement à l'étude de la coupe du kilomètre 10.

Il semble résulter de l'examen, tant des affleurements que des caractères pétrographiques des gneiss réglés ou plissotés, gneiss granitoïdes et pegmatites qui les constituent, que ces roches ont une commune origine et que les déformations de faible amplitude dont elles ont été le siège sont dues principalement à leur évolution sous une très forte charge. Des amphibolites ont formé, en alternance avec les roches précédentes, des éléments résistants, non affectés de microdéformations.

* * *

Le but principal de cette note est de faire connaître ou, plutôt, d'exhumer une coupe remarquable que l'auteur a relevée en 1949 et revue en 1962, à hauteur du km 10 de l'ancienne route d'Astrida, dans les formations métamorphiques qui s'étendent à l'est de Bujumbura.

Lors des passages ultérieurs de l'auteur à cet endroit, la végétation avait complètement envahi les affleurements. Le tronçon de l'ancienne route, compris entre Bujumbura et sa jonction avec la route nouvellement percée, est probablement soustrait aujourd'hui au grand trafic et il est peu probable qu'on ait encore l'occasion, sans procéder à un débroussage, de revoir les affleurements en question. Sauf erreur, ils ne semblent jamais avoir fait l'objet d'une mention particulière.

Description des affleurements et des coupes

Rappelons d'abord qu'au sortir de Bujumbura, à 3 kilomètres de l'origine de la route et à son premier coude, cette route traver-

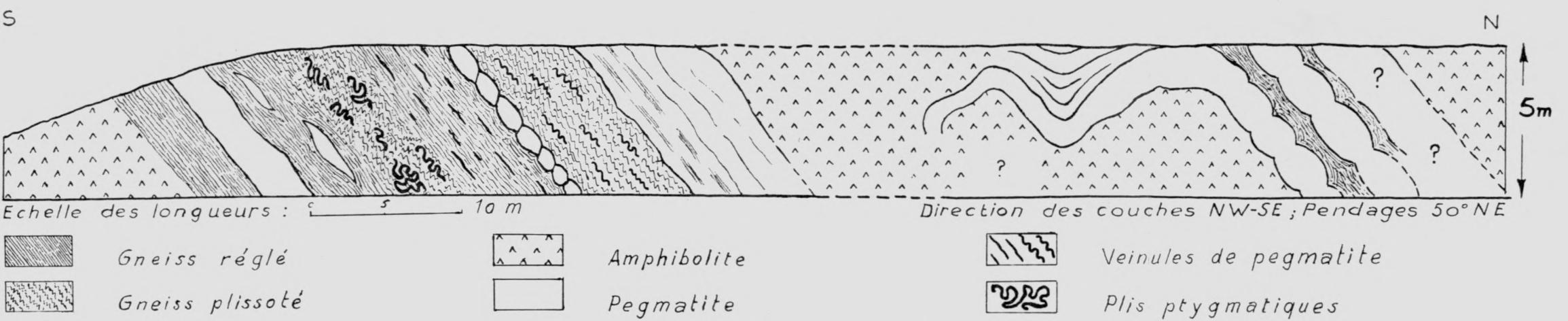


Fig. 1. — Coupe du Km 10 de l'ancienne route
Bujumbura-Astrida

se en tranchée des bancs de gneiss orientés N.-S. et inclinés de 50 degrés à l'Est. Les joints de ces bancs sont ouverts, ce qui semble indiquer qu'il s'agit d'une série de diaclases parallèles. Ces bancs sont, en effet, recoupés presque orthogonalement par une schistosité très régulière à plongement 40 degrés Ouest.

De gros filons subverticaux de pegmatite traversent l'affleurement. Ils émettent latéralement des veines et des veinules de pegmatite de quelques centimètres d'épaisseur maxima qui concordent généralement avec la schistosité. Parfois des veines d'aprites se substituent aux pegmatites. Ces dernières forment aussi des nids au contact desquels la schistosité est déviée.

La route traverse ensuite les mêmes gneiss (comportant des passées de biotitoschistes) jusqu'au deuxième coude. Là, on voit apparaître, interstratifié dans les gneiss, un gros banc d'amphibolite d'une puissance de 1,60 m. Les couches sont, ici, orientées O.-E. avec pendage nord de 30 à 35 degrés. L'amphibolite est parcourue par de petites veines concordantes d'aprite. Les bordures du banc d'amphibolite paraissent laminées; ce laminage semble dû au glissement relatif de cette masse plus résistante entre les gneiss qui l'encadrent.

Au troisième coude de la route, à hauteur du kilomètre 10, se développe une coupe spectaculaire dans les gneiss, les pegmatites et les amphibolites. D'une centaine de mètres d'extension, elle se situe à l'est de Lukamasi, dans le col qui sépare les têtes de la rivière Moha de la vallée de la Dahangwa, près de la colline Zorolenko, à l'altitude de 1 170 mètres.

Les trois éléments de cette coupe apparaissent en concordance de stratification, avec une direction N.O.-S.E. et un pendage N.E. voisin de 50 degrés. La *figure 1* en dépliant donne à l'échelle une vue d'ensemble de l'affleurement.

Du Sud au Nord, on rencontre successivement en superposition:

- Les amphibolites;
- Un banc de gneiss réglé;
- Un banc de pegmatite;
- Un banc de gneiss réglé englobant de grosses lentilles isolées de pegmatite; ces gneiss passent progressivement à:

— Des gneiss plissotés à petits porphyroblastes, abritant en grand nombre de veinules de pegmatite affectées de plis ptygmatisques (*fig. 2*); progressivement réapparaissent:

— Des gneiss réglés avec nombreuses veinules concordantes de pegmatite;

— Nouveau banc de pegmatite, mais tronçonné, les tronçons étant en connexion plus ou moins lâche, avec du gneiss dans les septa;

— A nouveau, gneiss plissotés à veinules de pegmatite également plissotées et concordantes;

— Gros banc de pegmatite fissuré longitudinalement avec nombreux filets de gneis intercalés;

— Réapparition des amphibolites.

Après une interruption de la coupe, on voit les mêmes amphibolites surmontées par:

— Un gros banc boudiné de pegmatite qui dessine deux anticlinaux.

Vient ensuite:

— Un deuxième banc boudiné de pegmatite encadré de:

— Deux bandes de gneiss réglé dont la schistosité épouse la courbure des « boudins ».

— Enfin, après une zone de composition douteuse (pegmatite?):

— Réapparition des amphibolites.

Cet ensemble de couches ou de bancs est marqué — à l'exception des masses d'amphibolite — par des déformations macroscopiques de ses éléments, déformations qui semblent dues, essentiellement, à un étirement et un glissement banc sur banc sous une très forte charge, responsable à la fois du boudinage et du tronçonnement des pegmatites et de la plasticité des gneiss qui a permis leur plissotement et la formation des plis ptygmatisques.

L'amphibolite, cependant, n'est pas affectée de macrodéformations. Manifestement, elle a opposé une plus grande résistance aux agents dynamiques. C'est ce que montre clairement le secteur nord de la coupe où l'amphibolite forme une sorte de dôme massif sous la voûte anticlinale de pegmatite boudinée.

Nous verrons que l'examen microscopique confirme la différence de comportement des deux matériaux.

Toutefois, les effets de la déformation et de la cataclase paraissent limités à l'échelle du banc. Du moins dans le panneau considéré, l'ensemble paraît avoir conservé son homogénéité. On n'a observé ni failles cisaillantes, ni chevauchements.

Si l'on continue à progresser vers l'Est, on peut suivre à nouveau, quelques centaines de mètres plus loin, les alternances gneiss-pegmatite-amphibolite. La pegmatite forme parfois un véritable « chevelu » dans les gneiss. Puis apparaît un épisode de gneiss granitoïde à biotite et à rares phénoblastes feldspathiques. Une amphibolite sépare deux affleurements de gneiss granitoïde. Font suite, jusqu'au kilomètre 13 environ, des gneiss lit-par-lit. A partir de la descente vers la rivière Dahangwa et de l'embranchement d'une route vers Buhonga, les alternances gneiss-amphibolite se répètent jusqu'au kilomètre 20. Là, affleure un nouvel épisode de gneiss granitoïde.

Au-delà de ce point, on entre dans ces formations complètement différentes, au moins par leur degré de métamorphisme. L'auteur n'a pas pu trouver leur contact avec les précédentes. Ce sont, d'abord, des quartzites blancs très purs, démantelés, puis des schistes rougis et altérés. Peu après le chemin de la mission de Rushubi, ces schistes sont frais. Ce sont des séricito-schistes gris à magnétite. Leur direction est N.-S. et leur pendage 78° Ouest.

On est probablement passé des formations du groupe de la Rusizi à celles du groupe du Burundi. On sait que, à l'est de Bujumbura, la direction générale des deux groupes coïncide sensiblement.

Description microscopique des roches du premier groupe

1. Les gneiss réglés (ech. Dn 49.308, Km 3).

Ce sont des gneiss gris clair granoblastiques formés, principalement, de microcline et de quartz avec de la biotite très subordonnée et quelques beaux prismes de zircon.

Le microcline se présente en cristaux oblongs de 1 à 2 mm orientés, comme les paillettes de biotite, suivant les plans de schistosité. Ces cristaux sont toujours frangés d'une auréole de friction épigénisée par de la séricite et du quartz secondaires; la

séricite s'y observe en paillettes ou en touffes. Ils sont affectés d'extinctions onduleuses.

Le quartz en cristaux granulaires de quelques dizièmes de millimètre, associés en mosaïque, constitue le remplissage entre les éléments précédents. Ses extinctions sont à peine onduleuses. Sa cristallisation est nettement postérieure à celle du microcline et aux mouvements qui ont effrité les bords de celui-ci. Il corrode en outre, largement, le microcline et pénètre dans ses clivages en veinules capillaires qui créent l'illusion d'une microperthite de démixion.

Enfin, on observe encore dans cette roche de rares cristaux de plagioclase (andésine-oligoclase à 30 % an) généralement séricités. Rarement aussi, des bourgeons de myrmékite sont implantés sur le microcline.

2. *Les gneiss plissotés* (éch. Dn 49.311, Km 10)

Ces gneiss gris ne diffèrent guère des précédents, minéralogiquement et structuralement. On note cependant la présence de phénoblastes centimétriques et très allongés de microcline et une prolifération de la séricite. Celle-ci n'est pas seulement liée aux auréoles de friction périphériques des cristaux de microcline, mais encore à l'existence de microfractures assez nombreuses affectant ces cristaux dans leur masse, mais sans déplacement appréciable des fragments qui restent en connexion. Ces microclases — qui étaient l'exception dans les gneiss réglés — ont également provoqué une trituration des bords de ces fragments, accompagnée de la production de quartz et de séricite.

Cette dernière a recristallisé, de-ci, de-là en lamelles millimétriques, souvent associée à la biotite.

Signalons pour finir que le microcline est parfois dépourvu de macles visibles sur les sections voisines de (010), *habitus* que j'ai signalé précédemment dans les syénites feldspathoïdiques du massif de Kirumba, au Kivu.

3. *Les gneiss granitoïdes* (éch. 49.312)

Les caractères fondamentaux de ces gneiss à aspect de granites stratoïdes ne diffèrent pas de ceux des gneiss réglés ou plissotés, bien que des différences s'accusent très nettement.

Et c'est, d'abord, l'acquisition de l'équigranularité des feld-

spaths et du quartz (1/2 à 2 mm), ensuite le développement des micas, surtout de la biotite qui est beaucoup plus abondante et confère, par sa disposition et traînées ou en rubans une certaine fissilité à la roche.

Une autre différence importante est l'abondance du plagioclase (même andésine-oligoclase à 30 % an, très riche en macles de la péricline) dont le volume est très voisin de celui du microcline.

Le quartz a conservé la même structure en mosaïque marquant sa postériorité, mais son grain est plus gros et peut atteindre celui des feldspaths (2 mm).

On reconnaît d'autant plus aisément que le grain en est plus développé, les auréoles de friction des cristaux de microcline déjà signalées dans les gneiss. Les plagioclases eux-mêmes ne semblent pas avoir tout-à-fait échappé à ces phénomènes de friction; leur cristallisation semble donc pénécontemporaine de celle du microcline. Les auréoles de friction sont larges; le sériomite y a cependant conservé son caractère finement pailleté et le quartz son aspect microcristallin (grain de $\pm 0,05$ mm).

Mais ce qui frappe la vue, c'est surtout l'abondant bourgeonnement de la myrmékite sur le microcline. Observés au grossissement moyen et avec la lame de gypse, les bourgeons forment de très belles peintures « abstraites ».

Comme précédemment, le quartz corrode largement le microcline et, aussi, le plagioclase et il s'infiltre en veinules capillaires dans les clivages des feldspaths.

Pour fixer les idées, voici les proportions en volume (approximatives) des minéraux du gneiss granitoïdes:

Microcline	18 %
Plagioclase	19 %
Quartz	44 %
Biotite	14 %
Mica blanc	5 %

L'égale abondance des deux feldspaths confère à ce gneiss granitoïde un caractère monzonitique.

4. *La pegmatite à plis ptygmatisques* (éch. Dn 52.12, Km 10)

L'examen de cette pegmatite est fort suggestif.

A part le grain des feldspaths qui est, ici, de l'ordre du centimètre, ou plus, et l'absence quasi complète de la biotite, ses constituants sont les mêmes que ceux des gneiss réglés et plissotés: microcline, plagioclase rare (an. 30 %) et quartz en mosaïque.

La structure est également la même: tous les cristaux de microcline présentent une bordure et des microfractures internes à bords triturés avec épigenèse de séricite et de quartz.

Mais, en outre, ces cristaux sont traversés par une autre sorte de microfractures, à bords tranchés et nets, sans vestige de trituration à leur contact. Leur remplissage est encore de quartz ou de séricite infiltrés et le quartz s'insinue en veinules filiformes dans le feldspath, préférentiellement suivant ses clivages.

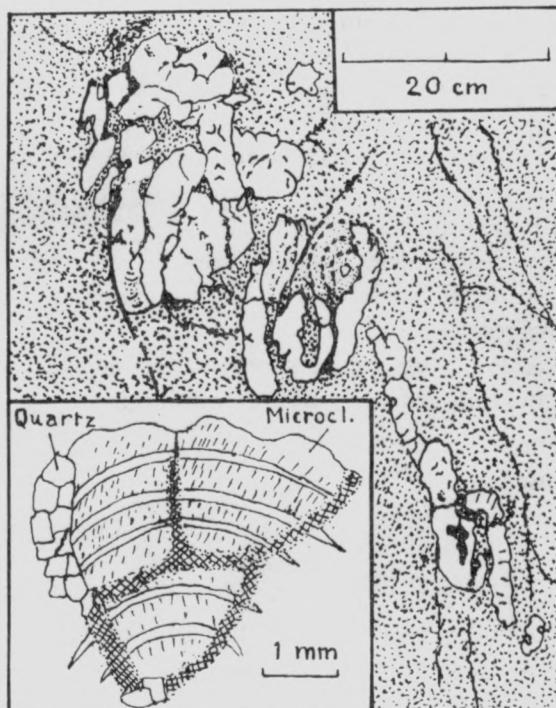


Fig. 2. — Plissemens ptygmatisques dans les gneiss plissotés, Km 10 de l'ancienne route Bujumbura-Astrida

Qui plus est, les fractures nettes sont parfois incurvées en voûtes en se répétant un certain nombre de fois. Ces voûtes correspondent aux anses des plus ptygmatisques (*fig. 2, cartouche*).

Autre observation importante: les microfractures triturantes *recoupent* les fractures nettes. Ces dernières se sont donc produites *avant* qui se manifestent les phénomènes de friction.

De cet ensemble de caractères microcataclastiques, il résulte que les avatars mécaniques des pegmatites, des gneiss et des gneiss granitoïdes ont été identiques et se sont tous produits à l'état entièrement cristallisé de ces roches, sans entraîner de déplacement sensible des tronçons des cristaux fracturés.

Les microfractures ne seraient justifiables que des pressions statiques développées par une charge considérable. Telle était aussi la conclusion qui s'était dégagée à l'échelle du banc — en admettant toutefois de petits déplacements longitudinaux en masse (boudinage, tronçonnement et lentilles de pegmatites).

En outre, de par leur composition minéralogique et leur structure, les quatre roches décrites plus haut ne semblent être que quatre variétés d'un même matériel. Et l'on hésite à penser que les roches d'apparence pegmatitique (ou aplitique) puissent représenter des venues feldspathisantes surimposées, à signification de migmatite. Il semble plus conforme aux faits observés de penser que la feldspathisation du matériel originel est le produit d'une métasomatose globale affectant des couches dont les compositions chimiques n'étaient que peu différentes: les plus magnésiennes et les plus calco-sodiques on produit les gneiss granitoïdes, les plus pauvres en ces éléments, les gneiss réglés ou plissotés et les pegmatites.

5. *Les amphibolites* (éch. Dn 49.310 et 52.11, Km 10)

Il s'agit d'amphibolites quartzo-feldspathiques assez massives, vert sombre, dont le litage apparaît, en lames minces, déterminé davantage par l'orientation des passées quartzo-feldspathiques que par l'allongement préférentiel des cristaux d'amphibole.

Cette dernière est une hornblende verte commune à tendance autoblastique et de dimensions millimétriques.

Les feldspaths, en cristaux de deux dizièmes de millimètre environ, sont des plagioclases basiques très peu maclés (bytownite à 70-72 % an). Quant au quartz, associé au plagioclase ou en position interstitielle, il corrode quelque peu les deux autres éléments, mais davantage la hornblende. Il semble avoir la même signification que dans les gneiss et pegmatites. Quartz et plagioclases sont granoblastiques et leurs cristaux mesurent environ deux dizièmes de millimètre. L'amphibolite du km 10 (Dn 52.11) est à grain un peu plus fin que l'autre (Dn 49.310). Le rapport de l'amphibole aux éléments blancs est de l'ordre de 2 à 3/1.

Le seul minéral accessoire de ces amphibolites est un minéral opaque (fer titané ou ilménite) frangé de sphène. Il existe aussi en inclusion dans les clivages de la hornblende de fines aiguilles opaques ou brunes, qui s'assemblent parfois en groupements réticulés rappelant la sagénite.

Aucune trace notable de cataclase n'est visible en lame mince dans les amphibolites. Ceci confirme la conclusion énoncée au sujet de leur comportement à l'échelle de l'affleurement: elles constituent des masses résistantes à l'égard des forces de déformation.

Février 1965

Centre scientifique et médical
de l'Université de Bruxelles
en Afrique centrale (CEMUBAC)
(Laboratoire de Minéralogie et de Pétrographie
de l'Université de Bruxelles)

CLASSE DES SCIENCES TECHNIQUES

**KLASSE VOOR
TECHNISCHE WETENSCHAPPEN**

Séance du 31 mars 1967

La séance est ouverte par M. *M. van de Putte*, doyen d'âge.

Sont en outre présents: MM. I. de Magnée, E.-J. Devroey, P. Geulette, A. Lederer, J. Van der Straeten, membres; MM. J. Charlier, M. de Roover, P. Grosemans, A. Rollet, R. Van Ganse, associés; M. G. de Rosenbaum, correspondant, ainsi que M. M. Walraet, secrétaire des séances.

Absents et excusés: MM. P. Bartholomé, L. Brison, F. Bultot, L. Calembert, F. Campus, C. Camus, L. Jones, E. Mertens de Wilmars, F. Pietermaat, L. Tison, R. Spronck, J. Verdeyen.

Communication administrative

Voir p. 340.

Les Parcs nationaux du Congo et du Rwanda (Situation actuelle, statut, perspectives d'avenir)

En l'absence de l'auteur, M. *A. Prigogine*, correspondant à Bukavu, M. *M. Walraet* résume une communication où différentes mesures sont préconisées pour rétablir une situation normale dans les Parcs nationaux du Congo et du Rwanda qui, dans un avenir très rapproché, constitueront les seuls refuges pour la grande faune de ces régions. Au lieu d'être constitués en réserves naturelles intégrales, ces Parcs devraient être, en certaines de leurs parties tout au moins, ouverts aux touristes et aménagés dans ce but. Cette politique permettrait d'intéresser les couches de plus en plus étendues de la population africaine aux Parcs nationaux et augmenterait par là même leurs chances de survie.

Zitting van 31 maart 1967

De zitting wordt geopend door de H. M. *van de Putte*, deken van jaren.

Zijn bovendien aanwezig: De HH. I. de Magnée, E.-J. Devroey, P. Geulette, A. Lederer, J. Van der Straeten, leden; de HH. J. Charlier, M. de Roover, P. Grosemans, A. Rollet, R. Van Ganse, geassocieerden; de H. G. de Rosenbaum, correspondent, alsook de H. M. Walraet, secretaris der zittingen.

Afwezig en verontschuldigd: De HH. P. Bartholomé, L. Brison, F. Bultot, L. Calembert, F. Campus, C. Camus, L. Jones, E. Mertens de Wilmars, F. Pietermaat, L. Tison, R. Spronck, J. Verdeyen.

Administratieve mededeling

Zie blz. 341.

« Les Parcs nationaux du Congo et du Rwanda (Situation actuelle, statut, perspectives d'avenir) »

In afwezigheid van de H. A. *Prigogine*, correspondent te Bukavu, vat de H. M. *Walraet* een mededeling samen waarin verschillende maatregelen voorgesteld worden om terug een normale toestand te bereiken in de Nationale Parken van Congo en Rwanda die, in een nabije toekomst, de enige toevluchtsoorden voor de grote fauna dezer streken zullen zijn. In plaats van als integrale natuurreservaten opgevat te worden, zou men deze Parken ten minste voor bepaalde delen dienen open te stellen voor het toerisme en ze hiertoe van het nodige voorzien. Deze politiek zou toelaten bij steeds bredere Afrikaanse bevolkingslagen belangstelling te wekken voor de Nationale Parken en aldus hun kansen op voortbestaan te vergroten.

Après un large échange de vues, la Classe décide l'impression, en priorité, de la communication de M. A. Prigogine (576) et sa distribution, dans le plus bref délai, aux membres, associés et correspondants des trois Classes, et ce, en vue de l'organisation éventuelle d'une séance commune au cours de laquelle les diverses opinions pourraient être confrontées et d'où résulterait peut-être un *vœu* destiné aux autorités nationales et internationales intéressées à la protection de la nature.

Concours annuel 1969

La Classe décide de consacrer la cinquième question du concours annuel 1969 à la limnologie et la sixième à la recherche du pétrole.

MM. *I. de Magnée* et *L. Calembert* d'une part, ainsi que MM. *P. Evrard* et *I. de Magnée* d'autre part, sont désignés pour rédiger les textes desdites questions.

Comité secret

Les membres, réunis en comité secret, prennent acte de la demande de M. *J. Beelaerts*, sollicitant, pour raison de santé, l'application de l'article 4 des statuts. Ils émettent un avis conforme à l'élévation de ce Confrère à l'honorariat et chargent le *Secrétaire perpétuel* de lui exprimer leur sympathie et leurs vœux affectueux.

La séance est levée à 15 h 35.

Na een ruime gedachtenwisseling beslist de Klasse de mededeling van de H. A. Prigogine (blz. 576) bij voorrang te drukken en ze ten spoedigste aan de leden, geassocieerden en correspondenten der drie Klassen ter hand te stellen, dit met het oog op het eventueel inrichten van een gemeenschappelijke zitting tijdens welke de verschillende meningen zouden kunnen uitgewisseld worden en die wellicht zou leiden tot het formuleren van een *wens*, bestemd voor de nationale en internationale overheden die betrokken zijn bij de bescherming van de natuur.

Jaarlijkse wedstrijd 1969

De Klasse beslist de vijfde vraag van de jaarlijkse wedstrijd 1969 te wijden aan de limnologie en de zesde aan het opsporen van petroleum.

De HH. *I. de Magnée* en *L. Calembert* enerzijds, evenals de HH. *P. Evrard* en *I. de Magnée* anderzijds worden aangewezen om de tekst van deze vragen op te stellen.

Geheim comité

De leden, vergaderd in geheim comité, nemen nota van de vraag van de H. *J. Beelaerts* die, wegens gezondheidsredenen, om de toepassing verzoekt van artikel 4 der statuten.

Ze adviseren over het verheffen tot het erelidmaatschap van deze Confrater en belasten er de *Vaste Secretaris* mede hem hun sympathie te betuigen en hun hartelijke wensen over te maken.

De zitting wordt gesloten te 15 h 35.

F.-J. Kaisin. — Sur un minerai d'or à gangue ankéritique de Senzere (Kilo-Moto)*

En 1956, au cours de l'exploitation du gisement filonien à gangue quartzeuse de Senzere, siège de Kanga, Mines de Kilo, (Sté des Mines d'Or de Kilo-Moto) on a rencontré une lentille de quelques m³ d'un carbonate gris clair, en très gros cristaux, lardé de filigrane d'or et de petits amas de pyrrhotine qui est le sulfure de fer habituellement rencontré à Senzere et ainsi qu'un peu de mispickel.

Cette lentille se trouvait le long du montage N° 70 entre l'étage de 1 276 m et celui de 1 290 m (altitudes vraies). Elle présentait un caractère tellement anormal que l'attention du personnel de maîtrise fut attirée et que de nombreux et gros fragments furent prélevés. Ce carbonate, une fois repéré, déclencha une recherche presque passionnée d'autres lentilles semblables; jusqu'en 1960, cette quête fut vaine et nous avons tout lieu de croire que si, après 1960 on en avait rencontré, nous ne l'eussions pas ignoré, malgré les conditions précaires de l'exploitation.

La quasi-totalité de la lentille, très riche en or, fut passée en usine, mais nous avons pu en garder un échantillon représentatif pour étude grâce à la compréhension de feu M.A. SOLVIJNS.

Nous savons peu de chose de cette lentille, si ce n'est qu'elle est en plein gisement aurifère de Senzere, de type filonien, à gangue essentiellement quartzeuse. Cependant, à proprement parler, il n'y a pas de filon à Senzere et le gisement ne répond pas non plus de façon satisfaisante au schéma du stockwerk ou de l'amas: en fait, il s'agit d'un gîte qui a un peu des caractères de ces divers types. Il constitue une zone d'inclinaison générale faible, localement subhorizontale, formée de chapelets d'amas

* Communication présentée à la séance du 27 janvier 1967 (*Bull. des Séances* 1967, p. 324).

lenticulaires contournés, de chevelus de filonnets s'évanouissant dans l'éponte et aussi, parfois de corps réguliers, fort étendus, d'épaisseur comprise entre 1,50 et 3 m, qui méritent sans doute, parfois sur une étendue de plusieurs hectares, le nom de filons, mais se perdent finalement dans les amas ou les chevelus de filonnets.

Toutes les hypothèses faites pour expliquer cette structure aboutissent finalement à des variantes de l'interprétation tectonique de P. DUHOUX (1950). La zone minéralisée de Senzere apparaît comme une zone de cisaillement (*Shear-zone*) fortement froissée et laminée, avec des phénomènes de plis et failles d'entraînement, d'injection, etc. Cette zone a servi de chemin aux solutions hydrothermales qui ont amené le quartz, les sulfures, l'or et sans doute aussi la soude, qui est responsable de l'abondance de l'albite dans les roches encaissantes.

Cette zone tectonique minéralisée affecte des formations du Kibalien essentiellement schisteux, ce sont suivant les endroits des talcschistes, des chloritoschistes, des schistes à actinote, des biotitoschistes. L'albite y est toujours présente et parfois abondante, de même que la dolomie ankéritique.

Nous avons montré en 1953 que l'or n'est qu'en apparence lié au quartz « filonien » dans la région kibalienne de Kilo-Moto.

Nous avons aussi exprimé à la même époque, l'opinion que les formes des lentilles, amas et « filonnets » de Senzede se comprennent beaucoup mieux si la roche, qui a été tectonisée, était une roche carbonatée; d'ailleurs, la dolomie, l'ankérite et la calcite sont rarement absentes de la gangue du mineraï de Senzere, comme des roches encaissantes. Mais dans les roches de Senzere, ces carbonates ont souvent un caractère résiduel, même s'ils sont abondants; ils sont corrodés par les autres minéraux tels que le quartz, l'albite, la chlorite, le talc...

Par contre, dans les zones « filonniennes », les carbonates se présentent sous deux formes: en vestiges résiduels ou en masses d'allure filonienne.

Le premiers sont à l'état de restes plus ou moins abondants de roches grenues ou feuillettées, en plages qui sont parfois de grande taille, dont l'association minérale est la même que celle

de la roche encaissante immédiatement voisine et dont la texture est en tout point semblable également.

Les secondes sont formées de très gros cristaux gris clair ou blancs, atteignant plusieurs centimètres, assez homogènes. Ces carbonates sont, soit déplacés, soit recristallisés sur place par influence hydrothermale manifeste. Alors que le carbonate des roches est presque toujours la dolomie ankéritique ou parfois la sidérose et rarement la calcite, ce carbonate filonien est assez souvent la calcite qui se présente en géodes, en veinules ou même en filonnets. Cependant, il est rare que le carbonate filonien soit dolomitique, même dans les talcschistes.

D'autre part, il est très fréquent que des filigranes d'or, parfois de véritables plastrons de plusieurs décimètres carrés s'infiltrent dans les schistes de l'éponte, jusqu'à des dizaines de mètres même de toute trace d'activité filonienne.

Les remarquables filigranes d'or (*fig. 1*) rencontrés dans la lentille que nous signalons aujourd'hui à l'Académie en association étroite avec de la dolomie ankéritique, tout en se situant dans un ensemble où ils ne peuvent surprendre ont cependant des particularités qui méritent de retenir l'attention.

Analysé en 1957 par M. L. VUYLSTEKE, à l'époque chef des Laboratoires de chimie de la Sté de Kilo-Moto, le minéral avait la composition suivante:

CaO:	26,7	Ni:	très peu
MgO:	14,4	Cu:	très peu
FeO:	10,5	Pb:	néant
MnO:	0,14	Bi	néant
CO ₂ :	44		
S:	0,2		

Le carbonate est une *dolomie ankéritique* ou une dolomie ferrifère. Sa constitution est voisine de celle que l'on rencontre souvent à Kilo-Moto dans les roches carbonatées, avec ses 17 % de carbonate ferreux.

Au premier examen en sections polies, on est frappé de la régularité avec laquelle le filigrane présente des sinuosités angu-

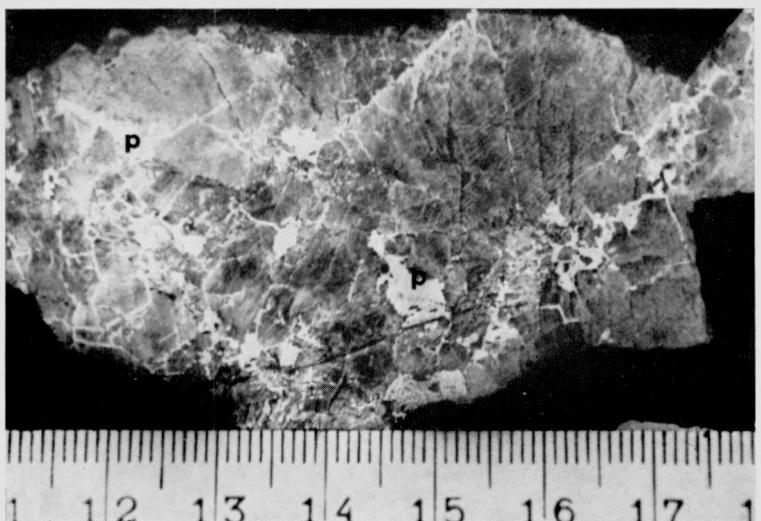


FIG. 1. — Section polie de l'amas de dolomie ankéritique de Senzere. Le filigrane d'or est visible en blanc. Une plage de pyrrhotine est visible au milieu et à droite (*p*). Section polie.

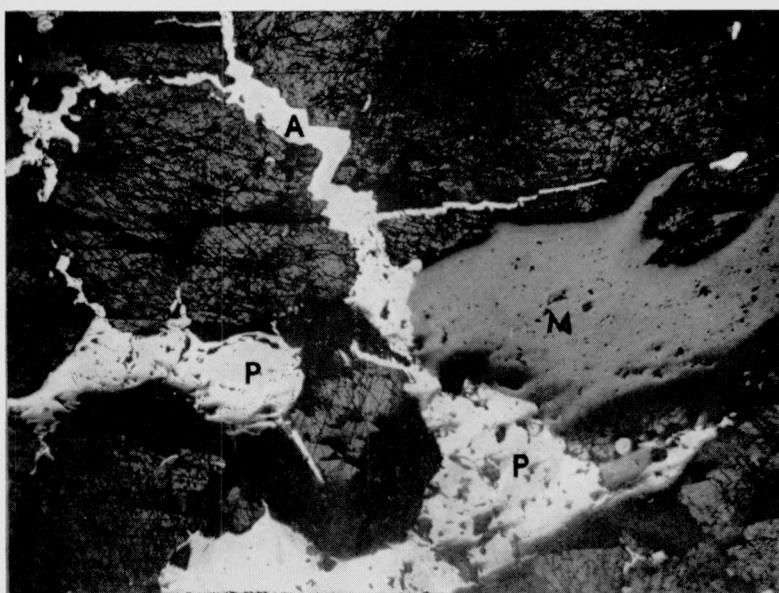


FIG. 2. — Association minérale: *A*: or; *P*: pyrrhotine; *M*: mispickel. On distingue les contours de l'or déterminés par l'orientation du carbonate. Section polie, carbonate corrodé par l'acide chlorhydrique très dilué ($\times 40$).



FIG. 3. — Filigrane d'or orienté par les clivages du carbonate. Section polie ($\times 40$).

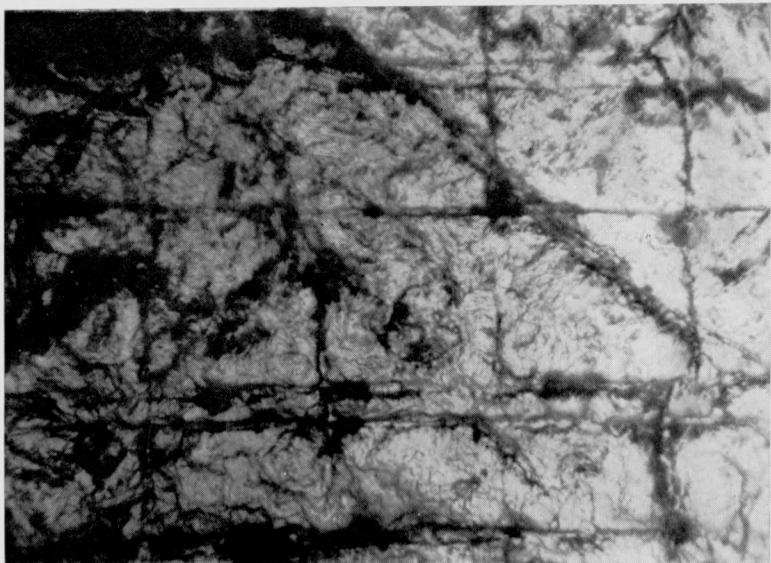


FIG. 4. — Lamelle de filigrane d'or dégagée par dissolution du carbonate. La solution minéralisante a corrodé le carbonate dans une fissure avant d'y déposer une pellicule d'or qui a moulé les figures de corrosion des clivages de la dolomie ankéritique. Surface naturelle de l'or ($\times 100$).

leuses suivant les angles du rhomboèdre des carbonates. Les sulfures forment moins souvent des filigranes, et de moins beaux que l'or; ils se présentent surtout en amas polygonaux qui, bien souvent, sont délimités par des plans de clivage du carbonate voisin.

Les contacts de l'or avec les sulfures sont souvent en polygones convexes dont les faces sont parfois concaves, ce qui indique l'antériorité de l'or. Le mispickel (*fig. 2*), très rare, n'a pas de contacts très caractéristiques avec l'or ou la pyrrhotine. Il faut ajouter que certaines plages de sulfure de fer montrent une teinte légèrement dorée, à contacts flous ou polygonaux convexes avec la pyrrhotine, exactement de même résistance à l'usure et que nous prenons pour de la pyrite qui est commune en faible quantité à Senzere.

Plus intéressants nous semblent les rapports du mineraï avec sa gangue de gros cristaux de dolomie.

Au polissage, conduit pour obtenir le poli de l'or aussi bon que possible, le carbonate est macroscopiquement poli, mais en fait, sous le microscope, on voit que de petits fragments de rhomboèdres de clivage sont arrachés de la surface et forment un piquetage de petits trous pyramidaux triangulaires qui mettent les clivages en évidence et montrent que le filigrane d'or suit ces directions (*fig. 3*). Il en est souvent de même du sulfure lorsqu'il s'insinue en filigrane dans le carbonate.

On a remarqué que la limite d'épaisseur des filigranes d'or est de trois à quatre fois moindre que celle des filigranes de pyrrhotine.

On a ensuite attaqué les sections polies par l'acide chlorhydrique dilué tiède. Les figures de corrosion du carbonate sont alors essentiellement l'ouverture des clivages. On obtient ainsi confirmation que l'allure du filigrane suit habituellement les clivages.

On a enfin dissous un fragment avec l'espoir d'observer des filigranes en trois dimensions. En fait, ces filigranes sont loin d'avoir la continuité qu'on croit leur voir sur section polie. Lorsqu'on dissout la gangue, ils s'effondrent en fragments dont les plus grands ne dépassent guère 3 à 4 mm et présentent 3 ou 4

cloisons à 105°, empreintes du rhomboèdre des carbonates. Indirectement, on voit dans cette discontinuité une confirmation du caractère de néoformation des filigranes alluvionnaires de grande taille décrits précédemment en provenance de Nyongwe et Bumva en 1947.

Les lamelles planes de filigrane d'or ont été examinées avec soin au microscope à illuminateur vertical. Certaines montrent l'empreinte du carbonate au contact duquel elles se trouvaient. L'une d'elles a pu être photographiée à un grossissement assez fort pour montrer le moulage des trois clivages du carbonate (fig. 4).

D'autres lamelles de filigrane ont été corrodées par l'eau régale. Leur dissolution partielle, menée avec différentes vitesses, n'a pas donné de figures de corrosion significatives. Ou bien l'or est à cristallisation très fine, ou bien il est en grande plages unicristallines: nous penchons nettement pour la seconde hypothèse au vu de structures comme celle dont il vient d'être fait état (fig. 4).

Dans les grandes masses de pyrrhotine, on observe parfois de l'or en grains isolés polygonaux soit convexes, soit en polygones convexes à faces légèrement déprimées, comme s'il y avait eu corrosion de l'or par le sulfure.

En conclusion, nous pensons que l'or et les sulfures se sont introduits dans la gangue ankéritique à gros cristaux après la formation de ceux-ci et que l'or a probablement précédé de peu les sulfures. Ceux-ci se sont logés dans de « grandes cavités » qui n'étaient sans doute pas préexistantes mais ont été ouvertes par la corrosion et la recristallisation lors du passage des solutions minéralisantes et obturées au fur et à mesure par les apports minéraux. Il s'agirait donc en fait de substitution ou de métasomatose filonienne.

27 janvier 1967.
Laboratoire de géologie générale
de l'Université de Louvain.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

- DUHOUX, P.: La pétrogénèse et la métallogénèse du domaine minier de Kilo-Moto (*Mém. Soc. Géol. Belg.*, 1950, Liège, t. 73, fasc. 3).
- GASTELLIER, S. et SOROTCHINSKY, C.: Etude de huit échantillons d'or natif provenant des éluvions du camp Bumva (Mines d'or de Kilo-Moto) (*Bull. Serv. Géol. Congo*, 1947, n° 3, p. 84-92).
- GASTELLIER, S.; PEETERS, L. et SOROTCHINSKY, C.: Description de six échantillons d'or natif provenant du gisement de Nyongwe (*Bull. Serv. Géol. Congo*, 1947, n° 3, p. 69-83).
- KAISIN, F.-J.: Pyrites éluviales de Bumva (Mines de Moto) (*Bull. Soc. belge. Géol.*, 1955, t. 64, p. 613-620).
- : Esquisse géologique de la région de Kilo-Moto (*Mém. Inst. Géol. Un. Louvain*, 1953, t. 17, p. 1-17).
- SOROTCHINSKY, C.: Les roches des gisements aurifères de Kilo-Moto (*Mém. Inst. Géol. Un. Louvain*, 1953, t. 17, p. 18-227, 8 pl.).
- WOODTLI, R.: Contribution à l'étude géologique et pétrographique de la région orientale des mines de Kilo (Congo belge) (*Mém. Inst. Géol. Un. Louvain*, 1954, t. 19, p. 1-142).

A. Prigogine. — Les parcs nationaux du Congo et du Rwanda, leurs situation, statut et perspectives d'avenir

La préservation de notre vie sauvage est un grave sujet qui concerne tous les Africains. Les créatures sauvages, dans le milieu qu'elles habitent, ne sont pas seulement importantes en tant que source d'intérêt et d'inspiration; elles font aussi partie intégrale de nos ressources naturelles, de notre bonheur futur et de notre bien-être.

En acceptant la responsabilité de la vie sauvage, nous déclarons solennellement que nous ferons tout ce qui sera en notre pouvoir pour que les petits enfants de nos enfants puissent jouir de ce riche et généreux héritage. (1)

Julius NYERERE, premier ministre du Tanganyika

INTRODUCTION

En 1966, divers articles décrivant la situation des Parcs nationaux dans la République démocratique du Congo parurent dans la presse belge [5, 12, 13, 15, 21]. Ces articles montraient que la situation du Parc national Albert (PNA) semblait être excellente, tandis que les grands Ongulés du Parc national de la Garamba (PNG) avaient fortement souffert de la rébellion de 1964. Il était souhaitable de compléter au maximum ces renseignements et de donner des informations complémentaires concernant la situation du Parc national de l'Upemba (PNU) et du Parc national de la Kagera (PNK) de la République rwandaise.

Nous trouvant sur place et étant profondément attaché à l'idée de la conservation de la Nature, spécialement de la protection de la grande faune particulièrement menacée, nous avons accepté, mais seulement après quelque hésitation, de présenter une communication sur la situation actuelle des Parcs nationaux au Congo et au Rwanda. Certes, il eût été préférable que ces questions souvent complexes soient traitées par un biologiste qui

(1) Déclaration faite à la conférence d'Arusha, en 1961; traduction par DORST [7]*.

* Les chiffres entre [] renvoient à la bibliographie *in fine*.

aurait pu, au préalable, visiter en détail les différents Parcs nationaux pour se rendre compte personnellement de la situation. Nous considérons donc cette communication comme une entrée en matière qui permettra de dégager certains points importants qui contribueront à la protection du patrimoine de l'Afrique.

Au lieu de nous contenter de rapporter simplement la situation actuelle dans les divers Parcs nationaux, nous avons complété cette première partie de notre communication par des considérations sur l'évolution future de ces Parcs. Après avoir résumé, dans les grandes lignes, le nouveau statut de l'Institut des Parcs nationaux du Congo et après avoir montré la nécessité des Parcs nationaux dans le cadre des jeunes Etats africains, nous soulèverons diverses questions relatives à l'avenir de ces Parcs.

Nous tenons à remercier tous ceux qui ont bien voulu nous fournir les renseignements nécessaires permettant de nous faire une image exacte de la situation actuelle dans les Parcs. En premier lieu, nous voudrions exprimer nos remerciements à M. E. KALALA, directeur au Ministère de l'Agriculture à Kinshasa et à M. A.-J. MOKWA, directeur administratif des Parcs nationaux du Congo qui nous ont donné de nombreuses et précieuses informations. Nous avons eu des conversations très intéressantes à la Rwindi avec MM. B. MUNIAGA et Th. KANYERE, conservateurs au PNA.

Le bureau de Bruxelles de l'Institut des Parcs nationaux, en la personne de MM. H. DE SAEGER et A. HOUBEN, a mis sa vaste documentation à notre disposition. Enfin, nous voudrions exprimer ici notre grande admiration et notre reconnaissance à M. P. BRIEN qui nous a encouragé à écrire la première note [21] sur la situation dans le PNA et avec qui nous avons eu l'occasion de discuter différents aspects des problèmes rencontrés.

1. HISTORIQUE

Rappelons brièvement l'historique des Parcs nationaux du Congo et du Rwanda. En 1934, le PNA devint l'Institut des Parcs nationaux du Congo belge. Le PNK fut créé la même année. En 1935, la superficie du PNA fut portée à 809 000 ha joignant sans interruption le versant occidental du massif du Ruwenzori aux rives nord du lac Kivu. Le PNG fut constitué en

1938, principalement pour sauver de l'extinction le rhinocéros blanc. Enfin, l'année suivante, fut créé le PNU, le plus grand de tous les Parcs nationaux du Congo, d'une superficie de 1 173 000 ha.

L'exploration systématique des Parcs nationaux commença dès 1933 et les travaux ont été poursuivis jusqu'en 1962/63. Des missions de grande envergure, sous la direction de G.F. DE WITTE (1933/35, 1946/49), H. DE SAEGER (1949/52) et H. DAMAS (1935/36), avec la collaboration de plusieurs biologistes, ont séjourné dans les divers Parcs nationaux pour établir l'inventaire détaillé de leur faune et de leur flore. Des chercheurs de toute nationalité collaborèrent à cette œuvre dont l'originalité et le prestige sont reconnus dans le monde entier. Le nombre de travaux, donnant les résultats scientifiques des diverses missions, s'élève, à ce jour, à 294 fascicules et volumes et à 16 publications séparées. Pour la première fois, il avait été possible d'étudier les ressources naturelles (sol, eau, végétation, faune) avec une rigueur scientifique, dans une région à l'abri des interventions destructives de l'homme.

Immédiatement après l'indépendance congolaise, plusieurs secteurs du PNA furent envahis par des populations avoisinantes, le Parc national étant, dans leur esprit, un obstacle les empêchant de se livrer à leur chasse et pêche traditionnelles. Les Européens attachés au PNA ayant dû partir dès le début des troubles, la situation a été jugée particulièrement favorable par ces populations pour entreprendre une action contre le PNA. Heureusement, le personnel congolais de ce Parc, dont l'actuel conservateur en chef A. BURANUMWE, parvint à refouler ces populations qui avaient principalement occupé les rives du lac Edouard.

Mais c'est surtout le PNU qui a beaucoup souffert, car les populations Luba profitèrent de l'indépendance pour s'installer dans la partie nord-ouest du Parc.

2. SITUATION ACTUELLE

2.1. *Parc national Albert*

A la fin d'octobre 1965, pour la première fois depuis l'indépendance, nous avons eu l'occasion de revoir le secteur Rwindi-

Rutshuru du PNA et nous avons relaté ailleurs la grande satisfaction éprouvée lors de cette visite [21].

Rappelons que d'après des recensements datant de la fin 1959, la population des grands Mammifères était la suivante dans les plaines ouvertes au sud du lac Edouard [4]:

Eléphants	3 300
Buffles	24 000
Topis	5 000
Cobs de Buffon	10 000
Lions	100

Ces chiffres ne tiennent pas compte des hippopotames qui correspondent à un habitat différent.

A défaut de comptages récents, il n'est pas possible de savoir si cette énorme population, qui représentait la plus grande biomasse d'Ongulés observée en Afrique, s'est maintenue ou a diminué. Mais, l'impression laissée par notre visite est que la population des grands Mammifères est toujours très importante et qu'elle ne semble pas avoir diminué. Nous avons vu d'innombrables buffles, hippopotames, cobs de Buffon, topis (ces derniers accompagnés de nombreux jeunes et waterboks). En un seul jour, nous avons rencontré deux bandes comportant 28 lions de tous les âges et il semble que leur nombre a même augmenté. D'un autre côté, nous avons vu relativement peu d'éléphants, mais ceci est probablement dû à leurs déplacements saisonniers, car d'autres visiteurs ayant séjourné dans le parc à une autre époque nous ont signalé en avoir rencontré beaucoup.

Cependant, nous avons eu l'impression que les animaux, spécialement les éléphants, étaient plus nerveux que précédemment et s'écartaient immédiatement de la piste au bruit de la voiture. Le conservateur de ce secteur explique ce comportement par la rareté des touristes, les éléphants n'étant plus habitués à la circulation des véhicules. Nous nous demandons cependant si, pendant l'année trouble 1961, les éléphants n'ont pas été pourchassés et si, depuis cette époque, ils n'ont pas gardé la peur des véhicules à partir desquels des coups de feu ont été tirés.

D'après le conservateur, le braconnage serait actuellement inexistant dans les secteurs au sud du lac Edouard, sauf le long

des frontières du PNA activement surveillées par les gardes. On peut affirmer que ces secteurs sont complètement intacts, en ce qui concerne la partie congolaise du Parc. Depuis 1960, on n'a plus assisté à des incursions de pasteurs rwandais avec leur bétail, dans le secteur du Mikeno, et la situation générale est bonne.

En ce qui concerne la partie rwandaise du Parc, sur les pentes de Sabinyo, Gahinga et Muhavura, la situation est moins satisfaisante et les forêts de montagne, comme celles de bambous, ont assez souffert [6]. Six gardes seulement sont attachés à la surveillance de la partie rwandaise du PNA. Le conservateur réside à Gabiro, au PNK, et, par manque de véhicules, ne possède aucun moyen de se rendre au PNA. Cette situation nous paraît très préoccupante et nous avons l'impression que le gouvernement rwandais se désintéresse du PNA, probablement par manque de fonds.

Les villages des pêcheurs installés illégalement aux bords du lac Edouard, villages que nous avions vus encore en fin 1965, ont été supprimés. En particulier le grand village Nyakakoma a commencé à être évacué en mars 1966 (2). Toutefois, nous avons appris que plusieurs villages récents, situés sur le rivage ouest du lac Edouard, existent toujours.

Si la situation est très satisfaisante dans la partie sud du PNA, par contre les secteurs au nord du lac Edouard, spécialement le secteur de la Haute-Semliki, ont beaucoup souffert depuis l'indépendance. Au début, en 1960/61, ce sont les braconniers, venus de l'Uganda, qui ont abattu des animaux dans le PNA, en ne faisant toutefois que des dégâts relativement modérés. Ensuite, en 1964, les rebelles envahirent toute la région et massacrèrent le conservateur de Mutsora et plusieurs gardes. Notre confrère, M. J.-P. HARROY, rapporte [12] que le conservateur mourut, torturé par les Simbas, en criant: « Vous pouvez me tuer, mais vous ne tuerez jamais le Parc national Albert! » Les grands Ongulés ont été pourchassés, la station de Mutsora et le gîte d'Ishango pillés. A partir de 1965, l'A.N.C. a pu réoccuper cette région et, encore actuellement, des unités de l'A.N.C. sont stationnées à Mutwanga et à Kasindi.

Le conservateur de ce secteur a été nommé et se trouve sur place, à Mutsora, depuis 1966.

(2) Seul le matériel de ce village doit encore être enlevé.

Mais, malheureusement, pendant toute l'année 1966, le braconnage a probablement encore continué à grande échelle dans ce secteur (3). En mars 1966, on a vu à Kasindi une hutte remplie de crânes de buffles. La viande des animaux abattus était vendue à la population, de préférence contre des shillings. Récemment, nous avons eu communication du rapport de trois gardes du PNA qui, rien que pour la période du 1^{er} au 31 août et du 16 au 30 septembre 1966 (4), signalent l'abattage, par les braconniers, de 21 éléphants, 257 hippopotames, 129 buffles, 54 waterboks, 14 phacochères et de très nombreux singes! Nous ignorons quand ces massacres ont commencé et s'ils continuent actuellement à la même allure. Il faut croire que Mutwanga est devenu un marché de viande. C'est ainsi que les porteurs qui, il y a quelque temps, ont accompagné des touristes sur les hauteurs du Ruwenzori, réclamaient de la *nyama ya kiboko* (viande d'hippopotame) pour leur ravitaillement. Le conservateur et les gardes sont certainement de bonne volonté, mais, pour le moment, ils sont impuissants à empêcher ces massacres perpétrés à grande échelle et ils se contentent de les enregistrer.

D'après des recensements effectués au cours de 1959, la région de Kasindi-Ishango était particulièrement riche en grands Mammifères (5):

Eléphants	500
Hippopotames *	4 600
Buffles	10
Waterboks	700
Antilopes diverses	500
Hylochères	10
Phacochères	300
Lions, léopards, hyènes	6
Total	6 626

(3) Il est étonnant que CURRY-LINDAHL écrit que « despite the troubles in this area during almost six years the poaching does not seem to be serious » [6].

(4) Nous ignorons si, pour la période du 1^{er} au 15 septembre, il n'y avait pas eu de massacres ou si les gardes étaient en congé.

(5) La région inventoriée est limitée à l'Ouest par la Semliki, au Nord par la route Beni-Kasindi, à l'Est par la Lubiala et au Sud par le lac Edouard. La superficie est approximativement égale à 226 km². Les chiffres ci-dessus représentent une moyenne de trois recensements (renseignements fournis par le bureau de Bruxelles de l'Institut des Parcs nationaux).

* La population des rives du lac Edouard ne figure pas dans le chiffre.

Il en résulte environ 29 grands Mammifères par km². Ce chiffre ne tient pas compte des hippopotames dans le bief de la rivière Semliki pour lesquels un recensement de fin 1959 entre Ishango et la rivière Karurume, a donné 2 800 individus [4]. Avant la constitution de cette région en Parc national, les antilopes avaient été massacrées en majeure partie. Toutefois, comme il ressort du recensement précité, leur population avait commencé à se reconstituer, sans atteindre cependant les densités constatées dans la plaine Rwindi-Rutshuru. Les massacres récents sont d'autant plus navrants que les efforts déployés pendant plus de trente années pour la conservation de la Nature ont été anéantis en quelques mois.

En nous basant sur les chiffres relevés par les gardes pour septembre-octobre 1966 et en supposant que ces abattages se produisent uniquement dans la région Kasindi-Ishango, y compris la rivière Semliki, la totalité des hippopotames et des waterboks serait exterminée en 70 semaines environ, les éléphants en 125 semaines et les buffles en 230 semaines!

La situation n'est pas encore désespérée, d'autant plus que le braconnage a lieu principalement sur la rive droite de la Semliki et qu'une partie des animaux a pu sûrement s'éloigner de la route Beni-Kasindi d'où partent les expéditions des braconniers. Mais il est à espérer que les autorités de Kinshasa prendront toutes les mesures qui s'imposent pour arrêter ces massacres et sauver les grands animaux avant qu'il ne soit trop tard.

Notons encore que le PNA occupe, pour l'ensemble de ses secteurs, un total de 420 personnes dont 250 gardes répartis comme suit: 75 à Mutsora, 90 à la Rwindi et 85 à Rumangabo.

2.2. *Parc National de la Kagera (6)*

Le PNK a été constitué en nombre 1934. Il comporte d'abord une réserve intégrale de 180 000 ha, où toute intervention humaine est prohibée, et un territoire annexe de 72 000 ha où seules la chasse, la pêche et la coupe du bois sont interdites.

Depuis la création de la République rwandaise, en 1962, les nouvelles autorités du pays ont maintenu le PNK dans son intégrité et le parc n'a pas souffert des événements qui se

(6) Ce parc porte actuellement le nom officiel de « Parc national de l'Akagera ».

sont produits au Rwanda spécialement en 1962. Rappelons toutefois qu'en janvier 1962, le conservateur du PNK, Guy E.F. DE LEYN, fut assassiné à son poste par des terroristes tutsi.

La situation actuelle dans le PNK paraît très satisfaisante. Cependant, le braconnage par les autochtones est assez sérieux dans le domaine de chasse limitrophe et on y rencontre des pièges à lacet et des fosses à gibier. De plus, de temps en temps des bandes de braconniers bien armés traversent la frontière de l'Uganda pour chasser dans le domaine. Le parc lui-même est bien respecté par la population locale, sauf dans l'extrême sud-ouest de la réserve intégrale où existe un braconnage de faible importance. Enfin, des braconniers Banyamba, venant de la Tanzanie, envahissent régulièrement la rivière Kagera et les lacs avoisinants, mais ils s'adonnent surtout à la pêche et non à la chasse.

D'après les recensements effectués en 1965, la population des grands animaux du PNK serait la suivante (7):

Buffles	23 700	(19 000-31 000)
Zèbres	12 000	(10 000-14 000)
Elands	5 200	(4 500- 7 000)
Antilopes rouannes	1 500	(1 500- 2 100)
Topis	16 500	(4 000-19 000)
Waterboks	5 200	(3 600- 5 900)
Impalas	33 700	(22 000-47 000)
Antilopes diverses (8)	2 600	(1 800- 3 700)
Hippopotames	400	(250- 520) (9)
Phacochères	5 100	(4 500- 6 200)
Lions	230	(160- 320)
TOTAL	106 130	

Ces chiffres correspondent à une densité de 42 animaux par km². Il existe, toutefois, des doutes quant à l'exactitude de la méthode utilisée pour effectuer les comptages [16a]. Cependant, il est certain que le PNK contient un très grand nombre d'animaux, spécialement d'impalas, de buffles, de topis et de zèbres.

(7) Moyenne et extrêmes des quatre trimestres 1965.

(8) Antilopes des roseaux, oribis, antilopes harnachées.

(9) Chiffre probablement nettement inférieur à la réalité.

Le conservateur a l'impression que le nombre d'animaux est en augmentation.

Au début d'avril 1967, j'ai eu l'occasion de visiter le PNK. A l'entrée du parc, j'ai aperçu deux troupeaux de buffles, dont un comportant plus d'une centaine d'individus. KINLOCH signale avoir lui-même compté plus d'un millier de buffles dans un troupeau [16a]. Les impalas étaient vraiment innombrables, les topis et les zèbres très nombreux. De plus, j'ai vu beaucoup de waterboks et de phacochères. Deux petites hardes d'élands ont été aperçues de loin. Des antilopes rouannes n'ont pas été rencontrées. Les animaux n'étaient guère farouches et il était possible de les approcher de très près.

Notons que les rhinocéros noirs (10) se tiennent sur la presqu'île de Mubali, au nord du lac Mihindi. Toutefois, un rhinocéros a été aperçu récemment près du lac Ihema. Il existerait actuellement une population d'au moins huit rhinocéros, dont deux jeunes.

Le conservateur du PNK, L. BUCYIBARUTA, habite Gabiro. Il est secondé par un chef de poste. Quarante gardes armés, répartis dans huit avant-postes, servent à la protection du parc.

Malgré cette situation apparemment très satisfaisante, l'avenir du PNK est compromis suite au statut très particulier du territoire annexe, représentant 29 % de la superficie totale du parc. En effet, aucune restriction légale ne limite l'établissement, dans cette partie du PNK, de populations qui peuvent y poursuivre leurs activités normales comme la culture des champs et l'élevage du bétail, à l'exception toutefois de la chasse et la pêche. Il existe donc un danger de l'occupation progressive de tout le territoire annexe par l'homme avec la destruction inévitable des habitats indispensables à la faune. Comme l'avait déjà constaté VERSCHUREN [26], les milieux sont complètement dégradés par l'intensité de l'occupation humaine, dans le sud-ouest du territoire annexe. Sur la route principale, au sud de Gabiro, on voit, juste en retrait des plaques portant la mention « Parc national de la Kagera », des groupes de huttes, des champs, des bananeraies et des troupeaux de bétail. Cette constatation est très surprenante et fort déplaisante, surtout pour une personne ne

(10) Voir chapitre 6.

connaissant pas le statut spécial du territoire annexe. Ce même problème existe également pour le domaine de chasse, situé à l'ouest du PNK, qui est menacé par l'installation humaine et l'augmentation des troupeaux de bétail.

Or, comme le signale VERSCHUREN [26], pour constituer une unité écologique viable à long terme, le PNK doit être bordé par le domaine de chasse. Des mouvements de gibier se font entre le parc et le domaine de chasse et certains points d'eau du domaine sont essentiels pour les Ongulés.

Pour limiter les mouvements des animaux en dehors du parc, on pourrait aménager des points d'eau artificiels. De même, une augmentation considérable de la population des Ongulés pourrait résulter de la mise à feu régulière de certains herbages (11). En principe, ces deux mesures sont exclues dans une réserve intégrale, mais elles pourraient être tolérées dans le but de préserver les grands Ongulés particulièrement menacés.

VERSCHUREN [26] et KINLOCH [16a] suggèrent des modifications importantes dans le statut de protection de la région de la Kagera. Certains secteurs du sud-ouest du territoire annexe, densement occupés par des populations humaines et ne présentant plus guère d'intérêt biologique, pourraient être rétrocédés. En contrepartie, les régions centrale et septentrionale du territoire annexe, qui sont actuellement presque exemptes de toute population humaine, devraient être incluses dans la réserve intégrale.

2.3. *Parc national de la Garamba*

Le PNG, d'une superficie de 491 000 ha, a été créé en 1938, à la frontière du Soudan, pour préserver spécialement les rhinocéros blancs et les girafes inconnus partout ailleurs au Congo.

Pendant la période 1960/64, le braconnage dans ce Parc était à peine plus développé qu'avant l'indépendance. Les braconniers venaient du Soudan et c'était la partie nord du Parc qui souffrait de ces incursions. Cependant, les autorités du Soudan et les gardes du Parc parvinrent à limiter l'abattage des grands Ongulés.

(11) Le conservateur du PNK m'a fait savoir que cette mesure est déjà appliquée partiellement.

Malheureusement, en 1964, cette situation très favorable a brusquement empiré pour prendre l'allure d'une véritable catastrophe, lorsque les rebelles envahirent le Parc et l'occupèrent rapidement. Le conservateur et les gardes n'étaient pas en état de s'opposer aux rebelles. D'ailleurs, 77 gardes sur un total de 96 passèrent à la rébellion; le reste, y compris le conservateur, prirent la fuite dans la brousse. La chasse fut permise par les autorités rebelles dans toute la région du Parc. De plus, les rebelles se distinguèrent par des actes de vandalisme, en saccageant les bâtiments et en brûlant les archives.

Peu à peu, au cours de l'année 1965, les rebelles ont été chassés du Nord-Est du Congo et la région du PNG a pu être réoccupée par les autorités légales (12).

CURRY-LINDAHL a visité en voiture le secteur sud de ce Parc, le 6 mai 1966. Quelques jours plus tard, il a eu l'occasion de survoler tout le Parc, à l'exception de la partie parcourue précédemment. Ses conclusions [6] sont basées principalement sur ces deux visites, mais aussi sur quelques renseignements récoltés dans la région de Faradje.

En 1963, la population de rhinocéros blancs, incontestablement l'animal le plus rare du PNG, a été évaluée à environ 1 000 individus. Dans la partie méridionale du parc, entre les rivières Garamba et Dungu (voir fig. 1), CURRY-LINDAHL a pu compter 19 rhinocéros pendant la visite qui a duré 8 heures. Les animaux ne semblaient pas farouches (13) et on a l'impression que leur population, dans cette partie du Parc, est assez nombreuse. Malheureusement, lors du survol du reste du Parc, au nord de la rivière Garamba, c'est-à-dire des trois quarts de la superficie totale, CURRY-LINDAHL n'a compté que 28 individus, tous cantonnés dans la partie sud du parc (à l'exception de la région visitée en véhicule). La partie septentrionale était pratiquement vide de tout animal. De même, près des limites Ouest et Est, CURRY-LINDAHL n'a pu déceler aucun mammifère.

(12) Bien que les postes, dans la partie nord du PNG, soient occupés par les gardes, les braconniers soudanais, fortement armés, continuent à effectuer des incursions dans le parc et ceci à un rythme très inquiétant.

(13) Voir, cependant, ci-après, l'observation faite par le Chef de Poste de Nagero.

P.N.G.

0 5 10 15 20 Km

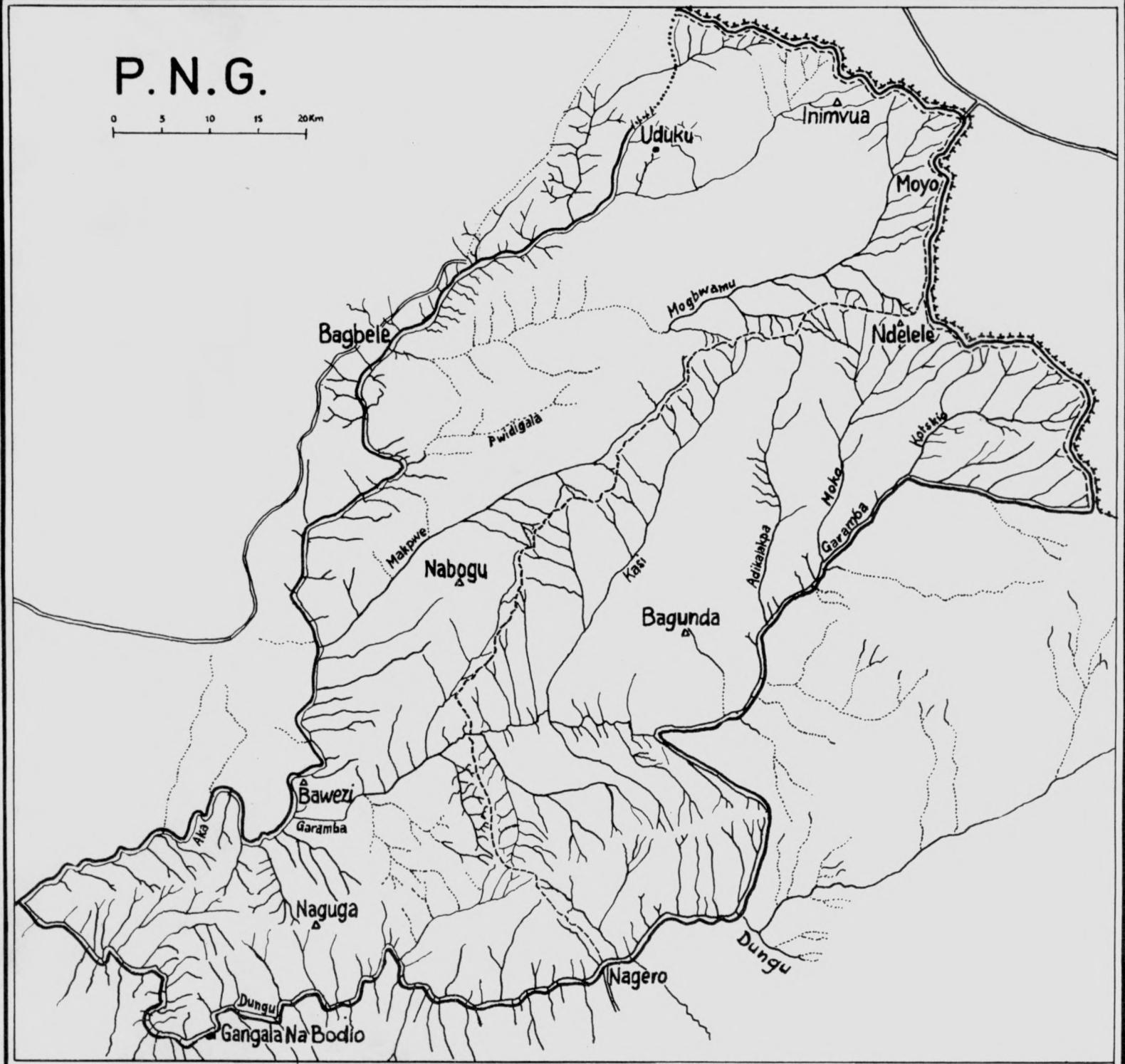


Fig. 1. — Parc national de la Garamba.

Cette disparition du rhinocéros blanc dans la majeure partie du PNG est confirmée par le grand nombre de trophées amenés à Faradje. C'est ainsi que le R.P. PAILLET a vu, en avril-mai 1965, au moins 200 et peut-être même 400 cornes réunies au Territoire de Faradje. En février 1966, A. COUILLIER a vu, au même endroit, une centaine de cornes. Enfin, CURRY-LINDAHL lui-même en a compté encore une cinquantaine dans une maison de Faradje. Il semblerait que la majeure partie des rhinocéros aient été abattus par des mercenaires qui, cependant, accusaient les braconniers soudanais et les soldats de l'A.N.C. Actuellement, il importe peu de savoir exactement qui a exterminé la grande partie des rhinocéros blancs dans le Parc. Il est certain que les événements tragiques de 1964, qui ont provoqué tant de pertes en vies humaines et tant de souffrances, sans parler des dégâts matériels énormes, sont à la base des abattages massifs d'animaux dans le PNG. CURRY-LINDAHL estime la population actuelle à une centaine d'individus, mais il ajoute que cette estimation est peut-être un peu trop optimiste. De toute façon, il semble qu'au moins 900 rhinocéros aient été abattus en moins d'un an!

Le tableau suivant montre, à titre comparatif, les populations des grands Ongulés d'après les comptages faits en 1963 par ORY et, en mai 1966, par CURRY-LINDAHL.

TABLEAU I. — Populations des grands Ongulés

Ongulés	ORY 1963	CURRY-LINDAHL 1966	CURRY-LINDAHL estimation (14)
Rhinocéros blancs	1 200	47	100
Eléphants	5 600	519	700
Hippopotames	170	60	200 (15)
Buffles	4 700	770	1 000
Girafes	430	19	30
Bubales	1 500	138	300
Cobs de Buffon	1 400	400	600
Waterboks	1 200	18	?

Ce tableau montre bien que les pertes en éléphants sont aussi extrêmement élevées et que la population actuelle ne représente qu'un faible pourcentage des troupeaux d'éléphants qui existaient, il y a quelques années, dans ce parc.

(14) Estimation pour la totalité du PNG à partir des comptages.

(15) Ce chiffre paraît être trop optimiste.

Il ne résulte pas des chiffres ci-dessus que les hippopotames ont, en réalité, beaucoup souffert d'une chasse intensive. C'est ainsi que leur nombre doit être très faible dans les rivières Dungu et Garamba où CURRY-LINDAHL n'a pas vu un seul hippopotame. Par contre, il a compté une soixantaine d'individus dans la partie centrale du Parc qu'il a survolée.

Quoique les populations des buffles et des diverses antilopes aient fortement diminué, les pertes semblent être moins élevées que celles des rhinocéros blancs et des éléphants. La situation actuelle des girafes ne paraît pas être bien claire. D'un côté, les individus observés par CURRY-LINDAHL, lors de sa première visite, ne semblaient pas être farouches (16). Par contre, le survol du Parc n'a permis d'apercevoir qu'une seule girafe facilement repérable toutefois d'un avion. Il apparaît donc que la population des girafes subit également des pertes très considérables.

Il nous semble instructif d'extraire du rapport de juin 1966 du chef de poste de Nagero les renseignements suivants: *les animaux sont craintifs et effrayés par la vue de l'homme.* Connaissant les massacres faits dans le PNG, il est certain que cette constatation doit correspondre à la réalité. Une patrouille, ayant parcouru le secteur sud (17), dans un rayon de 30-40 km, du 21 au 25 juin, y a relevé les nombres suivants pour les grands Ongulés (18):

Rhinocéros blancs	10-25
Eléphants	50-200
Hippopotames	10-30
Buffles	100-300
Girafes	6-15
Antilopes	100-200

Le rapport du chef de poste de Nagere signale, d'autre part, que des braconniers n'ont pas été rencontrés et que des dépouilles fraîches n'ont pas été trouvées.

(16) Ceci est en contradiction avec les observations du chef de poste de Nagere.

(17) Voici le parcours effectué par cette patrouille: Nagero-Wilibadi 3 (ruisseau), PR 10-Nangume (ruisseau, affl. de la Garamba)-PP 10-Nanguga (ruisseau, affl. de la Dungu) - Nagero.

(18) Le premier chiffre indique le nombre de mâles, le second le nombre de femelles.

Tout le gros gibier échappé aux massacres de 1964/65 est donc concentré dans le secteur méridional, spécialement des deux côtés de la route allant de Nagero au centre du Parc. Le reste du Parc est presque vide de tout animal de quelque importance [6]. Malgré l'extermination presque complète des rhinocéros blancs, il est cependant possible de reconstituer la population si les individus actuels jouissent d'une protection complète. En effet, l'expérience précédente, dans le PNG, a montré que la population de ce rhinocéros augmente régulièrement si cet animal n'est pas persécuté. Il en est de même pour l'éléphant et les autres Ongulés. Il faudrait 10 à 20 ans de surveillance efficace pour repeupler le secteur septentrional et reconstituer le stock existant dans le Parc avant la catastrophe de 1964.

Le conservateur du PNG demeure à Nagero. Il dispose de 95 gardes armés.

2.4. *Parc national de l'Upemba* *

La situation n'est pas brillante au PNU où toute la partie nord-ouest est occupée par des populations Luba (fig. 2). Deux grands villages de braconniers sont installés dans la partie envahie et les gardes du PNU n'osent pas y pénétrer, les braconniers étant munis d'armes modernes.

Le Ministre de l'Agriculture a donné l'ordre au Membre du Gouvernement provincial, chargé des Affaires intérieures, de procéder à l'expulsion des populations installées illégalement dans le PNU. Cet ordre a été retransmis aux administrateurs territoriaux intéressés. Malheureusement, il n'a pas été possible, jusqu'à présent, d'expulser les braconniers. Les difficultés proviendraient, principalement, du manque de véhicules permettant aux administrateurs territoriaux de se rendre sur place, accompagnés de policiers. De toute façon, il semble bien que des tractations ne serviraient à rien et qu'il faudrait employer la force pour assurer l'intégrité du PNU.

La partie sud du PNU est la plus pauvre en grands Mammifères. Toutefois, ces derniers existent aussi dans la partie occupée par les Luba, quoique les populations des grands Ongulés aient fortement souffert du braconnage.

* Nous avons pu nous rendre, en mai 1967, à Lubumbashi et à Likasi, et obtenir des renseignements supplémentaires qui figureront dans un addendum.

Des comptages récents (août 1966) effectués par des patrouilles, parcourant chacune un secteur restreint pendant 3-4 jours, ont donné les résultats suivants (renseignements fournis par la station de Kayo) (19):

Buffles	32
Zèbres	10
Bubales	137
Elands	50
Antilopes rouannes	120
Antilopes diverses	242
Phacochères	170
Potamochères	21
Total	782

Il est prématué de vouloir tirer des conclusions de ces chiffres qui, tout d'abord, ont été récoltés dans une région limitée et qui, de plus, doivent être acceptés avec une certaine réserve. On est frappé par le petit nombre de zèbres, de buffles et d'élands. Des éléphants et des hippopotames n'ont pas été renseignés. Il semble cependant résulter de ces chiffres que la population des grands Mammifères soit très réduite.

A titre indicatif, nous donnons également les résultats d'un recensement fait à Bia-Manika, au début de juin 1960, dans la savane partiellement arbustive, au bord de la rivière Kake sur une étendue de 35 km² (20):

Zèbres	75
Bubales	408
Elands	61
Antilopes rouannes	62
Antilopes diverses	214
Phacochères	94
Total	914

(19) Ces patrouilles sont parties des postes Lungeya, Mualei, Kake, Sange, Luingila, Madjobwe et Kansipa (indiqués par les croix sur la carte).

(20) Le polygone recensé est formé par la limite du PNU à l'Est, la Sanga affluent droit de la Luingila au Nord, la Luingila et la Lupandwa à l'Ouest, la Kake au Sud (renseignements fournis par le bureau de Bruxelles de l'Institut des Parcs nationaux).

En 1960, la densité était donc de 27 animaux par km² pour les grands Ongulés. Bien entendu, les résultats de ces deux recensements ne sont pas comparables, mais il semble néanmoins que la densité de la population ait sensiblement diminué.

Le conservateur du PNU se trouve à Likasi. Deux chefs de poste habitent Lusinga et Kayo. Cent gardes munis de carabines Mauser sont affectés à la protection du Parc.

2.5. Mesures à prendre

Pour rétablir une situation normale dans les Parcs nationaux dont l'avenir est actuellement menacé, en particulier dans le PNG, le secteur de la Haute-Semliki du PNA et le PNU, différentes mesures s'imposent de tout urgence:

1. Effectuer des patrouilles armées dans toutes les parties du PNG, spécialement le long de la frontière du Soudan par où s'infiltrent habituellement les braconniers; renforcer la surveillance le long de la route Beni-Kasindi;

2. Réoccuper la partie nord-ouest du PNU en ayant recours aux gardes armés du Parc, avec la collaboration des forces de police locales; faire évacuer les villages installés illégalement dans le PNU;

3. Faciliter les déplacements aux conservateurs et au personnel des Parcs nationaux en mettant des véhicules tous-terrains à leur disposition, véhicules qui pourraient être achetés par l'Union internationale pour la Conservation de la Nature et des Ressources naturelles (U.I.C.N.) ou le World Wildlife Fund ou encore n'importe quelle autre fondation intéressée par la protection des animaux;

4. Accélérer la formation et l'entraînement de nouveaux gardes engagés au PNG en mutant à ce Parc quelques gardes expérimentés du PNA;

5. Poursuivre impitoyablement le braconnage et, par une procédure exceptionnelle, condamner les braconniers à de fortes peines d'argent et à la prison, avec confiscation du matériel ayant servi au braconnage, y compris les véhicules; persuader l'appareil juridique que la destruction des animaux dans un *Parc national est un crime contre la nation*;

6. Rappeler aux militaires, cantonnés dans le voisinage des Parcs, les instructions en vigueur ordonnant de respecter et même de protéger l'intégrité des Parcs qui font partie du patrimoine national;

7. Considérer toutes les dépouilles, spécialement les cornes de rhinocéros et les défenses d'éléphant, comme propriété des parcs, c'est-à-dire du Gouvernement de Kinshasa (et non des autorités locales).

8. Faire effectuer par des zoologistes expérimentés des recensements dans tous les Parcs nationaux et, en particulier, dans les Parcs menacés; ces zoologistes pourraient être engagés dans le cadre de l'aide technique fournie par l'UNESCO ou par la F.A.O.;

9. Réunir, sous les auspices des organismes internationaux spécialisés, une conférence à laquelle participeraient des représentants des Gouvernements congolais, rwandais, soudanais, tanzanien et ugandais, afin de discuter les problèmes relatifs aux Parcs nationaux ayant des frontières communes (PNA, PNK, PNG) et d'établir les bases d'une future collaboration dans ce domaine *.

En ce qui concerne les Parcs nationaux du Rwanda, bien que la situation actuelle puisse paraître, à premier abord, comme très bonne, différentes mesures doivent être prises, dès maintenant, pour assurer au PNK et à la partie rwandaise du PNA une survie à longue échéance:

1. Modifier le statut du PNK en abolissant le régime du « territoire annexe », en incorporant dans la « réserve naturelle intégrale » les régions centrale et septentrionale du territoire annexe, très faiblement peuplées, et en rétrocédant la région méridionale du territoire annexe, densement occupée;

2. Fournir un moyen de déplacement au conservateur du PNK, ceci grâce à l'intervention d'organismes internationaux intéressés dans la conservation de la faune;

3. Augmenter le nombre des gardes au PNK;

4. Nommer un conservateur pour le PNA et lui donner un nombre de gardes suffisant permettant une surveillance efficace de ce Parc national. Les fonds nécessaires devraient être fournis par des organismes internationaux.

* Une telle conférence, mais à laquelle n'ont participé que des représentants des Gouvernements congolais et rwandais, s'est tenue en mai 1967 à Goma.

Enfin, il serait certainement utile de doter les Parcs nationaux du Congo et du Rwanda d'un réseau d'appareils-radio portatifs permettant de communiquer immédiatement avec les autorités et de disposer d'un avion léger facilitant les inspections régulières, permettant les recensements et la lutte contre les braconniers.

3. NOUVEAU STATUT DES PARCS NATIONAUX AU CONGO

Il est absolument indispensable et urgent, pour la continuité de l'œuvre de la protection de la nature dans la République démocratique du Congo et dans la République rwandaise (21) que les Parcs nationaux reçoivent un statut spécial. Un tel décret a été élaboré (22) au Congo et sera soumis sous peu à la signature du Chef de l'Etat. Il prévoit la création d'une institution dénommée « Institut des Parcs nationaux du Congo » (I.P.N.C.), qui se substituera à celle dénommée « Institut des Parcs nationaux du Congo belge ».

Ce nouveau décret reprend, dans les grandes lignes, les statuts de l'ancienne institution. L'I.P.N.C. assure, en particulier, dans les territoires lui réservés, la conservation de la flore, de la faune et des sites, favorise la recherche scientifique et encourage le tourisme pour autant que ce soit compatible avec la conservation de la nature (*article 4*). *L'article 5* précise que les territoires réservés à la poursuite des buts énoncés à l'article précédent sont constitués en réserves naturelles intégrales ou en territoires annexes soumis à une réglementation particulière.

De plus, *l'article 13* interdit de pénétrer, circuler, camper et séjourner dans toute l'étendue de la réserve intégrale. Toutefois, en vue d'organiser le tourisme ou de permettre les déplacements indispensables au développement économique des populations, l'I.P.N.C. peut autoriser la circulation, le séjour ou le campement

(21) Les décrets du 26 novembre 1934 sont toujours en vigueur pour le PNA et le PNK. Aucun nouveau statut des parcs nationaux ne semble avoir été étudié au Rwanda. Notons aussi que ceux-ci dépendent du département « Eaux et Forêts » du Ministère de l'Agriculture. Il est toutefois question de les rattacher au Ministère de l'Information et du Tourisme.

(22) Une délégation, commissionnée par le Ministre de l'Agriculture du Gouvernement central, composée de MM. E. KALALA, directeur-chef du service des Eaux et Forêts, P. KABANGU, sous-directeur-chef du Service Chasse et Pêche, et A. MBURANUMWA, conservateur principal du PNA, a séjourné du 6 au 24 novembre 1965 à Bruxelles en vue de l'élaboration d'un projet du nouveau statut.

dans les parties des Parcs nationaux qu'il désignera. Cette dérogation est très importante, car elle permet d'étendre sensiblement les régions ouvertes au public dans le but de favoriser le tourisme.

L'I.P.N.C., dont le siège sera établi à Kinshasa, sera administré par un conseil d'administration assisté d'un conseil scientifique consultatif et d'une direction générale. Le conseil d'administration, présidé par le Ministre de l'Agriculture, comportera trois membres de droit (des fonctionnaires du Gouvernement central) et neuf membres nommés par le Chef de l'Etat sur proposition des universités congolaises, de l'INEAC, de l'IRSAC et du Ministre de l'Agriculture. Quant au conseil scientifique, il se composera de six membres de nationalité congolaise ou non, nommés par le Chef de l'Etat sur proposition du Ministre de l'Agriculture (23). Le président du conseil d'administration en est le président de droit. Il serait hautement souhaitable que les membres du conseil scientifique soient choisis également parmi les membres de la commission administrative de l'ancien Institut des Parcs nationaux du Congo belge dont la valeur scientifique est reconnue universellement.

Enfin, le décret prévoit la création d'un bureau à Bruxelles. Sa composition sera déterminée par la direction générale. Ce bureau aura entre autres pour objet d'assurer l'administration des biens matériels de l'Institut et des collections scientifiques se trouvant en Belgique. De plus, il assurera l'étude de ces collections et publiera leurs résultats scientifiques. Enfin, il préparera des missions scientifiques et fonctionnera comme bureau d'achat.

Disons encore que l'*article 23.2* du règlement d'ordre intérieur prévoit la possibilité d'enrayer la multiplication excessive de certaines espèces dans le but d'en conserver d'autres, tant sur le plan de la faune que sur celui de la flore. De plus, l'*article 23.4* stipule que les défenses prévues au décret principal peuvent être levées au profit des Pygmées vivant dans les forêts des parcs nationaux, pour assurer leurs conditions d'existence.

Nous voudrions souligner ces deux points très importants qui, en principe, sont en contradiction avec le régime d'une réserv-

(23) Dans une autre version de ce projet, le conseil consultatif scientifique sera composé d'un président, d'un secrétaire et de 4 à 8 membres nommés par le Conseil d'administration.

ve intégrale excluant toute intervention d'origine anthropique (24).

4. NÉCESSITÉ DE MAINTENIR LES PARCS NATIONAUX EN VUE DE LA CONSERVATION DES ANIMAUX SAUVAGES

L'idée de conservation est généralement absente chez la plupart des Africains quoique des chefs locaux interdisaient autrefois la chasse dans certaines parties de leur territoire, pour permettre la reconstitution du cheptel des animaux sauvages, mais dans un but personnel. Actuellement, ces pratiques tombent de plus en plus en désuétude, l'autorité des chefs locaux ayant diminué; il est certain que, dans un avenir très rapproché, les grands animaux sauvages n'existeront plus que dans les parcs nationaux.

Au Congo et au Rwanda, la faune sera rapidement exterminée d'abord dans les biotopes ouverts, et, un peu plus tard, dans les forêts et ceci pour les raisons suivantes:

1. Une proportion de plus en plus grande de la population africaine (25) possède des armes perfectionnées telles que carabines et fusils de chasse. Une partie de ces armes est d'ailleurs détenue illégalement, sans permis de port d'arme et sans que les autorités locales soient en état de les récupérer. En outre, de nombreuses armes de guerre, des carabines et même des mitrailleuses, se trouvent, depuis la rébellion de 1964, entre les mains de la population congolaise et servent à la chasse;

2. Le propriétaire d'une arme de chasse la prête très souvent à un ami ou un serviteur plus jeune qui chasse alors à sa place. Précédemment, il était strictement défendu de céder son arme à une autre personne. Seul le propriétaire muni d'un permis de port d'arme réglementaire et d'un permis de chasse pouvait se servir de son arme pour la chasse;

3. Le chasseur africain a tendance à considérer tous les animaux, qu'il s'agisse de femelles ou des jeunes, comme du gibier (*nyama*) bon à tirer;

4. La méconnaissance de la législation relative à la chasse, et spécialement de la protection totale ou partielle dont de-

(24) Voir à ce sujet le chapitre 6.

(25) Dans la suite le mot « africain » sera employé pour « congolais et rwandais ».

vraient jouir certaines espèces, a pour résultat que des animaux rares, même complètement protégés, sont abattus sans discernement;

5. L'inobservance de la réglementation sur la chasse avec prolifération des pièges défendus par la loi, spécialement des pièges au lacet utilisant des fils métalliques provenant de câbles, a comme résultat que n'importe quel animal pris au piège meurt souvent après une longue agonie;

6. L'abattage de certains animaux, comme les éléphants et les gorilles, est effectué sous le prétexte fallacieux qu'il s'agit d'une mesure pour protéger les cultures. Souvent cette autorisation n'est même pas demandée ou bien elle est donnée par une autorité locale non habilitée de la délivrer.

Sans des mesures efficaces de conservation, les grands animaux sauvages sont rapidement et irréversiblement perdus. Il faut donc agir immédiatement avec rigueur, si l'on désire conserver les animaux; leur protection, spécialement celle des espèces en danger d'extermination, est le problème le plus urgent.

Cependant, il n'est pas sûr, malgré la bonne volonté des gouvernements intéressés, qu'il soit possible d'arrêter la destruction inconsidérée du gibier. Il faudrait d'abord faire comprendre à la grande masse de la population que les animaux sauvages représentent un capital qui doit être géré « en bon père de famille ». Les Africains devraient se rendre compte que la destruction de la faune, sous l'impulsion d'intérêts lucratifs et commerciaux d'individus peu scrupuleux, leur est grandement nuisible. Mais, comme beaucoup d'éthnies se sont toujours livrées à la chasse, il sera sans doute difficile, voire impossible, de conserver le gibier dans toutes les régions ouvertes à la chasse. On arrive donc à la conclusion que seuls les Parcs nationaux et, dans une mesure beaucoup plus faibles, les réserves de chasse, constitueront un refuge pour la grande faune et ceci démontre la nécessité de maintenir les Parcs.

A ce sujet, rappelons le grand intérêt que présenterait l'établissement au Congo d'un Parc national situé dans la forêt équatoriale, car, à l'exception du secteur de la Moyenne-Semliki du PNA, aucun Parc ne correspond à ce biotope.

Il était question, avant l'indépendance, de créer le Parc national de Salonga, dans la Province de l'Equateur. D'autres projets

assez avancés, proposaient la création de Parcs nationaux à la Tshuapa et à Angumu (26). Il serait souhaitable que les autorités du Congo, qui ont montré un intérêt exceptionnel pour la protection de la nature, réalisent ces projets.

5. RÉSERVE NATURELLE INTÉGRALE OU PARC NATIONAL

La forme la plus parfaite de la protection et de la conservation de la vie animale et de la végétation sauvages est sans aucun doute la réserve naturelle intégrale, telle qu'elle a été définie par l'*article 2.2* de la Convention de Londres de 1933 *. Toute intervention, occupation et même toute circulation humaines sont exclues dans une telle réserve. Cette définition conduit à un régime beaucoup plus strict que celui du Parc national où, conformément à l'*article 2.1.* de la Convention de Londres, des facilités seront accordées au public pour observer la faune et la flore.

Les Parcs nationaux du Congo et du Rwanda sont, en fait, des réserves naturelles intégrales sur la quasi-totalité de leur étendue. C'est ainsi que l'accès du PNG n'est pas autorisé. Les visiteurs peuvent voir exceptionnellement une petite partie du PNU. Une piste unique permet de pénétrer dans la plaine centrale du PNK (27). Tandis que la circulation des véhicules est organisée sur certains circuits de la plaine Rwindi-Rutshuru et de celle de la Haute-Semliki et que les ascensions sont autorisées sur les deux volcans actifs et sur le Ruwenzöri, la grande majorité des secteurs du PNA est interdite au public.

V. VAN STRAELEN estimait [24] qu'une circulation humaine provoque des perturbations directes sur le comportement de la faune, sans parler des perturbations indirectes par l'apport d'éléments étrangers de la flore. De plus, il pensait que les chemins et les routes établis constituent des axes d'altération des associations biologiques locales.

On peut se demander si ces interdictions draconiennes concernant l'accès de la plupart des régions des Parcs nationaux du Congo et du Rwanda sont vraiment nécessaires et si elles se

(26) L'okapi et le paon congolais sont particulièrement menacés d'extermination sans la création d'un parc englobant des biotopes convenant à ces espèces.

(27) Récemment, une seconde piste a été ouverte aux visiteurs du PNK.

* Cette convention vient d'être remplacée par la convention africaine de Fort Lamy, 6-11 février 1967.

justifient, à la lumière de l'expérience acquise dans d'autres Parcs.

En premier lieu, même dans une réserve intégrale, un certain nombre d'entorses au principe de la réserve intégrale doivent être forcément consenties: logement et circulation des gardes, feux de camp, aménagement des routes et des pistes de surveillance.

Rappelons en outre que, dans les secteurs du Mikeno, du Nyamuragira et de la Movenne-Semliki, des tribus pygmées continuent à s'adonner à la chasse traditionnelle [16]. Par ailleurs, dans le PNA, il existe des populations, assez réduites toutefois, qui ont conservé des droits de pêche. La pêcherie la plus connue se trouve à Vitshumbi. Une autre pêcherie était installée sur la rive nord du lac Edouard, à Kiavinyonge, près d'Ishango, mais elle fut détruite par la rébellion. Les pêcheurs, ainsi que leurs familles, vivent donc dans les Parcs et y circulent continuellement. Enfin, quelques villages de cantonniers ont été maintenus dans le PNA. Les animaux vivant à proximité des villages montrent une indifférence totale à la présence de l'homme [16]. A plusieurs reprises, il nous a été donné d'observer que la circulation de la population sur les routes traversant le Parc, comme c'est le cas dans le secteur Rwindi-Rutshuru, ne provoque aucune réaction des grands Mammifères se trouvant à proximité. En ce qui concerne les visiteurs, ceux-ci se déplacent à l'intérieur de véhicules et même VAN STRAELEN admettait que ce mode de déplacement présente l'avantage de n'effrayer que fort peu ou pas du tout les animaux [24, p. 503]. En effet, dans les Parcs, où les animaux rencontrent beaucoup de véhicules, ils s'y habituent complètement et manifestent une indifférence complète pour les occupants des voitures. La preuve en est donnée par le fait qu'il est possible de s'approcher des animaux, à l'intérieur d'un véhicule, à une distance relativement faible et d'observer leur comportement normal et naturel. SCOTT signale que même les rhinocéros noirs, considérés comme particulièrement irritable, se sont tellement habitués aux voitures, dans la réserve d'Amboseli, qu'ils ne leur prêtent plus la moindre attention [22]. Il faut toutefois ajouter que, dans une région peu fréquentée par des véhicules, où les animaux ne sont donc pas habitués à leur apparition, ceux-ci restent immobiles, surveillant avec méfiance la

« voiture-animal » inconnue, ou bien ils prennent même la fuite. Par conséquent, il est possible que, dans un Parc précédemment fermé à la circulation, les animaux devront d'abord s'habituer à la circulation des véhicules, mais il est certain qu'ils se rendront rapidement compte que la « voiture-animal » ne présente aucun danger pour eux.

Enfin, l'altération provoquée par les routes et surtout par les pistes nous paraît parfaitement négligeable comparée à la superficie totale des Parcs.

Après avoir attiré l'attention sur le fait que la circulation, spécialement à bord de voitures, dérange très peu ou même pas du tout les animaux et qu'elle ne justifie pas l'interdiction de visiter la majorité des aires des Parcs nationaux du Congo et du Rwanda, nous voudrions discuter un autre aspect de ce problème. En effet, il nous paraît peu probable qu'un pays en développement puisse se permettre le luxe d'immobiliser des centaines de milliers ou même millions d'hectares dans un but purement scientifique. Les Parcs nationaux peuvent et doivent servir à la recherche scientifique (28), mais la valeur scientifique des Parcs est moins reconnue par le grand public et, de toute façon, elle ne constitue pas la seule valeur des Parcs nationaux. En effet, grâce au tourisme, qui est actuellement une des industries les plus prospères du monde, les Parcs nationaux représentent également une valeur économique importante et c'est cet argument économique qui aura le plus de poids pour la plupart des gens.

Actuellement, des couches de population de plus en plus larges des pays dits « développés » sont non seulement intéressées par le spectacle des animaux sauvages évoluant paisiblement dans des sites souvent grandioses, mais possèdent en même temps les moyens financiers indispensables pour effectuer des voyages dans des continents fort lointains. Simultanément, le coût du transport diminue continuellement et les facilités d'effectuer de longs voyages augmentent de jour en jour. Il en résulte que le tourisme mondial se développe rapidement.

(28) Nous négligeons dans cette communication, le rôle des Parcs nationaux comme un laboratoire de plein air absolument irremplaçable [3]. En effet, il nous paraît superflu d'attirer encore l'attention sur les innombrables études scientifiques qui pourraient être effectuées dans ces régions mises presque complètement à l'abri de toute incidence anthropique.

La République démocratique du Congo se trouve en bonne position parmi les jeunes nations indépendantes, probablement immédiatement après le Kenya, la Tanzanie et peut-être l'Uganda. Elle possède un potentiel touristique élevé et elle est capable de recevoir une part appréciable du tourisme, à condition qu'elle désire accueillir les touristes étrangers et rendre leur séjour le plus agréable possible.

En 1959, le tourisme a rapporté à l'Est africain (Kenya, Tanganyika, Uganda, Zanzibar) environ 1 120 000 000 FB et on peut estimer que 80 % de ces revenus sont dus à la présence d'animaux sauvages [18]. Les touristes sont émerveillés de les voir évoluer dans des cadres souvent prestigieux qui, sans cette faune, manqueraient de vie. Il est donc certain qu'au Congo et au Rwanda également, le développement des Parcs nationaux en vue du tourisme profitera à l'économie du pays en constituant une source importante de devises.

D'autre part, avec l'apparition des classes moyennes au Congo et au Rwanda, les Parcs nationaux présenteront un intérêt de plus en plus grand pour les Africains (29) et seront visités par une proportion de plus en plus élevée de la population. Celle-ci éprouvera, un besoin croissant de relaxation et elle sera attirée, comme dans tous les autres pays, vers la Nature. Elle visitera donc les Parcs nationaux, elle profitera de la richesse du patrimoine national et elle jouira des beautés du paysage et du spectacle des grands animaux sauvages. En permettant à l'homme moderne de reprendre le contact avec la Nature quasi inviolée, les Parcs nationaux rempliront un rôle social fort important, qui ne doit guère être négligé dans un état qui désire réaliser un développement harmonieux de ses populations.

Les gouvernements intéressés devraient donc, par une propagande appropriée, non seulement attirer le maximum de touristes étrangers vers les Parcs nationaux pour que ceux-ci puissent constituer une source de revenus importante du pays, mais ils de-

(29) C'est ainsi qu'on a pu lire dans la *Presse africaine* (Bukavu) du 14 janvier 1967, que les étudiants du Kivu faisant leurs études en Belgique avaient adressé, fin décembre 1966, une lettre d'encouragement au Ministère provincial de l'Agriculture à Bukavu au sujet de la réserve zoologique et forestière du Kahuzi-Biega. Ceci démontre clairement la prise de conscience des milieux intellectuels et il est certain que ces idées continueront à se répandre dans des couches de plus en plus larges de la population.

vraient intéresser en même temps l'opinion publique. Ceci pourrait être fait par une propagande dans les journaux, les périodiques, à l'aide de brochures, par la radio et la télévision, à l'aide de films documentaires et des conférences. Le but serait de montrer aux Africains que les Parcs nationaux constituent une réelle valeur pour leur pays, qu'ils doivent en éprouver de la fierté et que leur maintien se justifie pour des raisons culturelles et scientifiques, sans parler même du bénéfice qu'ils donneront dans l'avenir grâce au tourisme et à une exploitation rationnelle du gibier dans les zones avoisinantes.

C'est pourquoi il nous paraît indispensable de reconsidérer les bases mêmes du statut des Parcs nationaux au Congo et au Rwanda. Conformément aux idées exprimées par BELTRÁN [2] et appuyées au moins partiellement par VERSCHUREN [25], il faudrait créer dans tous les Parcs nationaux trois zones distinctes:

1. Zones destinées au tourisme

Ces premières zones sont destinées à la majorité des visiteurs qui cherchent en même temps un certain confort. Des grandes facilités d'accès seront prévues à ces zones qui seront dotées de possibilités de logement en nombre suffisant;

2. Zones intermédiaires

Elles seront ouvertes à tous les visiteurs. Leur accès sera plus difficile (pistes). Le logement pourra être prévu dans des gîtes équipés, mais disposant d'un nombre limité de lits. Ces zones attireront moins de visiteurs à cause des difficultés de les atteindre;

3. Zones réservées

Ces zones seront des réserves naturelles intégrales. Elles seront réservées exclusivement aux études et à la recherche scientifique et leur accès ne sera permis qu'aux personnes qualifiées.

La création de ces trois zones dans chaque parc permettra de concilier les exigences scientifiques prônant une réserve intégrale totale avec les droits économiques et touristiques de ces régions. De toute façon l'expérience a montré que, tant que le tourisme ne dépasse pas certaines limites, il ne représente pas

un obstacle à la vie des Vertébrés supérieurs, qui s'habituent à la présence de l'homme, plus particulièrement si celui-ci se déplace à l'intérieur d'un véhicule.

Il est évident que cette répartition en trois zones distinctes ne sera guère rigide et définitive et qu'elle sera sujette à des modifications suivant les nécessités du moment.

Notons que ces différentes zones correspondent exactement au deuxième cas des réserves cité par J.-P. HARROY [9], dans lesquelles certains secteurs sont largement ouverts au tourisme, tandis que d'autres restent fermés à la pénétration humaine et sont, par conséquent, des réserves naturelles intégrales.

En conclusion, il paraît non seulement hautement souhaitable mais aussi indispensable d'ouvrir de très vastes régions de tous les parcs nationaux du Congo et du Rwanda aux visiteurs nationaux et aux touristes étrangers.

Cette initiative profiterait non seulement à l'économie du pays, mais permettrait d'intéresser des couches de plus en plus étendues de la population aux Parcs nationaux. Or, c'est l'intérêt porté par les populations aux Parcs qui aidera ceux-ci à s'opposer à la fois à la pression anthropique de plus en plus grande et à la convoitise, en général, dans des buts purement matériels (30). Et, en fin de compte, comme le dit DORST, le contribuable qui finance les Parcs nationaux grâce à l'impôt a le droit d'en profiter [7].

6. AMÉNAGEMENT DES PARCS NATIONAUX

Les zones destinées au grand tourisme et qui de ce fait, ne feront plus partie des réserves naturelles intégrales, seront soumises à une gestion dirigée pour favoriser au maximum l'objectif récréatif et éducatif des Parcs nationaux. En premier lieu, différents aménagements seront apportés dans ces zones pour y attirer les grands animaux sauvages dont la vue satisfait particulièrement le grand public.

(30) Sir Julian HUXLEY avait déjà critiqué la politique suivie par l'ancien Institut des Parcs nationaux du Congo belge en attirant judicieusement l'attention sur le fait que c'est l'opinion publique seule qui pourra soutenir les Parcs nationaux à la longue et que pour cela le public devra pouvoir profiter de ce qui y est conservé [14].

On devrait créer, dans tous les habitats où cela est nécessaire, spécialement au PNK, des points d'eau. Au parc national de Tsavo, l'exécution de forages et l'installation d'abreuvoirs ont eu des résultats très favorables.

Des feux de brousse devraient être allumés régulièrement dans ces zones, la repousse des graminées s'accompagnant toujours d'une concentration d'herbivores. Toutefois, cette mise à feu devrait être exécutée conformément à un programme établi à l'avance en évitant des abus très préjudiciables aux terres marginales (31).

Il serait utile de créer des postes d'observation, dans des endroits choisis judicieusement, pour pouvoir observer certains animaux de près, sans les déranger, comme par exemple des colonies d'oiseaux. Il faudrait prévoir des approches couvertes pour que les visiteurs puissent prendre place dans ces abris sans être vus. L'exemple le plus fameux est donné par le Treetops.

Des embarcations appropriées pourraient être mises à la disposition des visiteurs en vue de promenades sur les lacs (PNA, PNU) permettant d'observer des colonies d'oiseaux et d'autres animaux se trouvant sur les berges.

Il serait utile d'introduire, dans certains Parcs, des espèces présentant un intérêt particulier. Tout d'abord, on pourrait s'adresser à une espèce qui, il y a quelque temps, existait dans cette région. C'est ainsi qu'en 1958, une demi-douzaine de rhinocéros noirs ont été transportés et remis en liberté au PNK, la disparition de cet Ongulé du Ruanda-Urundi étant assez récente.

Mais il y aurait possibilité d'aller plus loin et d'introduire même une espèce qui n'était pas présente précédemment dans un parc. Récemment, 12 rhinocéros blancs ont été capturés et transportés de West Madi au Murchison Falls National Park en Uganda. L'opération a été exécutée avec l'aide du World Wildlife Fund dans l'espoir d'établir dans ce Parc une population de rhinocéros blancs et de contribuer ainsi à la continuité de cette espèce grandement menacée d'extinction. A la lumière des événements récents qui ont eu lieu dans la République démocratique du Congo, il faut considérer cette initiative comme particulière-

(31) Le problème des feux de brousse a été discuté en détail par DORST [7, p. 162-169].

ment heureuse. Rappelons que, précédemment, le rhinocéros blanc n'existe pas à l'est du Nil.

Au début de ce siècle, le rhinocéros noir était connu au Katanga et VAN STRAELEN n'excluait pas la possibilité que quelques exemplaires survécussent encore tout récemment dans le PNU [7, p. 512; 15]. Il serait, par conséquent, hautement souhaitable de le réintroduire dans ce parc.

Les fouilles de J. DE HEINZELIN DE BRAUCOURT à Ishango ont démontré l'existence du topi dans la plaine de la Semliki, et ce à une époque très récente. D'après PITMAN, le Dr. PARKS observa encore, en 1889, de nombreuses girafes dans les plaines bordant le lac Edouard au pied du massif du Ruwenzori [4]. On pourrait donc tenter d'introduire des girafes, particulièrement rares au Congo, et des topis dans la plaine de la Semliki. Bien entendu, la décision dépendrait d'une étude écologique approfondie démontrant que les biotopes conviennent aux animaux en question et que leur introduction ne nuirait pas aux populations d'autres mammifères, ce qui est peu à craindre.

Ensuite, on peut se demander si la grande variété des biotopes du PNA ne permettrait pas de tenter, dans ce Parc, l'introduction de rhinocéros blancs, ce qui serait très souhaitable pour la protection de cette espèce * et aurait un intérêt touristique particulièrement frappant. Cette idée peut paraître choquante aux partisans des réserves intégrales totales qui nous reprocheront peut-être de vouloir transformer le PNA en jardin zoologique, mais l'exemple de l'introduction des rhinocéros blancs au Murchison Falls Park démontre bien que de telles initiatives ont été déjà envisagées précédemment.

Enfin, dans le cas de surpopulation d'une espèce déterminée, pouvant présenter une menace pour d'autres espèces animales ou conduisant à la destruction systématique de certains biotopes, on pourrait se résoudre à la limitation de la population en question (32). Dans le Queen Elizabeth National Park, la population très dense des hippopotames a provoqué un « surbroutage » qui a eu comme conséquence une érosion très prononcée des

(32) On s'est aperçu que la meilleure manière de préserver les animaux et singulièrement la grande faune, n'est pas toujours de laisser leurs populations évoluer à leur guise [7].

* Le PNG étant situé à proximité de la frontière du Soudan, la protection du rhinocéros blanc y restera toujours très problématique.

régions à proximité du canal Kazinga. Conformément à un programme de recherche établi et exécuté par la Nuffield Unit of Tropical Animal Ecology, on a procédé à une réduction des hippopotames [7] et les régions érodées se remettent maintenant d'une façon satisfaisante. Une telle mesure draconienne ne devrait être prise qu'après une étude approfondie et l'abattage des animaux confié aux spécialistes qui seraient également chargés de veiller à ce que la viande des animaux abattus ne soit pas perdue (33).

7. TERRITOIRES LIMITROPHES

Les Parcs nationaux devraient être entourés de zones de protection limitrophes. Ces territoires serviraient non seulement à protéger les Parcs, mais ils favoriseraient en même temps le développement d'un tourisme cynégétique, seconde source de devises pour les pays intéressés, tout en fournissant des protéines à la population locale. Mais l'on peut craindre que, dans un avenir relativement proche, les grands animaux de chasse ne soient exterminés en dehors des Parcs nationaux et des réserves de chasse. A ce moment, seules les zones limitrophes, alimentées par les animaux des Parcs et constituées en domaines de chasse, permettront encore une exploitation rationnelle du patrimoine cynégétique.

Notons à ce sujet que de tels domaines existent actuellement en bordure du PNA (domaine de chasse de Rutshuru et domaines de chasse de Kikanga et du Butahu-Hululu, limitrophes des secteurs nord) et à proximité du PNK (domaine de chasse du Mutara).

8. ASSISTANCE TECHNIQUE

Nous avons pu nous rendre compte que, dans tous les secteurs des Parcs nationaux du Congo et du Rwanda, non touchés par des événements dramatiques, comme la sécession du Katanga et la rébellion de 1964, la grande œuvre commencée par le roi ALBERT pour la sauvegarde du patrimoine africain a été comprise par les Africains qui continuent à protéger et conserver l'incomparable nature africaine. Il convient de féliciter les gou-

(33) L'installation des pêcheries à Vitshumbi et à Kiavinyonge, permettant l'exploitation de la faune ichtyologique du lac Edouard en vue de la fourniture des protéines aux populations du Kivu, constitue déjà un aménagement du PNA. La modernisation de la pêcherie de Vitshumbi pourrait intervenir à la suite d'un accord avec la F.A.O. qui enverrait d'abord un expert sur place.

vernements intéressés et spécialement les conservateurs qui ont obtenu ce résultat grâce à leur dévouement, malgré les grosses difficultés qu'ils ont rencontrées.

La situation dans ces secteurs est d'autant plus remarquable que le personnel en charge de l'administration des Parcs nationaux n'a pas les qualifications nécessaires et a reçu, la plupart du temps, une formation accélérée. Il est à souhaiter que, dans un avenir rapproché, des universitaires africains puissent aider efficacement le personnel administratif. Toutefois, en attendant, il nous paraît indispensable que l'I.P.N.C. (34) s'adresse à l'assistance technique étrangère.

En premier lieu, les Gouvernements du Congo et du Rwanda pourraient solliciter une aide des institutions spécialisées internationales telles l'UNESCO, la F.A.O. et l'U.I.C.N. susceptibles d'intervenir dans les domaines suivants:

1. Financer le maintien des Parcs nationaux en supportant une partie ou la totalité des dépenses;
2. Financer l'achat du matériel nécessaire pour la recherche scientifique et pour faciliter le tourisme;
3. Mettre des experts à la disposition des Parcs nationaux;
4. Accorder des bourses pour permettre aux étudiants des universités africaines d'y faire des travaux de stage ou de continuer des études à l'étranger.

L'UNESCO et la F.A.O. ont toujours manifesté leur intérêt pour les Parcs nationaux et leur assistance pourrait se situer dans le cadre des trois programmes suivants: programme régulier, programme d'assistance technique, fond spécial. L'UNESCO et la F.A.O. sont à même de fournir une assistance technique pour l'étude des problèmes en relation avec la conservation des ressources naturelles, spécialement des Parcs nationaux.

Une telle aide peut prendre la forme d'envoi d'experts (biologistes, enseignants pour les techniques de conservation, d'administration, etc.), d'équipements nécessaires aux experts et d'octroi de bourses.

(34) Ceci vaut évidemment aussi pour les Parcs nationaux du Rwanda.

Enfin, il existe encore le World Wildlife Fund, organisation privée, disposant de grands capitaux, capable d'intervenir financièrement pour permettre de résoudre certains problèmes concernant la protection de la faune.

Outre l'assistance technique internationale nous devons envisager évidemment l'assistance technique bilatérale. Il serait souhaitable que la Belgique continue à s'intéresser et à contribuer à l'œuvre du roi ALBERT en offrant son aide technique et scientifique aux Parcs nationaux. La présence d'un conseiller scientifique, faisant partie de l'assistance technique belge et résidant à Rumangabo, serait certainement utile aux dirigeants actuels des Parcs nationaux. Il les seconderait par ses conseils dans le domaine scientifique, tout en laissant les questions administratives à la compétence du Ministère de l'Agriculture du gouvernement central.

A ce sujet, notons que le gouvernement de la République démocratique du Congo a donné son accord pour la mission de M. J. VERSCHUREN qui se rendra, au courant de 1967, dans le Parc national Albert.

Bien que l'inventaire de la faune des Parcs nationaux du Congo soit très avancé, de nombreux problèmes de biologie, spécialement en écologie, en éthologie et en psychologie animales, restent à résoudre. Il faudrait donc continuer à mettre à la disposition de l'I.P.N.C. des chercheurs choisis par le conseil scientifique. Le Gouvernement belge devrait soutenir et même stimuler cette action qui, non seulement serait d'un grand secours pour l'I.P.N.C., mais permettrait en même temps de maintenir le prestige scientifique de la Belgique. Le Gouvernement belge pourrait créer également un certain nombre de bourses destinées aux étudiants en sciences biologiques, zoologiques ou botaniques des Universités du Congo et du Rwanda, afin de leur rendre possible des séjours dans les Parcs pour y préparer leur doctorat.

Enfin, il existe en Belgique une Fondation pour favoriser l'étude scientifique des Parcs nationaux du Congo, qui, par son aide financière sous forme de subsides ou de bourses, peut contribuer activement aux études scientifiques. C'est ainsi que l'exploration entomologique des deux volcans Mikeno et Sabinyo, effectuée en juin 1964 par un groupe de dix étudiants de l'Ecole

technique supérieure agricole et vétérinaire de Butembo, sous l'impulsion du R.P. J.-M. CELIS, a été financée par cette fondation.

L'année suivante, pendant les mois de juillet à août, une nouvelle exploration, ayant pour objet des investigations sur la faune endogée dans la plaine de la Rwindi, a été entreprise par le R.P. CELIS accompagné d'un autre groupe d'étudiants. Et, encore une fois, les frais de cette exploration ont été supportés par la même fondation.

Pour terminer, il n'est pas sans intérêt d'évoquer l'activité du siège, à Bruxelles, de l'ancien Institut des Parcs nationaux du Congo belge, activité qui représente une forme de l'assistance technique belge. La commission administrative et le comité de direction sont toujours en fonction tant qu'une disposition législative de la République démocratique du Congo n'intervient pas pour abroger le décret constitutionnel du 26 novembre 1934.

L'Institut eut à déplorer la perte, le 29 février 1964, de son président, V. VAN STRAELEN, qui avait occupé ses fonctions depuis la création de l'Institut en 1934. Sa forte personnalité avait marqué l'œuvre des Parcs nationaux pendant 35 ans. Il a été remplacé, d'abord par M. MAQUET et, après le décès de ce dernier, par W. ROBYNS qui a été désigné par le Ministre de l'Agriculture du Gouvernement de Kinshasa pour assurer l'intérim de la présidence.

En janvier 1963, tout le personnel administratif et scientifique a été repris par le Ministère belge de l'Education nationale et de la Culture. Depuis avril 1965, ce personnel relève statutairement de l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique.

M. H. DE SAEGER, ancien secrétaire du comité de direction, a continué à apporter bénévolement son assistance à la gestion de l'Institut. M. A. Houben a assuré l'administration au siège de l'Institut ainsi que la gestion du patrimoine.

L'Institut a encore conservé une activité scientifique en Belgique. L'étude des matériaux zoologiques et botaniques commencée précédemment a été poursuivie par les anciens membres du personnel. Plusieurs techniciens assurent la préparation, le triage et la conservation des matériaux scientifiques. Quatre-vingt-deux collaborateurs belges et étrangers détiennent des matériaux en

vue de leur étude. Leur publication a été poursuivie. C'est ainsi que 18 fascicules sont sortis de presse en 1961, 15 en 1962, 12 en 1963, 5 en 1964 et 10 fascicules en 1965. Au début de 1966, 14 fascicules étaient en cours de préparation et d'impression.

Les crédits nécessaires pour couvrir les frais d'administration du siège ont été obtenus, en 1961 et 1962, grâce à l'intervention de l'Institut belge pour l'encouragement de la recherche scientifique outre-mer (IBERSOM). Depuis 1963, c'est le Ministère belge de l'Education nationale et de la Culture qui a assuré le financement des travaux scientifiques et l'impression des publications.

9. TOURISME ACTUEL

Déjà, dans les circonstances actuelles, le tourisme pourrait reprendre (35) dans les secteurs du PNA au sud du lac Edouard, au Congo, et dans le PNK, au Rwanda.

C'est la partie la plus pittoresque du PNA, comprenant la plaine alluviale des rivières Rwindi et Rutshuru, et la région des volcans, avec les deux volcans actifs Nyiragongo et Nyamuragira, uniques au monde. Les touristes pourraient facilement atteindre cette région *via* Goma et continuer par route jusqu'au camp de la Rwindi ou arriver au cœur du PNA par un petit avion, une piste d'aviation se trouvant à proximité du camp de la Rwindi. Ils effectueraient alors la visite du Parc dans des véhicules mis à leur disposition par le PNA.

Le camp de la Rwindi est toujours constitué de coquets pavillons recouverts d'une toiture en tôle d'aluminium et protégés du soleil par du chaume, pavillons cadrant parfaitement avec le paysage, et contribuant à rendre le séjour dans ce camp fort agréable.

Le secteur du Mikeno est en principe fermé au public, mais après avoir obtenu une autorisation du conservateur en chef à Rumangabo, il est possible de le visiter et de faire l'ascension du Mikeno ou du Karisimbi (36).

En ce qui concerne le secteur du Nyamuragira, on peut faire l'ascension des deux volcans actifs sans grandes difficultés, après

(35) Effectivement, le tourisme a repris partiellement. Cependant, il s'agit surtout de personnes habitant le Congo ou le Rwanda.

(36) Voir la note parue dans le *Times* du 17 septembre 1966.

avoir pris préalablement un arrangement avec les guides et les porteurs dont le camp se trouve à Kabati (37). Des gîtes existent, mais ils sont dépourvus de tout matériel et ne sont pas entretenus.

Enfin, encore tout récemment, des touristes ont fait l'ascension du Ruwenzori en partant de Mutwanga.

Pour attirer les touristes dans les Parcs nationaux, le Gouvernement congolais devrait, en premier lieu, en faciliter l'accès en améliorant le réseau routier et en aménageant des plaines d'atterrissement à proximité des Parcs ou même près des centres d'accueil. Des moyens d'hébergement (hôtels, gîtes) devraient être construits dans tous les Parcs. Enfin, il serait souhaitable que les autorités congolaises fassent comprendre à toutes les couches de la population que le développement de l'industrie du tourisme est d'une grande importance pour l'économie du pays et qu'il s'agit, par conséquent, d'accueillir les touristes étrangers avec le maximum d'égards, en réduisant en même temps au minimum les formalités administratives (régime des passeports et règlements douaniers) et en facilitant le plus possible l'accès du territoire congolais (38). Les populations congolaises ont, depuis toujours, la réputation d'une gentillesse naturelle et c'est ce trait de caractère particulièrement sympathique qui devrait se manifester dans tous les contacts avec les touristes.

Quant au PNK, il peut être atteint très facilement à partir de Kigali par une bonne route. Ce parc constitue un attrait particulier par lui-même, à cause de la grande variété d'Ongulés présents et, indirectement, par le domaine de chasse annexe qui a un intérêt cynégétique indiscutables.

Le guest-house de Gabiro est rustique, mais confortable. Le gérant est en même temps le régisseur du domaine de chasse du Mutara. L'accueil au Parc est parfait et les gardes sont bien stylés.

Dans l'immédiat, les administrations des parcs nationaux au Congo et au Rwanda devraient prendre les mesures suivantes

(37) Il serait utile que ce soit le conservateur à Rumangabo qui délivre, contre paiement d'une taxe, une autorisation aux touristes leur permettant de se servir des guides et des porteurs pendant un nombre de jours déterminé. Ceci éviterait des discussions peu plaisantes, spécialement avec les porteurs.

(38) Dans cet ordre d'idées, il serait même souhaitable de créer un cours de change spécial de la monnaie congolaise avantageux aux touristes.

pour favoriser le tourisme et augmenter l'intérêt porté par les classes moyennes aux parcs nationaux:

1. Ouvrir le PNG et le PNU aux visiteurs et y prévoir des possibilités d'hébergement (au début des gîtes équipés);
2. Augmenter la capacité de logement au PNK;
3. Rééquiper les gîtes et les refuges existants du PNA (secteurs du Nyamuragira, du Ruwenzori, gîte d'Ishango);
4. Construire et équiper de nouveaux refuges dans le secteur du Mikeno permettant spécialement l'ascension du Mikeno et du Karisimbi;
5. Prendre des arrangements avec des hôteliers à Mutwanga, Goma, Rutshuru et Ruhengeri qui disposeraient d'un équipement permettant d'effectuer des excursions en montagne et, éventuellement, des ascensions en haute montagne;
6. Multiplier le nombre de pistes carrossables dans les parcs et créer de nouveaux circuits;
7. Autoriser les véhicules à quitter les pistes pour permettre aux visiteurs de photographier les animaux de près (bien entendu, sans quitter les véhicules et sans effrayer les animaux);
8. Entretenir les sentiers et les pistes dans les montagnes;
9. Maintenir la route Goma-Rwindi en parfait état;
10. Etablir des liaisons radio-téléphoniques avec les principaux centres d'hébergement, en priorité avec la Rwindi et Garibo;
11. Tenir au PNA et au PNK des véhicules tous-terrains, à toit ouvrant, à la disposition des visiteurs pour leur permettre d'observer et de photographier facilement les animaux;
12. Disposer d'embarcations appropriées sur le lac Edouard et dans le PNK (à un endroit à choisir);
13. Autoriser la pêche sportive dans certaines localités déterminées (comme à Ishango);
14. Intensifier la publicité tant à l'étranger (collaboration avec les agences de voyage et des bureaux de tourisme) qu'au Congo et au Rwanda.

10. CONCLUSIONS

Après avoir décrit la situation actuelle dans les Parcs nationaux du Congo et du Rwanda, il résulte que seuls les secteurs au sud du lac Edouard du PNA et le PNK sont sortis pratiquement

indemnes de la tourmente qui, depuis 1960, a secoué le centre de l'Afrique, et après avoir envisagé les diverses mesures à prendre pour augmenter les chances de survie des Parcs nationaux dans une Afrique en pleine crise de croissance, le moment est venu de conclure.

La visite faite, en mars 1966, par le président J.-D. MOBUTU au camp de la Rwindi, confirmant la sollicitude du Gouvernement de Kinshasa pour le PNA, et ses déclarations assurant l'intégrité des Parcs nationaux ont eu un excellent effet sur les populations avoisinantes et les autorités locales qui, parfois, étaient restées hostiles aux Parcs pour des raisons peu avouables.

Ensuite, en avril-mai 1966, A. ZAMUNDU, ministre de l'Agriculture de la République démocratique du Congo, a fait un tour d'inspection à travers le PNA et le PNG. Le Gouvernement avait adressé une invitation à l'U.I.C.N. afin d'envoyer un délégué pour accompagner le Ministre de l'Agriculture et K. CURRY-LINDAHL directeur du Musée d'Histoire naturelle de Stockholm, a eu ainsi l'occasion de visiter ces Parcs (39).

Le fait que cette mission d'inspection ait eu lieu et que le Gouvernement congolais ait demandé qu'un membre de la C.I.P.N. y participe est sans aucun doute un signe très encourageant. CURRY-LINDAHL note d'ailleurs à plusieurs reprises l'intérêt particulier manifesté par le ministre ZAMUNDU pour la conservation de la faune et le maintien des Parcs nationaux. Il s'agit certainement d'une question de prestige national, les Parcs étant le symbole du développement culturel et de la maturité d'une nation.

L'élimination des villages de pêcheurs installés illégalement au PNA est une preuve que les autorités de Kinshasa sont bien décidées à soutenir les autorités des Parcs nationaux. Ceci a permis d'augmenter sensiblement le prestige du PNA dans l'esprit des populations locales. De plus, le Gouvernement a fait clairement comprendre que la coopérative des pêcheurs « Copi-

(39) H.J. COOLIDGE, président de la Commission internationale des parcs nationaux (C.I.P.N.), empêché, proposa M. J.-P. HARROY, vice-président de la C.I.P.N., dont la candidature fut immédiatement acceptée par le Gouvernement de Kinshasa, fait qui mérite d'être signalé à un moment où les relations belgo-congolaises étaient plutôt tendues. Mais, comme J.-P. HARROY a dû, à son tour, décliner cette invitation, c'est finalement le membre suédois de la C.I.P.N., K. CURRY-LINDAHL, qui accompagna le Ministre de l'Agriculture.

le » devrait subordonner ses activités aux exigences de la conservation de la nature en conformité avec les lois en vigueur au PNA.

Des pressions avaient été exercées sur le Gouvernement rwandais pour exiger la suppression du PNK et pour ouvrir la région à la chasse et à l'occupation humaine [12]. Ces demandes se basaient sur l'argument qu'on ne pouvait pas soustraire à l'exploitation humaine un dixième d'un pays particulièrement peuplé (114 habitants par km²). Heureusement, les autorités de la République rwandaise ont pu, jusqu'à ce jour, maintenir le PNK. Ce n'est qu'après l'exploitation rationnelle de 150 000 ha de formations végétales semblables que le Gouvernement envisagerait d'étendre cette exploitation à des secteurs toujours plus grands du PNK. Il est hautement souhaitable que cette éventualité ne se réalise jamais, mais que, par contre, les autorités du Rwanda aménagent le PNK en vue d'un tourisme accru. Mais nous venons d'apprendre qu'une prospection géologique et minière, financée par le Marché commun, a été commencée en mars 1967, sur une étendue de 35 000 ha, dans la région au sud du lac Hago jusqu'au lac Ihema. Cette nouvelle nous paraît comme très inquiétante, l'autorisation d'effectuer la prospection ayant été donnée par le Gouvernement rwandais.

Bien sûr, tout n'est pas parfait, mais nous pensons pouvoir terminer cette communication sur une note optimiste. En effet, la volonté des Gouvernements du Congo et du Rwanda de maintenir les Parcs nationaux ne peut être mise en doute. Cette volonté fait honneur aux autorités de ces deux pays et on peut espérer que, si aucune nouvelle catastrophe imprévisible ne s'abat sur cette partie de l'Afrique, non seulement les parties intactes des Parcs nationaux seront conservées, mais encore que tout sera mis en œuvre pour reconstituer le PNG et le PNU dans leur intégrité et pour repeupler la grande faune qui a terriblement souffert dans les régions dévastées par les événements. Exprimons le vœu que les bonnes intentions des deux gouvernements trouvent un écho parmi les institutions internationales ou au sein des pays amis pour qu'ils les assistent dans cette noble tâche !

31 mars 1967.

BIBLIOGRAPHIE

- [1] BADSAH, M.-A.: National Parks: Their Principles and Purposes (dans *First World Conference on National Parks*, Seattle, 1962, p. 23-33).
- [2] BELTRÁN, E.: Use and Conservation: Two Conflicting Principles (dans *First Conference on National Parks*, Seattle, 1962, p. 35-43).
- [3] BOURLIÈRE, F.: Science and Parks in the Tropics (dans *First World Conference on National Parks*, Seattle, 1962, p. 63-68).
- [4] — et VERSCHUREN, J.: Introduction à l'écologie des ongulés du Parc national Albert (Exploration du PNA, Mission F. Bourlière et J. Verschuren, fasc. 1, Bruxelles, 1960).
- [5] BURNET, A.: Non, les parcs nationaux n'ont pas disparu au Congo (*Le Soir* du 6/7 février 1966).
- [6] CURRY-LINDAHL, K.: Report of the International Commission on National Parks of the IUCN on an inspection tour to the Albert and Garamba National Parks in the Congo, April 27-May 14, by invitation of the Central Governement of the Congo.
- [7] DORST, J.: Avant que Nature meure (Neuchâtel, 1965).
- [8] GILLE, A.: The role of international agencies (dans *First World Conference on National Parks*, Seattle, 1962, p. 319-327).
- [9] HARROY, J.-P.: Rapport entre les réserves naturelles et le développement industriel des pays (dans *Derniers Refuges*, Amsterdam, 1965, p. 47-54).
- [10] — : Réserves naturelles et parcs nationaux (dans *Nature, Ressources naturelles et sociétés*, XXX^e semaine sociale universitaire, Bruxelles, 1965, p. 311-323).
- [11] — : Discussion de [19], p. 92.
- [12] — : Parc national Albert (*Le Soir* du 24 juin 1966).
- [13] — : Le Parc national de la Garamba (*Le Soir* du 30 juillet 1966).
- [14] HUXLEY, J.: La protection de la grande faune et des habitats naturels en Afrique centrale et orientale (UNESCO, Paris, 1961).
- [15] J.-L.: Que devient le Parc national Albert du Congo? (*Le Soir* du 5 juillet 1966).
- [16] Institut des Parcs nationaux du Congo belge — The National Parks of the Belgian Congo (Bruxelles, 1958).
- [16a] KINLOCH, B.G.: Rapport relatif au développement du Parc national de la Kagera (1966).
- [17] KNOBEL, R.: Scientific and Popular Use: A Conflict (dans *First World Conference on National Parks*, Seattle, 1962, p. 159-168).

- [18] MATHEWS, D.O.: The Economics of Parks and Tourism (dans *First World Conference on National Parks*, Seattle, 1962, p. 113-124).
- [19] OWEN, J.S.: The National Parks of Tanganyika (dans *First World Conference on National Parks*, Seattle, 1962, p. 51-59).
- [20] POLL, M.: Aspects sociaux de l'altération de la faune sous l'influence des développements (dans *Nature, Ressources naturelles et Société*, XXX^e semaine universitaire, Bruxelles, 1965, p. 77-88).
- [21] PRIGOGINE, A.: Les Parcs nationaux du Congo (*Zoo*, 31, n° 4, p. 170-173), 1966; *Vous et les Belges*, n° 32, p. 2-3, août, 1966).
- [22] SCOTT, P. et Ph.: *Animals in Africa* (London, 1962).
- [23] VAN DEN BERGHE, L.: La recherche scientifique (dans *Apport scientifique de la Belgique au développement de l'Afrique centrale*, vol. I, p. 11-36, Bruxelles, 1962).
- [24] VAN STRAELEN, V.: Les Parcs nationaux du Congo belge (dans *Encyclopédie du Congo belge*, vol. III, p. 497-512, Bruxelles).
- [25] VERSCHUREN, J.: Science and nature reserves (dans *First World Conference on National Parks*, Seattle, 1962, p. 269-276).
- [26] — : Contribution à l'écologie des grands mammifères (Exploration du Parc national de la Kagera, 2^e série, fasc. 1, Bruxelles, 1965).

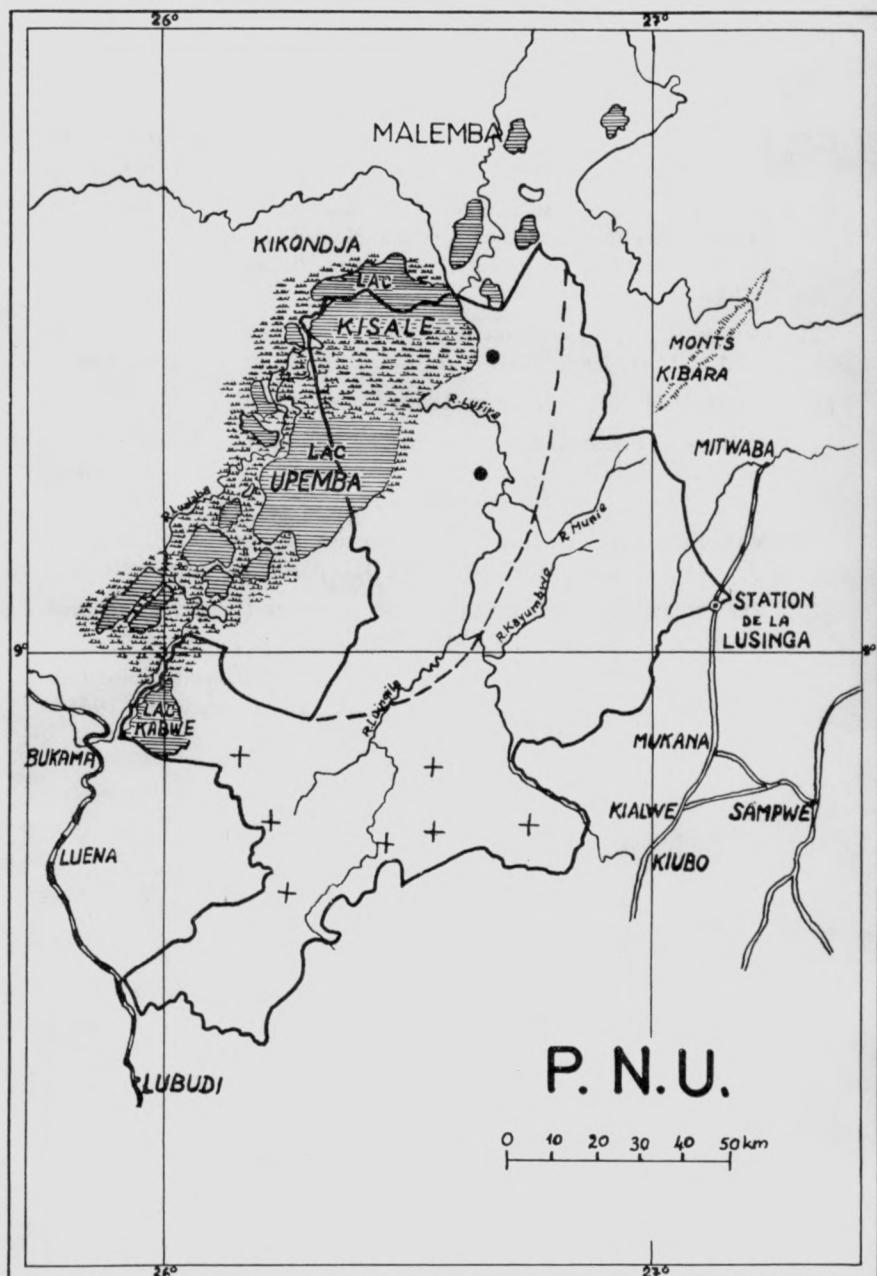


Fig. 2. — Parc national de l'Upemba.
Les deux gros points indiquent l'emplacement approximatif des villages Luba;
la ligne interrompue la limite de l'occupation illégale.

Séance du

Zitting van

28.4.1967

Cette séance a été annulée,
aucune communication n'ayant
été annoncée.

Deze zitting werd afge-
schaft, daar geen enkele mede-
deling aangekondigd was.

* * *

Texte des questions du con-
cours annuel 1969.

L'accord de la Classe a été
obtenu concernant le texte sui-
vant de la 5^e et 6^e question en
vue du concours annuel 1969:

5. *On demande une contri-
bution à l'étude physique et
biochimique d'un lac de l'Afri-
que centrale.*

6. *On demande une contri-
bution à la géologie de l'Afri-
que en relation avec les gise-
ments de pétrole.*

Tekst der vragen van de
jaarlijkse wedstrijd 1969.

De toestemming van de
Klasse werd bekomen in ver-
band met de volgende tekst van
de 5de en 6de vraag voor de
jaarlijkse wedstrijd 1969:

5. *Men vraagt een bijdrage
tot de fysische en biochemische
studie van een Centraal-Afri-
kaans meer.*

6. *Men vraagt een bijdrage
tot de geologie van Afrika in
verband met petroleumlagen.*

TABLE DES MATIERES — INHOUDSTAFEL

Séances des Classes	Zittingen der Klassen
Sciences morales et politiques — <i>Morele en Politieke Wetenschappen</i>	
20.3.1967 338; 339	
17.4.1967 446; 447	
Sciences naturelles et médicales — <i>Natuur- en Geneeskundige Wissenschaften</i>	
21.3.1967 526; 527	
25.4.1967 536; 537	
Sciences techniques — <i>Technische Wetenschappen</i>	
31.3.1967 566; 567	
28.4.1967 617	
Administratieve mededelingen 341	
Benoemingen: Cf. Nominations	
Bibliografisch Overzicht 1967	
Nota's 41 tot 56 451; 509-525	
Comité secret 568	
Communications administratives 340	
Communications et notes:	
COPPENS, P.: Intervention concernant la note de J.-P. Pierard sur la dot congolaise 448; 449; 482-483	
COPPIETERS, E.: De verering van Tata Raphaël 344-361	
CORIN, F.: L'aérolithe charbonneux d'Essebi. — 2 ^e note 528; 529; 533-535	
DE CLEENE, N.: Intervention concernant la note de J.-P. Pierard sur la dot congolaise 448; 449; 490-495	
DENAEYER, M.-E.: Géologie et pétrographie des affleurements de l'ancienne route d'Astrida, entre Bujumbura et Rushubi 538; 539; 556-564	
DE VRIES, E.: De ecologie van de mens in de tropen 340; 341; 419-428	
GHILAIN, J.: Présente la note de Alb. Godart: La coopération au développement 340; 341; 392-395	
GODART, Alb.: La coopération au développement 340; 341; 392-395; 396-416	

— II —

- | | |
|---|---------------------------------------|
| HARROY, J.-P.: La réforme agraire à Taiwan ... | 448; 449; 496-508 |
| KAISIN, F.-J.: Sur un minerai d'or à gangue ankéritique de
Senzere (Kilo-Moto) ... | 570-575 |
| LAMBRECHTS, A.: A propos du colloque FOMETRO-Rwanda | |
| | 526; 527; 530-532 |
| LANNEAU, C. - MEYER, J.-A. - STANER, P.: Contribution à
l'étude de la flore fongique des sols du Katanga | 536; 537; 540-545 |
| MAQUET, J.: Sculpture traditionnelle et classes sociales ... | |
| | 446; 447; 452-467 |
| MEYER, J.-A.: Cf. LANNEAU, C. | |
| PIERARD, J.-P.: La dot congolaise, sa situation actuelle et
son avenir ... | 446; 447; 468-481; 482; 484; 488; 490 |
| POLL, M.: L'œuvre africaine de George-A. Boulenger ... | |
| | 536; 537; 546-555 |
| PRIGOGINE, A.: Les parcs nationaux du Congo et du Rwanda | |
| | 566; 567; 576-615 |
| SOHIER, J.: Réflexions sur le jeu politique en Afrique noire | 362-391 |
| — : Intervention concernant la note de J.-P. Pierard
sur la dot congolaise ... | 448; 449; 484-487 |
| STANER, P.: Cf. LANNEAU, C. | |
| STENGERS, J.: Welkom aan professor E. de Vries | 340-343; 417-418 |
| STORME, M.: Intervention concernant la note de J.-P. Pierard
sur la dot congolaise ... | 448; 449; 488-489 |
| VANSINA, J.: Note sur la chronologie du Burundi ancien ... | |
| | 342; 343; 429-444 |
| Concours annuel 1969 ... | 342; 528; 568 |
| Texte des questions ... | 448; 538; 617 |
| Erelidmaatschap: Cf. Honorariat | |
| Geheim comité ... | 569 |
| Honorariat: | |
| BEELAERTS, J. | 568; 569 |
| CARTON DE TOURNAI, H. | 338; 339 |
| Mededelingen en nota's: Cf. Communications et notes | |
| Mémoire (Présentation de): | |
| FOURMARIER, P.: Le problème de la dérive des continents | 538; 539 |
| Nominations: | |
| BONTINCK, F. (corresp.) | 338; 339 |
| BOURGEOIS, E. (associé) | 338; 339 |
| CARTON DE TOURNAI, H. (honor.) | 338; 339 |
| GANSHOF VAN DER MEERSCH, W.-J. (associé) | 338; 339 |
| VANHOVE, J. (membre) | 338; 339 |
| Prijs Gohr ... | 341 |

— III —

Prix Gohr	340
Revue bibliographique 1967	
Notices 41 à 56	450; 509-525
Verhandeling (Voorlegging van): Cf. Mémoire	
Wedstrijd (Jaarlijkse) 1969	343; 529; 569
Tekst der vragen	449; 539; 617

ACHEVÉ D'IMPRIMER LE 11 JUILLET 1967
PAR L'IMPRIMERIE SNOECK-DUCAJU & FILS
S.A.
GAND-BRUXELLES